



Document de référence 2008



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF.

Ce document de référence est disponible sur le site www.socgen.com

	<i>Page</i>
1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1
2 STRATÉGIE DU GROUPE ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	3
3 FAITS ET CHIFFRES	13
4 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	23
5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	63
6 RESSOURCES HUMAINES	105
7 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	117
8 DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT	127
9 GESTION DES RISQUES	131
10 ÉLÉMENTS FINANCIERS	161
11 ÉLÉMENTS JURIDIQUES	337
12 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	353
13 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	357

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	<i>Page</i>
Historique	2
Présentation de Société Générale	2

HISTORIQUE

La Société Générale a été créée en 1864 par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures.

Durant la III^e République, elle a créé un réseau de guichets sur l'ensemble du territoire national (1 500 guichets en 1940, contre 32 en 1870).

Après la guerre de 1870, les agences d'Alsace-Moselle ont été apportées à une filiale de droit allemand, la Société Générale Alsacienne de Banque (Sogénal).

Installée à Londres dès 1871, la Société Générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du Réseau de la Sogénal à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911) et, plus tard, aux États-Unis (1940).

Nationalisée en 1945, la Société Générale a joué un rôle actif dans le financement de la reconstruction. Elle a contribué à la diffusion de nouvelles techniques de financement (crédits moyen terme mobilisables, engagements par signature, crédit-bail).

Après la réforme du système bancaire de 1966, elle a diversifié ses interventions et rééquilibré son activité en direction de la clientèle de particuliers.

La Société Générale est redevenue un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation intervenue en juillet 1987.

Depuis 1997, la Société Générale a accru fortement sa taille grâce à des acquisitions dans ses différents métiers en Europe et dans le monde.

En 1997, l'acquisition du Crédit du Nord a permis à la Société Générale d'élargir son activité de détail en France, avec un réseau de banques régionales. En 2001, la Société Générale a absorbé la Sogénal.

Société Générale est maintenant un groupe présent dans 82 pays sur tous les continents. Ses principales implantations à l'étranger en termes d'effectifs sont aux États-Unis, en République Tchèque, en Égypte, au Brésil et en Russie où Société Générale a pris la décision d'exercer une option d'achat sur Rosbank.

PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale, société anonyme, est la société mère du groupe Société Générale.

Société Générale est un groupe européen de Services Financiers de premier plan, actif dans 82 pays et employant près de 135 000 salariés de 119 nationalités différentes. Le groupe Société Générale est organisé en cinq pôles : Réseaux

de Détail en France, Réseaux de Détail à l'International, Services Financiers, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, Banque de Financement et d'Investissement.

Au 29 février 2008, la notation long terme de Société Générale est Aa2 chez Moody's, AA- chez Fitch et Standard & Poor's.

2

STRATÉGIE DU GROUPE ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

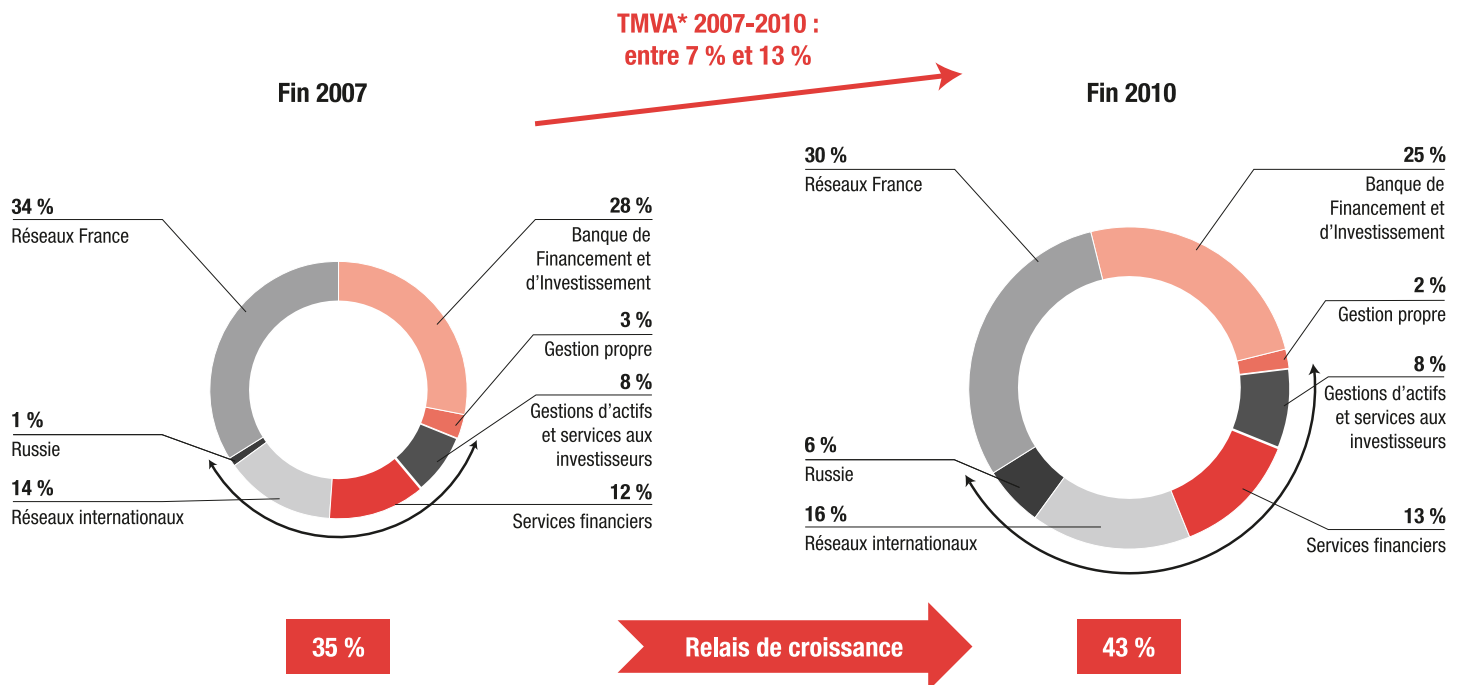
	<i>Page</i>
<u>Une stratégie de croissance rentable et équilibrée</u>	4
<u>Les métiers du Groupe</u>	6

■ UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE RENTABLE ET ÉQUILIBRÉE

Après une année 2007 difficile, le Groupe entend poursuivre dans les années à venir la stratégie de rééquilibrage de son portefeuille d'activité à la fois par croissance organique et par croissance externe ciblée, en accélérant son développement dans les métiers et marchés à fort potentiel.

À fin 2010, la part des Réseaux Internationaux, des Services Financiers, des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs et de la Russie dans le total des encours pondérés Cooke du Groupe devrait atteindre 43 %, contre 35 % à fin 2007.

RÉPARTITION DES ENCOURS PONDÉRÉS GROUPE (BÂLE 1)



* Taux moyen de variation annuelle

Cette stratégie de développement s'appuiera sur la forte génération de capital liée à des positions solides dans les métiers de Banque de détail en France et de Banque de Financement et d'Investissement. Le Groupe entend par ailleurs intensifier les synergies de revenus entre les métiers et poursuivre l'amélioration de son efficacité opérationnelle, avec la mise en œuvre d'un plan spécifique initié en juin 2007, qui devrait se traduire par une amélioration du résultat opérationnel d'au moins 1 Md EUR à horizon 2010.

S'agissant de la **Banque de Financement et d'Investissement**, qui a supporté les effets d'une fraude exceptionnelle découverte en janvier 2008 au sein de ses activités de marché (cf. Chapitre 4 - Rapport de Gestion du Groupe), le premier semestre de l'année 2008 devrait être une période de transition marquée par le renforcement des procédures de contrôles, dans un environnement de marché qui restera vraisemblablement difficile. Les limites en stress-test et les volumes sur les activités d'arbitrage seront donc volontairement réduits, puis progressivement augmentés à compter du troisième trimestre 2008, en fonction des conditions de marché.

L'activité clientèle poursuivra toutefois son développement par l'enrichissement de l'offre produit, l'élargissement de la base de clientèle (*hedge funds*, institutions financières) et l'extension de la couverture géographique (Asie, pays du Golfe, Russie). Le développement des métiers de financement sera également poursuivi, notamment dans les activités à forte croissance (matières premières, infrastructures), avec une gestion active du portefeuille. La recherche de synergies de revenus entre métiers sera intensifiée, en favorisant, entre autres, la coopération avec les Réseaux Internationaux et les ventes croisées entre les métiers de dérivés de taux et change et les financements. Au total, l'objectif de la Banque de Financement et d'Investissement est d'extérioriser une croissance annuelle moyenne de ses revenus comprise entre 5 % et 10 % sur la période 2006-2010, permettant d'atteindre un produit net bancaire de l'ordre de 9 Md EUR en 2010. Le coefficient d'exploitation serait de l'ordre de 62 % en 2009 et 60 % en 2010, et le ROE après impôt de l'ordre de 30 % en 2009 (en faisant l'hypothèse d'un coût du risque de 40 points de base) et supérieur à ce niveau en 2010. En 2008, à la suite d'un premier semestre de transition et dans un environnement de marché difficile, le ROE après impôt devrait être d'environ 20 % (+/- 2 points de pourcentage).

Pour les Réseaux France, le positionnement favorable (parts de marché élevées dans les régions les plus porteuses, forte pénétration du Crédit du Nord sur le marché des professionnels), le ciblage volontariste de la clientèle mass affluent et le renforcement des coopérations avec la Banque de Financement et d'Investissement permettront de maintenir la dynamique de croissance. Le Groupe prévoit de poursuivre son programme d'ouverture d'agences et d'augmenter les ventes par Internet. Les objectifs 2010 pour les Réseaux France sont une progression du PNB en moyenne au moins égale à celle du produit intérieur brut nominal français, et un coefficient d'exploitation inférieur à 63 % à horizon 2010.

Les Réseaux Internationaux poursuivront une stratégie de croissance organique ambitieuse dans les pays où le Groupe est déjà présent (notamment Égypte, Roumanie, République Tchèque et Maroc). À la suite de la décision d'exercer l'option d'achat sur Rosbank, la ligne métier accentuera son développement en Russie. Elle continuera par ailleurs à se développer dans le bassin méditerranéen. Enfin, les synergies entre les métiers et la politique d'harmonisation des outils et des processus seront poursuivies. L'objectif 2010 est que les activités de Banque de détail en Russie contribuent à hauteur de 28 % au produit net bancaire des Réseaux Internationaux, la part de l'Europe centrale et orientale s'établissant elle à 51 % (68 % en 2007), celle du bassin méditerranéen à 12 % (18 % en 2007) et celle de l'Afrique sub-saharienne et de l'outre-mer à 9 % (14 % en 2007).

Les Services Financiers Spécialisés continueront à se développer dans les pays à fort potentiel, notamment les pays émergents, en s'appuyant sur la base robuste et pérenne construite en France, Allemagne et Italie, et sur une gestion du risque prudente grâce aux outils de scoring du Groupe.

En 2010, plus de la moitié du PNB du crédit à la consommation devrait être réalisé dans les pays à fort potentiel (dont 14 % en Russie, 14 % au Brésil et 9 % en Pologne) tandis que la France, l'Italie et l'Allemagne représenteront 18 %, 16 % et 9 % respectivement. Les financements et services aux entreprises se développeront également de façon volontariste à l'international, tout en continuant à profiter de leurs positions de leader en Europe. L'assurance poursuivra également son développement en France et à l'étranger, avec une stratégie volontariste de ventes croisées avec les Réseaux Internationaux et le crédit à la consommation.

S'agissant des métiers de **Gestions d'actifs et services aux Investisseurs**, la création de Newedge, effective au 2 janvier 2008, permet l'émergence d'un acteur de premier plan au niveau mondial dans le courtage des produits dérivés cotés ; son plan de développement a pour ambition d'atteindre un résultat brut d'exploitation d'au moins 400 M EUR en 2010. L'objectif des activités de conservation est de participer au mouvement de consolidation en cours en Europe, et de développer l'activité dans les pays émergents en coopération avec les Réseaux Internationaux, pour atteindre un résultat net part du Groupe d'environ 180 M EUR en 2010. Boursorama, pour sa part, a pour ambition de répliquer à l'étranger son modèle de banque en ligne développé avec succès en France (projet de partenariat avec la Caixa en Espagne notamment). La Banque privée, qui bénéficie d'une présence forte en Europe et en Asie, a pour objectif de continuer son développement rapide, par des acquisitions ciblées et l'extension de sa présence dans les pays à fort potentiel, notamment l'Inde et la Russie. L'ambition 2010 est d'atteindre 115 Md EUR d'actifs sous gestion, avec un doublement du résultat brut d'exploitation par rapport à 2006. Après une année 2007 marquée par un environnement plus difficile, la Gestion d'actifs a l'ambition de poursuivre son développement en Asie (Chine, Inde et Corée), d'accroître sa collecte au travers des réseaux du Groupe en France et à l'international, et d'augmenter les ventes croisées entre ses plates-formes de gestion et de distribution.

Enfin, à la suite du recrutement d'un responsable des ressources pour le Groupe fin 2006, un programme d'efficacité opérationnelle a été lancé en juin 2007. Ce plan vise à renforcer l'industrialisation des processus du Groupe, à développer des démarches de mutualisation et à optimiser le coût des ressources Groupe. Il contient à la fois des mesures propres à chacun des pôles et des directions fonctionnelles du Groupe (55 % de l'amélioration attendue du résultat opérationnel à horizon 2010), et des initiatives transversales de mutualisation (45 % de l'amélioration attendue du résultat opérationnel à horizon 2010).

Au total, les objectifs du Groupe sont d'atteindre un coefficient d'exploitation compris entre 60 % et 62 % et un ROE après impôt compris entre 19 % et 20 % en 2009, tout en ciblant un ratio Tier One (Bâle 1) de 8 % à fin 2008, réduit progressivement à 7,5 % à fin 2010. L'objectif d'un taux de distribution de 45 % est confirmé sur la période 2008-2010.

■ LES MÉTIERS DU GROUPE

Les activités du groupe Société Générale sont organisées au sein de 5 pôles : Réseaux de Détail en France, Réseaux de Détail à l'International, Services Financiers, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, Banque de Financement et d'Investissement.

Cette organisation, mise en place en 2007, tient compte de la forte croissance des métiers du Groupe, notamment de ses activités de détail, au cours des dernières années. Ainsi, compte tenu de la taille acquise par les métiers de Banque de détail à l'International et les services financiers spécialisés particulièrement, et afin de s'adapter pour préparer l'avenir en considérant leur dynamique propre, ces métiers jusque-là regroupés en une branche unique (les activités de détail), ont été répartis en 3 entités distinctes : activités de Banque de détail en France, activités de Banque de détail à l'international, et Services Financiers.

Réseaux de Détail en France

Les réseaux Société Générale et Crédit du Nord (et ses six banques régionales) offrent à une clientèle de plus de 9 millions de particuliers et plusieurs centaines de milliers d'entreprises et professionnels une palette complète de produits et de services financiers en s'appuyant sur un dispositif multicanal performant. Ces deux réseaux, complémentaires en termes de positionnement, disposent d'une large couverture géographique, avec 2 997 agences permanentes (dont 71 agences ouvertes en 2007) localisées principalement dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale. La qualité de cette implantation, combinée au savoir-faire de 40 000 collaborateurs, a permis des gains réguliers de parts de marché depuis 7 ans.

Les encours moyens de dépôts à vue ont continué leur progression (+ 6,4 % par rapport à 2006), pour atteindre 41,5 Md EUR. Les encours d'épargne réglementée hors PEL ont enregistré une croissance de 6,5 % par rapport à 2006. La décollecte sur les plans d'épargne logement les plus anciens, suite à la fiscalisation des intérêts sur plans de plus de 12 ans depuis le début d'année 2006, s'est poursuivie, entraînant une baisse des encours moyens de PEL de 13,2 % par rapport à 2006. Grâce à l'offre complète et innovante des deux réseaux Société Générale et Crédit du Nord, une large partie de cette épargne logement a été orientée vers les produits d'assurance-vie, dont les encours moyens (provisions mathématiques) ont augmenté de 12,0 % par rapport à 2006, pour s'établir à 64,6 Md EUR.

Les encours moyens de crédits se sont élevés à 131,2 Md EUR, en progression de 11,6 % par rapport à 2006, dont 69,6 Md EUR

sur le marché des particuliers (+ 11,1 %). La production de prêts à l'habitat s'est inscrite à 16,3 Md EUR sur l'année, en baisse de 6,2 % par rapport à 2006, traduisant dans un environnement concurrentiel, l'approche ciblée des différents segments de clientèle par les Réseaux de Détail en France. Les encours moyens de crédits à l'habitat ont crû néanmoins de 13,0 % par rapport à 2006, pour atteindre le haut niveau de 60,1 Md EUR. Le marché des prêts à l'habitat en France reste fondamentalement peu risqué, avec pour les Réseaux de Détail en France, d'une part une proportion de prêts à taux fixe très élevée (plus de 80 % des encours au 31 décembre 2007), et d'autre part des critères d'octroi fondés sur la capacité de remboursement des emprunteurs. Enfin, sur le marché des clientèles commerciales, les encours moyens de crédits ont progressé de 11,8 %, à 58,4 Md EUR, tirés par la hausse des crédits d'investissement.

■ Réseau Société Générale

Depuis 2007, l'activité banque de flux, précédemment incluse dans les Services Financiers, a été intégrée au sein du réseau Société Générale. L'activité du réseau Société Générale a enregistré une nouvelle progression grâce au dynamisme commercial et au professionnalisme de ses 31 000 collaborateurs ainsi qu'à la qualité de son dispositif de distribution. Fort d'un maillage de 2 241 agences permanentes au 31 décembre 2007 (+ 53 agences par rapport à fin 2006), d'un système performant de canaux à distance et d'investissements continus dans la formation des équipes, ce réseau a conforté la qualité de ses services aux clients et développé une nouvelle fois ses fonds de commerce, tant en clientèle de particuliers qu'en clientèle commerciale.

Le nombre de comptes à vue de particuliers a ainsi augmenté de 2,2 % en 2007, atteignant 5,2 millions. En matière d'épargne longue, la production d'assurance-vie par le réseau Société Générale a atteint le niveau élevé de 7,9 Md EUR, dont 30 % en unités de compte. Cette collecte s'inscrit en baisse de 6,7 % par rapport à une année 2006 exceptionnelle, qui avait bénéficié du changement de fiscalité sur les plans d'épargne logement anciens. L'offre d'OPCVM continue d'être reconnue : notamment, suite aux succès rencontrés les années précédentes, les gammes Murano Garanti, et Murano Plus, qui offrent la capacité au souscripteur de diversifier son épargne sur les marchés financiers dans les cadres avantageux du PEA et de l'assurance vie tout en bénéficiant d'une protection du capital investi, ont été enrichies. Au total, 1,3 Md EUR ont été collectés en OPCVM à moyen ou long terme, au cours de l'année 2007.

Le marché de la clientèle commerciale représente un axe majeur de développement, sur lequel le réseau Société Générale a continué de renforcer son fonds de commerce. Le réseau Société

Générale s'est illustré par la qualité de son offre. Ainsi, le service de cautions en ligne cyclea@caution, lancé fin 2006 et enrichi de nouvelles fonctionnalités en 2007, rencontre un succès croissant depuis son lancement. Pour sa part, Performance Daily Export, nouvelle offre de mobilisation des créances à l'international permettant aux clients de saisir leurs demandes de financement sur un site transactionnel et d'obtenir un reporting en ligne de leurs encours et des échéances correspondantes, vient enrichir la gamme de produits du Commerce International. Dans le même temps, les « *joint ventures* » entre le réseau Société Générale et Société Générale Corporate & Investment Banking en matière de couverture de taux et de change, de conseil aux PME et de financement aux collectivités locales, ont poursuivi leur développement. Ainsi, sur le marché de la clientèle commerciale, les encours moyens de dépôts à vue ont progressé de 9,8 % à 12,8 Md EUR, alors que les encours moyens de crédits ont progressé de 13,1 % à 48,6 Md EUR.

■ Réseau Crédit du Nord

Les banques du groupe Crédit du Nord (Crédit du Nord et les banques Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes et Tarneaud) cultivent depuis plus de 150 ans un savoir faire de banques relationnelles fondé sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Le groupe Crédit du Nord, avec ses 9 100 collaborateurs, offre à ses clients les avantages d'une banque régionale, à taille humaine, et ceux d'un groupe à dimension nationale qui propose des produits et services performants et dispose de technologies avancées. Les différentes entités du groupe Crédit du Nord, toutes organisées comme de véritables PME, bénéficient d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité, qui s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes des clients.

Au cours de l'année 2007, le groupe Crédit du Nord a poursuivi son développement avec l'ouverture nette de 18 agences, portant leur nombre total à 756. Ces investissements, conjugués au renforcement de l'offre de services et à l'innovation, notamment dans les produits d'épargne, ont permis au Groupe de renforcer son fonds de commerce dans ses trois marchés : particuliers, professionnels et entreprises. Les études concurrentielles menées en 2007 par CSA positionnent le groupe Crédit du Nord comme la 1^{re} banque au niveau de la satisfaction des clientèles de particuliers, professionnels et entreprises.

Réseaux de Détail à l'International

Les Réseaux de Détail à l'International constituent un relais de croissance pour la Société Générale. Le Groupe poursuit depuis 1998, date de création de ce pôle dédié, une stratégie d'investissements ciblés qui repose sur le principe de la diffusion à l'étranger de son modèle de développement de la Banque de détail en France, dans le respect des spécificités des

marchés locaux. Conjuguant croissance interne et externe, les Réseaux de Détail à l'International s'appuient sur un concept de banque universelle, ayant vocation à développer tous les produits et services à destination d'une large base de clientèle, à la fois d'entreprises et de particuliers. Au 31 décembre 2007, les Réseaux de Détail à l'International sont présents dans 37 implantations, avec des positions significatives en Europe centrale et orientale, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique et Outre-mer, regroupant 2 795 agences et environ 40 000 collaborateurs au service de 8,8 millions de clients particuliers et de plus de 730 000 entreprises. Le montant des dépôts des Réseaux de Détail à l'International représente 51,3 Md EUR (24,9 Md EUR de dépôts de clients particuliers et 26,4 Md EUR de dépôts de clients commerciaux) et celui des crédits 44,1 Md EUR (16,2 Md EUR de crédits aux particuliers et 27,9 Md EUR de crédits commerciaux). En 2007, les Réseaux de Détail à l'International ont poursuivi leurs investissements de croissance organique, notamment en Roumanie, en Serbie, en République tchèque, en Russie, au Maroc et en Algérie. À périmètre constant, ils ont ainsi ouvert 379 nouvelles agences. Parallèlement, ils ont réalisé de nouvelles acquisitions ciblées, complétant ainsi leurs positions en Europe centrale et orientale et en Afrique.

En Europe centrale et orientale, les Réseaux de Détail à l'International servent 6,5 millions de clients particuliers et entreprises à travers un réseau de 1 963 agences, hors Rosbank (Russie). En République tchèque, la Komerční Banka, acquise en 2001, occupe la 3^e place avec une part de marché de 17 % sur les crédits. Son développement se poursuit, notamment avec l'intégration de Modra Pyramida, établissement tchèque spécialisé dans le crédit à l'habitat, dont elle a acquis en octobre 2006 les 60 % qu'elle ne détenait pas encore, et qui offre un important potentiel de synergies. En Roumanie, pays entré dans l'Union européenne en 2007, la filiale BRD, avec plus de 800 agences (contre 207 à fin 2004), est le 1^{er} réseau bancaire du pays et la seconde banque en parts de marché sur les crédits et les dépôts. BRD a connu un développement très rapide au cours des dernières années, avec des encours de crédits totaux multipliés par 4 depuis fin 2004, totalisant 7,1 Md EUR à fin 2007. En 2007, le Groupe a acquis des participations majoritaires dans Banka Popullore (Albanie), Ohridska Banka (Macédoine), Mobiasbanca (Moldavie). Ces acquisitions font suite à celles réalisées en 2006, des banques croate Splitska Banka et géorgienne Bank Republic. Le groupe Société Générale est également présent en Bulgarie, Slovénie, Serbie, Monténégro, ainsi qu'en Grèce et à Chypre. Il a exercé mi-février 2008 son option d'achat sur Rosbank, dont il détient à cette date 50 % plus une action, prenant ainsi le contrôle du premier réseau de détail russe à capitaux privés. L'exercice de cette option déclenche le lancement par Société Générale d'une offre publique obligatoire à l'issue de laquelle sa participation dans Rosbank pourra atteindre 57,8 % d'ici la fin du premier semestre 2008. Avec un réseau d'environ 600 agences couvrant l'ensemble du territoire, notamment la plupart des grandes agglomérations du pays et les régions connaissant une très forte croissance comme la Sibérie et l'Extrême Orient, Rosbank sert

3 millions de clients particuliers, 60 000 PME et 7 000 grandes entreprises. Le Groupe était déjà présent en Russie avec BSGV, banque universelle, et DeltaCredit, établissement spécialisé dans le crédit immobilier acquis en 2005.

Dans le bassin méditerranéen, le Groupe sert 1,7 million de clients particuliers et entreprises à travers un réseau de 556 agences. En Égypte, la fusion en 2006 de National Société Générale Bank et de MIBank, qui avait été acquise en fin d'année 2005, fait de l'ensemble la deuxième banque privée du pays. Au Maroc, SGMA est la 4^e banque et détient une part de marché sur les crédits de 11 %. Le groupe Société Générale a par ailleurs poursuivi son fort développement organique en Algérie avec l'ouverture de 20 agences en 2007, et est présent également en Tunisie.

En Afrique et Outre-mer, le Groupe a conforté la solidité de ses fonds de commerce, et sert, à fin 2007, 1,1 million de clients particuliers et entreprises à travers un réseau de 276 agences. Il est solidement présent en Afrique, avec 11 implantations qui représentent 0,9 million de clients particuliers et entreprises et 201 agences. En Afrique de l'Ouest, SGBCI (Côte d'Ivoire) est la première banque en part de marché sur les crédits, et SGBC (Cameroun) est la première banque en total de bilan. Le dynamisme démographique et les ressources naturelles de la zone représentent un atout en termes de perspectives de développement. Parallèlement, en 2007 le Groupe a acquis une participation majoritaire dans la banque mauritanienne Banque Internationale d'Investissement.

Services Financiers

Les Services Financiers comprennent les activités de financements et de services aux entreprises, de crédit à la consommation et d'assurances. Ils constituent un des axes majeurs de développement pour le groupe Société Générale. Présents dans 47 pays, ils occupent des positions de leader : 1^{er} en Europe continentale en financement des ventes et des biens d'équipement (SG Equipment Finance), 1^{er} en Europe en location et gestion de parcs informatiques (ECS) et 2^e en Europe en location longue durée et gestion de flottes automobiles (ALD Automotive). En crédit à la consommation, Société Générale Consumer Finance détient des positions solides en France, en Italie, en Allemagne et connaît un fort développement dans les pays émergents. Enfin, en assurance-vie, le groupe Sogécap poursuit son expansion internationale, et offre une large gamme de produits à la clientèle des Réseaux de Détail en France et à l'International.

■ Financements spécialisés

Les Financements spécialisés recouvrent deux grandes familles d'activités largement internationales : les financements et services aux entreprises et le crédit à la consommation.

FINANCEMENT DES VENTES ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

SG Equipment Finance est le leader en Europe continentale dans le financement de biens d'équipement professionnel, avec 17,3 Md EUR d'encours de financements hors affacturage à fin 2007. Son offre comprend le financement des ventes et le leasing opérationnel et financier. SG Equipment Finance est présent dans 23 pays. Ses positions sont particulièrement solides en France, en Allemagne, en Italie, ainsi qu'en Scandinavie au travers de SG Finans (précédemment Elcon Finans, acquis en 2004).

LOCATION LONGUE DURÉE ET GESTION DE FLOTTES DE VÉHICULES

ALD Automotive est le n° 2 de la location longue durée et de la gestion de flottes en Europe. Son offre inclut un grand nombre de produits, allant des services pour les larges flottes automobiles au leasing opérationnel. À fin 2007, ALD Automotive est présent dans 39 pays, avec une flotte de 728 000 véhicules, dont 542 000 en location longue durée. Son développement conjugue acquisitions, nouveaux partenariats et investissements de croissance organique. En 2007, ALD Automotive a lancé de nouvelles opérations en Serbie, en Algérie, en Malaisie et au Mexique.

LOCATION ET GESTION DE PARCS INFORMATIQUES

Implanté dans 16 pays, ECS est le leader en Europe en location et gestion de parcs informatiques. Son offre comprend aussi bien le leasing opérationnel que la gestion de parcs informatiques.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Présent dans 24 pays au 31 décembre 2007, Société Générale Consumer Finance offre une large gamme de financements sur lieu de vente et de crédits en direct. Forte d'un socle solide en France, en Italie, en Allemagne, la ligne métier a accéléré, au cours des dernières années, sa stratégie de développement dans les pays émergents (Pologne, Russie, République tchèque, Roumanie notamment). En 2007, le Groupe a poursuivi son développement avec l'acquisition de Banco Pecúnia et de Banco Cacique au Brésil, de Scott Financial Services aux États-Unis, et avec le lancement de nouvelles opérations en Croatie, à Chypre, en Turquie et au Vietnam. À fin 2007, les encours de crédit à la consommation s'élèvent à 18,3 Md EUR, non compris les encours de crédits à la consommation des Réseaux de Détail en France.

■ Assurances

Les activités d'assurance-vie offrent aux clients particuliers une large gamme de produits d'assurance-vie et de prévoyance et aux entreprises des produits de couverture des passifs sociaux. Cette offre est proposée par les filiales Sogécap, Oradéa, Sogelife (France et certains pays de l'Union européenne), La Marocaine Vie (Maroc), Komercni Pojistovna (République tchèque), Sogécap Liban et NSGB Life (Égypte) notamment. Le Groupe est actuellement en phase d'accélération de son

expansion internationale : après des développements en Allemagne et en Slovaquie en 2006, Sogécap a lancé en 2007 des activités au Portugal, en Grèce, en Bulgarie, en Russie, créé une société de fonds de pension en Roumanie, et acquis Soyuznik en Russie. Il a par ailleurs signé un contrat de « *joint venture* » avec Indiabulls en Inde. Après une année 2006 record en matière de collecte suite à la modification de la fiscalité française sur les plans d'épargne logement qui avait bénéficié à l'assurance-vie, 2007 confirme la qualité de l'offre de Sogécap, récompensée par l'Oscar du meilleur contrat d'assurance vie de moins de 8 ans (Érable Évolutions) et l'Oscar du meilleur contrat de capitalisation (Sogécapi Patrimoine) par le magazine *Gestion de Fortune*, le Trophée d'Or (Séquoia dans la catégorie des multisupports offensifs) et le Grand Prix de l'interactivité par le magazine *Le Revenu*. Enfin, le label d'excellence pour la Garantie Obsèques Société Générale lui a été décerné dans le guide Santé Prévoyance des *Dossiers de l'Épargne*. La collecte s'établit sur l'année 2007 à un niveau élevé, à 8,9 Md EUR, contre 9,7 Md EUR en 2006. Au 31 décembre 2007, les encours d'assurance-vie de Sogécap (provisions mathématiques) atteignent 63,0 Md EUR.

Sur les activités d'assurance IARD, Sogessur confirme son dynamisme, et compte désormais plus de 650 000 clients et un stock de 950 000 contrats.

Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

Le pôle GIMS – Global Investment Management and Services (Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs) – regroupe la Gestion d'actifs avec Société Générale Asset Management, la Banque privée avec SG Private Banking, le métier Titres avec Société Générale Securities Services, le courtage et la compensation sur marchés organisés avec Fimat, et la Banque directe avec Boursorama. À fin 2007, les encours sous gestion de GIMS s'élevaient à 434,6 Md EUR, ce montant n'incluant pas 72,6 Md EUR d'actifs gérés par Lyxor Asset Management, filiale consolidée au sein de la ligne-métier Actions de la Banque de Financement et d'Investissement, ni les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux de Détail en France et détenant plus de 150 000 EUR, représentant environ 118 Md EUR. Les encours d'actifs en conservation s'élevaient quant à eux à 2 583 Md EUR au 31 décembre 2007. Dans le même temps, Fimat confirme son positionnement comme l'un des leaders mondiaux de l'exécution et du clearing, et Boursorama celui d'acteur majeur de la distribution de produits financiers en ligne en Europe.

■ Gestion d'actifs

Société Générale Asset Management (SGAM) est un acteur global, implanté dans les 3 principaux bassins d'investissement mondiaux : Europe, Asie et États-Unis. Grâce aux ventes croisées entre ses plates-formes de gestion, la Gestion

d'actifs combine proximité avec les clients et connaissance des réglementations locales avec un portefeuille de produits véritablement international. SGAM peut ainsi offrir un accès privilégié à toutes les classes d'actifs, sur l'ensemble des marchés financiers, à tout type de clientèle : institutionnels, entreprises, distributeurs et particuliers. Avec 357,7 Md EUR d'actifs gérés au 31 décembre 2007, l'activité est équilibrée, tant en termes de types d'investisseurs (particuliers, institutionnels), de mix produit (actions, diversifiés, produits de taux et produits alternatifs) que de répartition géographique des actifs sous gestion (Europe, États-Unis, Asie). Le mode de développement de SGAM conjugue acquisitions ciblées, partenariats et développement organique. La stratégie de croissance organique menée repose d'une part sur l'élargissement des territoires de distribution, notamment au travers de 1 200 accords avec des banques, des compagnies d'assurance, des courtiers et des conseillers indépendants dans le monde entier, et d'autre part sur l'enrichissement de la gamme de produits, en termes d'innovation et de valeur ajoutée client, aussi bien en gestion traditionnelle qu'en gestion alternative. En Asie, SGAM a développé, par des partenariats avec des leaders locaux, un des dispositifs les plus étendus, lui donnant accès à 350 millions de clients potentiels en Chine, en Inde et en Corée.

■ Banque privée

Grâce à l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale et en allocation d'actifs, SG Private Banking offre des solutions personnalisées à une clientèle disposant de plus de 1 M EUR d'avoirs financiers. Au cours des dernières années, cette ligne-métier a connu un développement rapide dans toutes ses implantations, et plus particulièrement en Asie. Elle emploie plus de 3 000 collaborateurs et gère 76,9 Md EUR d'actifs au 31 décembre 2007 (soit une croissance annuelle moyenne des actifs gérés de 14,3 % depuis 2003). Présente dans 24 pays en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord, SG Private Banking figure parmi les acteurs reconnus sur l'ensemble des places financières internationales où elle exerce. Son professionnalisme lui a valu de multiples distinctions, notamment celles de « Meilleure banque privée pour son offre de produits structurés » (Euromoney 2006 et 2007) et « Meilleure banque privée pour son offre d'investissements alternatifs » (Private Banker International 2005 et 2007). En 2007, SG Private Banking a poursuivi l'accroissement de son portefeuille clients et le développement de ses activités à l'international avec l'acquisition des activités de banque privée d'ABN AMRO au Royaume-Uni, et celle de Canadian Wealth Management, qui devrait être finalisée début 2008.

■ Métier Titres

Société Générale Securities Services se classe parmi les premiers conservateurs européens, avec 2 583 Md EUR d'actifs en conservation au 31 décembre 2007 (+14,2 % sur un an). Avec une stratégie combinant croissance organique et croissance externe, SGSS a renforcé sa présence en Europe (Italie, Luxembourg et Allemagne) tout en poursuivant l'élargissement de son offre de

services. En 2007, SGSS a poursuivi son développement dans l'administration de fonds en acquérant les activités de Pioneer Investments en Allemagne, représentant 46 Md EUR d'actifs administrés. À fin 2007, l'activité d'administration de fonds représentait 444 Md EUR et couvrait plus de 5 000 OPCVM. Enfin, auprès des clients entreprises émetteurs, Société Générale Securities Services se positionne comme le leader en France des services d'administration de leur actionariat, notamment salarié, la gestion du service titres et la centralisation de leurs opérations financières. La forte croissance de la ligne métier et les efforts en termes d'innovation et d'enrichissement de la gamme de services lui ont valu de nombreuses distinctions, parmi lesquelles celles d'« Administrateur de fonds européen de l'année 2007 » (*Funds Europe*), et de « Fournisseur européen de services titres le plus innovant » (*Financial-i*).

■ Courtage sur produits dérivés

Fimat, l'un des tout premiers courtiers internationaux, fournit à sa clientèle institutionnelle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matière premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC). Grâce à son expertise, Fimat accroît, année après année, sa part de marché mondiale sur les principaux marchés dont il est membre. Celle-ci s'établit ainsi à 9,0 % sur l'année 2007, contre 6,7 % un an auparavant. En 2007, a été annoncée la création de Newedge, entité regroupant les activités de courtage de Fimat et de Calyon Financial. Le lancement opérationnel de cette nouvelle entité, détenue conjointement à parts égales par Société Générale et Calyon, a eu lieu en début d'année 2008. Avec 3 000 collaborateurs répartis sur plus de 70 marchés organisés, Newedge dispose d'une offre élargie, et se positionne, dans un marché en pleine expansion, comme un des leaders mondiaux dans le domaine de l'exécution, notamment électronique, et de la compensation de produits dérivés listés. Aux États-Unis, elle se positionne à la 3^e place des *Future Commission Merchants*. Les actionnaires de Newedge espèrent introduire en bourse cette nouvelle entité dans un délai de 18 à 24 mois.

■ Banque directe

Avec 6,2 millions d'ordres exécutés, 64 000 comptes bancaires en direct et un encours d'épargne total de 4,4 Md EUR à fin décembre 2007, Boursorama est un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe. En France, Boursorama est un acteur clé de la banque en ligne sous la marque Boursorama Banque. Au Royaume-Uni et en Espagne, le groupe est un acteur clé du courtage en ligne sous les marques Seftrade et Self Trade Bank. En Allemagne, le groupe est présent depuis 1997 dans l'activité de courtage en ligne, sous la marque Fimatex. L'acquisition en 2007 d'OnVista, premier portail d'informations financières en ligne en Allemagne, permet à Boursorama de dupliquer sa stratégie de développement média-courtier dans ce pays.

Banque de Financement et d'Investissement

Présente dans 46 pays avec 12 000 collaborateurs, Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) regroupe l'ensemble des activités de marchés de capitaux et de financement destinées aux entreprises, aux institutions financières et aux investisseurs institutionnels en Europe, dans la zone Amériques et en Asie-Pacifique. Associant innovation et qualité d'exécution, SG CIB développe des solutions financières intégrées à forte valeur ajoutée en s'appuyant sur trois domaines d'expertise : marchés de capitaux en euros, dérivés et financements structurés.

Afin de renforcer l'approche solutions clients et de répondre encore mieux aux évolutions du marché, SG CIB a fait évoluer son organisation à travers le projet Step Up 2010. SG CIB est désormais structurée autour de trois pôles : Financement et conseil ; Taux, Changes et Matières Premières, et Actions.

■ Actions

Le pôle « Actions », dédié à une large palette de clients (investisseurs institutionnels, « *hedge funds* », entreprises, gestionnaires d'actifs), regroupe l'ensemble des produits et services « *cash* » actions et dérivés actions, ainsi que la recherche actions.

Le développement des Dérivés Actions s'appuie notamment sur la large diversification des centres de profits et une forte capacité d'innovation. *Risk Magazine* a attribué à SG CIB le prix « Modern Great » récompensant le meilleur établissement dérivés actions des 20 dernières années.

En 2007, les Dérivés Actions ont confirmé leur position de leader avec les nominations de « Meilleur Établissement Dérivés Actions » par *The Banker*, *Euromoney* et *Risk Magazine*, ainsi que « Meilleur Fournisseur de Dérivés Actions en Europe et en Asie » par *Global Finance*. Les Dérivés Actions ont en effet consolidé leur leadership mondial tant sur les activités de flux que dans le domaine des produits structurés.

Les activités de flux couvrent notamment les *warrants* et ETF (*Exchange Traded Funds*) distribués via Lyxor Asset Management (Lyxor AM), auprès de réseaux bancaires, d'investisseurs institutionnels et de clients entreprises notamment.

Lyxor AM distribue aussi des fonds structurés dans le monde entier et a développé une activité d'Investissements Alternatifs permettant d'accéder à de nombreux *hedge funds* dans le monde avec un haut niveau de transparence, de sécurité et de liquidité.

Les Dérivés Actions se sont classés en 2007 n° 1 mondial pour les *warrants* avec une part de marché de 15,8 % et obtiennent sur les ETFs une part de marché de 26,9 % (n° 2 en décembre 2007). À fin 2007, les actifs sous gestion chez Lyxor AM atteignent 72,6 Md EUR, en progression de 11,6 Md EUR par rapport à fin 2006.

Les activités de Secondaire Actions recouvrent un service d'exécution globale sur les marchés actions mondiaux et une Recherche Actions paneuropéenne. Membre de 30 places boursières dans le monde, SG CIB offre un accès global à ses clients institutionnels. De plus, SG CIB a développé un savoir-faire reconnu en *program trading*, en algorithme de *trading* et en Accès Direct aux Marchés Actions (*Direct Market Access*). En 2007, SG CIB a confirmé sa position de n° 1 sur Euronext, avec une part de marché de 8,5 %. La Recherche Actions (388 valeurs représentant une capitalisation boursière de 6 000 Md EUR) poursuit le développement de son fonds de commerce paneuropéen. SG CIB a été désignée 6^e courtier Cash Actions en Europe dans l'enquête Extel 2007, en progression constante depuis 2003.

■ Taux, Changes et Matières Premières

Le pôle « Taux, Changes et Matières Premières », principalement dédié aux investisseurs, entreprises, institutions financières et secteur public, met en œuvre une approche intégrée couvrant la structuration, le trading et la distribution pour les produits de flux et de structurés de taux, change, crédit, et matières premières ainsi que la titrisation et la trésorerie.

Sur les produits dérivés de taux en 2007, SG CIB s'est positionnée au 5^e rang sur les swaps de taux d'intérêt en Euros et au 2^e rang sur les swaps inflation en Euros (*Risk Magazine* et *Risk Interdealer's Rankings*). Sur le change, SG CIB est à la 4^e place pour les produits exotiques (*Risk Italia*). Le magazine *Energy Risk* a nommé la banque « Établissement de l'année, pétrole et produits raffinés ». Enfin, la transaction MX Energy (fournisseur et fabricant de gaz naturel américain), combinant des solutions de crédit innovantes avec une gestion financière du risque, a été désignée « Opération de l'année » par *Energy Risk Magazine*. En 2007, SG CIB a été aussi reconnue « Meilleur établissement dérivés Énergie / Matières Premières » par *Asia Risk* et « Meilleur fournisseur de dérivés matières premières, Asie » par *Global Finance*. La gestion des enjeux de développement durable est aussi intégrée dans les différents métiers de SG CIB. Gaselys, filiale à 49 % du groupe Société Générale et à 51 % de Gaz de France, est chargée de la commercialisation des énergies renouvelables. Orbeo, la co-entreprise entre Société Générale Énergie et Rhodia, assure la commercialisation de l'ensemble des crédits d'émission de CO₂ de Société Générale et a été nommée *Best Trading Company* de crédits CO₂ par le magazine *Environmental Finance*.

SG CIB a développé une approche *Cross Asset Research* aujourd'hui reconnue sur les marchés (vision transversale des différentes classes d'actifs croisant les travaux de recherche sur actions, crédit, dérivés actions, taux et changes, matières premières et économie). La recherche « *Fixed Income* » a ainsi été classée n° 1 par le magazine *Euromoney* (*European Fixed Income Research Poll 2007*) pour l'ensemble de sa recherche crédit et ses idées de trading, de même que la recherche pétrole, classée au premier rang selon le magazine *Risk*.

■ Financement et Conseil

Le pôle Financement et Conseil est dédié aux émetteurs (entreprises, institutions financières et secteur public). Il recouvre les activités de financements d'acquisition et à effet de levier, conseil en fusions acquisitions et primaire actions, les activités de financements structurés (financements export, immobilier, infrastructures, actifs, matières premières et énergie) ainsi que les activités complémentaires de syndication et couverture de taux et de change pour les émetteurs. Le pôle inclut également les équipes de *coverage* en charge d'offrir aux clients tous les produits et services de la banque. Cette plate-forme se distingue par sa capacité à offrir aux clients des solutions intégrées, globales et sur mesure.

Sur les marchés de capitaux de dette, SG CIB s'est vu décerner le titre de « Meilleur établissement » sur le marché obligataire en euros par *IFR* et renforce encore sa position globale sur les marchés de la dette obligataire en euros en passant de la 5^e à la 3^e place (IFR) en 2007. Elle étend son leadership à la Russie en devenant 3^e *bookrunner* de prêts syndiqués (IFR). Dans le cadre de son activité avec les institutions financières, SG CIB a reçu le titre de « Meilleur Établissement de gestion actif-passif pour les institutions financières » en 2007 par le magazine *The Banker*.

En financements structurés, SG CIB a confirmé en 2007 sa position parmi les leaders et a occupé ainsi, pour la 6^e année consécutive, le 1^{er} rang mondial en financements export selon *Trade Finance Magazine*. Elle s'est également illustrée en financement de matières premières en obtenant le prix de « Meilleure banque pour le financement de matières premières » selon *Trade Finance Magazine* pour la deuxième année consécutive, et les prix de « Meilleur arrangeur en pétrole et gaz » et « Meilleur conseiller financier en LNG » selon *Infrastructure Journal*.

Enfin, en 2007 le primaire actions s'est placé en troisième position en France (Thomson Financial).

SG CIB a subi une fraude commise par un trader au sein des activités de marchés. Les expositions non autorisées et dissimulées portant sur des prises de positions directionnelles réalisées courant 2007 et au début de l'année 2008, et d'une ampleur exceptionnelle, ont dû être clôturées dans les meilleurs délais, et dans le respect de l'intégrité des marchés. Cette fraude a entraîné une perte exceptionnelle avant impôt de 4,9 Md EUR, comptabilisée en 2007. Le Groupe a immédiatement pris les dispositions nécessaires pour renforcer les procédures de lutte contre le risque de fraude, à travers le renforcement de la sécurité informatique et des contrôles d'accès.

Un Comité spécial, composé d'administrateurs indépendants, a reçu du Conseil d'administration les missions suivantes : s'assurer que les causes et les montants des pertes de trading découvertes en janvier 2008 ont été complètement identifiés, que

des mesures sont mises en place pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature, que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations et que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

Le Comité spécial a publié le 20 février 2008 un rapport d'étape, rendant compte de son appréciation des conclusions intermédiaires de la mission d'audit interne conduite par l'Inspection générale de Société Générale, ainsi que de l'état de la mise en oeuvre des mesures visant à renforcer le dispositif de contrôle afin de prévenir la survenance d'autres fraudes de même nature.

3

FAITS ET CHIFFRES

	<i>Page</i>
<u>Chiffres clés 2007</u>	14
<u>L'action Société Générale</u>	16

CHIFFRES CLÉS 2007

DONNÉES CONSOLIDÉES DU GROUPE

	2007	2006	2005 ⁽²⁾	2004 ⁽²⁾	2003 ⁽¹⁾
Résultats (en M EUR)					
Produit Net Bancaire	21 923	22 417	19 166	16 390	15 637
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	6 713	8 035	6 562	4 760	3 843
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	1 802				
Résultat net	1 604	5 785	4 916	3 623	2 755
Résultat net part du Groupe	947	5 221	4 402	3 281	2 492
Réseaux France ⁽⁴⁾	1 375	1 344	1 059	942	878
Réseaux Internationaux	686	471	386	258	214
Services Financiers ⁽⁴⁾	600	521	453	376	285
Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs	652	577	460	385	290
Banque de Financement et d'Investissement	(2 221)	2 340	1 841	1 453	1 052
Gestion propre et autres	(145)	(32)	203	(133)	(227)
Activité (en Md EUR)					
Total du bilan	1 071,8	956,8	835,1	601,3	539,4
Crédits clientèle	305,2	263,5	227,2	208,2	177,5
Dépôts clientèle	270,7	267,4	222,5	213,4	160,2
Actifs gérés	435	422	386	315	284
Fonds propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	27,2	29,1	23	18,4	16,9
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	31,3	33,4	27,2	20,5	21,3
Effectifs moyens⁽³⁾					
	130 100	115 134	100 186	93 359	90 040

2003 : Normes françaises.

2004 : Normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) et après reclassement de la réserve de capitalisation Sogécap.

2005-2007 : Normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

(1) Chiffres 2003 retraités comme mentionné dans le Document de Référence 2006.

(2) Chiffres 2004, 2005 retraités comme mentionné dans le document de référence 2007.

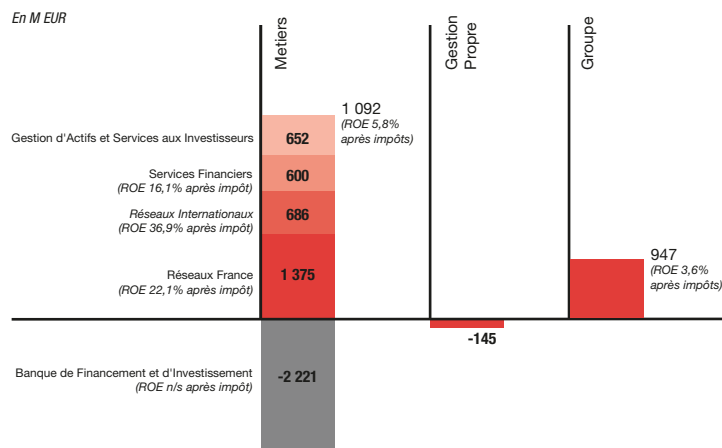
(3) Y compris le personnel intérimaire.

(4) Chiffres 2005-2007 retraités suite à l'intégration à partir de mai 2007 des résultats de l'activité banque de flux aux résultats des Réseaux France (précédemment inclus dans les Services Financiers).

0,9 Md EUR
de résultat net part du Groupe

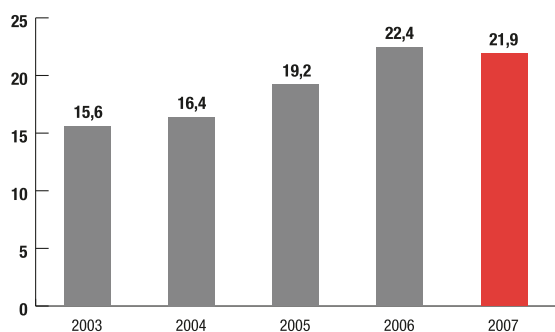
6,7 Md EUR
de résultat d'exploitation
hors perte nette sur activités
de marché non-autorisées et
dissimulées

CONTRIBUTION DES METIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



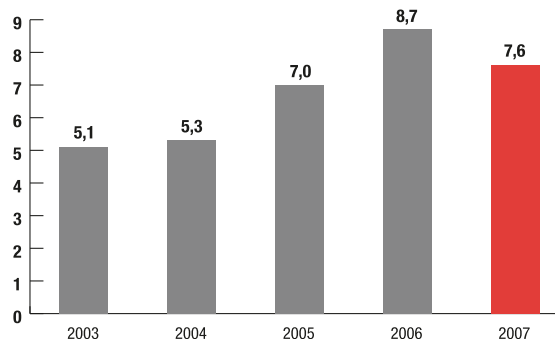
PRODUIT NET BANCAIRE

En Md EUR



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Md EUR



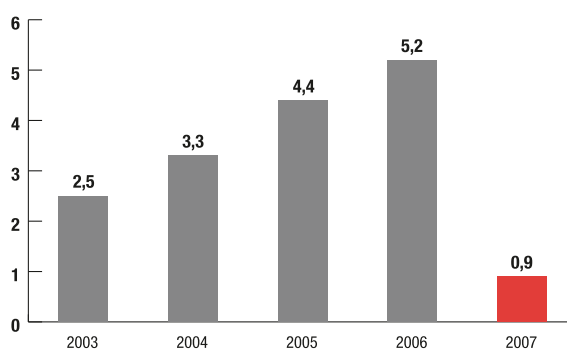
Très bonne activité des Réseaux de détail, des Services Financiers, de la Banque Privée et des Services aux Investisseurs

Impact de la crise financière sur la Banque de Financement et d'Investissement, ainsi que sur la Gestion d'Actifs

Résultat bénéficiaire malgré une perte opérationnelle exceptionnelle

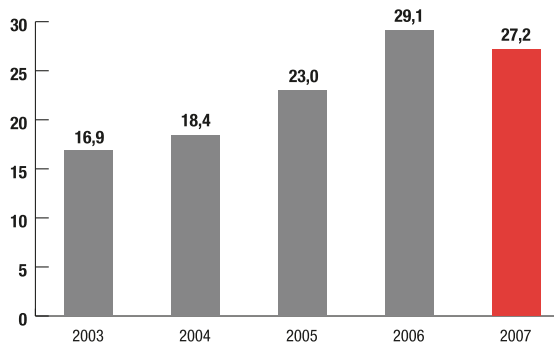
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

En Md EUR



CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

En Md EUR



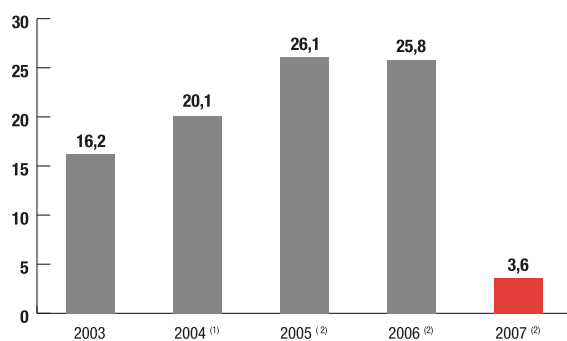
2003 : Normes françaises
2004 : Normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) et après reclassement de la réserve de capitalisation Sogécap

2005-2007 : Normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4)

Chiffres 2004, 2005 retraités comme mentionné dans le document de référence 2007

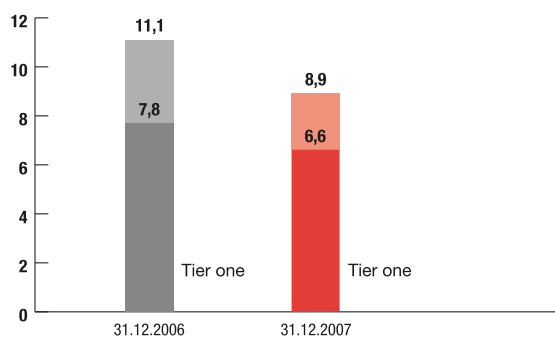
ROE APRÈS IMPÔT

En %



RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

En %



(1) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en normes françaises.

(2) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Parcours boursier

En 2007, l'action Société Générale s'est repliée de 23,1 % et a clôturé à 98,93 EUR. Cette performance se compare sur la période à une progression de l'indice CAC 40 de 1,3 % et à un recul de l'indice des banques de la zone euro EURO STOXX BANK de 8,9 %.

Au 31 décembre 2007, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 46,2 Md EUR, ce qui la situait au 10e rang des valeurs du CAC 40 (8e valeur de marché de l'indice en termes de « flottant ») et au 7e rang des banques de la zone euro.

Sur l'année 2007, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 419 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,72 % (contre 0,44 % en 2006). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 3e rang des titres les plus traités du CAC 40.

Places de cotation

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et à la Bourse de Tokyo. Aux États-Unis, elle n'est pas cotée mais elle se négocie sous forme de certificats d'action (ADR).

Indices boursiers

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX 50, EURO STOXX 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop, FTSE4GOOD et Dow Jones Sustainability Index World.

Rentabilité totale* pour l'actionnaire

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2007, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé, d'une part, et en moyenne annualisée, d'autre part. Ainsi, par exemple, un actionnaire ayant détenu un portefeuille d'actions Société Générale du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2007 (5 ans) aurait obtenu une rentabilité totale * cumulée de 125 % sur la période ou de 17,6 % par an en moyenne.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale * cumulée	Rentabilité totale * moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	1356 %	7,8 %
Depuis 15 ans	31.12.1992	674 %	14,8 %
Depuis 10 ans	31.12.1997	380 %	24,4 %
Depuis 5 ans	31.12.2002	125 %	17,6 %
Depuis 4 ans	31.12.2003	68 %	13,9 %
Depuis 3 ans	31.12.2004	50 %	14,5 %
Depuis 2 ans	31.12.2005	3 %	1,6 %
Depuis 1 an	31.12.2006	- 20 %	- 20,3 %

Source : Datastream.

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

Évolution du dividende

L'objectif du Groupe est d'avoir un taux de distribution proche de 45 % en moyenne de cycle.

	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Dividende net (en EUR) *	0,90 ⁽²⁾	5,20	4,47	3,28	2,48 ⁽¹⁾	2,09 ⁽¹⁾
Taux de distribution (%) ⁽³⁾	45,4	42,2	41,8	41,1	41,2	61,6
Rendement net (%) ⁽⁴⁾	0,9	4,0	4,3	4,4	3,6	3,8

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) ; à partir de 2005 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

(1) Les personnes physiques disposent en outre d'un avoir fiscal à 50 %.

(2) Proposé à l'Assemblée générale. Les actions issues de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription annoncée par le Groupe le 11 février 2008 ne donneront pas droit au dividende versé en 2008 au titre de l'exercice 2007.

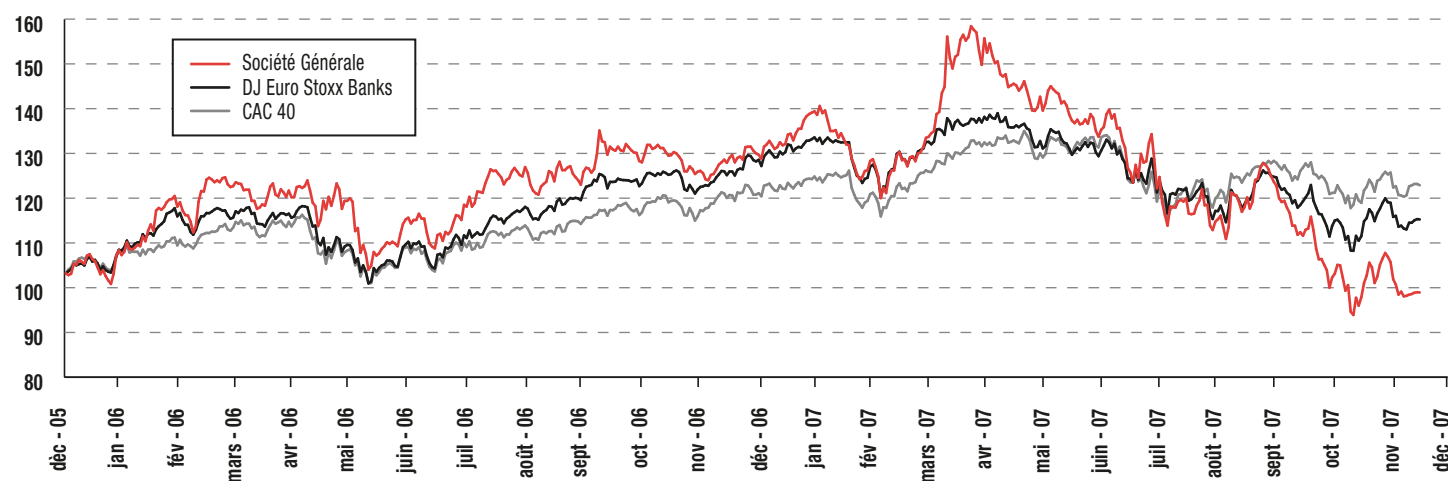
(3) Dividende net/bénéfice net par action.

(4) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

Données boursières	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Capital social (en nombre de titres)	466 582 593	461 424 562	434 288 181	445 153 159	438 434 749	430 170 265
Capitalisation boursière (Md EUR)	46,2	59,3	45,1	33,1	30,7	23,9
Bénéfice net par action (EUR) *	1,98	12,33	10,70	7,98	6,03	3,38
Actif net par action * – valeur en fin d'exercice (EUR)	56,4	63,7	53,0	44,7	40,7	38,1
Cours * (EUR) plus haut	158,4	135,1	105,2	75,0	69,5	80,0
plus bas	93,9	100,8	74,2	64,5	42,6	37,9
dernier	98,9	128,6	103,2	74,0	69,5	55,1

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) ; à partir de 2005 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

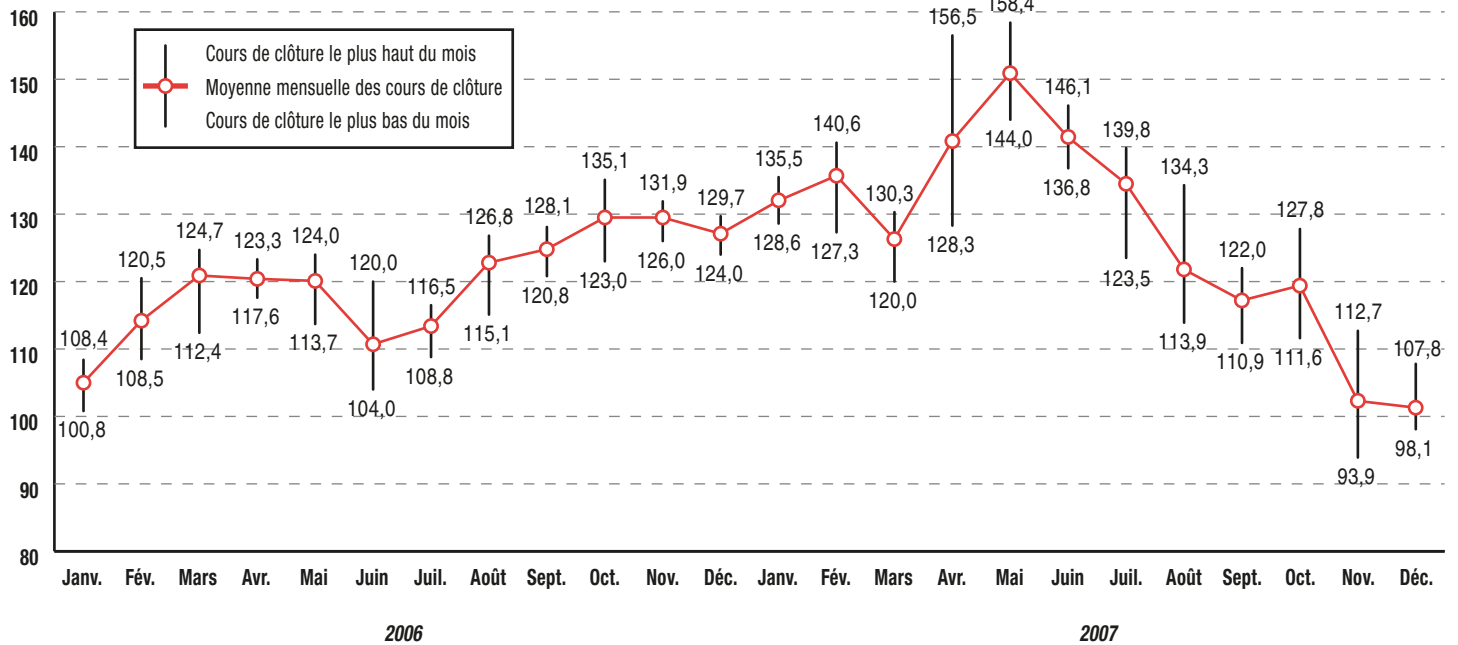
ÉVOLUTION DU COURS *



Source : Datastream.

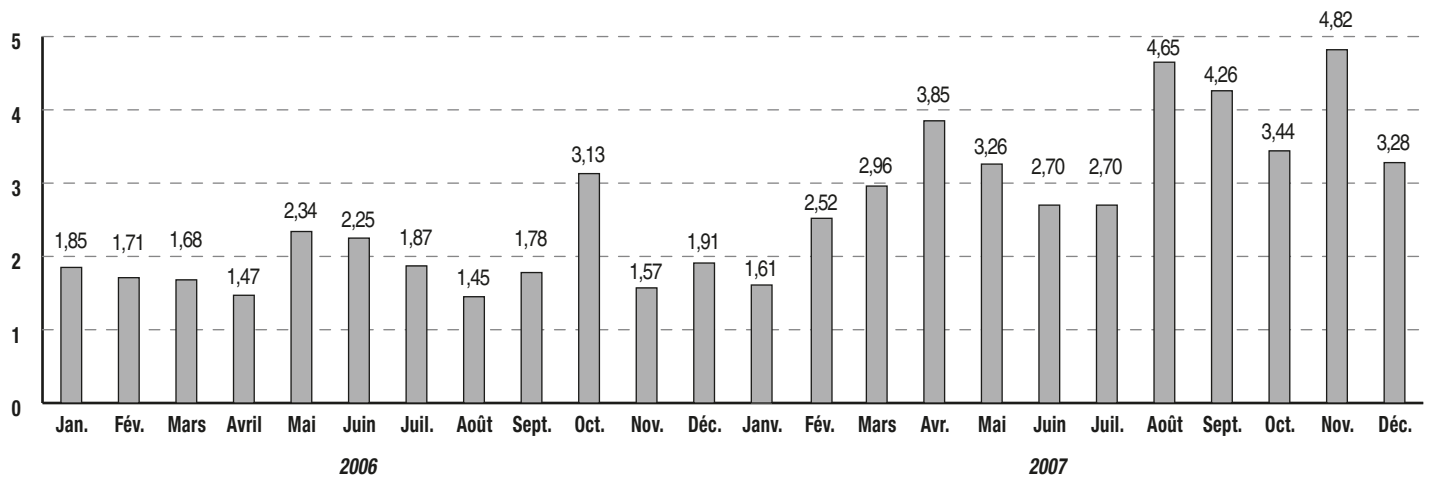
* Données ajustées de l'impact lié à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION *



Source : Datastream.

VOLUMES ÉCHANGÉS (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ÉCHANGÉS EN MILLIONS DE TITRES) *



Source : Datastream.

* Données ajustées de l'impact lié à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social était divisé en 467 millions d'actions au nominal de 1,25 EUR.

Le Conseil d'administration du 8 février 2008 a décidé une augmentation de capital de 116 654 168 actions (voir Éléments financiers - Informations sur le capital).

Rapport spécial sur le rachat d'actions

Depuis le lancement de son programme de rachat d'actions en septembre 1999, il a été procédé à l'acquisition de 105,3 millions de titres sur le marché pour un montant net global de 8,3 Md EUR. En 2002, Société Générale avait procédé à l'annulation de 7,2 millions d'actions pour un montant de 438 M EUR, et en 2005 à l'annulation de 18,1 millions d'actions pour un montant de 1 352 M EUR.

Au total, au cours de l'exercice 2007, Société Générale a racheté 14 550 482 actions pour une valeur de 1 903 154 171,22 EUR et vendu ou transféré 7 178 491 actions pour une valeur globale de cession de 774 684 364,85 EUR.

- Dans le cadre de son programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité), Société Générale a acquis en 2007, 10 651 139 titres pour un prix de revient global de 1 374 903 148,89 EUR :
 - 5 087 449 titres ont été affectés à l'objectif d'annulation ;
 - 472 810 actions ont été affectées à la croissance externe et ont par ailleurs été transférées dans le cadre du règlement d'opérations de croissance externe au cours de 2007 ;
 - 5 090 880 titres ont été affectés à l'attribution aux salariés dans le cadre de la couverture des plans d'options d'achat et d'actions gratuites.
- Par ailleurs, dans le cadre de son contrat de liquidité, Société Générale a acquis en 2007, 3 899 343 titres pour une valeur de 528 251 022,33 EUR et a cédé 3 899 343 titres pour une valeur de 526 639 880,99 EUR.

La réalisation de ces opérations ainsi que la commission de gestion du contrat de liquidité ont engendré des frais de 1 176 481,83 EUR.

Du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

	Achats			Cessions/levées de stock-options d'achat				
	Nombre	Prix de revient		Nombre	Prix de revient		Prix de vente	
Annulation	5 087 449	133,29	678 115 470,29					
Croissance externe	472 810	149,49	70 678 019,30	472 810	149,49	70 678 019,30	152,50	72 103 525,00
Attribution aux salariés	5 090 880	122,99	626 109 659,30	2 806 338	55,86	156 774 883,51	62,69	175 940 958,86
Contrat de liquidité	3 899 343	135,47	528 251 022,33	3 899 343	135,47	528 251 022,33	135,06	526 639 880,99
Total	14 550 482	130,80	1 903 154 171,22	7 178 491	105,27	755 703 925,14	107,92	774 684 364,85

Depuis début 2008, Société Générale a acquis 116 544 titres par l'exercice d'options d'achat, pour une valeur unitaire de 74,50 EUR, afin de disposer de la provision nécessaire pour honorer les levées de stock-options d'achat de cette période concernant les plans du 13 janvier 2005 et du 18 janvier 2006 couverts depuis mai 2006 par une couverture optionnelle.

Autodétention et autocontrôle

Au 31 décembre 2007, le groupe Société Générale détient 21 324 806 actions d'autodétention, représentant 4,57 % du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 1,93 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 30 311 822 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de trading) représentant une valeur comptable de 2 436 690 301,23 EUR et une valeur nominale de 37 889 777,50 EUR. Sur cette base, 8 584 177 actions correspondant à un prix de revient de 649 656 916,55 EUR sont affectées à la couverture des options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS AU 31.12.2007

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	6,50 % *
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	21 324 806
Valeur comptable du portefeuille (détention directe)	2 283 012 301 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)	2 109 663 058 EUR

* 7,69 % en tenant compte des titres sous options d'achat en couverture des plans de stock-options 2005 et 2006.

Au 31.12.2007	Nbre de titres (en milliers)	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale	21 324 806	26 656 008	2 283 012 301
Filiales	8 987 016	11 233 770	153 678 000
<i>Finareg</i>	4 944 720	6 180 900	93 073 000
<i>Gene-act1</i>	2 210 112	2 762 640	23 934 000
<i>Vouric</i>	1 832 184	2 290 230	36 671 000
Total	30 311 822	37 889 778	2 436 690 301

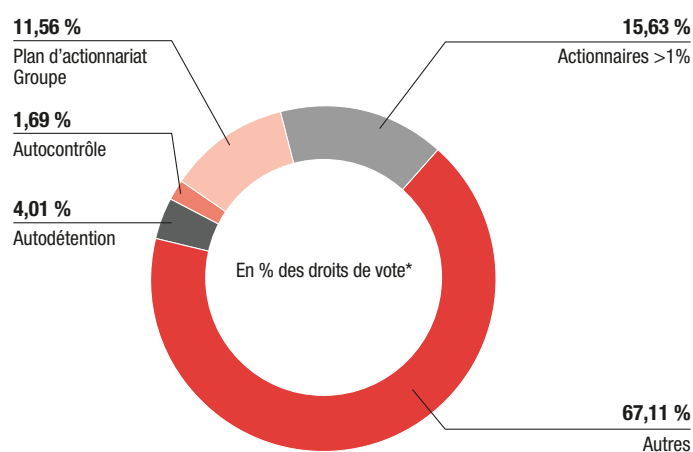
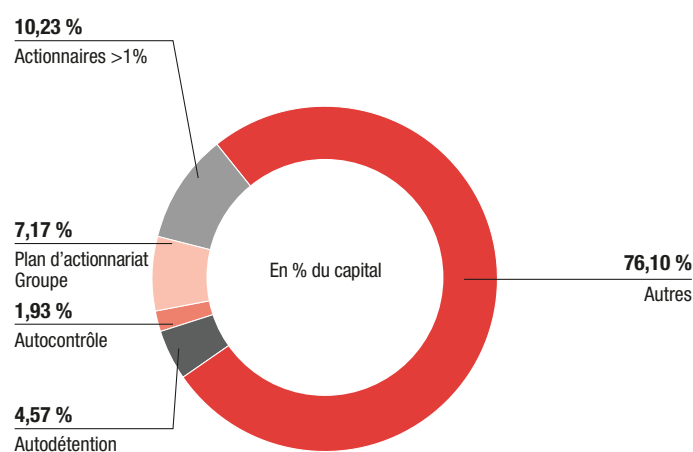
Répartition du capital et des droits de vote⁽¹⁾ sur 3 ans

	Situation au 31.12.2007			Situation au 31.12.2006			Situation au 31.12.2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionnariat mondial Groupe	33 458 863	7,17 %	11,56 %	32 424 638	7,03 %	11,44 %	32 831 211	7,56 %	12,74 %
Groupama	16 336 391	3,50 %	5,48 %	13 724 235	2,97 %	5,06 %	13 267 276	3,05 %	5,61 %
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	11 069 312	2,37 %	4,16 %	11 069 312	2,40 %	4,21 %	11 069 312	2,55 %	4,75 %
CDC	10 778 058	2,31 %	3,10 %	9 360 014	2,03 %	2,86 %	8 107 520	1,87 %	2,96 %
CNP	5 188 089	1,11 %	1,25 %	5 213 047	1,13 %	1,27 %	5 393 022	1,24 %	1,49 %
Fondazione CRT	4 365 236	0,94 %	1,64 %	4 874 295	1,06 %	1,85 %	7 367 414	1,70 %	1,58 %
Dexia	(2)	(2)	(2)	5 235 000	1,13 %	0,99 %	6 417 404	1,48 %	1,38 %
Public	355 074 822	76,10 %	67,11 %	356 584 190	77,28 %	67,95 %	322 860 315	74,35 %	69,49 %
Autodétention	21 324 806	4,57 %	4,01 %	13 952 815	3,02 %	2,66 %	17 987 691	4,14 %	0,00 %
Autocontrôle	8 987 016	1,93 %	1,69 %	8 987 016	1,95 %	1,71 %	8 987 016	2,07 %	0,00 %
Total		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %
Base de référence		466 582 593	531 812 177		461 424 562	526 251 548		434 288 181	465 977 455

À la connaissance de Société Générale, aucun autre actionnaire, hors OPCVM, ne détient plus de 1% du capital ou des droits de vote.

(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale).

(2) Actionnaire détenant moins de 1% du capital et des droits de vote.



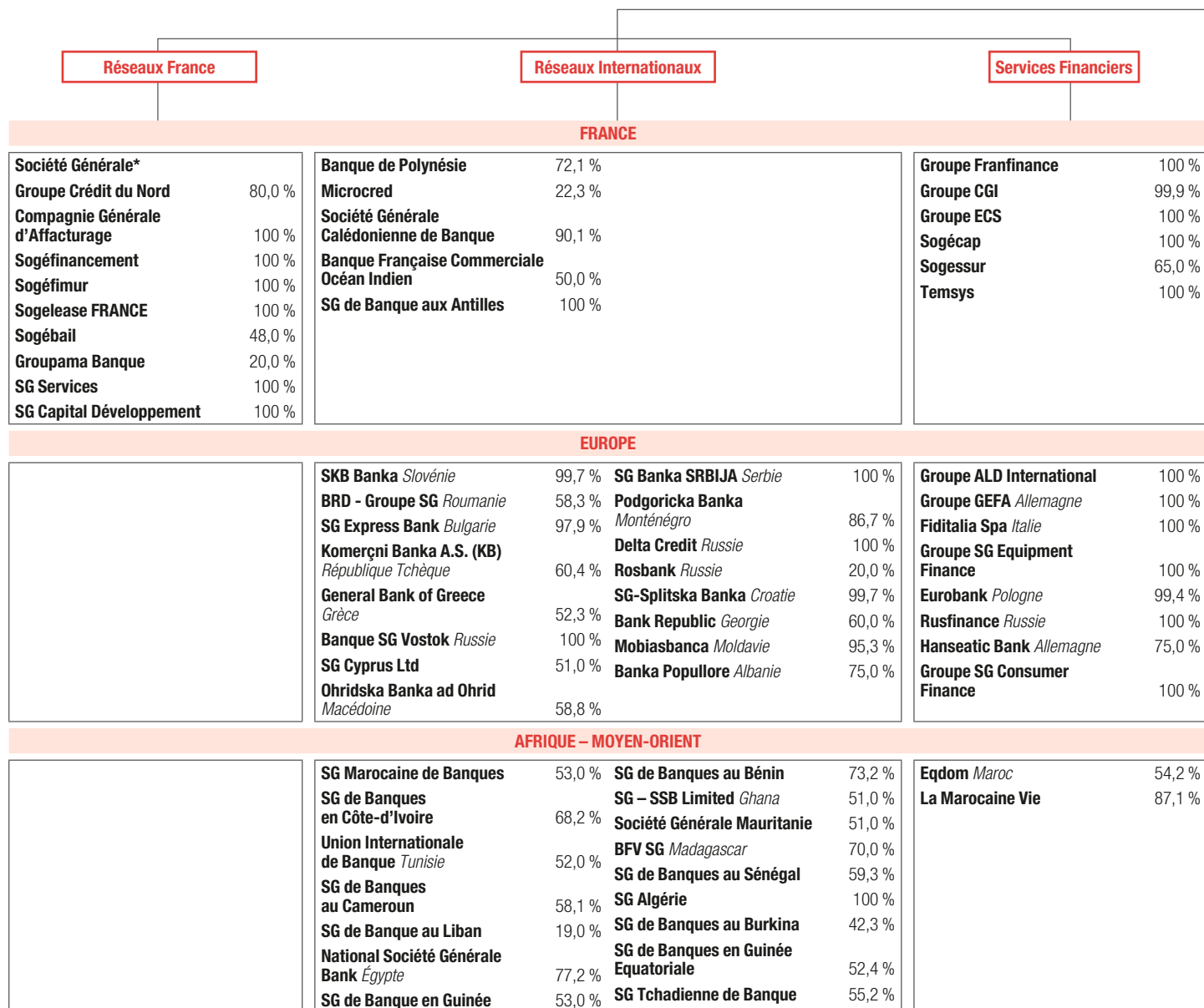
* À compter de 2006 et conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions propres pour le calcul du nombre total de droits de vote.

4

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

	<i>Page</i>
<u>Présentation des principales activités du Groupe</u>	24
<u>Activité et résultats du Groupe</u>	26
<u>Activité et résultats des métiers</u>	28
<u>Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier</u>	30
<u>Politique financière</u>	45
<u>Nouveaux produits ou services importants lancés</u>	47
<u>Principaux investissements effectués</u>	49
<u>Évolutions récentes et perspectives</u>	51
<u>Événements postérieurs à la clôture</u>	52
<u>Mise en place de la réforme Bâle II</u>	57
<u>Analyse du bilan consolidé</u>	58
<u>Propriétés immobilières et équipements</u>	61

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007



* Société-mère.

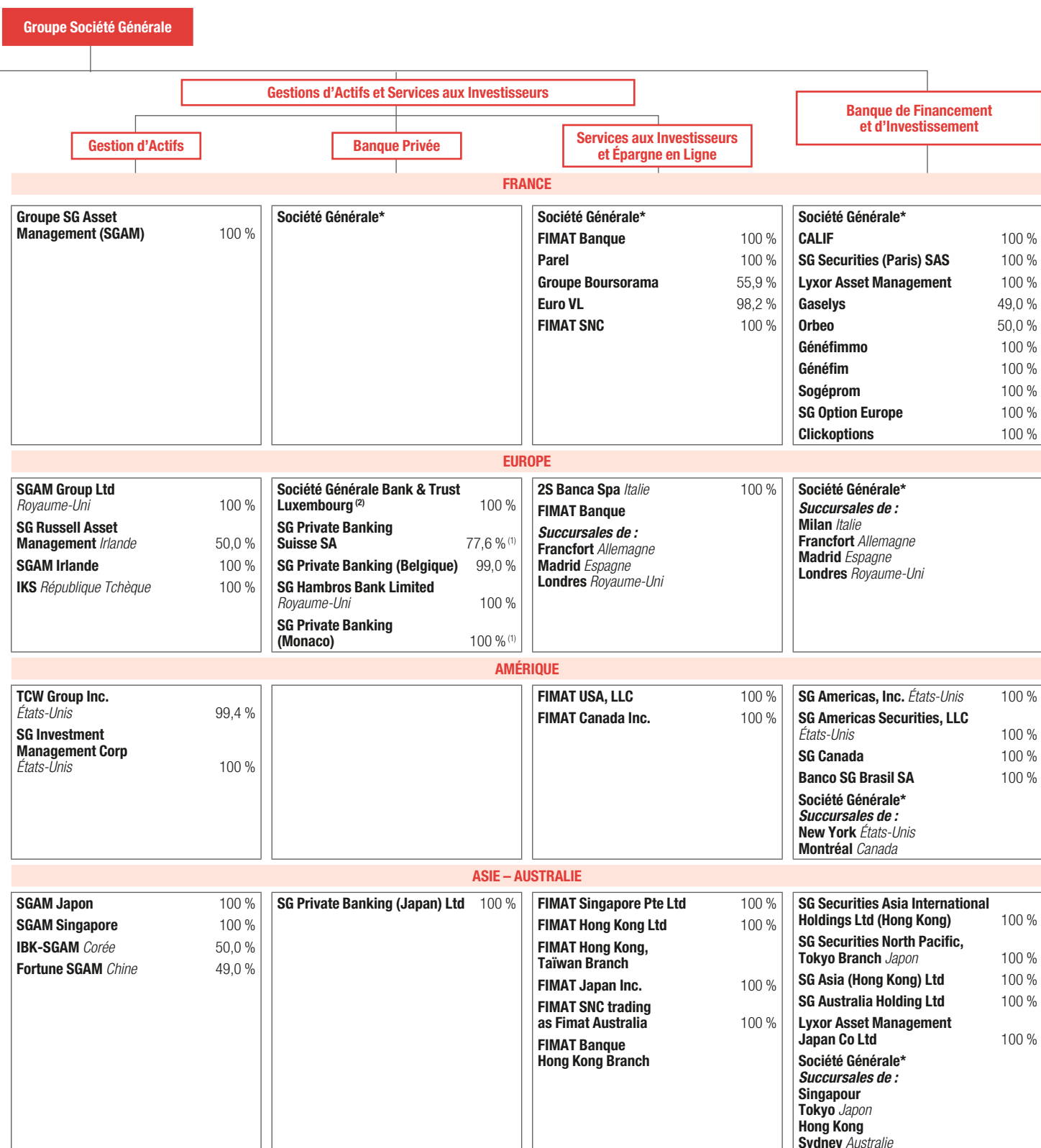
(1) Filiale de SGBT Luxembourg.

(2) Outre ses activités relatives à la Banque Privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de banque de détail que de banque de financement et d'investissement.

Remarques :

- les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du Groupe ;

- les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.



ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'année 2007 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2006 ont été élaborées en appliquant les principes et méthodes comptables conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à ces dates.

Les comptes intermédiaires, le rapport de gestion sur les comptes au 30 juin 2007 et les résultats trimestriels au 31 mars 2007 et au 30 septembre 2007 correspondent aux données historiques publiées.

Dans le contexte de la crise financière, le Groupe présente en 2007 une bonne résistance de ses revenus grâce à son socle robuste d'activités et son modèle solide de développement. Les Réseaux de détail dégagent de bonnes performances tandis que les Services Financiers, la Banque privée et les

Services aux Investisseurs affichent de fortes progressions. Au cours du second semestre 2007, la Banque de Financement et d'Investissement a été affectée par les conséquences de la crise financière américaine, et la Gestion d'actifs par la crise de liquidité.

Par ailleurs, le Groupe a supporté les effets d'une fraude commise par un trader au sein des activités de marché. Les positions frauduleuses, découvertes en janvier 2008, ont été dénouées dans le respect de l'intégrité des marchés et des intérêts des actionnaires, et ont fait apparaître pour le Groupe une perte exceptionnelle de 4,9 Md EUR.

Grâce à la diversité de son portefeuille d'activités et à la solidité de ses revenus, le Groupe dégage toutefois un Résultat Net Part du Groupe positif de 947 M EUR en 2007.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En M EUR)	2007	2006	Variation	
Produit net bancaire	21 923	22 417	- 2,2 %	- 2,8 % *
Frais de gestion	(14 305)	(13 703)	+ 4,4 %	+ 4,0 % *
Résultat brut d'exploitation	7 618	8 714	- 12,6 %	- 13,6 % *
Coût net du risque	(905)	(679)	+ 33,3 %	+ 29,3 % *
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	6 713	8 035	- 16,5 %	- 17,2 % *
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(4 911)	0	n/s	n/s
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	1 802	8 035	- 77,6 %	- 79,6 % *
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	44	18	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	40	43	- 7,0 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(18)	n/s	
Charge fiscale	(282)	(2 293)	- 87,7 %	
Résultat net	1 604	5 785	- 72,3 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>657</i>	<i>564</i>	<i>+ 16,5 %</i>	
Résultat net part du Groupe	947	5 221	- 81,9 %	- 84,6 % *
Coefficient d'exploitation	65,3 %	61,1 %		
Fonds propres normatifs moyens	23 683	20 107	+ 17,8 %	
ROE après impôt	3,6 %	25,8 %		
Ratio Tier 1	6,6 %	7,8 %		

* À périmètre et change constants.

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière du Groupe en 2007, la perte globale liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités non autorisées et dissimulées est présentée dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée "Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées."

Produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire du Groupe s'inscrit en 2007 en baisse de - 2,8 %* par rapport à 2006 (- 2,2 % en données courantes), à 21,9 Md EUR.

La bonne performance des activités des Réseaux France (+ 4,8 % hors effet de la provision PEL/CEL et hors plus-value de cession des titres Euronext, par rapport à 2006), la croissance significative des Réseaux Internationaux (+ 17,1 %* par rapport à 2006), de la Banque Privée (+ 27,2 %* par rapport à 2006) et des Services aux Investisseurs (+ 32,2 %* par rapport à 2006), et la progression des activités de Services Financiers (+ 15,1 %* par rapport à 2006) ont permis de limiter les conséquences du recul de la Banque de Financement et d'Investissement (- 32,8 %* par rapport à 2006) et de la Gestion d'Actifs (- 14,6 %* par rapport à 2006) sur le Produit Net Bancaire du Groupe en raison des diminutions de valeur enregistrées.

Frais de gestion

La hausse des frais de gestion (+ 4,0 %* par rapport à 2006) reflète la poursuite des investissements nécessaires à la croissance organique du Groupe, le strict contrôle des frais de fonctionnement et l'évolution des rémunérations variables liée à la performance des métiers.

Le Groupe a continué, en 2007, à améliorer son efficacité opérationnelle. Les Réseaux de Détail ainsi que la Banque privée et les Services aux Investisseurs voient leur coefficient d'exploitation baisser en 2007. En raison des décotes de valorisation et pertes enregistrées essentiellement sur le second semestre, les coefficients d'exploitation de la Banque de Financement et d'Investissement et de la Gestion d'actifs augmentent en 2007. Au total, le coefficient d'exploitation se situe à 65,3 % contre 61,1 % sur 2006.

Résultat d'exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation annuel du Groupe baisse de - 13,6 %* par rapport à 2006, pour s'établir à 7,6 Md EUR.

Sur l'année 2007, la charge du risque du Groupe se situe au même niveau qu'en 2006 à 25 pb des encours pondérés. Stable dans les Réseaux France, elle est en baisse dans les Réseaux Internationaux. La hausse du coût du risque des Services Financiers s'explique par la part croissante du crédit à la consommation dans les pays émergents. La Banque de Financement et d'Investissement, ayant enregistré l'impact de la crise financière en baisse des revenus, présente sur l'année une reprise de 56 M EUR.

Au total, le Groupe réalise sur l'année un résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées à 6 713 M EUR, en baisse de - 17,2 %* par rapport à 2006 (- 16,5 % en données courantes).

Résultat net

Après perte exceptionnelle liée à la fraude, charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe : 15,3 % contre 28,4 % en 2006) et intérêts minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe pour l'année 2007 atteint 947 M EUR. Hors fraude, il ressortirait à 4 167 M EUR.

Le ROE après impôt du Groupe en 2007 se situe à 3,6 % et à 17,1 % hors fraude, contre 25,8 % l'année dernière.

Pour 2007, le Bénéfice Net par Action du Groupe s'élève à 1,98 EUR. Hors fraude, il se serait établi à 9,37 EUR.

* À périmètre et change constants.

■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activité comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activité retenus correspondent aux métiers stratégiques du Groupe :

- les **Réseaux France** qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord. L'activité Banque de Flux, qui était intégrée dans le pôle Services Financiers, est rattachée depuis 2007 aux Réseaux France. Il est à noter que les séries historiques ont été retraitées en conséquence depuis 2005.
- les **Réseaux Internationaux**,
- les filiales de **Financements Spécialisés** aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location et gestion des parcs informatiques, location longue durée et gestion de flottes automobiles), les financements aux particuliers et les activités d'Assurance-vie et dommages.
- les **Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs** qui comprennent la Gestion d'actifs, la Banque privée ainsi que les Services aux Investisseurs et l'Épargne en ligne. La Direction des services aux investisseurs créée en février 2004, regroupe les activités exercées par Fimat, broker du Groupe spécialisé sur les marchés dérivés listés ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- la **Banque de Financement et d'Investissement** structurée autour de trois métiers depuis 2007 :
 - « **Financement et Conseil** » qui regroupe l'ensemble des services et produits de financement, dette & actions, les activités de conseil pour les entreprises, les institutions financières & assurances, les fonds d'investissement ainsi que les émetteurs souverains et publics,
 - « **Taux, Changes et Matières Premières** », dédié aux investisseurs, qui couvre aussi bien l'ingénierie financière intégrée que la distribution de produits de flux et structurés sur les Taux, Changes et Matières premières,
 - « **Actions** », également dédié aux investisseurs, regroupe l'ensemble des produits et services de cash actions et de dérivés actions, ainsi que la recherche actions.

Les changements suivants sont induits en communication financière :

- les revenus de l'ancienne « Banque de financement et de Taux » sont dorénavant répartis entre « Financement et Conseil » et « Taux, Changes et Matières Premières » ;
- les revenus générés par les activités d'origination / syndication actions et de conseil, auparavant logés au sein de l'ancien pôle « Actions et Conseil », sont intégrés dans « Financement et Conseil » ;
- le pôle publie un seul compte de résultat, qui détaille les revenus des trois activités de SG CIB.

À ces pôles opérationnels, s'ajoute le pôle **Gestion propre** qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. À ce titre, lui est rattaché le coût de portage des titres des filiales et les dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les pertes de valeur des écarts d'acquisition.

Par ailleurs, sont attachés à ce pôle les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles & bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont également rattachés au pôle de Gestion propre.

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activité sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

Le principe général retenu est une allocation des fonds propres correspondant aux exigences moyennes requises par les normes réglementaires durant la période, augmentée de la marge prudentielle correspondant à l'objectif que s'est fixé le Groupe eu égard à l'appréciation du risque afférent à son portefeuille d'activités (soit des fonds propres équivalents à 6 % des engagements pondérés).

Les fonds propres sont ainsi alloués :

- pour les Réseaux France et Internationaux ainsi que les Services Financiers, en fonction des risques pondérés ; s'y ajoute, pour l'Assurance-vie, la prise en compte des exigences réglementaires propres à cette activité ;
- pour l'activité de Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, les fonds propres alloués correspondent au montant le plus

élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres résultant des risques pondérés et, d'autre part, un montant de trois mois de frais de gestion qui constitue la référence réglementaire dans l'activité de Gestion d'actifs ;

- pour la Banque de Financement et d'Investissement, en fonction des risques pondérés et de la valeur en risque des activités de marché. Le calcul des risques de marché est effectué sur la base d'un modèle interne validé par la Commission bancaire pour l'essentiel des opérations ;
- les fonds propres alloués au pôle Gestion propre correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs affectés à ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principalement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres normatifs tels que définis ci-avant et la moyenne des capitaux propres part du Groupe en IFRS⁽¹⁾ après distribution).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion propre.

De plus, conformément aux dispositions des normes IAS 32-39, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont dorénavant comptabilisés en PNB, ces portefeuilles de titres étant comptablement classés parmi les titres disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans la Gestion propre que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

(1) En excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs des TSDI reclassés.

Provisions

Les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les provisions concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Gestion propre.

Gains nets sur autres actifs

En application des normes IAS 32-39, les gains nets sur autres actifs enregistrent à compter du 1^{er} janvier 2005 principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions de titres consolidés ou d'immobilisations d'exploitation.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Suite à la mise en œuvre du référentiel IFRS, les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont dorénavant enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activité en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

■ SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DE LA RENTABILITÉ PAR MÉTIER

Compte de résultat par métier

Pour le Groupe, l'année 2007 est marquée par :

- d'excellents résultats dans les activités de Banque de détail, de Banque privée et des Services aux Investisseurs ;
- les effets de la grave crise financière sur les activités de Banque de Financement et d'Investissement et de Gestion d'actifs ;

- la fraude exceptionnelle dont le coût avant impôt s'élève à - 4,9 Md EUR.

En dépit de ces deux derniers impacts négatifs, le Groupe a dégagé un Résultat Net Part du Groupe de 947 M EUR. Le ROE après impôt du Groupe en 2007 se situe à 3,6 % et à 17,1 % hors fraude.

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers		Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs		Banque de Financement et d'Investissement		Gestion Propre		Groupe	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
(En M EUR)														
Produit net bancaire	7 058	6 833	3 444	2 786	2 838	2 404	3 741	3 195	4 522	6 998	320	201	21 923	22 417
Frais de gestion	(4 566)	(4 450)	(1 986)	(1 644)	(1 526)	(1 290)	(2 708)	(2 298)	(3 425)	(3 890)	(94)	(131)	(14 305)	(13 703)
Résultat brut d'exploitation	2 492	2 383	1 458	1 142	1 312	1 114	1 033	897	1 097	3 108	226	70	7 618	8 714
Coût net du risque	(329)	(275)	(204)	(215)	(374)	(273)	(41)	(8)	56	93	(13)	(1)	(905)	(679)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 163	2 108	1 254	927	938	841	992	889	1 153	3 201	213	69	6 713	8 035
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	0	0	0	0	0	0	0	0	(4 911)	0	0	0	(4 911)	0
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 163	2 108	1 254	927	938	841	992	889	(3 758)	3 201	213	69	1 802	8 035
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	2	36	11	(7)	(14)	0	0	19	24	(6)	(5)	44	18
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	5	28	7	1	(1)	(6)	(1)	26	30	(13)	3	40	43
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(18)	0	(18)
Charge fiscale	(736)	(719)	(320)	(242)	(315)	(291)	(295)	(273)	1 501	(902)	(117)	134	(282)	(2 293)
Résultat net	1 433	1 396	998	703	617	535	691	615	(2 212)	2 353	77	183	1 604	5 785
Intérêts minoritaires	58	52	312	232	17	14	39	38	9	13	222	215	657	564
Résultat net part du Groupe	1 375	1 344	686	471	600	521	652	577	(2 221)	2 340	(145)	(32)	947	5 221
Coefficient d'exploitation	64,7 %	65,1 %	57,7 %	59,0 %	53,8 %	53,7 %	72,4 %	71,9 %	75,7 %	55,6 %	29,4 %	65,2 %	65,3 %	61,1 %
Fonds propres normatifs moyens	6 227	5 703	1 860	1 316	3 726	3 280	1 382	1 086	5 684	4 914	4 804 **	3 808 **	23 683	20 107
ROE après impôt	22,1 %	23,6 %	36,9 %	35,8 %	16,1 %	15,9 %	47,2 %	53,1 %	n/s	47,6 %	n/s	n/s	3,6 %	25,8 %

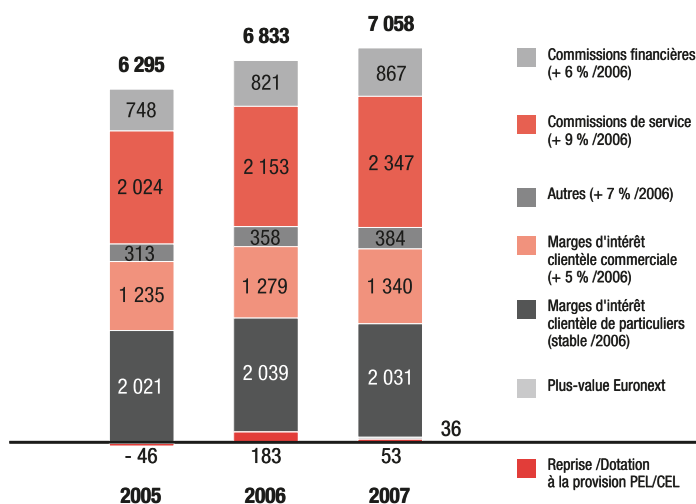
** Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

Réseaux France

(En M EUR)	2007	2006	Variation
Produit net bancaire	7 058	6 833	+ 3,3 %
Frais de gestion	(4 566)	(4 450)	+ 2,6 %
Résultat brut d'exploitation	2 492	2 383	+ 4,6 %
Coût net du risque	(329)	(275)	+ 19,6 %
Résultat d'exploitation	2 163	2 108	+ 2,6 %
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	2	n/s
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	5	n/s
Charge fiscale	(736)	(719)	+ 2,4 %
Résultat net	1 433	1 396	+ 2,7 %
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>58</i>	<i>52</i>	<i>+ 11,5 %</i>
Résultat net part du Groupe	1 375	1 344	+ 2,3 %
Coefficient d'exploitation	64,7 %	65,1 %	
Fonds propres alloués	6 227	5 703	+ 9,2 %
ROE après impôt	22,1 %	23,6 %	

NB : L'activité Banque de Flux, intégrée auparavant dans le pôle Services Financiers, est rattachée depuis 2007 aux Réseaux France. Les séries historiques ont été retraitées en conséquence.

DÉCOMPOSITION DU PNB DES RÉSEAUX FRANCE EN M EUR



Les Réseaux France ont connu une bonne année 2007, avec une croissance du Produit Net Bancaire de + 4,8 % (hors effet de la provision PEL/CEL et hors plus-value de cession des titres Euronext). Ils ont bénéficié de taux d'intérêt plus élevés, notamment sur la partie courte de la courbe des taux (Euribor 3 mois + 120 pb en moyenne par rapport à 2006), et

d'une demande de financements toujours soutenue. On observe sur la fin d'année 2007 un ralentissement de la demande pour les produits d'assurance vie en unités de compte, la clientèle préférant, dans un environnement plus incertain, se repositionner sur des placements peu volatils.

Les Réseaux France ont poursuivi leur politique de croissance, avec l'ouverture nette de 71 agences sur l'année, et développé leurs fonds de commerce en privilégiant deux approches : d'une part, le ciblage des régions les plus prometteuses accompagné d'une coopération étroite entre les lignes métiers du Groupe, et d'autre part, le renforcement du dispositif commercial et la création d'offres spécifiques à destination d'une clientèle ciblée à fort potentiel au travers du projet « Mass Affluent » mis en œuvre sur 2007-2009.

Sur le marché des particuliers, les performances commerciales se sont inscrites à un niveau satisfaisant tout au long de l'exercice. Le stock de comptes à vue a progressé de + 2,6 % sur un an (soit 160 400 ouvertures nettes de comptes). Les encours de dépôts à vue continuent de croître à un bon rythme (+ 4,3 % par rapport à 2006) et ceux d'épargne à régime spécial (hors PEL) sont en hausse de + 6,5 % sur la même période, sous l'effet notamment du Livret de Développement Durable (+ 17,4 %). De leur côté, bénéficiant du contexte de taux, les encours de comptes à terme enregistrent, à 2,9 Md EUR, une progression de plus de 90 % par rapport à 2006. En revanche, dans la continuité de l'année précédente, l'érosion des encours de PEL se poursuit (- 13,2 %). La collecte d'assurance vie connaît quant à elle, après un

exercice 2006 exceptionnel, un repli de 6,2 % (à comparer au recul de 8,2 % du marché des bancassureurs), tout en se maintenant à un niveau très élevé (9,2 Md EUR sur l'année).

En matière de crédits à l'habitat, le Groupe poursuit une approche mesurée, avec un pilotage des marges en fonction de la qualité et du potentiel des contreparties. La production annuelle est, en conséquence, en baisse de - 6,2 % par rapport à 2006, à 16,3 Md EUR.

Sur le marché des clientèles commerciales, le dynamisme de l'activité ne se dément pas, avec une hausse soutenue des encours de dépôts à vue (+ 9,5 % par rapport à 2006) comme des crédits d'investissement (+ 15,3 %), alors que la bonne situation de trésorerie des entreprises françaises et leur niveau d'endettement raisonnable leur permettent de faire face au développement de leur activité sans accroître leur recours aux crédits de fonctionnement (encours stables par rapport à 2006).

Au plan financier, les revenus des Réseaux France augmentent de + 4,8 % sur l'exercice, après retraitement des mouvements de la provision PEL/CEL (reprise de provisions de 53 M EUR en 2007 et de 183 M EUR en 2006) et de la plus-value réalisée lors de la cession des titres Euronext (36 M EUR enregistrés au deuxième trimestre 2007). Avant ces retraitements, le Produit Net Bancaire progresse de + 3,3 % par rapport à 2006 pour s'établir à 7 058 M EUR.

La marge d'intérêt affiche une hausse de + 2,1 % par rapport à 2006 (hors effet PEL/CEL), sous l'effet conjugué de l'augmentation des dépôts et de la remontée des taux de marché.

Les recettes perçues sous forme de commissions progressent de + 8,1 % par rapport à 2006, sous l'effet de la hausse des commissions de service (+ 9,0 %) ; celles-ci traduisent le développement des fonds de commerce et l'essor de prestations comme les services rattachés aux moyens de paiement et de banque à distance, l'assurance-dommages ou les offres de prévoyance. Elles traduisent aussi, sur le marché des clientèles commerciales, le succès des Joint Ventures entre le réseau Société Générale et SG CIB en matière de couverture de taux de change, de conseil aux PME et de financement aux collectivités locales.

Les commissions financières progressent quant à elles de 5,6 %.

Les frais de gestion augmentent de + 2,6 % par rapport à 2006. Le coefficient d'exploitation (hors effet de la provision PEL/CEL et plus-value Euronext) s'améliore de 1,4 point, pour s'établir à 65,5 % contre 66,9 % en 2006.

Le coût net du risque demeure maîtrisé en 2007 : 28 points de base par rapport aux encours pondérés, contre 27 points de base en 2006. Ce niveau traduit la bonne qualité d'ensemble des fonds de commerce des Réseaux France et de leur portefeuille de crédits.

Au total, le Résultat Net Part du Groupe des Réseaux France s'élève pour 2007 à 1 375 M EUR, en augmentation de + 2,3 % par rapport à 2006.

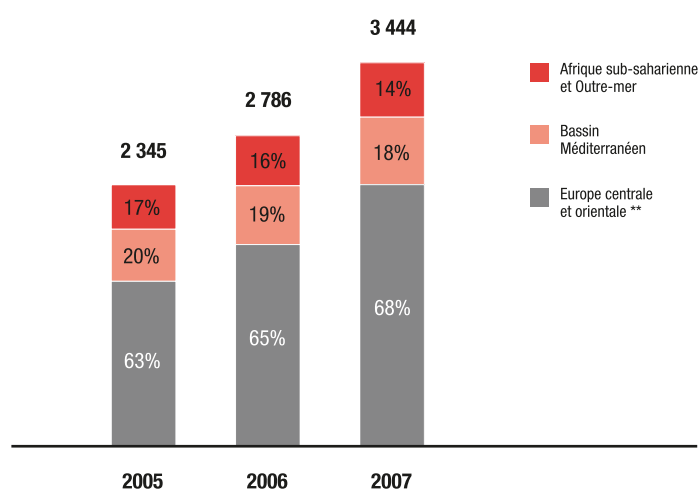
Le ROE après impôt atteint 22,1 % (21,2 % hors effet de la provision PEL/CEL et de la plus-value Euronext) contre 23,6 % en 2006 (21,5 % hors effet de la provision PEL/CEL).

Réseaux Internationaux

(En M EUR)	2007	2006	Variation	
Produit net bancaire	3 444	2 786	+ 23,6 %	+ 17,1 %*
Frais de gestion	(1 986)	(1 644)	+ 20,8 %	+ 14,2 %*
Résultat brut d'exploitation	1 458	1 142	+ 27,7 %	+ 21,3 %*
Coût net du risque	(204)	(215)	- 5,1 %	- 3,7 %*
Résultat d'exploitation	1 254	927	+ 35,3 %	+ 27,2 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	36	11	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	7	n/s	
Charge fiscale	(320)	(242)	+ 32,2 %	
Résultat net	998	703	+ 42,0 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	312	232	+ 34,5 %	
Résultat net part du Groupe	686	471	+ 45,6 %	+ 30,1 %*
Coefficient d'exploitation	57,7 %	59,0 %		
Fonds propres alloués	1 860	1 316	+ 41,3 %	
ROE après impôt	36,9 %	35,8 %		

* À périmètre et change constants.

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN M EUR)



** Y compris Grèce et Chypre.

Constituant un des axes de croissance prioritaires du Groupe, les Réseaux Internationaux ont poursuivi en 2007 un développement soutenu dans les différents bassins dans lesquels le Groupe est présent. La progression du Produit Net Bancaire du Groupe sur les zones est significative : Europe centrale, orientale et du Sud-est hors Russie (+ 17,3 %*), Russie (+ 58,3 %*), Afrique et Outre-mer (+ 6,0 %*) et Bassin Méditerranéen (+ 19,3 %*).

Le développement de ces métiers repose sur une croissance organique et externe à travers des prises de participations de taille variable. En 2007, le Groupe a conforté sa position d'acteur majeur en Europe centrale, orientale et du Sud-est et a également poursuivi son développement en Afrique.

Par ailleurs, le Groupe a exercé son option d'achat sur Rosbank au prix de 1,7 Md USD (correspondant à 30% du capital plus deux actions) lui permettant ainsi de devenir l'actionnaire majoritaire de l'un des premiers réseaux de détail en Russie, après sa première prise de participation en 2006 (20% moins une action). L'exercice de l'option d'achat déclenche le lancement par Société Générale d'une offre publique obligatoire à l'issue de laquelle sa participation pourra atteindre 57,8% d'ici la fin du premier semestre 2008. Sur un marché bancaire en forte croissance, Rosbank complètera les activités de Banque de Détail, des

Services Financiers aux particuliers et de banque de financement et d'investissement du Groupe en Russie.

Afin de répondre à la croissance des marchés bancaires sur lesquels le Groupe est déjà présent, un rythme significatif d'ouverture d'agences a été maintenu. Le Groupe a ouvert 379 agences à isopérimètre dont 206 en Roumanie. Cette stratégie de développement se retrouve également sur le bassin méditerranéen avec l'ouverture de 25 agences au Maroc, 21 en Egypte et 20 en Algérie.

À travers les acquisitions de la période, 116 agences ont rejoint le dispositif d'exploitation des Réseaux Internationaux qui compte ainsi, au total et à fin 2007, 2 795 agences⁽²⁾. Afin d'accompagner l'extension des réseaux, les effectifs globaux (38 900⁽²⁾ personnes à fin 2007) ont continué de croître avec le recrutement de 3 150 collaborateurs⁽²⁾ en un an.

Le rythme de la croissance des fonds de commerce de la clientèle privée a été soutenu sur l'année 2007. À périmètre constant, le nombre de clients particuliers a augmenté de plus de 744 000 sur un an (soit + 9,5 %) et leurs encours de dépôts ont progressé de + 17,0 %*. Le rythme annuel de progression des crédits sur le marché des particuliers a atteint + 30,2 %*, grâce au développement rapide des prêts à la consommation et à l'habitat dans les filiales d'Europe centrale et orientale. À fin décembre 2007, le nombre de clients particuliers des Réseaux Internationaux atteint 8,8 millions⁽²⁾.

S'agissant des clientèles commerciales, les taux de croissance respectifs des crédits et des dépôts s'établissent à + 25,0 %* et + 18,0 %*.

La contribution financière des Réseaux Internationaux est en hausse : les revenus annuels (3 444 M EUR) augmentent de 17,1 %* par rapport à 2006 (+ 23,6 % en données courantes).

Les frais de gestion progressent de + 14,2 %* (+ 20,8 % en données courantes) par rapport à 2006 dont + 5,9 %* au titre des coûts de développement du réseau existant, principalement lié aux ouvertures d'agences.

En conséquence, le Résultat Brut d'Exploitation 2007 progresse de + 21,3 %* (+ 27,7 % en données courantes) à 1 458 M EUR. Le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration en atteignant 57,7 % contre 59,0 % en 2006.

Le maintien du coût net du risque à un niveau bas sur l'année 2007 (44 pb contre 55 pb en 2006) confirme la bonne qualité d'ensemble des portefeuilles.

Le Résultat Net Part du Groupe du pôle s'établit à 686 M EUR en 2007, en forte croissance de + 30,1 %* par rapport à 2006 (soit + 45,6 % en données courantes).

Le ROE après impôt ressort au niveau très élevé de 36,9 % en 2007, contre 35,8 % en 2006.

(2) Hors Rosbank (Russie).

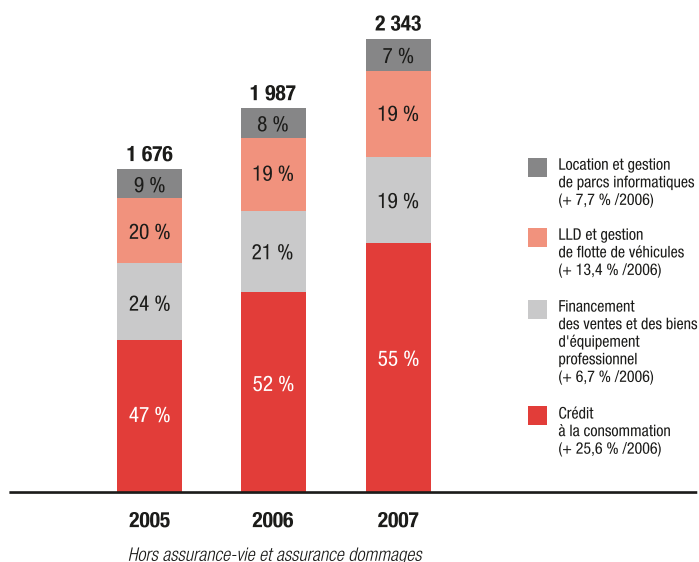
Services Financiers

(En M EUR)	2007	2006	Variation	
Produit net bancaire	2 838	2 404	+ 18,1 %	+ 15,1 %*
Frais de gestion	(1 526)	(1 290)	+ 18,3 %	+ 14,9 %*
Résultat brut d'exploitation	1 312	1 114	+ 17,8 %	+ 15,3 %*
Coût net du risque	(374)	(273)	+ 37,0 %	+ 32,9 %*
Résultat d'exploitation	938	841	+ 11,5 %	+ 10,0 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(7)	(14)	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(1)	n/s	
Charge fiscale	(315)	(291)	+ 8,2 %	
Résultat net	617	535	+ 15,3 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	17	14	+ 21,4 %	
Résultat net part du Groupe	600	521	+ 15,2 %	+ 12,3 %*
Coefficient d'exploitation	53,8 %	53,7 %		
Fonds propres alloués	3 726	3 280	+ 13,6 %	
ROE après impôt	16,1 %	15,9 %		

* À périmètre et change constants.

NB : L'activité Banque de Flux, intégrée auparavant dans le pôle Services Financiers, est rattachée depuis 2007 aux Réseaux France. Les séries historiques ont été retraitées en conséquence.

DÉCOMPOSITION DU PNB DES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS (EN M EUR)



Le pôle **Services Financiers** regroupe d'une part les Financements Spécialisés (crédit à la consommation, financement des biens d'équipement professionnel, location longue durée et

gestion de flottes, location et gestion de parcs informatiques), d'autre part l'Assurance-vie et l'Assurance dommages.

Les **Financements Spécialisés** constituent l'un des relais de croissance du Groupe. Ils connaissent des performances en croissance régulière portées par une stratégie combinant développement organique et acquisitions ciblées dans des marchés à fort potentiel. Il en résulte un renforcement des activités à l'international qui représentent 75 % des revenus en 2007 contre 72 % en 2006.

Les **activités de crédit à la consommation** confirment leur dynamisme en 2007. Elles contribuent à hauteur de 55 % aux revenus des Financements Spécialisés contre 52 % en 2006. La production annuelle de crédits à la consommation s'inscrit en progression de 16,9 %* pour atteindre 11,0 Md EUR en 2007. Cette performance est tirée par les nouveaux marchés comme la Russie (x2* par rapport à 2006) et la Pologne (+ 66,0 %*). Les marchés historiques (France, Allemagne et Italie) connaissent globalement une croissance plus modérée (+ 4 % en terme de production et + 9 % en terme d'encours).

En 2007, le Groupe a étoffé son dispositif au Brésil en finalisant l'acquisition de Banco Cacique, un des acteurs significatifs du secteur, après celle de Banco Pecúnia. Il a, en outre, poursuivi son développement organique en lançant de nouvelles opérations en Turquie, aux Etats-Unis et au Vietnam.

En matière de **financements et de services destinés aux entreprises**, la production⁽³⁾ de SG Equipment Finance – leader européen du financement de biens d'équipement professionnel aux entreprises – s'élève à 8,5 Md EUR en 2007 en augmentation de 7,7 %* par rapport à 2006. L'activité 2007 a été soutenue en particulier en Pologne (+ 35,2 %*), en République tchèque (+ 13,1 %*) et en Scandinavie (+ 10,6 %*). Le total des encours⁽³⁾ de SG Equipment Finance atteint 17,3 Md EUR à fin 2007, en hausse de 9,5 %* par rapport à fin 2006. Le Produit Net Bancaire s'inscrit en progression de 6,5 %*.

En **location longue durée et gestion de flottes de véhicules**, ALD Automotive se positionne au 2^e rang européen avec un parc géré de plus de 728 000 véhicules à fin 2007, soit + 6,1 % à périmètre constant. L'activité demeure concentrée en Europe où les positions ont été renforcées en Italie avec le rachat à Unicredit des 50 % restants dans la filiale commune (LocatRent). Dans le même temps, l'expansion internationale s'est poursuivie avec l'implantation de nouvelles filiales (en Algérie, Serbie, Malaisie et au Mexique), portant la couverture géographique à 39 pays.

Au total, les revenus des **Financements Spécialisés** progressent de 14,4 %* en 2007 (+ 17,9 % en données courantes).

En matière d'**Assurance-vie**, la collecte brute sur l'année 2007 s'est élevée à 8,9 Md EUR, en recul de 8,3 %* par rapport à 2006, année qui a été marquée par une collecte exceptionnelle favorisée par les transferts en provenance des PEL. La part des contrats

en unités de compte ressort à 30 %. Tirés par la progression des provisions mathématiques (+ 8,9 %), les revenus 2007 de l'assurance-vie affichent une forte hausse (+ 18,9 %*) par rapport à l'année précédente. L'exercice 2007 marque un développement rapide du dispositif à l'international avec la création de 7 nouvelles filiales. Sogecap est aujourd'hui présent dans 11 pays.

Au total, le pôle des **Services Financiers** extériorise des revenus en forte croissance pour atteindre 2 838 M EUR en 2007, soit + 15,1 %* (+ 18,1 % en données courantes). Le développement organique, particulièrement significatif dans le crédit à la consommation, s'est accompagné d'une augmentation des frais de gestion de + 14,9 %* (+ 18,3 % en données courantes). En conséquence, le Résultat Brut d'Exploitation progresse de + 15,3 %* (+ 17,8 % en données courantes) pour atteindre 1 312 M EUR.

Le coût net du risque (374 M EUR sur 2007) s'inscrit en hausse de 32,9 %* par rapport à 2006, et s'établit à 89 pb contre 73 pb en 2006. Cette tendance résulte du fort développement du crédit à la consommation dans les pays émergents où le coût de risque est plus élevé, notamment en Russie et au Brésil.

Le résultat d'exploitation annuel progresse de 10,0 %* (+ 11,5 % en données courantes) et le Résultat Net Part du Groupe de + 12,3 %* pour atteindre 600 M EUR. Le ROE après impôt s'établit à 16,1 % contre 15,9 % en 2006.

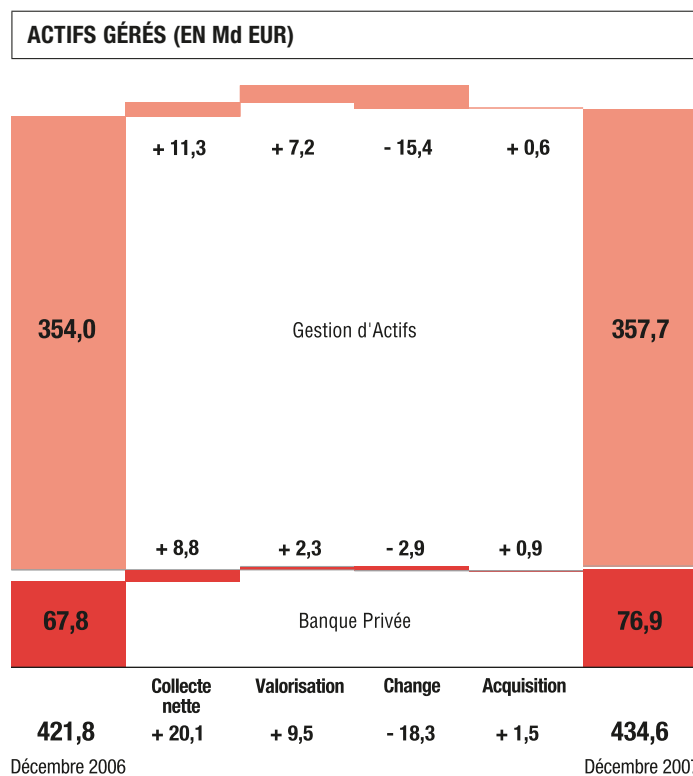
(3) Hors affacturage.

Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	2007	2006	Variation	
Produit net bancaire	3 741	3 195	+ 17,1 %	+ 12,3 %*
Frais de gestion	(2 708)	(2 298)	+ 17,8 %	+ 13,3 %*
Résultat brut d'exploitation	1 033	897	+ 15,2 %	+ 9,9 %*
Coût net du risque	(41)	(8)	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	992	889	+ 11,6 %	+ 7,3 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)	(1)	n/s	
Charge fiscale	(295)	(273)	+ 8,1 %	
Résultat net	691	615	+ 12,4 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	39	38	+ 2,6 %	
Résultat net part du Groupe	652	577	+ 13,0 %	+ 8,4 %*
Coefficient d'exploitation	72,4 %	71,9 %		
Fonds propres alloués	1 382	1 086	+ 27,3 %	

* À périmètre et change constants.

Le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs regroupe les activités de Gestion d'actifs (Société Générale Asset Management), de Banque privée (SG Private Banking), ainsi que les Services aux investisseurs (Société Générale Securities & Services) et l'épargne en ligne (Boursorama).



La crise de liquidité qui prévaut depuis l'été 2007 a provoqué un fort mouvement de décollecte sur les fonds monétaires dynamiques en France, segment sur lequel SGAM avait une part de marché importante. SGAM a fait le choix d'assurer la liquidité de certains de ses fonds (commercialisés dans la grande majorité auprès d'une clientèle corporate et institutionnels) et subit, en conséquence, les effets de cette crise.

La Banque privée réalise, quant à elle, d'excellentes performances avec une collecte nette très élevée (8,8 Md EUR sur l'année), en forte progression par rapport à celle de 2006.

Au total, les Gestions d'actifs enregistrent une collecte nette de 20,1 Md EUR (contre 41,9 Md EUR en 2006) et les encours d'actifs sous gestion atteignent 434,6 Md EUR⁽⁴⁾ à la fin de l'année (contre 421,8 Md EUR fin 2006). Les Services aux Investisseurs confirment leur dynamisme, avec notamment des actifs en conservation en hausse de + 14,2 % à 2 583 Md EUR à fin 2007.

(4) Cet encours n'inclut pas les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux France (environ 118 Md EUR pour un seuil supérieur à 150 000 EUR) ni les actifs gérés par Lyxor Asset Management (72,6 Md EUR au 31 décembre 2007), dont les résultats sont consolidés dans la ligne-métier Actions.

Le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs enregistre en 2007 des performances financières contrastées : la Gestion d'actifs, fortement affectée par la crise de liquidité, présente des résultats en repli alors que la Banque privée et les Services aux Investisseurs affichent des résultats en très forte croissance. Au total, après la constatation au quatrième

trimestre 2007 de 33 M EUR de coût net du risque, le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs enregistre un résultat d'exploitation en croissance de + 7,3 %* par rapport à 2006 (+ 11,6 % en données courantes) à 992 M EUR⁽⁵⁾. Le Résultat Net Part du Groupe progresse de + 13,0 % par rapport à 2006 et s'élève à 652 M EUR⁽⁵⁾.

■ Gestion d'actifs

(En M EUR)	2007	2006	Variation	
Produit net bancaire	1 119	1 281	- 12,6 %	- 14,6 % *
Frais de gestion	(841)	(805)	+ 4,5 %	+ 5,6 % *
Résultat brut d'exploitation	278	476	- 41,6 %	- 48,2 % *
Coût net du risque	(4)	1	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	274	477	- 42,6 %	- 49,1 % *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)	(1)	n/s	
Charge fiscale	(91)	(162)	- 43,8 %	
Résultat net	177	314	- 43,6 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>8</i>	<i>16</i>	<i>- 50,0 %</i>	
Résultat net part du Groupe	169	298	- 43,3 %	- 50,5 % *
Coefficient d'exploitation	75,2 %	62,8 %		
Fonds propres alloués	371	280	+ 32,5 %	

* À périmètre et change constants.

Sur l'année 2007, la ligne métier affiche une collecte nette positive de 11,3 Md EUR contre 34,2 Md EUR en 2006. Le ralentissement constaté est essentiellement dû à deux phénomènes distincts :

- en premier lieu, les sorties des fonds monétaires dynamiques à hauteur de - 14,1 Md EUR sur l'exercice. SGAM a d'ailleurs été amené à assurer la liquidité de certains fonds monétaires dynamiques au profit de ses clients. Cette décision et la valorisation de certains actifs ont engendré des décotes de valorisation et pertes d'un montant de 276 M EUR sur l'exercice 2007 ;
- en second lieu, la décollecte de CDO (- 7,6 Md EUR) à travers TCW.

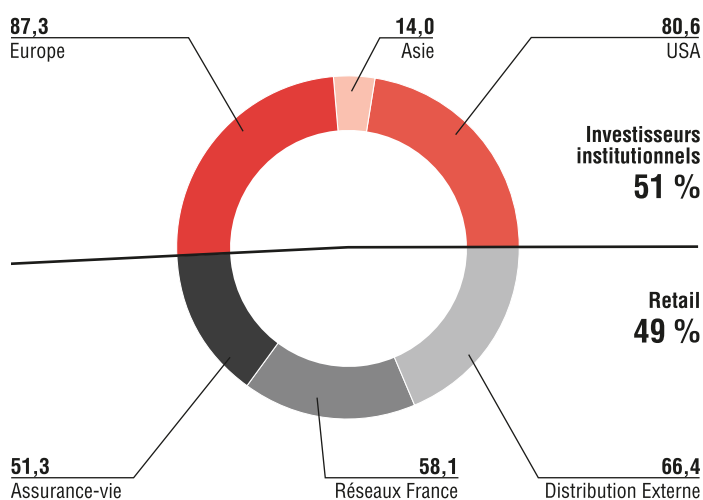
À l'opposé, il convient de noter la bonne contribution du dispositif asiatique dont la collecte s'élève à 6,7 Md EUR sur l'année.

Au total, les actifs gérés par SGAM s'établissent à 357,7 Md EUR à fin 2007, contre 354,0 Md EUR un an plus tôt.

Les frais de gestion ont progressé de + 5,6 %* (et de + 4,5 % en données courantes) par rapport à 2006.

(5) Y compris la plus-value Euronext de 165 M EUR comptabilisée au T2-07.

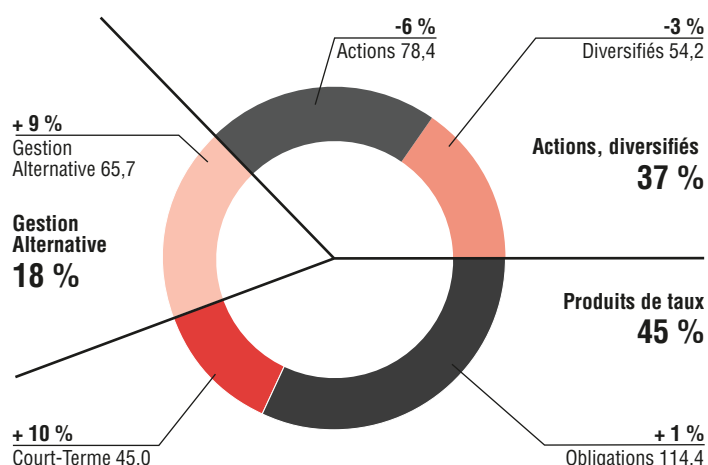
DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR TYPE DE CLIENTÈLE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN Md EUR)



SGAM enregistre un résultat d'exploitation de 274 M EUR sur l'année, en retrait par rapport à 2006 qui affichait 477 M EUR. Le Résultat Net Part du Groupe en 2007 s'inscrit à 169 M EUR contre 298 M EUR sur 2006.

Le rachat d'actifs en provenance des fonds SGAM investis dans des sous-jacents de type crédit pourrait se prolonger au cours du premier trimestre 2008, et compte-tenu de la situation des marchés du crédit, entraîner de nouvelles décotes de valorisation.

DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR PRODUITS (EN Md EUR) – VARIATION EN % /2006



Banque privée

(En M EUR)	2007	2006	Variation	
Produit net bancaire	823	658	+ 25,1 %	+ 27,2 % *
Frais de gestion	(531)	(434)	+ 22,4 %	+ 24,4 % *
Résultat brut d'exploitation	292	224	+ 30,4 %	+ 32,6 % *
Coût net du risque	(1)	(4)	- 75,0 %	- 75,0 % *
Résultat d'exploitation	291	220	+ 32,3 %	+ 34,6 % *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Charge fiscale	(63)	(49)	+ 28,6 %	
Résultat net	228	171	+ 33,3 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	13	12	+ 8,3 %	
Résultat net part du Groupe	215	159	+ 35,2 %	+ 37,6 % *
Coefficient d'exploitation	64,5 %	66,0 %		
Fonds propres alloués	427	378	+ 13,0 %	

* À périmètre et change constants

SG Private Banking affiche en 2007 d'excellentes performances tant commerciales que financières.

La collecte nette annuelle s'élève à 8,8 Md EUR (soit 13 % des actifs en rythme annuel), contre 7,7 Md EUR en 2006. Elle a été portée par l'ensemble des zones géographiques. Les actifs gérés atteignent ainsi 76,9 Md EUR à fin 2007. La marge brute ressort en forte hausse à 114 pb contre 103 pb en 2006. Le Produit Net Bancaire de la ligne métier progresse en conséquence de + 27,2 %* pour s'établir à 823 M EUR.

La hausse des frais de gestion (+ 24,4 %* par rapport à 2006) intègre l'effet de la poursuite des investissements commerciaux et d'infrastructure ainsi que la hausse des rémunérations variables liées à l'activité.

Le Résultat Brut d'Exploitation de la ligne métier (292 M EUR) s'inscrit en forte hausse (+ 32,6 %* par rapport à 2006), le Résultat Net Part du Groupe progressant quant à lui de 35,2 % à 215 M EUR sur l'année.

Services aux investisseurs et épargne en ligne

(En M EUR)	2007	2006	Variation	
Produit net bancaire	1 799	1 256	+ 43,2 %	+ 32,2 % *
Frais de gestion	(1 336)	(1 059)	+ 26,2 %	+ 14,5 % *
Résultat brut d'exploitation	463	197	x 2,4	x 2,3 *
Coût net du risque	(36)	(5)	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	427	192	x 2,2	x 2,2 *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Charge fiscale	(141)	(62)	x 2,3	
Résultat net	286	130	x 2,2	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>18</i>	<i>10</i>	<i>+ 80,0 %</i>	
Résultat net part du Groupe	268	120	x 2,2	x 2,2 *
Coefficient d'exploitation	74,3 %	84,3 %		
Fonds propres alloués	584	428	+ 36,4 %	

* À périmètre et change constants

L'activité commerciale de SG SS s'est inscrite en forte croissance en 2007.

Avec 1 582 millions de lots traités en 2007, en hausse de 62,4 % par rapport à 2006, FIMAT continue d'accroître sa part de marché mondiale⁽⁶⁾, qui s'établit à 9,0 % à fin 2007, contre 6,7 % en 2006.

Le lancement, en janvier 2008 de Newedge, entité issue de la fusion de FIMAT et de Calyon Financial donne naissance à un leader dans l'exécution et la compensation de produits dérivés. Détenu à parts égales (50/50) par Société Générale et Calyon, Newedge sera présente dans plus de 70 marchés dans le monde, avec 3 000 collaborateurs.

Le **pôle Investisseurs** connaît également une activité soutenue : les actifs en conservation progressent de 14,2 % sur un an, et atteignent 2 583 Md EUR à fin 2007, confortant le positionnement du Groupe parmi les premiers conservateurs européens. Les actifs administrés progressent quant à eux de 20,0 % à 444 Md EUR après prise en compte de l'acquisition des activités d'administration des fonds de Pioneer Investments en Allemagne, filiale de Pioneer Global Asset Management, ce qui permet à la ligne métier de consolider sa position dans ce métier. Dans la poursuite de sa stratégie de développement ciblé, Société Générale Securities Services a acquis, au premier trimestre 2008, les activités de conservation, de compensation et d'administration titres de Capitalia. L'opération devrait être finalisée fin mars 2008.

Boursorama confirme en 2007 sa position d'acteur majeur de la distribution de produits financiers en ligne. Fin 2007, Boursorama a acquis OnVista AG, leader allemand de l'information financière sur Internet. Cette opération lui permettra d'accélérer son développement en Allemagne, où il est déjà présent au travers de sa filiale Fimatex. Le fort développement de ses activités se poursuit avec une progression de 8,6 % du nombre d'ordre exécutés par rapport à 2006, qui constituait une base de référence élevée. Les encours d'épargne s'élèvent à 4,4 Md EUR, soit + 7,1 % sur un an. Le succès de l'offre bancaire se confirme avec l'ouverture de 14 700 comptes en 2007, portant le nombre total de comptes bancaires à près de 64 000.

Les revenus de SG SS et Boursorama (hors plus-value Euronext) progressent de + 18,4 %* par rapport à 2006 (+ 30,2 % en données courantes).

La poursuite des investissements dans les plates-formes européennes de conservation et d'administration des fonds conjuguée à l'augmentation des rémunérations variables, en lien avec l'évolution de l'activité, induit une hausse de 14,5 %* des frais de gestion par rapport à 2006. Le coefficient d'exploitation s'inscrit en baisse, à 81,7 % (hors plus-value Euronext) contre 84,3 % en 2006. Le résultat d'exploitation enregistre une progression de + 29,2 %* (hors plus-value Euronext).

(6) Part de marché sur les principaux marchés dont FIMAT est membre.

Banque de Financement et d'Investissement

(En M EUR)	2007	2006 **	Variation	
Produit net bancaire	4 522	6 860	- 34,1 %	- 32,8 % *
<i>dont Financement et Conseil</i>	1 859	1 559	+ 19,2 %	+ 21,0 % *
<i>dont Taux, Changes et Matières Premières</i>	(885)	2 252	n/s	n/s
<i>dont Actions</i>	3 548	3 049	+ 16,4 %	+ 18,4 % *
Frais de gestion	(3 425)	(3 755)	- 8,8 %	- 6,9 % *
Résultat brut d'exploitation	1 097	3 105	- 64,7 %	- 64,0 % *
Coût net du risque	56	93	- 39,8 %	- 36,4 % *
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	1 153	3 198	- 63,9 %	- 63,2 % *
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(4 911)	0	n/s	n/s
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(3 758)	3 198	n/s	n/s
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	24	- 20,8 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	30	- 13,3 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	1 501	(901)	n/s	
Résultat net	(2 212)	2 351	n/s	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	9	13	- 30,8 %	
Résultat net part du Groupe	(2 221)	2 338	n/s	n/s
Coefficient d'exploitation	75,7 %	54,7 %		
Fonds propres alloués	5 684	4 908	+ 15,8 %	
ROE après impôt	n/s	47,6 %		

* À périmètre et change constants.

** Hors Cowen.

Les résultats de **Société Générale Corporate & Investment Banking** (SG CIB) sont présentés selon l'organisation de la branche, mise en place au début du premier trimestre 2007. Les données comparables historiques ont été retraitées et sont par ailleurs dorénavant présentées hors Cowen.

SG CIB présente en 2007 un Résultat Net Part du Groupe négatif de - 2 221 M EUR, sous l'effet conjugué d'une fraude exceptionnelle (Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 4,9 Md EUR) et de la crise financière américaine.

Le Produit Net Bancaire s'établit à 4 522 M EUR en 2007 soit - 32,8 %* par rapport à 2006 (- 34,1 % en données courantes). Les progressions des activités Actions et Financement et Conseil (Produit Net Bancaire en croissance respectivement de + 18,4 %* et + 21,0 %* par rapport à 2006) ont permis de

limiter les conséquences de la crise financière sur le pôle Taux, Changes et Matières Premières.

Les revenus de trading ont été fortement touchés par la crise financière aux Etats-Unis (contribution négative de 1 174 M EUR sur 2007). Les revenus commerciaux ont continué leur progression en atteignant 5 197 M EUR, soit + 14,5 % par rapport à 2006.

Les revenus des métiers **Actions** progressent de + 18,4 %* sur 2007 (+ 16,4 % en données courantes) pour s'établir à 3 548 M EUR sous l'effet de la crise financière. Les activités de trading actions ont subi les effets induits par la crise du subprime (- 15,4 % par rapport à 2006 à 1 251 M EUR). Les revenus des activités commerciales ont poursuivi leur progression (+ 35,8 % par rapport à 2006) confirmant la solidité de la franchise. Ainsi, les produits de flux, les produits structurés et cash action

affichent sur l'année de bonnes performances. Enfin, Lyxor a vu sur l'année ses encours gérés progresser de 11,6 Md EUR, confirmant l'intérêt des clients vis-à-vis de ses produits et de son modèle.

Les métiers **Taux, Changes et Matières Premières** affichent sur l'année 2007 un Produit Net Bancaire de - 885 M EUR en raison de 2,6 Md EUR de décotes de valorisation et pertes sur les expositions liées à l'immobilier résidentiel américain dont :

- - 1 250 M EUR relatifs aux tranches super seniors de CDOs non couvertes ;
- - 947 M EUR⁽⁷⁾ relatifs au risque de contrepartie aux assureurs monolines (exposition brute de 1,9 Md EUR au 31 décembre 2007, ajustée à 1,3 Md EUR après prise en compte des couvertures de CDS achetées à des contreparties bancaires, soit une exposition nette après dépréciation de 0,4 Md EUR) ;
- - 325 M EUR sur le portefeuille de trading de RMBS. Déprécié sur la base de paramètres de marché, ce portefeuille a été largement couvert ou vendu. Au 31 décembre 2007, l'exposition de RMBS, nette des dépréciations et non couverte, s'élève à 184 M EUR.

La décision de consolider le SIV (*Structured Investment Vehicle*) PACE au 31 décembre 2007 s'est traduite par l'enregistrement d'un montant de - 49 M EUR en produit net bancaire sur l'exercice 2007.

Les activités clientèles progressent en revanche de + 15,7 % sur 2007 à 1 404 M EUR, en particulier sur les produits flux et structurés de taux.

Les revenus des métiers **Financement et Conseil** progressent de + 21,0 %* par rapport à 2006, à 1 859 M EUR (+ 19,2 % en données courantes). SG CIB confirme sa place parmi les leaders sur les marchés de capitaux en euros. En 2007, elle s'est classée n° 3 pour les émissions d'obligations en euros (IFR) et a été nommée « Meilleur établissement sur le marché obligataire en Euro » (IFR).

Les frais de gestion de SG CIB baissent de - 6,9 %* à 3 425 M EUR sur 2007 (- 8,8 % en données courantes).

La Banque de Financement et d'Investissement enregistre sur l'exercice une reprise de provisions de 56 M EUR (contre une reprise de 93 M EUR en 2006). Dans un environnement particulièrement incertain et difficile, le Groupe anticipe une hausse du coût du risque dans les prochains mois.

Au total, la contribution annuelle de la Banque de Financement et d'Investissement au résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées s'établit à 1 153 M EUR (vs 3 198 M EUR en 2006).

Le ROE après impôt du pôle, retraité de la perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées, s'établit à 17,9 %.

(7) Dont 47 M EUR relatifs à l'exposition sur ACA (totalement dépréciée au 31 décembre 2007).

Gestion propre

(En M EUR)	2007	2006
Produit net bancaire	320	201
Frais de gestion	(94)	(131)
Résultat brut d'exploitation	226	70
Coût net du risque	(13)	(1)
Résultat d'exploitation	213	69
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(6)	(5)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(13)	3
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(18)
Charge fiscale	(117)	134
Résultat net	77	183
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	222	215
Résultat net part du Groupe	(145)	(32)

La Gestion propre enregistre sur l'année un Résultat Brut d'Exploitation de 226 M EUR (contre 70 millions en 2006). Le résultat sur le portefeuille de participations s'élève à 502 M EUR. Au 31 décembre 2007, le prix de revient IFRS du portefeuille de participations industrielles hors plus-values latentes s'établit à 0,6 Md EUR, pour une valeur de marché de 1,0 Md EUR.

Dans le cadre de la gestion de liquidité de certains fonds de SGAM, le Groupe a, au quatrième trimestre 2007, souscrit à des parts de deux fonds monétaires dynamiques. Les décotes de valorisation et dépréciations pour coût du risque enregistrées sur ces parts en raison de la crise de liquidité impactent le résultat d'exploitation de la Gestion Propre à hauteur de - 49 M EUR.

Notes méthodologiques

1. Non prise en compte de l'incidence éventuelle des transactions non autorisées dans les comptes intermédiaires, rapports de gestion et résultats trimestriels historiques publiés

Les comptes intermédiaires, le rapport de gestion sur les comptes au 30 juin 2007 et les résultats trimestriels au 31 mars 2007 et au 30 septembre 2007, ainsi que les commentaires qui accompagnent ces résultats trimestriels, ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle des transactions non autorisées et correspondent donc aux données historiques publiées. Ces documents, qui figurent respectivement dans l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF sous le numéro D.07-0146-A02 le 31 août 2007, dans l'actualisation du document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.07-0146-A01 le 25 mai 2007 et dans l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF sous le numéro D.07-0146-A03 le 13 novembre 2007, doivent être lus et appréciés en conséquence.

2. Les résultats du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 20 février 2008

Les éléments financiers présentés au titre de l'année 2007 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2006 ont été élaborées en appliquant les principes et méthodes comptables conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à ces dates.

3. Le **ROE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors

réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période et, depuis 2006, aux porteurs des TSDI reclassés (soit 83 M EUR sur l'année 2007 vs 41 M EUR sur l'année 2006).

4. Le **bénéfice net par action** est le rapport entre (i) le résultat net part du Groupe de la période déduction faite (à partir de 2005) des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS (55 M EUR en 2007 et 28 M EUR au 2006) et, à partir de 2006, des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs des TSDI reclassés de dettes à capitaux propres (28 M EUR pour 2007 vs 13 M EUR pour 2006) et (ii) le nombre moyen de titres en circulation, hors actions propres et d'auto-contrôle mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

5. L'**actif net** correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (2,48 Md EUR), des TSDI reclassés (0,87 Md EUR) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de trading détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. Le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions émises au 31 décembre 2007, hors actions propres et d'auto-contrôle mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

■ POLITIQUE FINANCIÈRE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier 1) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible de rating nécessaire pour les activités de marché.

Le niveau des fonds propres « durs » (ratio Tier 1) se situe à fin 2007 à 6,6 % et résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice et notamment de l'impact de la perte exceptionnelle relative à la fraude.

Après l'augmentation de capital en cours et prise en compte de l'acquisition de tranches complémentaires de 37,8 % dans la banque russe Rosbank, le ratio Tier 1 pro-forma pour la fin de l'année 2007 sera légèrement supérieur à 8 %. Le Groupe se fixe comme objectif de maintenir un ratio de Tier 1 (Bâle I) de 8 % à fin 2008 puis de ramener ce ratio progressivement à 7,5 % d'ici fin 2010.

Structure financière du Groupe

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 27,2 Md EUR et l'actif net par action à 56,4 EUR (- 11,4 % par rapport à 2006), dont 2,6 euros de plus-values latentes. Reflétant la forte croissance organique du Groupe, les encours pondérés augmentent sur un an de + 14,3 %. Les encours pondérés de la Banque de Financement et d'Investissement augmentent de + 10,7 % sur la même période, mais ont été réduits de - 5,7 % depuis le 30 juin 2007.

Afin de renforcer ses fonds propres, le Conseil d'administration, réuni le 23 janvier 2008, a décidé de lancer une augmentation de capital de 5,5 Md EUR. Cette opération, qui fait l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de Commerce, permettra de porter le ratio Tier 1 (Bâle I) à 8 % proforma à fin 2007, en prenant en compte l'acquisition de la banque russe Rosbank.

Le Groupe poursuit une politique de rachat d'actions visant à neutraliser annuellement l'effet dilutif des émissions de capital réservées aux salariés et des attributions de stock options et d'actions gratuites. En application de cette politique, le Groupe a racheté 10,7 millions de titres au cours de l'année 2007. Société Générale détenait au 31 décembre 2007, 30,3 millions d'actions propres et d'autocontrôle (soit 6,5 % du capital), hors actions détenues dans le cadre de ses activités de trading.

Les notations du Groupe Société Générale ont été relevées en 2006 et 2007 par les agences de notation Moody's (11 mai 2007, de Aa2 à Aa1), Standard & Poor's (15 novembre 2006, de AA- à AA) et Fitch (12 mai 2006, de AA- à AA). Suite à la perte liée à la fraude et en considération des mesures de politiques financières engagées par le Groupe afin de renforcer ses fonds propres, Moody's et Fitch ont ramené, le 24 janvier 2008, la notation long terme de Société Générale, respectivement à Aa2 et AA- avec une perspective stable. Le 15 février 2008, Standard & Poor's a également ramené sa notation long terme à AA-, avec une perspective négative.

Ces niveaux sont compatibles avec l'objectif de notation long terme que se fixe le Groupe.

Création et utilisation des fonds propres du Groupe en 2007

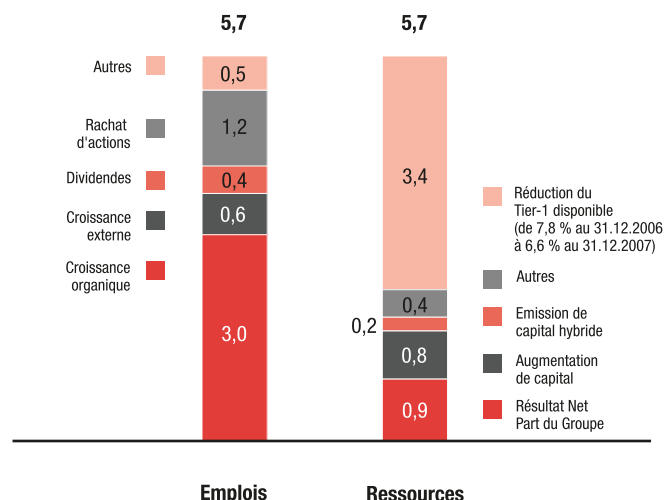
En 2007, les mouvements concernant les fonds propres ont été les suivants :

En ressources :

- le résultat net part du Groupe de 0,9 Md EUR ;
- le produit des émissions de capital réservées aux salariés pour 0,8 Md EUR ;
- le produit de l'émission d'instruments de capitaux propres (titres super-subordonnés) pour 0,2 Md EUR ;
- divers éléments, dont la variation des réserves, pour 0,4 Md EUR.

En emplois :

- le financement de la croissance interne : 3,0 Md EUR en 2007, hors effet change, reflétant la croissance de l'ensemble des métiers du Groupe ;
- le financement de la croissance externe : 0,6 Md EUR en 2007 ;
- le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale au titre de l'exercice de 2007 (taux de distribution de dividende légèrement supérieur à 45 % en 2007) ;
- le montant des rachats d'actions destinés notamment à compenser l'effet dilutif des émissions de capital réservées aux salariés pour 10,7 millions d'actions rachetées en 2007, soit 1,2 Md EUR.



Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

■ NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCÉS

Conformément à la stratégie d'innovation du groupe Société Générale, de nombreux nouveaux produits ont été lancés en 2007, parmi lesquels les plus importants sont les suivants :

Métier	Nouveaux produits ou services	
Réseaux France	Services Haute Fidélité Carte Visa Infinite Réservea	Offre de Société Générale à destination des clientèles « haut de gamme » pour les particuliers et les professionnels, avec un bouquet de services réservé aux titulaires, une carte ainsi qu'une réserve d'argent accessible à tout moment.
	Génération 12-15 by Société Générale	Offre de Société Générale à destination des jeunes comprenant un livret Jeune, une carte de retrait, et un accès à la consultation et au suivi du compte.
	Progecarte « Integral »	Nouvelle solution monétique de Société Générale à destination des professionnels : « Pour encaisser plus, plus vite et à moindre coût ».
	Libertimmo 3 Cap-1 Modulinvest 3 cap-1	Nouvelle formule de prêt à taux variable lancée par le Crédit du Nord. Elle permet aux clients de bénéficier d'une sécurité similaire à celle d'un prêt à taux fixe et de profiter d'un potentiel de baisse du taux variable.
	Antarius Dépendance	Contrat d'assurance proposé par le Crédit du Nord pour les particuliers couvrant les conséquences d'une dépendance partielle et/ou totale et permettant d'éviter d'être à la charge de ses proches ou d'entamer son patrimoine, en cas de dépendance.
Réseaux Internationaux	Carte Visa « 0-la-la » en Serbie	Lancement de la Carte de crédit revolving Visa « 0-la-la » pour fêter les 30 ans de présence en Serbie de Société Générale. Les porteurs bénéficient d'une remise de 10 % dans les magasins partenaires et cumulent des points lors de leurs opérations bancaires courantes, qu'ils peuvent convertir en cadeaux. La carte 0-la-la est également accessible aux non clients SG.
	Crédit immobilier en République Tchèque	Produit unique lancé par la Komerční Banka sur le marché de prêts immobiliers tchèque qui offre la possibilité de reporter et de changer les versements mensuels.
	Cartes bancaires personnalisées en République Tchèque	Service de la Komerční Banka permettant aux clients de définir eux-mêmes le visuel de leur carte bancaire (photos personnelles, animaux de compagnie, monuments) au travers d'un site dédié (www.mojekarta.cz).
	Carte Ahly au Maroc	Carte pré-payée « solidarité familiale » lancée par Société Générale au Maroc destinée aux Marocains résidant à l'étranger. Cette carte permet d'effectuer des transferts et des mises à disposition d'argent depuis le Maroc ou directement depuis l'étranger, en faveur des proches au Maroc.
	Pack Pro Actif à la Réunion	Package destiné aux professionnels comprenant un socle de services (banque à distance, assurance, moyens de paiement, autorisation de découvert) et de produits optionnels (cartes bancaires, protection juridique Pro, package de compte privé).
Services financiers	Carte à marque conjointe Franfinance/Nouvelles Frontières	Cette carte associe les fonctionnalités d'une carte Visa classique, les solutions de financement et les spécificités d'une carte en magasin. Elle permet également, grâce aux achats faits dans le réseau Nouvelles Frontières, de créditer un compte qui fera bénéficier le porteur de réductions lors de ses prochains voyages.
	Multipremia en Italie	Lancement par Fidelity d'un prêt personnel récompensant le paiement régulier des mensualités tout au long du contrat, grâce à un système de taux décroissant par paliers (plan d'amortissement dégressif). En cas d'incident de paiement, le client perd la possibilité de bénéficier d'un taux plus bas à l'étape suivante. Le nombre d'étapes (au maximum 4) et la durée de chacune d'elles sont déterminés en fonction de la durée totale du prêt (de 24 à 96 mois).
	VIP Service	Lancement par ALD d'une nouvelle offre VIP comprenant une gamme de services novateurs : – l'organisation de rendez-vous liés à la maintenance de la voiture ; – la fourniture d'une voiture de remplacement de catégorie de luxe pendant la période d'immobilisation de la voiture ; – une assistance premium avec des services élargis.
	The Safe Protocole	Lancement par SG Equipment d'un nouveau produit destiné à confirmer à des PME exportatrices la mise en place de financements en leasing auprès de leurs acheteurs étrangers. Le déblocage direct du financement entre les mains du représentant local de l'exportateur permet de sécuriser le risque commercial de contrepartie.
	Ebène	Contrat individuel d'assurance vie multi-supports lancé par SOGECAP destiné aux clientèles patrimoniales. Offrant l'accès à des fonds externes et aux meilleurs produits des sociétés de gestion du Groupe, « Ebène » procure des garanties renforcées dans un cadre fiscal avantageux.

Gestion d'actifs	SGAM AI Equity Fund	Obtention de l'agrément en France, en Italie, au Portugal, en Espagne, au Royaume-Uni, en Autriche et en Allemagne pour la commercialisation de SGAM AI Equity Fund. SICAV à compartiments de droit luxembourgeois, ce produit donne accès à des fonds d'actions « long-only » américains gérés par des leaders reconnus dans l'industrie mondiale des hedge-funds.
	Gamme d'ETF	Lancement sur Euronext Paris de quatre ETF : deux ETF offrant une exposition inverse à la variation du CAC 40 et deux ETF offrant une exposition inverse à l'indice Dow Jones EURO STOXX 50. Ces ETF s'adressent aux investisseurs institutionnels ne souhaitant pas utiliser des contrats à terme pour mettre en place une stratégie baissière et de couverture de portefeuille, ainsi qu'aux investisseurs particuliers avertis.
Banque Privée	Nouveau produit de SG Private Banking	Lancement d'un produit structuré socialement responsable en partenariat avec l'Association Mondiale des Amis de l'Enfance Monaco (A.M.A.D.E.) dont les caractéristiques sont les suivantes : un horizon de placement de 6 ans, un placement sécurisé et une sélection d'actifs liés au développement durable.
	SGAM Fund Equities SGAM Fund Bonds	Lancement par SGAM Fund, la filiale luxembourgeoise de SGAM, de 7 nouveaux compartiments (SGAM Fund Equities Latin America, SGAM Fund Equities Europe Expansion, SGAM Fund Equities Europe Growth, SGAM Fund Equities Global 130/30, SGAM Fund Bonds Europe Convertible, SGAM Fund Bonds Absolute Return Forex, SGAM Fund Bonds Global MultiStrategies) offrant ainsi aux clients de nouvelles expertises afin de toujours mieux répondre à leurs attentes et aux évolutions du marché.
Services aux investisseurs	Offre d'Asset Servicing pour les produits dérivés complexes	Élargissement de la gamme de services de Société Générale Securities Services. Après la commercialisation des services de valorisation, d'attribution de performance et de calcul du risque de produits dérivés complexes, SGSS complète l'offre « Asset Servicing » d'une nouvelle prestation de middle office de produits OTC et structurés.
Banque de Financement et d'Investissement	Lyxor Generis	Lancement par Lyxor d'une gamme de trois Hedge Funds mono-stratégie basés sur des actifs implicites.
	Lyxor Quantic	Lancement d'un nouveau fond « absolute return » Ucits 3 qui gère principalement des positions d'arbitrage sur « hidden assets ».
	CrossRoads	Service à destination des investisseurs qui offre l'accès à des stratégies structurées innovantes et à une gestion active du portefeuille composé de ces différentes stratégies.
	« Société Générale Index »	Création de « Société Générale Index » (SGI), une nouvelle génération d'indices accessibles via des véhicules d'investissement. Pour chaque nouvel indice SGI créé, est lancé un certificat ou ETF répliquant l'indice.
	Timer Call	Nouvelle génération de dérivés, une innovation en matière de call Vanille (ou Put), à la base de tout produit optionnel, du warrant aux produits structurés complexes.
	EMTN avec swap incorporé	Structuration d'une émission d'un programme EMTN, produit très innovant du fait de sa structure en y incorporant un dérivé.

■ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS

Le Groupe, conformément à ses objectifs notamment d'élargissement de fonds de commerce en Europe et de recherche de croissance à long terme, a poursuivi en 2007 dans la continuité des années précédentes, sa politique d'acquisition ciblée, concentrée sur les relais de croissance identifiés : Réseaux Internationaux, Services financiers, Gestions d'actifs et Services aux Investisseurs.

Métier	Description de l'investissement
Année 2007	
Réseaux Internationaux	Acquisition de 51 % de la Banque Internationale d'Investissement (BII) en Mauritanie.
	Acquisition de 95 % de Mobiasbanca, une des principales banques de Moldavie.
	Acquisition de 59 % d'Ohridska Banka, l'une des quatre grandes banques universelles macédoniennes.
	Acquisition de 75 % de Banka Popullore, une banque universelle dynamique en Albanie.
Services Financiers	Acquisition de Scott Financial Services, courtier spécialisé dans le financement de bateaux de plaisance aux États-Unis.
	Acquisition de 70 % de Banco Pecunia, société brésilienne spécialisée dans le crédit à la consommation.
	Acquisition de Banco Cacique, important acteur brésilien spécialisé dans le crédit à la consommation.
	Hausse de la participation de 45 % à 100 % dans Family Credit (ex Apeejay Finance), société de crédit à la consommation en Inde.
Gestion d'Actifs	Rachat au groupe UniCrédit de sa quote-part de 50 % dans LocatRent, société italienne spécialisée dans la location longue durée multimarques et dans la gestion de flottes. Société Générale détiendra ainsi 100 % de LocatRent.
	Hausse de la participation de SGAM dans Fortune SGAM, pour atteindre 49 % du capital, niveau maximum autorisé par la réglementation chinoise. Fortune SGAM est une coentreprise de gestion créée depuis 2003 avec le leader industriel chinois Baosteel.
	Acquisition de 3,3 % supplémentaires du capital de TCW.
Banque privée	Acquisition de 51 % de Buchanan Street Partners, société de gestion d'actifs spécialisée dans l'immobilier aux États-Unis.
	Acquisition des activités de banque privée d'ABN AMRO au Royaume-Uni.
Services aux Investisseurs et Épargne en ligne	Acquisition par Boursorama de 82 % d'OnVista AG, leader allemand de l'information financière sur Internet.
	Rachat par Fimat de l'activité matières premières d'Himawari CX Inc., courtier japonais sur les marchés à terme au Japon.
	Acquisition des activités d'administration de fonds, de middle et back office de Pioneer Investments en Allemagne.
Année 2006	
Réseaux Internationaux	Acquisition de 99,75 % de HVB Splitska Banka d.d., banque universelle croate avec 9 % de part de marché des actifs bancaires.
	Acquisition d'une participation de la Société Générale dans Rosbank (n° 2 en banque de détail en Russie) de 10 % à 20 % moins une action. Interros accorde à Société Générale une option d'achat sur 30 % de Rosbank + 2 actions afin de prendre le contrôle de la banque russe avant la fin de l'année 2008.
	Prise de contrôle par Komercni Banka (République tchèque) de Modra Pyramida (participation portée de 40 % à 100 %).
	Acquisition d'une participation de 60 % dans Bank Republic, l'une des principales banques géorgiennes.
Services Financiers	Acquisition par Rusfinance, filiale à 100 % de la Société Générale, de SKT Bank en Russie, spécialisée dans le crédit automobile en concession.
	Acquisition de Chrofin, société grecque spécialisée dans le financement automobile et dans la location longue durée de véhicules.
	Acquisition de 100 % d'Oster Lizing, société hongroise de crédit à la consommation spécialisée dans le financement automobile.
	Acquisition de SKT Bank (Russie), spécialisée dans le crédit automobile en concession.
	Acquisition par ALD International d'Ultea, société américaine spécialisée dans la gestion de flottes automobiles.
	Acquisition d'une première tranche de 45 % d'Apeejay Finance (Inde), spécialisée dans le financement d'une large gamme de produits incluant l'automobile, les véhicules utilitaires et commerciaux, les deux roues et les biens de consommation.
Gestion d'Actifs	Acquisition d'Inserviss Group, société lettone proposant une large gamme de produits de crédit à la consommation.
	Acquisition de 20,65 % du capital de TCW.

Métier	Description de l'investissement
Services aux Investisseurs et Épargne en ligne	Acquisition de CaixaBank, filiale française de CaixaHolding, par Boursorama.
	Acquisition par Fimat de Cube Financial, courtier spécialisé dans les services d'exécution sur produits dérivés, implanté à Londres et Chicago.
	Acquisition de la ligne métier titres du Groupe Unicredit (2S Banca S.p.a.), deuxième plus grand conservateur de titres en Italie.
Année 2005	
Réseaux Internationaux	Acquisition de 91 % de MIBank (Égypte) par NSGB.
	Acquisition de 100 % du capital de DeltaCredit Bank en Russie, principal acteur du crédit immobilier en Russie.
	Acquisition de 64,44 % du capital de Podgoricka Banka, troisième banque du Monténégro par la taille du bilan (part de marché 13,3 %).
Services Financiers	Acquisition de 75 % du capital de Hanseatic Bank, filiale du groupe Otto. Hanseatic Bank se classe au 4 ^e rang des établissements spécialisés en crédit à la consommation en Allemagne.
	Acquisition par Fidelity des activités financements de Finagen (Italie).
	Acquisition par ALD International de 51 % d'Alfa Oto Filo Kiralama, société spécialisée dans la location longue durée de véhicules en Turquie.
	Acquisition d'Eurobank, société polonaise spécialisée dans le crédit à la consommation.
	Acquisition de 100 % de Promek Bank, filiale du groupe Sok (Russie) et une des principales banques régionales spécialisées dans le crédit à la consommation, dont les prêts automobiles.
Banque de Financement et d'Investissement	Acquisition de l'activité Produits structurés sur Hedge Funds de Bank of America.
Services aux Investisseurs et Épargne en ligne	Achat d'actifs de PreferredTrade (USA) par Fimat afin de renforcer son offre de services sur l'ensemble des produits comptant et dérivés sur actions américaines.
	Acquisition par Boursorama de Squaregain (ex Comdirekt UK), acteur majeur du courtage en ligne en Grande-Bretagne.

■ ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

En 2007, la crise du secteur immobilier résidentiel américain et ses répercussions sur les marchés financiers ont mis fin à quatre ans de hausse des marchés actions. Après plusieurs années de forte croissance économique, de hausse régulière des prix des produits de base et de coût du risque faible, la conjoncture est désormais moins porteuse et incertaine. Sous l'effet du ralentissement de l'économie américaine, l'activité économique mondiale devrait ainsi connaître une croissance plus modérée en 2008. Pour autant, et malgré le ralentissement de la demande en provenance des pays les plus industrialisés, les économies émergentes devraient continuer d'afficher globalement une forte croissance, en raison notamment du développement dynamique de leurs marchés intérieurs.

Le Groupe qui, depuis la fin des années 90, a développé ses activités en renforçant progressivement le poids des métiers et régions à fort potentiel, est particulièrement bien positionné pour saisir les opportunités de croissance des économies émergentes, comme en témoigne l'acquisition de la majorité de Rosbank en Russie, finalisée en février 2008. Société Générale devient ainsi l'une des premières banques en Russie, disposant avec 600 agences du plus grand réseau bancaire privé du pays dans un marché de 142 millions d'habitants porté par une économie dynamique. En 2008, le Groupe poursuivra également le développement de ses activités en Europe Centrale et Orientale et dans le bassin méditerranéen, ainsi qu'en Crédit à la Consommation, en particulier dans les pays à fort potentiel de croissance, et en Banque Privée.

Ce développement des relais de croissance du Groupe s'appuiera, comme par le passé, sur la forte génération de capital résultant des Réseaux France et de la Banque de Financement et d'Investissement, qui bénéficient de positions

de leader sur leurs marchés respectifs. Pour les Réseaux France, la croissance du fonds de commerce continuera à s'appuyer sur l'ouverture de nouvelles agences, le développement du réseau de distribution multicanal et le ciblage de segments de clientèle à fort potentiel. Un dispositif d'envergure sera ainsi mis en place à destination de la clientèle mass affluent à travers le recrutement sur la période 2007-2009 de 650 conseillers dédiés et le déploiement d'une offre spécifique. En Banque de Financement et d'Investissement, le premier semestre 2008 sera une période de transition marquée par le renforcement des mécanismes de contrôle opérationnel et la réduction temporaire des limites en stress test et des volumes d'arbitrage, dans un environnement de marché qui restera probablement difficile. S'appuyant sur une franchise commerciale solide, les activités clientèle resteront soutenues. La branche va poursuivre le développement de sa stratégie de croissance ciblée sur ses 3 domaines d'excellence (dérivés actions, financements structurés et marchés de capitaux en euros) en favorisant les initiatives de coopération entre ses différents métiers et avec les Réseaux Internationaux (en particulier en Europe de l'Est).

Afin d'accroître l'efficacité du Groupe, les efforts initiés en 2007 avec la création de la Direction des ressources et le lancement d'un programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle se poursuivront en 2008, avec une triple ambition à horizon 2010 :

- renforcer l'industrialisation des processus ;
- développer les pratiques de mutualisation et les synergies en France et à l'étranger ;
- optimiser le coût des ressources.

■ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

Lancement opérationnel de Newedge, filiale de courtage de Société Générale et Calyon

Le 2 janvier 2008, Newedge, née de l'alliance entre les sociétés de courtage Fimat et Calyon Financial, a démarré ses activités. La nouvelle entité, détenue à parité par Société Générale et Calyon, occupe une position de leader mondial dans le domaine de l'exécution, notamment électronique, et de la compensation de produits dérivés listés.

Newedge s'appuie sur un puissant réseau international de 25 implantations dans 17 pays et offre à ses clients l'accès à plus de 70 marchés dans le monde.

La stratégie de Newedge est de répondre aux besoins croissants de ses clients. Autour d'une offre classique sur les contrats à terme, les options, les produits sur actions, devises, taux et matières premières traitées de gré à gré (OTC), Newedge propose à sa clientèle un ensemble de services à valeur ajoutée dans les domaines de l'exécution, de la compensation et du prime brokerage. Fort de sa position sur son métier de FCM (Futures Commission Merchant), Newedge a pour ambition de diversifier son offre de services de prime brokerage à de nouvelles classes d'actifs et de développer de nouvelles activités à partir de sa plateforme électronique de négociation.

Signature d'un accord de partenariat entre La Banque Postale et Société Générale

Société Générale a annoncé, le 10 janvier 2008, la signature d'un protocole d'accord avec la Banque Postale pour mettre en commun les activités de développement et d'exploitation de leurs systèmes monétiques. En mutualisant les investissements, les coûts de maintenance et d'exploitation d'une plate-forme monétique, les deux partenaires visent à partager leur savoir-faire tout en abaissant le coût de leurs opérations.

Les traitements informatiques courants et à venir seront centralisés au sein d'une co-entreprise détenue à parts égales par les deux établissements.

Une gestion partagée des systèmes de transaction liés aux cartes bancaires, aux opérations des commerçants et aux automates bancaires permettra de diminuer les coûts d'investissement, de maintenance et d'exploitation.

Les deux établissements conserveront une totale liberté en matière commerciale, tarifaire et de relation client.

Détection d'une fraude exceptionnelle

■ Perte exceptionnelle sur une position frauduleuse et dissimulée

Le Groupe a mis au jour en janvier 2008 une fraude exceptionnelle par son ampleur et sa nature : un trader, en charge d'activités d'arbitrages d'instruments financiers sur des indices boursiers européens, a pris des positions directionnelles frauduleuses courant 2007 et début 2008 allant bien au-delà des limites individuelles qui lui avaient été attribuées. Des opérations irrégulières ont également été commises en 2005 et 2006, mais de manière « ponctuelle » ou « marginale » (rapport de Mme Lagarde). Elles sont actuellement sous investigation dans le cadre des audits en cours. Cet opérateur avait une activité consistant à gérer en parallèle deux portefeuilles de taille et de composition proches, l'un devant permettre de couvrir l'autre. En l'occurrence, l'opérateur a procédé à des couvertures au moyen d'opérations fictives, masquant ainsi ses pertes et ses gains. Il a pu dissimuler ses positions grâce à une succession de transactions fictives de types divers. Pour que celles-ci ne soient pas immédiatement identifiées, le trader s'est appuyé sur ses années d'expérience acquises dans des services de traitement et de contrôle des opérations de marché pour déjouer les contrôles permettant à la banque de vérifier les caractéristiques et donc la réalité des opérations initiées par ses opérateurs.

Le 18 janvier 2008, une alerte a provoqué une investigation interne. Le 20 janvier 2008, une fois l'ampleur de l'exposition identifiée, le Président de Société Générale a prévenu le Comité des comptes du Conseil d'administration ainsi que la Banque de France et l'Autorité des marchés financiers. Du 21 au 23 janvier, les positions ont été dénouées dans le respect de l'intégrité des marchés et des intérêts des actionnaires. Le débouclage des opérations sur l'Euro Stoxx, le DAX et le FTSE a porté sur des volumes qui ont atteint au maximum 8,1 % des volumes journaliers sur ces marchés. Compte tenu de la taille de ces positions et des conditions de marché particulièrement défavorables, cette fraude a eu en définitive un impact négatif de 4,9 Md EUR sur le résultat avant impôt du Groupe en 2007.

À la date d'arrêtés des comptes, les activités de la Banque de Financement et d'Investissement font encore l'objet de différentes investigations internes et externes, et tout fait nouveau éventuel sera pris en considération.

■ Caractère exceptionnel de cette perte

Depuis 2003, le Groupe dispose d'un historique des pertes opérationnelles internes unitaires supérieures à 10 000 EUR (25 000 EUR pour la banque de financement et d'investissement) couvrant la quasi-totalité des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par activité, par zone géographique...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. Le coût annuel global du risque opérationnel a représenté, en dehors de la perte exceptionnelle mentionnée ci-dessus, environ 225 M EUR sur la période 2004-2007.

■ Mesures prises – Impact sur l'environnement de contrôle

Le Gouverneur de la Banque de France a estimé lors de son audition par la Commission des Finances du Sénat le 30 janvier 2008 que « les premiers éléments connus laissent penser que le système de contrôle interne de Société Générale n'avait pas fonctionné comme il aurait dû et que ceux qui avaient fonctionné n'avaient pas toujours fait l'objet d'un suivi approprié ».

Selon le Rapport de Mme Lagarde au Premier Ministre sur les événements récemment intervenus à Société Générale en date du 4 février 2008, les huit domaines ci-dessous sont susceptibles d'avoir été particulièrement sensibles :

- surveillance des encours nominaux des opérateurs (par opposition à la surveillance des positions nettes qui ne fait pas apparaître qu'un risque de marché limité) : l'absence de cette surveillance a rendu possible la constitution en un peu plus de deux semaines d'une position de 50 Md EUR en janvier 2008 ;
- suivi des flux de trésorerie, appels et versements de marges, dépôts de garantie, résultats réalisés ;
- exploitation approfondie des demandes d'information adressées à la banque par la chambre de compensation Eurex en novembre 2007 ;
- suivi des annulations et modifications de transactions provenant d'un seul opérateur ;
- confirmation des opérations avec l'ensemble des contreparties ;
- respect de la « muraille de Chine » entre front et back office et transversalité de l'organisation du middle office et du back office ;
- sécurité des systèmes informatiques et protection des codes d'accès ;
- surveillance des comportements atypiques (absence de congés par exemple).

Société Générale n'a pas commenté les éléments ci-dessus mais observé que les systèmes de mesure et de gestion des risques de marché ne sont pas mis en cause dans ce rapport. Société

Générale a indiqué que l'ensemble des points mentionnés dans ce rapport fait l'objet d'une analyse dans le cadre des audits en cours.

Les positions de ce trader ont été revues et une analyse détaillée de toutes les positions au sein de son département a été réalisée, qui n'a décelé aucune situation analogue. L'employé qui a reconnu les faits a été relevé de ses fonctions et une procédure de licenciement a été engagée. En outre, des mesures de suspension ont été prises à l'égard des supérieurs hiérarchiques directs du trader, dans l'attente des résultats des audits en cours. Les investigations et audits en cours permettront de déterminer si le trader a agi en liaison avec d'autres personnes, à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe.

Des procédures de contrôle spécifiques ont été définies afin de rendre inopérantes les techniques de contournement des contrôles imaginées par ce trader. Certaines mesures sont d'application immédiate. D'autres, plus structurelles, seront appliquées à court terme. Ces changements ont été communiqués avec leur calendrier aux superviseurs.

Un plan d'actions a été lancé pour prévenir toute situation de même nature. Le plan s'articule de la manière suivante :

- les mesures d'ores et déjà mises en œuvre concernent le périmètre de la fraude. Elles ont comporté la revue des opérations du trader et de toutes opérations présentant des caractéristiques similaires ;
Un programme d'amélioration de la sécurité informatique est en cours (changement fréquent des mots de passe, contrôle des accès). Un système de contrôle d'identité biométrique sera mis en place dans les prochains mois sur les postes de travail les plus sensibles ;
- le pilotage des indicateurs d'alerte est réformé (contrôle et limites des nominaux bruts, supervision des annulations, opérations à départ différé, confirmation au fil de l'eau des contreparties internes, contrôle des flux de trésorerie, contrôle plus rigoureux des congés et des comportements atypiques, liste de distribution d'alerte) ;
- le projet de réorganisation des relations entre middle office et front office déjà engagé sera poursuivi. L'organisation du middle office sera réformée et un département chargé de la sécurité des opérations indépendant des chaînes front et back offices sera créé, incluant une équipe de recherche des opérations frauduleuses, notamment celles liées à des comportements malveillants. Enfin, la formation aux risques de fraude et les moyens consacrés au contrôle seront renforcés.

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche déjà engagée. Les ressources des back offices et middle offices du pôle SG CIB sont passées de 55 % des effectifs en 2002 à 62 % aujourd'hui.

Le plan d'actions décrit ci-dessus a été élaboré sur la base des audits internes effectués durant la période immédiatement après la découverte de la fraude. L'audit interne se poursuit à ce jour.

Par ailleurs, d'autres audits et investigations, notamment de la Commission bancaire, sont en cours. Ces audits et investigations permettront de renforcer et d'améliorer les systèmes et procédures de contrôle interne si des défaillances sont constatées.

■ Création d'un Comité spécial au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a créé, le 30 janvier 2008, un Comité spécial d'administrateurs indépendants chargé notamment de s'assurer :

- que les causes et les montants des pertes de trading annoncées ont bien été complètement identifiés ;
- que les mesures ont été – ou sont – mises en place pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature ;
- que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations ;
- que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

Ce Comité est assisté dans sa mission par le cabinet *Price Waterhouse Coopers*.

Le Président du Comité spécial fera un point sur la situation au Conseil d'administration le 20 février 2008 sur la base de l'état d'avancement des investigations en cours.

■ Rapport d'étape du Comité spécial du Conseil d'administration (20 février 2008)

1. Le Comité spécial a reçu du Conseil d'administration les missions suivantes : s'assurer que les causes et les montants des pertes de trading découvertes en janvier 2008 ont été complètement identifiés, que des mesures sont mises en place pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature, que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations et que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.
2. Une mission d'audit interne a été, dès le 24 janvier 2008, confiée à l'Inspection générale de la banque. La Commission bancaire a diligenté une mission d'inspection, qui a commencé ses travaux le 25 janvier 2008. Une instruction a été ouverte le 28 janvier 2008 par les juges d'instruction Van Ruymbeke et Desset, qui ont confié l'enquête à la brigade financière de Paris. L'Autorité des Marchés Financiers a ouvert une enquête sur l'information financière et le marché du titre Société Générale. Le Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi a remis le 4 février 2008 au Premier Ministre un rapport sur ces événements.

3. La mission conduite par l'Inspection générale a pour objet d'établir la chronologie des positions frauduleuses, d'identifier les responsabilités et les dysfonctionnements dans les contrôles ayant permis la fraude, de rechercher les motivations et d'éventuelles complicités et de confirmer l'absence d'autres fraudes utilisant certains des mécanismes employés sur le périmètre des activités de marché actions. Le périmètre de cette mission a été revu et approuvé par le Comité spécial, qui a chargé le cabinet *PriceWaterhouseCoopers* d'en revoir les travaux.

4. L'Inspection générale a mobilisé plus de quarante collaborateurs afin de mener à bien sa mission. Les objectifs des différentes enquêtes ne sont pas identiques, mais leur réalisation repose pour une large part sur les mêmes travaux et sur l'audition des mêmes personnes. Aussi, l'inspection générale a-t-elle été chargée de coordonner les demandes des autres corps d'enquête, avec lesquels elle collabore dans un souci de transparence et d'efficacité. L'enquête judiciaire prime évidemment sur les autres enquêtes et son déroulement n'a pas, compte tenu des obligations qu'elle entraîne, permis à l'Inspection générale de la banque de mener tous les entretiens nécessaires à l'élaboration de ses propres conclusions.

5. Le Comité spécial rend compte de son appréciation des conclusions intermédiaires de la mission d'audit interne conduite par l'Inspection générale de Société Générale⁽⁸⁾ ainsi que l'état de la mise en œuvre de mesures visant à renforcer le dispositif de contrôle afin de prévenir la survenance d'autres fraudes de même nature.

NATURE DES ACTIVITÉS DE TRADING AU SEIN DESQUELLES LA FRAUDE A EU LIEU

6. Au sein de la Direction Actions et dérivés actions (GEDS) de la Banque de Financement et d'Investissement, les activités dites « de trading » où s'est produite la fraude comportent deux grands types d'activité, selon qu'elles sont directement liées ou non aux opérations avec la clientèle.

Les premières consistent à réaliser sur les marchés des transactions visant à réduire, voire supprimer, le risque résultant pour la banque des opérations réalisées pour ses clients.

Les secondes, dites « d'arbitrage » ou de « trading pour compte propre » consistent à tirer parti d'écarts de valorisation entre des actifs liés par des corrélations. Par exemple, acheter un portefeuille d'instruments financiers et vendre au même moment un portefeuille d'instruments financiers présentant des caractéristiques extrêmement proches mais dont la valeur est légèrement différente. Le fait que les caractéristiques des portefeuilles soient très proches et qu'elles se compensent a pour conséquence que de telles activités présentent peu de risques de marché. Les écarts de valeur étant le plus souvent faibles, les opérations doivent être nombreuses et porter sur des

(8) Le rapport de l'Inspection générale est disponible sur le site www.socgen.com.

nominaux parfois élevés pour que l'activité dégage un résultat significatif. L'auteur de la fraude faisait partie d'une équipe qui travaillait dans cette activité.

Dans les deux cas, ces activités de trading n'ont pas vocation à la prise de positions, à la hausse ou à la baisse, sur les marchés (« risque directionnel ») si ce n'est de manière résiduelle, pour une courte durée, et dans des limites strictement définies.

CONCLUSIONS INTERMÉDIAIRES DE LA MISSION D'AUDIT INTERNE

7. Les conclusions de la mission d'audit interne confirment les principales caractéristiques de la fraude, telles qu'elles ont été présentées le 24 janvier 2008 par la Direction de Société Générale.
8. L'auteur de la fraude est sorti du cadre de son activité normale d'arbitrage et a constitué des positions « directionnelles » réelles sur des marchés réglementés, en les masquant par des opérations fictives de sens contraire. Les diverses techniques utilisées ont consisté principalement en :
 - des achats ou ventes de titres ou de warrants à date de départ décalée ;
 - des transactions ou futures avec une contrepartie en attente de désignation (*pending*) ;
 - des forwards avec une contrepartie interne au Groupe.
9. L'auteur de la fraude a commencé à prendre ces positions directionnelles non autorisées, en 2005 et 2006 pour des montants faibles, de manière importante à compter de mars 2007. Ces positions ont été découvertes entre le 18 et le 19 janvier 2008. La perte totale résultant de ces positions frauduleuses a été identifiée et s'élève à 4,9 Md EUR, après leur débouclage du 21 au 23 janvier 2008.
10. L'Inspection générale considère que les contrôles prévus par les fonctions de support et de contrôle ont dans l'ensemble été effectués et menés conformément aux procédures, mais n'ont pas permis d'identifier la fraude avant le 18 janvier 2008. L'absence d'identification de la fraude jusqu'à cette date peut s'expliquer d'une part par l'efficacité et la variété des techniques de dissimulation utilisées par le fraudeur, d'autre part par le fait que les opérateurs n'approfondissent pas systématiquement leurs vérifications, enfin par l'absence de certains contrôles qui n'étaient pas prévus et qui auraient été susceptibles d'identifier la fraude. L'Inspection générale s'interdit d'émettre des conclusions à ce stade quant à la responsabilité de la hiérarchie front-office de l'auteur de la fraude, compte tenu de l'enquête judiciaire en cours qui ne lui a pas permis de rencontrer l'ensemble des protagonistes. À ce stade des investigations, aucune preuve de détournement ou de complicité interne ou externe (c'est-à-dire de l'existence d'un tiers ayant consciemment aidé l'intéressé à dissimuler ses agissements) n'a été constatée. Les investigations se

poursuivent, notamment sur un périmètre plus large que celui des activités de l'auteur de la fraude.

11. Le Comité spécial, après avoir recueilli les commentaires de *PriceWaterhouseCoopers*, fait siennes ces conclusions. Il a décidé de rendre public le rapport intermédiaire de synthèse de l'Inspection générale.

MESURES VISANT À RENFORCER LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE EN VUE DE PRÉVENIR LA SURVENANCE DE NOUVELLES FRAUDES

12. Dès la découverte de la fraude, des faiblesses ont été identifiées dans le dispositif de supervision et de contrôle auxquelles il convenait d'apporter sans délai des remèdes. Aussi des plans d'actions ont-ils été immédiatement mis en œuvre dans le cadre d'un projet structuré. Celui-ci comprend trois chantiers prioritaires :
 - renforcement de la sécurité informatique, par le développement de solutions d'identification forte (biométrie), l'accélération de projets structurels en cours en matière de gestion de la sécurité des accès ainsi que des audits de sécurité ciblés ;
 - renforcement des contrôles et des procédures d'alerte ; celles-ci sont revues notamment pour s'assurer d'une circulation appropriée des informations pertinentes entre les différentes unités et au bon niveau hiérarchique ;
 - renforcement de l'organisation et de la gouvernance du dispositif de prévention des risques opérationnels pour en développer la transversalité et mieux prendre en compte le risque de fraude, y compris sous l'angle des ressources humaines.
13. La banque a tenu compte dans ses plans d'actions des observations et recommandations formulées dans le rapport présenté par le ministre de l'économie et des finances au Premier ministre le 4 février 2008. Elle a mis en œuvre ou engagé l'application des mesures additionnelles propres à renforcer chaque fois que c'était nécessaire ses dispositifs de contrôle sur les points mis en lumière par ce rapport.
14. *PriceWaterhouseCoopers* a reçu du Comité spécial mission d'analyser l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre, d'en apprécier la pertinence et de faire toute recommandation qu'il jugera appropriée. Son rapport sera remis au Conseil d'administration et sera rendu public avant l'Assemblée Générale.
15. Le Comité spécial s'est assuré que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations et que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il continuera à le faire dans les prochains mois et rendra compte de sa mission devant l'Assemblée Générale des actionnaires, le 27 mai prochain.

Annnonce et lancement d'une augmentation de capital de 5,5 Md EUR avec droits préférentiels de souscription

À la suite de la fraude exceptionnelle mise au jour en janvier 2008 et afin de renforcer ses fonds propres, le Conseil d'administration du 23 janvier a décidé de lancer une augmentation de capital de 5,5 Md EUR avec droits préférentiels de souscription. Cette opération sera dirigée par JPMorgan, Morgan Stanley et Société Générale Corporate & Investment Banking. L'augmentation de capital fera l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Elle permettra de porter le ratio Tier 1 (Bâle I) à 8 % proforma au 31/12/07 en prenant en compte l'acquisition de Rosbank.

Le Groupe a annoncé, le 11 février 2008, les modalités de son augmentation de capital de 5,5 Md EUR :

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») afin de protéger les intérêts des actionnaires du Groupe et de les associer le plus largement à l'opération. 4 DPS permettront de souscrire une action nouvelle au prix unitaire de 47,50 EUR par action (soit 1,25 EUR de nominal et 46,25 EUR de prime d'émission) conduisant à la création de 116 654 168 actions nouvelles.

Chaque actionnaire de Société Générale recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance du 20 février 2008. La période de souscription des actions nouvelles débutera le 21 février 2008 et se terminera le 29 février 2008 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris. Les souscriptions à titre réductible seront admises.

L'offre est ouverte au public en France, ainsi que dans 8 pays européens⁽⁹⁾.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2008. Elles ne donneront pas droit au dividende prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice 2007 qui devrait être proposé par le Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2007. Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris à compter du 13 mars 2008.

Acquisition des activités de conservation, de compensation et d'administration titres de Capitalia, cédées par Unicredit

Dans la continuité de leurs précédentes transactions dans le secteur des services titres, UniCredit et Société Générale ont conclu un accord pour la vente et la sous-traitance à Société Générale Securities Services (SGSS) des activités de conservation, de compensation, de banque de dépôt et d'administration de fonds de l'ancien groupe Capitalia. Dans le cadre de ces activités, les actifs conservés s'élèvent à 102 Md EUR et les actifs administrés en Italie et au Luxembourg respectivement à 22 et 5 Md EUR.

SGSS deviendra également le fournisseur exclusif de services titres en Italie auprès des entités de l'ancien groupe Capitalia, conformément à l'accord de sous-traitance liant UniCredit et SGSS, signé après la vente de 2S Banca (devenue SGSS Spa) à Société Générale en 2006.

Grâce à cette acquisition, SGSS détiendra près de 2 720 Md EUR d'actifs en conservation et environ 480 Md EUR d'actifs administrés, consolidant ainsi sa position parmi les trois principaux conservateurs internationaux Européens.

L'opération devrait être finalisée fin mars 2008.

Finalisation de l'acquisition de la majorité du capital de Rosbank

Le Groupe a annoncé, le 13 février 2008, le closing de l'opération Rosbank, conformément à ce qui avait été annoncé le 20 décembre 2007. Avec 50 % + 1 action, Société Générale est désormais l'actionnaire majoritaire de Rosbank. Le Groupe lancera une offre publique obligatoire comme le prévoit la loi russe à l'issue de laquelle sa participation dans Rosbank pourra être portée à 57,8 % du capital.

⁽⁹⁾ Offre ouverte au public par voie de passeport du prospectus en Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, au Luxembourg, en République Tchèque, Roumanie et au Royaume-Uni.

■ MISE EN PLACE DE LA RÉFORME BÂLE II

Nouvelles exigences en fonds propres

■ Exigences minimales en fonds propres relatives aux risques de crédit et aux risques opérationnels

Les efforts de préparation à la mise en œuvre de la réforme Bâle II, entrepris par le groupe Société Générale depuis 2003, ont abouti mi-2007 à la présentation au Secrétariat général de la Commission bancaire d'une demande officielle de traitement selon la méthode IRBA de l'essentiel du portefeuille de crédit du Groupe. À l'issue d'une mission de vérification qui s'est achevée fin 2007 et sur la base d'un *Memorandum of Understanding* établi d'un commun accord, la Commission bancaire a validé cette demande en décembre.

De même, l'Inspection générale de la Commission bancaire a effectué en 2007 une enquête sur le dispositif élaboré par Société Générale en matière de risques opérationnels. La Commission bancaire a autorisé le Groupe à utiliser pour le calcul de son exigence en capital liée au risque opérationnel la méthode AMA (*Advanced Measurement Approach*).

Le groupe Société Générale pourra donc utiliser dès janvier 2008 les méthodes avancées (IRBA et AMA) pour le calcul de ses exigences minimales en fonds propres.

Pilotage en environnement Bâle II

Afin de préparer les changements induits par la réforme Bâle II dans la gestion du capital et la mesure des risques, un programme de travaux a été lancé conjointement par la Direction financière et la Direction des risques du Groupe.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Pilier 2 de la réforme : ils visent à poursuivre le développement du système de mesures des risques et à prendre en compte les impératifs de Bâle II dans la gestion du capital du Groupe.

Ainsi, dans le cadre des améliorations apportées au système de mesure et d'identification des risques, des analyses de portefeuilles portant sur l'ensemble des engagements du Groupe sont réalisées et présentées au management du Groupe régulièrement, afin d'analyser le profil de risques des portefeuilles de crédit selon des axes sectoriels et géographiques.

Par ailleurs, un projet de réalisation de stress tests globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe a été conduit afin de mesurer dans un cadre cohérent les conséquences de scénarii de crises macro-économiques sur le profil de pertes du Groupe. Ces analyses prospectives sont complétées d'analyses des cycles économiques permettant d'appréhender la volatilité

du profil de pertes et des *Risk Weighted Assets* (RWA) établis aux normes Bâle II.

Ces travaux trouvent leur prolongement naturel dans le cadre des modalités de gestion du capital dans un environnement Bâle II. Les scénarii des stress globaux sont intégrés et déclinés dans les différentes composantes de la gestion des équilibres financiers et du ratio de Tier 1. Ces analyses présentées au Comité des risques du Groupe permettent de simuler de façon cohérente le profil de perte du Groupe et également le ratio de solvabilité en intégrant la volatilité des RWA Bâle II.

Nouvelles exigences en matière de communication financière

Le Pilier 3 de la réforme (repris dans l'Arrêté français du 20 février 2007 transposant la Directive européenne) prévoit, pour les banques ayant choisi les méthodes avancées (IRBA et AMA), la publication des données du Pilier 3 au moins une fois par an à partir du 1^{er} janvier 2008. La publication des informations du Pilier 3 devrait donc intervenir dans le document de référence 2008 à paraître au premier semestre 2009. Le Groupe publiera toutefois dans le courant de l'année 2008, des informations sur les principaux effets de la réforme sur l'évolution des exigences minimales en matière de fonds propres ainsi que sur la gestion du capital du Groupe. Ces publications seront réalisées sous la responsabilité conjointe de la Direction Financière et la Direction des Risques du Groupe.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(En Md EUR)	31.12.2007	31.12.2006	Variation en %
Caisse, Banques centrales	11,3	9,4	21 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	490,0	453,2	8 %
Instruments dérivés de couverture	3,7	3,7	1 %
Actifs financiers disponibles à la vente	87,8	78,7	12 %
Actifs non courants destinés à être cédés	14,2	0,0	n/s
Prêts et créances sur les établissements de crédit	73,1	68,2	7 %
Prêts et créances sur la clientèle	305,2	263,5	16 %
Opérations de location financement et assimilées	27,0	25,0	8 %
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(0,2)	0,0	n/s
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1,6	1,5	11 %
Actifs d'impôts et autres actifs	39,0	36,0	8 %
Valeurs immobilisées	19,1	17,6	8 %
Total	1 071,8	956,8	12 %

PASSIF

(En Md EUR)	31.12.2007	31.12.2006	Variation en %
Banques centrales	3,0	4,2	- 28 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	340,7	298,7	14 %
Instruments dérivés de couverture	3,9	2,8	37 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	15,1	0,0	n/s
Dettes envers les établissements de crédit	131,9	129,8	2 %
Dettes envers la clientèle	270,7	267,4	1 %
Dettes représentées par un titre	138,1	100,4	38 %
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(0,3)	0,1	n/s
Passifs d'impôts et autres passifs	48,4	41,2	17 %
Provisions techniques des contrats d'assurance	68,9	64,6	7 %
Provisions	8,7	2,6	n/s
Dettes subordonnées	11,5	11,5	0 %
Capitaux propres part du Groupe	27,2	29,1	- 6 %
Intérêts minoritaires	4,0	4,4	- 8 %
Total	1 071,8	956,8	12 %

Principales évolutions du bilan consolidé

Au 31 décembre 2007, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 071,8 Md EUR, en hausse de 115 Md EUR (+ 12,0 %) par rapport à celui du 31 décembre 2006 (956,8 Md EUR). L'évolution du cours de change du dollar, du yen et de la livre sterling impacte le bilan respectivement de - 26,3 Md EUR, - 1,8 Md EUR et de - 2,5 Md EUR.

Les principaux changements de périmètre impactant le bilan consolidé intervenus durant l'exercice 2007 sont constitués par :

- l'acquisition de 60 % du capital de Bank Republic avec un engagement de Société Générale à racheter 30 % des titres restant via des ventes d'options à terme ;
- l'entrée dans le périmètre de SGCF Hellas Finance qui a acquis, en 2006, SFS HF Lease & Trade (ex Chrofin) et SFS HF Consumer (ex Cofidis Hellas) ;
- l'acquisition de 100 % du capital de la holding Transcoso Participações Ltda et de la société Banco Cacique SA via la société Banco SG Brasil ;
- la consolidation par intégration globale de PACE, Structured Investment Vehicle, suite à sa prise de contrôle par le Groupe ;
- la consolidation de sept fonds du sous pôle SGAM par intégration globale, le Groupe ayant assuré leur liquidité.

Principales évolutions du bilan consolidé

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat (490 Md EUR au 31 décembre 2007) progressent de 36,8 Md EUR (+ 8,1 %) par rapport au 31 décembre 2006, dont - 16,4 Md EUR d'effet dollar et + 5,9 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution est principalement liée à la hausse des instruments dérivés de transaction qui augmentent de + 35,6 Md EUR dont + 13,8 Md EUR sur les dérivés de crédit, + 6,2 Md EUR sur les instruments sur actions et indices et + 8,1 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt. Le portefeuille de transaction augmente de + 0,8 Md EUR dont + 23,9 Md EUR au titre du portefeuille obligataire, - 22,9 Md EUR au titre des autres actifs financiers (dont - 27,6 Md EUR sur les titres reçus en pension et + 4,9 Md EUR sur les prêts de trading), + 1 Md EUR au titre du portefeuille d'effets publics et - 1,2 Md EUR au titre du portefeuille actions. Le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur sur option progresse de + 0,4 Md EUR.

De même, les passifs financiers à la juste valeur par résultat (340,7 Md EUR au 31 décembre 2007) progressent de 42,0 Md EUR (+ 14,1 %) par rapport au 31 décembre 2006, dont - 8,2 Md EUR d'effet dollar et + 1,1 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution résulte de la progression des instruments dérivés de transactions qui augmentent de + 35,0 Md EUR, dont + 11,5 Md EUR sur les instruments de taux, + 12,6 Md EUR sur les dérivés de crédit, + 5,3 Md EUR sur les instruments de change et + 4,3 Md EUR sur les instruments sur actions et

indices. Les passifs de transaction augmentent de 3,2 Md EUR dont + 9,7 Md EUR sur les titres émis, + 24,3 Md EUR sur les dettes sur titres empruntés, - 43 Md EUR sur les titres vendus à découvert et + 12,2 Md EUR sur les autres passifs financiers (dont + 9,3 Md EUR sur les titres reçus en pension et + 3 Md EUR sur les emprunts de trading). Les passifs financiers à la juste valeur sur option progressent de + 3,8 Md EUR.

Les actifs et passifs non courants destinés à être cédés s'élèvent respectivement à + 14,2 Md EUR et + 15,1 Md EUR et s'expliquent principalement par la cession de 50 % de Fimat dans le cadre de l'opération Newedge.

Les créances sur la clientèle, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 305,2 Md EUR au 31 décembre 2007, en progression de 41,7 Md EUR (+ 15,8 %), par rapport au 31 décembre 2006, dont - 4,2 Md EUR d'effet dollar et + 2,6 Md EUR d'effet périmètre.

Cette évolution traduit notamment :

- la hausse des crédits de trésorerie (+ 24,1 Md EUR) expliquée principalement par la progression des crédits aux entreprises (+ 11,7 Md EUR) et aux particuliers (+ 11,1 Md EUR) ;
- la croissance des crédits à l'habitat (+ 10,1 Md EUR) ;
- la hausse des crédits d'équipement (+ 5,6 Md EUR) ;
- la hausse des crédits à la clientèle financière (+ 5,6 Md EUR) ;
- la baisse des autres crédits (- 3,9 Md EUR).

Les dettes représentées par un titre, s'élèvent à 138,1 Md EUR au 31 décembre 2007. Ils progressent de 37,7 Md EUR (+ 37,6 %) par rapport au 31 décembre 2006, dont un effet dollar de + 6,5 Md EUR et un effet périmètre de + 1,5 Md EUR. L'essentiel de la variation (+ 37,9 Md EUR) est relative aux titres du marché interbancaire et titres de créances négociables qui s'élèvent à + 130,1 Md EUR.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 27,2 Md EUR au 31 décembre 2007 contre 29,1 Md EUR au 31 décembre 2006. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice 2007 : + 0,9 Md EUR ;
- la variation de l'autocontrôle : - 1,6 Md EUR ;
- les émissions d'instruments de capitaux propres (TSDI et TSS) : + 2,1 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2006 : - 2,4 Md EUR.

Après la prise en compte des intérêts minoritaires (4,0 Md EUR), les fonds propres globaux du Groupe s'élèvent à 31,3 Md EUR au 31 décembre 2007.

Ils contribuent à un ratio international de solvabilité de 8,87 % au 31 décembre 2007. La part des fonds propres « durs » (Tier 1) représente 6,62 % pour un total d'engagements pondérés de 326 Md EUR.

Situation d'endettement du Groupe

La politique d'endettement du groupe Société Générale répond aux besoins de refinancement des activités, tout en assurant deux objectifs principaux. D'une part le groupe Société Générale poursuit une politique active de diversification de ses sources de refinancement qui en assure ainsi la stabilité : au 31 décembre 2007, la part des ressources clientèle et des ressources issues des activités d'assurance dans le refinancement du Groupe se monte à 318 Md EUR (soit 29,5 % du passif du Groupe), la part des émissions d'instruments de dettes, des ressources

interbancaires, des ressources issues du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à 490 Md EUR (soit 45,5 % du passif du Groupe), le reste du refinancement étant constitué des fonds propres, des instruments financiers dérivés, des autres comptes financiers et provisions. D'autre part, la structure du refinancement du Groupe par maturités et par devises permet de maîtriser sa politique de transformation et de réduire son exposition aux risques de variation de change.

■ PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2007 à 18,2 Md EUR. Elle comprend principalement la valeur des terrains et constructions pour 3,2 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 9,9 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 4,5 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2007 à 567 M EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 11,9 Md EUR, soit seulement 1,1 % du total de bilan consolidé au 31 décembre 2007. De fait, de par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, les projets de construction suivants sont en cours :

- une nouvelle tour à proximité immédiate de son implantation principale à La Défense. Cet immeuble aura vocation à regrouper des équipes actuellement basées sur d'autres sites parisiens ;
- un nouvel immeuble à La Défense dont les travaux devraient commencer à l'été : cet immeuble a pour vocation de compléter notre dispositif en salles de marchés actuellement saturé ;
- un nouveau site situé à Val de Fontenay dont les travaux devraient démarrer fin d'année ou début 2009. Ce nouveau site a pour vocation d'accueillir 4 500 postes de travail en provenance de Paris ou de La Défense.

	<i>Page</i>
<u>La composition du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2008</u>	64
<u>Direction Générale</u>	73
<u>La composition du Comité Exécutif au 1^{er} janvier 2008</u>	74
<u>Comité de Direction Groupe</u>	74
<u>Informations sur le Gouvernement d'entreprise</u>	75
<u>Rapport du Président sur le Contrôle interne</u>	92
<u>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président sur le Contrôle interne</u>	103

■ LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1^{er} JANVIER 2008

■ Daniel BOUTON

Né le 10.04.1950

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Membre du Comité de sélection

Détient 127 500 actions

Première nomination : 1997 – Échéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Total SA, Véolia Environnement.

Biographie : Directeur du Budget au ministère des Finances (1988-1990). Entré à Société Générale en 1991, Directeur général en 1993, Président-Directeur général en novembre 1997.

■ Philippe CITERNE

Né le 14.04.1949

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Détient 43 321 actions

Première nomination : 2001 – Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Accor, Sopra.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Président : Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET). Administrateur : Génerval, Grosvenor Continental Europe, Rosbank, SG Hambros Bank Ltd., Trust Company of the West TCW Group.

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au ministère des Finances, il rejoint Société Générale en 1979. Directeur des Études Économiques en 1984, Directeur financier en 1986, Directeur des Relations Humaines en 1990, Directeur général délégué en 1995, Directeur général en novembre 1997. Directeur général délégué depuis le 22 avril 2003.

■ Jean AZÉMA

Né le 23.02.1953

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE GROUPAMA

Administrateur indépendant

Détient 600 actions

Première nomination : 2003 – Échéance du mandat : 2009

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Médiobanca, Véolia Environnement. Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration : Bolloré.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées :

Directeur général : Groupama Holding, Groupama Holding 2. Président Groupama International, représentant de Groupama SA dans SCI Groupama les Massues.

Biographie :

Directeur financier de la MSA de l'Allier en 1979, Directeur gestion comptable et consolidation de la CCAMA (Groupama) en 1987, Directeur des Assurances de la CCAMA en 1993, Directeur général de Groupama Sud-Ouest en 1996, Directeur général de Groupama Sud en 1998, devient Directeur général de Groupama en 2000.

■ Michel CICUREL

Né le 05.09.1947

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE SAINT-HONORÉ

Administrateur indépendant, Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 600 actions

Première nomination : 2004 – Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées : Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Multi Management (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). Membre du Conseil de surveillance : Assurances et Conseils Saint-Honoré, SIACI, Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). Président du Conseil d'administration : ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). Administrateur : La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Banque Privée Edmond de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Telecom. Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance. Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. Censeur : Paris-Orléans.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, il est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999.

■ Élie COHEN

Né le 08.12.1946

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE PARIS-DAUPHINE

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

Détient 630 actions

Première nomination : 2003 – Échéance du mandat : 2010

Biographie : Professeur agrégé des Universités en sciences de gestion, Docteur d'État ès Sciences économiques, Professeur à Paris-Dauphine, Président de l'Université de Paris-Dauphine (1994-1999).

■ Robert DAY

Né le 11.12.1943

PRÉSIDENT TRUST COMPANY OF THE WEST (TCW)

Détient 3 034 000⁽¹⁾ actions au 31 décembre 2007

Première nomination : 2002 – Échéance du mandat : 2010

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées : Administrateur : Freeport McMoRan Copper & Gold Inc., McMoRan Exploration Cy.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Chairman & CEO : TCW Group Inc. Chairman : Oakmont Corporation, Foley Timber & Land Cy LP.

Biographie : De nationalité américaine. Diplômé de Robert Louis Stevenson School (1961), Bachelor of « Science Economics » de Claremont McKenna College (1965), Gérant de portefeuille à la Banque « White, Weld & Cy » à New York (1965). Créateur en 1971 de Trust Company of the West « TCW ».

(1) Chiffre arrondi, actions détenues directement par M. et Mme DAY.

■ Jean-Martin FOLZ

Né le 11.01.1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS, PRÉSIDENT DE L'AFEP (ASSOCIATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES PRIVÉES)

Administrateur indépendant, Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 600 actions

Première nomination : 2007 – Échéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées : Administrateur : Saint-Gobain, Alstom, Solvay (Belgique). Membre du Conseil de surveillance : AXA, Carrefour.

Biographie : Il a exercé les fonctions de Président du Groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; il avait auparavant exercé des fonctions de direction puis de direction générale dans le Groupe Rhône-Poulenc, le Groupe Schneider, le Groupe Péchiney et chez Eridania-Beghin-Say.

■ Antoine JEANCOURT-GALIGNANI

Né le 12.01.1937

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Président du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 1 717 actions

Première nomination : 1994 – Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées : Administrateur : Gecina, Total SA, Kaufman et Broad SA, SNA Holding. Liban. Président du Conseil de surveillance : Euro Disney SCA. Membre du Conseil de surveillance : Hypo Real Estate Holding AG.

Biographie : Directeur général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Directeur général de la Banque Indosuez en 1979, Président de 1988 à 1994. Président des AGF de 1994 à 2001, Président de GECINA de 2001 à 2005.

■ Élisabeth LULIN

Née le 08.05.1966

FONDATRICE ET GÉRANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

(société spécialisée dans le benchmarking et la prospective des politiques publiques).

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2003 – Échéance du mandat : 2009

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées : Administrateur : Groupe Bongrain SA (depuis avril 2007).

Biographie : En fonction au ministère des Finances (1991-1996), nommée chargée de mission au cabinet d'Édouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998 Gérante de Paradigmes et Caetera.

■ Gianemilio OSCULATI

Né le 19.05.1947

PRÉSIDENT DE VALORE SPA

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2006 – Échéance du mandat : 2010

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :

Président : Osculati & Partners Spa. Administrateur : Miroglio Spa, MTS Group.

Biographie : De nationalité italienne. Il a une connaissance approfondie du secteur financier, d'une part au travers de ses activités de consultant de McKinsey spécialisé dans ce secteur, d'autre part, comme Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank.

■ Patrick RICARD

Né le 12.05.1945

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PERNOD RICARD

Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 1 016 actions

Première nomination : 1994 – Échéance du mandat : 2009

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Altadis (mandat prenant fin au 6 février 2008), Provimi (mandat exercé jusqu'au 12.04.2007).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Président du Conseil d'administration : Comrie Limited. Administrateur : Ania, Association Nationale des Industries Alimentaires, Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd, Société Paul Ricard S.A., Irish Distillers Group Ltd, Martell & Co, Pernod Ricard acquisitions II, Pernod Ricard Finance, Suntory Allied Limited. Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration : Ets Vinicoles champenois (E.V.C.), Havana Club Holding S.A., JFA, Pernod, Pernod Ricard Europe, Ricard. Membre du Conseil de Direction : PR Asia, PR North America.

Biographie : Entré dans le groupe Pernod Ricard en 1967, Président depuis 1978.

■ Luc VANDEVELDE

Né le 26.02.1951

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Fondateur et Gérant de Change Capital Partners

Administrateur indépendant, Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 1 750 actions

Première nomination : 2006 – Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Vodafone.

Biographie : De nationalité belge. Il a une grande expérience internationale dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution, ayant exercé des fonctions de direction financière, puis de direction générale au sein de très grandes entreprises (Kraft, Promodès, Carrefour, Marks and Spencer) dans plusieurs pays en Europe et aux États-Unis.

■ Anthony WYAND

Né le 24.11.1943

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Président du Comité des comptes

Détient 1 050 actions

Première nomination : 2002 – Échéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Président : Grosvenor Continental Europe. Administrateur : Aviva Participations. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France. Non executive Director : Grosvenor Group Holding Ltd.

Biographie : De nationalité britannique, entré chez Commercial Union en 1971, Executive Director d'AVIVA jusqu'à juin 2003.

■ Philippe PRUVOST

Né le 02.03.1949

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE À L'AGENCE D'ANNEMASSE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2000 – Échéance du mandat : 2009

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1971.

■ Gérard REVOLTE

Né le 30.03.1946

CHARGÉ D'ACTIVITÉ SOCIALE À LA DIRECTION D'EXPLOITATION COMMERCIALE D'ORLÉANS

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2006 – Échéance du mandat : 2009

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1968.

Censeur

■ Kenji MATSUO

PRÉSIDENT DE MEIJI YASUDA LIFE INSURANCE

Première nomination : 2006 - Echéance du mandat : 2009

Biographie : De nationalité japonaise, entré dans le Groupe Meiji en 1973, il devient Président en 2005.

Profil des administrateurs

ADMINISTRATEURS	Dominante professionnelle		Description résumée
	Banque, Finances, Assurance	Industrie et autres	
Daniel BOUTON	x		Depuis 1991 Banque (Société Générale)
Philippe CITERNE	x		Depuis 1979 Banque (Société Générale)
Jean AZÉMA	x		Depuis 1998 Assurance (Groupama)
Michel CICUREL	x		Depuis 1983 Banque (Cie Bancaire-Cortal-Cerus-Cie Financière Edmond de Rothschild et Cie Financière Saint-Honoré)
Élie COHEN	x		Banque et Assurance (Professeur agrégé des Universités en Sciences de gestion)
Robert DAY	x		Depuis 1965 Banque puis Gestion d'actifs
Jean-Martin FOLZ		x	De 1995 à 2007 Automobiles (PSA)
Antoine JEANCOURT-GALIGNANI	x		Depuis 1994 Assurance (AGF) puis Gecina jusqu'en 2006
Élisabeth LULIN		x	Depuis 1998 Conseil : Benchmarking des politiques publiques
Gianemilio OSCULATI	x		Depuis 1987 Banque (Banca d'America e d'Italia) et Conseil en stratégie (McKinsey), en 2007, Président de Valore Spa
Patrick RICARD		x	Depuis 1978 Industrie (Pernod Ricard)
Luc VANDEVELDE		x	Depuis 1971 jusqu'en 2007 Grande distribution (Groupe Kraft, Carrefour)
Anthony WYAND	x		Depuis 1971 Assurance (Commercial Union-CGU-Aviva)
Philippe PRUVOST	x		Depuis 1971 Banque (Société Générale)
Gérard REVOLTE	x		Depuis 1968 Banque (Société Générale)

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2008

■ Philippe CITERNE

Né le 14.04.1949

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

■ Michel CICUREL

Né le 05.09.1947

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE SAINT-HONORÉ

Administrateur indépendant, Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

■ Antoine JEANCOURT-GALIGNANI

Né le 12.01.1937

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Président du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

■ Luc VANDEVELDE

Né le 26.02.1951

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Fondateur et Directeur général de Change Capital Partners

Conflits d'intérêts

Il n'existe à la connaissance de Société Générale aucun conflit d'intérêts entre Société Générale et les membres du Conseil d'administration aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration régit cette situation. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné. Toutefois, suite à un engagement pris lors des négociations ayant conduit en 2001 à l'acquisition par Société Générale Asset Management de la majorité du capital de TCW, M. Robert DAY, Président de TCW, a été nommé administrateur de Société Générale lors de l'Assemblée générale annuelle de 2002.

Aucune restriction n'est acceptée par les membres du Conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de Société Générale. Il n'existe aucun contrat de service entre les membres du Conseil d'administration et une société du Groupe. Trois administrateurs, en dehors du Président-Directeur général et de l'administrateur Directeur général délégué, exercent des fonctions au sein du Groupe :

- les administrateurs élus par les salariés : MM. Pruvost et Revolte ;
- M. Robert Day, Président de TCW.

DATES DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (situation au 31 décembre de chaque année)

Début Fin	Nom de l'administrateur	2007	2006	2005	2004	2003
1997 2011	Daniel BOUTON Président-directeur général <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Administrateur :</i> Total SA, Véolia Environnement.	<i>Administrateur :</i> Total SA, Véolia Environnement.	<i>Administrateur :</i> Schneider Electric SA, Total SA, Véolia Environnement.	<i>Administrateur :</i> Schneider Electric SA, Total SA, Véolia Environnement.	<i>Administrateur :</i> Arcelor, Schneider Electric SA, Total SA, Véolia Environnement.
2001 2008	Philippe CITERNE Administrateur Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET). <i>Administrateur :</i> Accor, Crédit du Nord (jusqu'au 24.07.2007), Généval, Sopra, Grosvenor Continental Europe, SG Hambros Ltd., Rosbank, Trust Company of the West TCW group.	<i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET). <i>Administrateur :</i> Accor, Crédit du Nord, Généval, Sopra, Grosvenor Continental Europe, Rosbank (à compter du 26/12/2006), SG Hambros Bank & Trust Ltd., Trust Company of the West TCW group.	<i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET). <i>Administrateur :</i> Accor depuis le 09/01/2006, Crédit du Nord, Généval, Grosvenor Continental Europe, SG Hambros Bank & Trust Ltd., Trust Company of the West TCW group, Unicredito Italiano Spa jusqu'au 16/12/2005. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra. <i>Représentant permanent de Société Générale au Conseil d'administration :</i> d'Accor jusqu'au 09/01/2006.	<i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET). <i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généval, Grosvenor Continental Europe, SG Hambros Bank & Trust Ltd., Trust Company of the West TCW group, Unicredito Italiano Spa. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra Group. <i>Représentant permanent de Société Générale au Conseil d'administration :</i> d'Accor.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généval, SG Hambros Bank & Trust Ltd., Trust Company of the West TCW group, Unicredito Italiano. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra Group. <i>Représentant permanent de Société Générale au Conseil d'administration :</i> d'Accor, TF 1.
2003 2009	Jean AZEMA Directeur général de Groupama <i>Adresse professionnelle :</i> 8, 10 rue d'Astorg, 75008 Paris.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2, <i>Président</i> de Groupama International. <i>Représentant permanent de Groupama SA</i> dans SCI Groupama les Massues.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2, <i>Président</i> de Groupama International.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Veolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement, Gimar Finances & Compagnie. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

La composition du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2008

Début Fin	Nom de l'administrateur	2007	2006	2005	2004	2003
2004 2008	Michel CICUREL Président du Directoire de la Cie Financière Edmond de Rothschild et Cie Financière Saint Honoré. <i>Adresse professionnelle :</i> 47, Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Corporate Finance SAS. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré, SIACI, Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Banque privée Edmond de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom, <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires :</i> Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom ; <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires :</i> Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.		
2003 2010	Élie COHEN <i>Adresse professionnelle :</i> Université de Paris Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2002 2010	Robert A. DAY Chairman & CEO Trust Company of the West TCW <i>Adresse professionnelle :</i> 865 South Figueroa Street, suite 1800, Los Angeles, Californie 90071, États-Unis.	<i>Chairman :</i> TCW Group. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation, Foley Timber & Land Company LP. <i>Administrateur :</i> Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy.	<i>Chairman :</i> TCW Group. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy.	<i>Chairman and CEO :</i> TCW Group. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy, Syntroleum Corporation, Synta pharmaceuticals, Fischer Scientific Inc.	<i>Chairman and CEO :</i> TCW Group. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy, Syntroleum Corporation, Synta Pharmaceuticals, Fischer Scientific Inc., Foley Timber.	Néant
2007 2011	Jean-Martin FOLZ Administrateur de Sociétés, Président de l'AFEP	<i>Administrateur :</i> Saint-Gobain, Alstom, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Axa, Carrefour.				

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2007	2006	2005	2004	2003
1994	2008	Antoine JEANCOURT-GALIGNANI Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur</i> : Gecina, Total SA, Kaufman et Broad SA. SNA Holding Liban. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Euro Disney SCA. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Hypo Real Estate Holding AG.	<i>Administrateur</i> : AGF, Gecina, Total SA, Kaufman et Broad, Oddo & Cie SCA. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Euro Disney SCA <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Fox kids Europe NV. <i>Président du Conseil d'administration (non executive)</i> : SNA Group Liban.	<i>Président de Gecina.</i> <i>Administrateur</i> : AGF, Total SA, Kaufman et Broad, Oddo & Cie SCA. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Euro Disney SCA <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Fox kids Europe NV. <i>Président du Conseil d'administration (non executive)</i> : SNA Group Liban.	<i>Président de Gecina.</i> <i>Président du Conseil d'administration</i> : Simco. <i>Administrateur</i> : AGF, Total Fina Elf SA, Kaufman et Broad, Oddo & Cie SCA. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Euro Disney SCA. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Fox kids Europe NV. <i>Président du Conseil d'administration (non executive)</i> : SNA Group Liban.	<i>Président-directeur général de Gecina.</i> <i>Président du Conseil d'administration</i> : Simco <i>Président des AGF</i> , AGF IARD, AGF Vie, AGF International. <i>Administrateur</i> : AGF, TOTAL SA, Kaufman et Broad, Oddo & Cie SCA. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Euro Disney Sca.
2003	2009	Élisabeth LULIN Fondatrice et Gérante de Paradigmes et Caetera <i>Adresse professionnelle</i> : 11 rue Surcouf, 75007 Paris.	<i>Administrateur</i> : Groupe BONGRAIN	Néant	Néant	<i>Administrateur</i> : Doma Viva SA.	<i>Administrateur</i> : Doma Viva SA.
2006	2010	Gianemilio OSCULATI Président de Valore Spa <i>Adresse professionnelle</i> : Piazza San Sepolcro, 1-20123 Milan Italie.	<i>Président</i> : Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur</i> : Miroglio Spa, MTS Group	<i>Président</i> : SAIAG-Comital Spa, Valore Spa. <i>Administrateur</i> Miroglio Spa			

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

La composition du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2008

Début Fin	Nom de l'administrateur	2007	2006	2005	2004	2003
1994 2009	Patrick RICARD Président-Directeur général de Pernod Ricard <i>Adresse professionnelle :</i> 12, place des États-Unis, 75016 Paris.	<i>Administrateur :</i> Altadis (mandat prenant fin au 6 février 2008). <i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Limited. <i>Administrateur :</i> Ania, Association Nationale des Industries Alimentaires, Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd, Société Paul Ricard S.A., Irish Distillers Group Ltd, Martell & Co, Pernod Ricard acquisitions II, Pernod Ricard Finance, Suntory Allied Limited. <i>Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration :</i> Ets Vinicoles champenois (E.V.C.), Havana Club Holding S.A., JFA, Pernod, Pernod Ricard Europe, Ricard. <i>Membre du Conseil de Direction :</i> PR Asia, PR North America. <i>Administrateur de Provimi</i> (mandat exercé jusqu'au 12.04.2007).	<i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Plc. <i>Président :</i> Austin Nichols and Co. Inc. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Société Paul Ricard SA. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Wyborowa SA, Agros Holding SA. <i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis, Pernod Ricard Finance SA, Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd., Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Irish Distillers Group Ltd., Pernod Ricard Swiss SA, Polairen Trading Ltd., Sankaty Trading Ltd., Peri Mauritius Ltd., Populous Trading Ltd., World Brands Duty Free Ltd. PR acquisitions II Corp, Suntory Allied Ltd. <i>Représentant permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration :</i> Cusenier SA, JFA SA, Pernod Ricard Europe SA, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA jusqu'au 7 novembre 2006, Ets Vinicoles champenois (E.V.C.) Galibert et Varon. <i>Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :</i> Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) SA. <i>Représentant permanent de la Société Martell/Mumm Perrier-Jouët au Conseil d'administration :</i> Renault Bisquit SA.	<i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Plc. <i>Président-directeur général :</i> World Brands Duty Free Ltd. <i>Président :</i> Austin Nichols Export Sales Inc. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Société Paul Ricard SA. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Wyborowa SA. <i>Administrateur :</i> Allied Domecq Ltd., Allied Domecq (holdings) Ltd., Allied Domecq SPIRITS 1 Wine Holdings Ltd., Pernod Ricard Finance SA, Martell & Co. SA, Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd., The Glenlivet Distillers Ltd., Aberlour Glenlivet Distillery Ltd., Boulevard Export Sales Inc., Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd., Glenforres Glenlivet Distillery Ltd., House of Campbell Ltd., Irish Distillers Group Ltd., Larios Pernod Ricard SA, Muir Mackenzie Ad Company Ltd., Pernod Ricard Swiss SA, Polairen Trading Ltd., Sankaty Trading Ltd., Peri Mauritius Ltd., Populous Trading Ltd., White Heather Distillers Ltd., W. Whiteley and Company Ltd., PR acquisitions II Corp, William Whiteley & Co. Inc. <i>Vice-Président du Conseil d'administration :</i> Austin Nichols and Co. Inc. <i>Représentant permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration :</i> Cusenier SA, JFA SA, Pernod Ricard Europe SA, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA, Campbell Distillers Ltd., Ets Vinicoles champenois (E.V.C.) Galibert et Varon. <i>Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :</i> Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) SA. <i>Représentant permanent de International Cognac Holding au Conseil d'administration :</i> Renault Bisquit SA.	<i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Plc. <i>Président-directeur général :</i> World Brands Duty Free Ltd. <i>Président :</i> Austin Nichols Export Sales Inc. <i>Membre du Directoire :</i> Wyborowa SA. <i>Administrateur :</i> Pernod Ricard Europe SA, PR Finance SA, Société Paul Ricard, Société Paul Richard Ricard & Fils, Martell & Co. SA, Altadis, Chivas Brothers Ltd., The Glenlivet Distillers Ltd., Aberlour Glenlivet Distillery Ltd., Boulevard Export Sales Inc., Peribel SA, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd., Glenforres Glenlivet Distillery Ltd., House of Campbell Ltd., Irish Distillers Group Ltd., Larios Pernod Ricard SA, Muir Mackenzie Ad Company Ltd., Pernod Ricard Swiss SA, Polairen Trading Ltd., Peri Mauritius Ltd., Pernod Ricard Nederland BV, Populus Trading Ltd., White Heather Distillers Ltd., W. Whiteley and Company Ltd., PR acquisitions II Corp, William Whiteley & Co. Inc. <i>Vice-Président du Conseil d'administration :</i> Directeur général délégué Austin Nichols and Co. Inc. <i>Représentant permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration :</i> Cusenier SA, JFA SA, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA, Campbell Distillers Ltd. <i>Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :</i> Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) SA. <i>Représentant permanent de International Cognac Holding au Conseil d'administration :</i> Renault Bisquit SA.	<i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Public Limited CY. <i>Administrateur :</i> Martell & Cie, PR Europe Spirits & Wines SA, Finance SA, Austin Nichols (International) Inc., Anco Do Brasil Inc., Austin Nichols Export Sales Inc., Aberlour Glenlivet Distillery, Boulevard Distillers ans Importers Inc., Boulevard Export Sales Inc., Peribel, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Company Ltd., Glenforres Glenlivet Distillery, House of Campbell Ltd., Irish Distillers Group Ltd., PR Larios, Muir Mackenzie Ad Company Ltd., Pernod Ricard Swiss, Peri Mauritius, PR Nederlands Spirits and Wines BV, Polairen Trading Ltd., Populous Trading Ltd., Sankaty Trading Ltd., White Heather Distillers Ltd., W. Whiteley and Company Ltd., World Brands Duty Free Ltd. <i>Représentant permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration :</i> Cusenier SA, JFA SA, Pampryl, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA, Campbell Distillers Ltd., Havana Club Holding SA. <i>Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :</i> Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) SA.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

Début Fin	Nom de l'administrateur	2007	2006	2005	2004	2003
2006 2008	Luc VANDELDE Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur</i> : Vodafone. <i>Gérant</i> : Change Capital Partners.	<i>Administrateur</i> : Vodafone, Comet BV, Citra SA.			
2002 2011	Anthony WYAND Administrateur de Sociétés	<i>Président</i> : Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur</i> : Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Aviva France. <i>Non Executive Director</i> : Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Président</i> : Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur</i> : Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Aviva France. <i>Non Executive Director</i> : Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Administrateur</i> : Unicredito italiano SPA, Société Foncière Lyonnaise, Atis real, Aviva Participations. <i>Représentant permanent</i> Aviva Spain, CU Italia. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Aviva France. <i>Non Executive Director</i> : Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Executive Director</i> Aviva. <i>Président du Conseil de surveillance</i> CGU France. <i>Executive Vice-Président</i> : Victoire Asset Management. <i>Administrateur</i> : Aviva Holding Poland Ltd., Noth Mercantile Insurance Cy Ltd., Norwich Union Overseas Holding BV, Norwich Union Overseas Ltd., The Road Transport and General Insurance Cy Ltd., Scottis Insurance Corporation Ltd., The Yorkshire Insurance Company Ltd. Abeille Assurances, Abeille Vie SA, CGU Group BV, CGU Insurance Plc, CGU International Holding BV, Commercial Union Finance BV, Commercial Union Holding (France) Ltd., Commercial union International Holding Ltd., Delta Lloyd NV, Eurofil SA, General Accident Plc, Northen Assurance Company Ltd., Norwich Union Plc, Royal St George Banque SA. <i>Administrateur et Vice-Président</i> : CGU International Insurance Plc. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Commercial Union Polska General Insurance Company SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Ogolnych Spo Ka Akcyin.	<i>Executive Director</i> Aviva. <i>Président du Conseil de surveillance</i> CGU France. <i>Administrateur</i> : Unicredito italiano, Société Foncière Lyonnaise. <i>Non Executive Director</i> : Grosvenor Group Holding Ltd. <i>Executive Vice President</i> : Victoire Asset Management. <i>Administrateur</i> : Abeille Assurances, Abeille Vie Sa, CGU Courtage SA, CGU Group BV, CGU Insurances, CGU International Holding BV, Commercial Union Finance BV, Commercial Holdings (France) Ltd., Commercial Union International Holdings Ltd., Delta NV, Eurofil SA, General Accident Plc, Nothen Assurance Company Ltd., Northern Union Plc., Royal George Banque SA. <i>Administrateur et Vice-Président</i> : International Insurance Plc. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Commercial Union Polska General Insurance Company SA, Commercial Union Polska Life Assurance Company SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Ogolnych Spo Ka Akcyin. <i>Mandats commencés en 2001</i> : CGNU Holdings Poland Ltd. ; Norwich and Mercantile Insurance Company Ltd., Norwich Union Overseas Holdings Road Transport & General Insurance Company Ltd., Scottish Insurance Corporation Ltd., Welsh Insurance Corporation Ltd., Yorkshire Insurance Company Ltd.
2000 2009	Philippe PRUVOST Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle</i> : Tours SG, 75886 Paris Cedex 18		Néant	Néant	Néant	Néant
2006 2009	Gérard REVOLTE Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle</i> : Tours SG, 75886 Paris Cedex 18		Néant	Néant	Néant	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

■ DIRECTION GÉNÉRALE

■ Daniel BOUTON

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

voir page 64

■ Philippe CITERNE

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

voir page 64

■ Didier ALIX

Né le 16.08.1946

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Détient 5 037 actions

Biographie : Entré à Société Générale en 1971. De 1972 à 1979 en poste à l'Inspection générale, responsable du Contrôle Central des Risques (1980), Directeur général de Franfinance (1991-1993), Directeur délégué, puis Directeur du Réseau France (1993-1998), Directeur général adjoint Particuliers et Entreprises (1998) ; Directeur général délégué depuis le 26 septembre 2006.

FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2007	2006	2005	2004	2003
Didier ALIX Directeur général délégué Adresse professionnelle : Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komercni Banka. <i>Administrateur :</i> Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques. <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil de surveillance :</i> Latécoère.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komercni Banka. <i>Administrateur :</i> Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Banques au Sénégal, Société Générale au Liban, MISR International Bank et Fiditalia (jusqu'en décembre 2006), Sogessur, (jusqu'en novembre 2006). <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque (jusqu'en octobre 2006). <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration :</i> Latécoère.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komercni Banka. <i>Administrateur :</i> Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban, MISR International Bank, Sogessur, Fiditalia. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque. <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration :</i> Latécoère.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komercni Banka. <i>Administrateur :</i> Franfinance, Yves Rocher, Sogessur, Fiditalia, Banque Roumaine de développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komercni Banka. <i>Administrateur :</i> Franfinance, Yves Rocher, Sogessur, Fiditalia, Banque Roumaine de développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale Marocaine de Banques, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Groupama Banque.

■ LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 1^{er} JANVIER 2008

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président-Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

■ Daniel BOUTON

Président-Directeur général de Société Générale

■ Philippe CITERNE

Administrateur-Directeur général délégué de Société Générale, principalement en charge des grands dossiers stratégiques du Groupe, des opérations de croissance externe, des grands risques et de la supervision des activités de la Banque de Financement et d'Investissement, des Gestions d'Actifs et de Services aux Investisseurs.

■ Didier ALIX

Directeur général délégué de Société Générale, principalement en charge de la supervision des activités de banque de détail, de services financiers spécialisés et de projets transversaux visant à renforcer l'efficacité du Groupe.

■ Séverin CABANNES

Directeur des Ressources du Groupe

■ Philippe COLLAS

Directeur général adjoint en charge des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

■ Didier HAUGUEL

Directeur des Risques du Groupe

■ Hugues LE BRET

Directeur de la Communication du Groupe

■ Jean-Pierre MUSTIER

Directeur général adjoint en charge de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Frédéric OUDEA

Directeur Financier du Groupe

■ Alain PY

Président-Directeur général du Crédit du Nord

■ Anne MARION-BOUCHACOURT

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

■ Jean-François SAMMARCELLI

Directeur de la Banque de Détail en France

■ Christian SCHRICKE

Secrétaire général du Groupe et Responsable de la Conformité pour le Groupe

Assiste aux réunions pour les sujets relevant de ses compétences

■ Christian POIRIER

Conseiller du Président

■ COMITÉ DE DIRECTION GROUPE

Le Comité de Direction Groupe, qui rassemble une quarantaine de cadres dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

■ INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Société Générale veille à respecter les recommandations des rapports AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Dès septembre 1995, 3 Comités (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection) ont été institués.

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un Règlement intérieur. Une Charte de l'administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de Société Générale. Le Règlement intérieur et la Charte, ainsi que les Statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le présent document.

Le présent chapitre est composé de trois parties et a été présenté aux Comités concernés et au Conseil d'administration. Les deux premières, consacrées aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux règles retenues pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux au Conseil, constituent le Rapport du Président prévu aux articles L. 225-37 et L. 225-51 du Code de commerce. La troisième traite des relations avec les Commissaires aux comptes.

Rapport du Président

■ Conseil d'administration

Société Générale est une Société anonyme à Conseil d'administration. En avril 2003, puis en 2007 suite au renouvellement du mandat de son Président, le Conseil d'administration a confirmé la structure moniste d'organisation de la Direction, estimant que celle-ci était la mieux adaptée aux circonstances de la Société. Il a estimé que la composition du Conseil et de ses comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil donnaient des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs. Le Président, M. Daniel Bouton, exerce les fonctions de Directeur général et est assisté de M. Philippe Citerne, administrateur, Directeur général délégué et, depuis septembre 2006, d'un deuxième Directeur général délégué, M. Didier Alix.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

Le Conseil comporte treize administrateurs élus par l'Assemblée Générale et deux administrateurs représentant les salariés.

■ Composition du Conseil (1^{er} janvier 2008)

Treize administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée de 4 ans, et ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart de ces administrateurs. Deux administrateurs sont élus par les salariés de Société Générale pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'administration comporte 1 femme et 14 hommes. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 4. L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans. Au cours de l'année 2007, sa composition a été affectée par les événements suivants :

- renouvellement de MM. Bouton et Wyand ;
- nomination de M. Folz ;
- expiration du mandat de M. Viénot.

Par ailleurs, depuis le 18 janvier 2006, M. Matsuo représente MEIJI Yasuda Life en tant que censeur.

Conformément aux recommandations des rapports AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité de sélection, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2007 au regard des critères d'indépendance définis dans le Rapport précité.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritère intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales...). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que Mme Lulin, MM. Azéma, Cicurel, Cohen, Folz, Jeancourt-Galignani, Osculati et Vandeveldé devaient être regardés comme administrateurs indépendants.

M. Azéma, Directeur général de Groupama, est considéré comme indépendant, dès lors que Groupama détient nettement moins de 10 % du capital de Société Générale et que les relations

bancaires ou commerciales entre Groupama et Société Générale, ne sont pas de nature à affecter l'indépendance de son jugement. Notamment, le partenariat avec Groupama dans Groupama Banque dont Société Générale ne détient que 20 %, constitue un enjeu limité pour les deux Groupes.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le Rapport AFEP-MEDEF.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 8 sur 15 au 31 décembre 2007 (soit 53 % du Conseil d'administration et 62 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale).

Cette situation est conforme à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le Rapport AFEP-MEDEF.

Elle est également conforme à l'objectif arrêté par le Conseil qui est d'assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs, ainsi que de concilier continuité et renouvellement progressif.

■ Administrateurs

Les administrateurs sont détenteurs à titre personnel d'un nombre significatif d'actions : le minimum statutaire a été fixé à 600 actions par administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits ci-après, dans le chapitre consacré à la rémunération des dirigeants.

La Charte de l'Administrateur prévoit que chaque administrateur de Société Générale s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposant régulièrement d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication ainsi que le jour de la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres des opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

La Charte de l'Administrateur a été modifiée en janvier 2005 pour étendre cette règle aux opérations sur les titres de filiales cotées de Société Générale. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations réalisées sur le titre par eux-mêmes ou leurs proches.

■ Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession,

susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le Règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques. Cet article a été modifié en 2005 afin de l'adapter à la taille du Groupe (voir article 1^{er} du règlement).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux et décide de la mise en œuvre des plans d'options et d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

■ Fonctionnement

Un règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

■ Travaux du Conseil en 2007

En 2007, le Conseil d'administration a tenu 9 réunions, dont la durée a été en moyenne de 2 heures 50. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 88 % contre 80 % en 2006 et 77 % en 2005.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels.

Le Conseil a examiné le budget 2007.

Le Conseil d'administration a été tenu informé de l'évolution de la crise financière et de liquidité et a débattu de ses conséquences.

Il a délibéré sur plusieurs projets d'opérations stratégiques, conformément à son règlement. Le principal est la décision de levée de l'option d'achat de la majorité du capital de Rosbank.

La création d'un partenariat avec les services de la Banque Postale dans le domaine de la monétique a également été débattue.

Il a revu la stratégie globale du Groupe et les stratégies des domaines suivants :

- la banque d'investissement et de financement ;
- la Direction des services financiers ;
- la politique immobilière ;
- les ressources humaines ;
- les activités de *trading* de la banque de financement et d'investissement.

Le Conseil a revu la situation du Groupe en matière de risques et en particulier l'état de la filière risques ; il a approuvé les limites globales annuelles des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à la Commission bancaire ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci.

Le Conseil a fait le point sur les conséquences de Bâle II pour le Groupe et notamment sur la validation de l'utilisation par le Groupe de l'approche notations internes du risque de crédit et l'approche de mesure avancée du risque opérationnel pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires.

Le Conseil a décidé 2 plans de *stock-options*, un plan de distribution d'actions gratuites et une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié.

Le Conseil d'administration a préparé les résolutions soumises à l'Assemblée générale.

■ Traitement de la fraude exceptionnelle par le Conseil d'Administration début 2008

Le Conseil d'Administration a été informé le 23 janvier 2008 de la découverte les 18 et 19 janvier d'une fraude exceptionnelle dans une sous-division de ses activités de marché.

Le Conseil d'Administration au vu de la situation :

- a rejeté la proposition de Daniel Bouton de démissionner de ses fonctions et lui a renouvelé toute sa confiance ainsi qu'à l'équipe de direction. Le Conseil lui a demandé de remettre le Groupe sur la voie de la croissance rentable ;
- a décidé une augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- a constitué un Comité Spécial composé de trois administrateurs indépendants, présidé par M. FOLZ et chargé notamment de s'assurer :
 - que les causes et les montants des pertes de trading annoncées ont bien été complètement identifiées ;
 - que les mesures ont été – ou sont – mises en place pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature ;

- que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations ;
- que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

Ce Comité est assisté par le Cabinet Price Waterhouse Coopers.

■ Comité des comptes

Composé de 4 administrateurs, Mme Lulin, MM. Osculati, Cohen et Wyand, dont 3 sont indépendants, et présidé par M. Wyand, le Comité des comptes a pour missions :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes (voir la rubrique « Commissaires aux comptes ») ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne, établis en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

■ Rapport d'activité du Comité des comptes pour 2007

Le Comité s'est réuni huit fois en 2007 ; le taux de participation a été de 94 % (97 % en 2006).

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des

risques et du Secrétaire général sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Des séances de formation ou d'information sont organisées en fonction des besoins et de l'actualité. À ce titre, le Comité a tenu en 2007 une session dans les locaux de la BRD en Roumanie et s'est informé sur la situation de cette filiale importante, sur ses performances, sa stratégie, ses risques et son dispositif de contrôle interne.

Au cours de l'année 2007, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a continué à apporter une attention particulière au suivi des frais généraux et du coefficient d'exploitation. Le comité a examiné les dépenses informatiques ainsi que les grands projets immobiliers du Groupe.

Le Comité a tout particulièrement suivi l'évolution de la crise financière et de liquidité et ses conséquences pour le Groupe. Il a notamment revu de manière approfondie l'exposition du Groupe au marché du crédit hypothécaire américain et la méthodologie adoptée pour la valorisation des instruments financiers liés à ce marché.

Dans le cadre de sa mission de contrôle des risques, le Comité a adopté une approche extensive des différents facteurs de risque.

À ce titre, il vérifie l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suit de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il revoit le dispositif de contrôle de certains risques de marché et est consulté sur la révision annuelle des limites fixées dans ce domaine, ainsi que le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques présenté à la Commission bancaire.

Le Comité a suivi le déploiement du nouveau dispositif de contrôle interne du Groupe à la suite des modifications de la réglementation bancaire française en la matière, notamment en ce qui concerne le contrôle périodique, le contrôle de conformité et la surveillance permanente. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel à la Commission bancaire sur le contrôle interne ainsi que le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits. Il a examiné l'application des règles relatives aux comités d'audit des filiales.

Le comité s'est fait présenter les dispositions prises par le pôle Banque de Financement et d'Investissement pour faire face à la croissance très rapide des activités de marché et encadrer les

risques correspondants, ainsi que l'état d'avancement du projet de refonte du système d'information destiné au traitement des transactions des activités de marché sur actions et indices. Il en a rendu compte au Conseil.

Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de la Commission bancaire. Il a suivi de près l'évolution des grands projets réglementaires, la mise en œuvre de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF) et surtout Bâle II. Il a tout spécialement examiné les réponses à la Commission bancaire sur l'utilisation des notations internes pour la mesure du risque de crédit et de l'approche de mesure avancée pour les risques opérationnels.

Le Comité a examiné les aspects financiers des différents projets d'acquisition soumis au Conseil. Il a revu le bilan des acquisitions et des cessions du Groupe en 2006.

Le Comité reçoit tous les semestres un benchmark financier présentant les performances du Groupe dans ses différents métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2007.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2007, de 5 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Jeancourt-Galignani, Ricard et Vandevelde, dont quatre sont indépendants. Il est présidé par M. Jeancourt-Galignani, administrateur indépendant. Le Comité :

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des stock-options et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale.

■ Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2007

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 4 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 100 % (77 % en 2006).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé la fixation par le Conseil de la rémunération variable des mandataires sociaux. Il a été

informé de la rémunération des membres du Comité exécutif. Il a revu la structure de rémunération des mandataires sociaux et soumis au Conseil des propositions de modification de celle-ci (voir « Politique de rémunération des dirigeants », page 80).

Il a préparé l'évaluation des mandataires sociaux et en a délibéré avec les autres administrateurs extérieurs au Groupe, avant d'en rendre compte au Président. Il a préparé la fixation des objectifs des mandataires sociaux.

Il a proposé les règles imposant des obligations de conservation aux mandataires sociaux, bénéficiaires d'options.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés après avoir fait le point sur l'actionnariat salarié vingt ans après la privatisation. Il a débattu des évolutions du plan d'épargne au niveau du Groupe.

Enfin, le Comité a proposé au Conseil 2 plans de *stock-options* (voir la rubrique « Plans d'options ») et un plan d'actions gratuites. Il a proposé l'approbation d'un supplément d'intéressement aux salariés.

■ Comité de sélection

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Le Comité de sélection prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration.

Il propose au Conseil d'administration la présentation des membres du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants. Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles. Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

■ Rapport d'activité du Comité de sélection pour 2007

Le Comité de sélection a tenu 5 réunions en 2007 ; le taux de participation a été de 95 % (82 % en 2006).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2007 relatif au gouvernement d'entreprise, en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le Comité a préparé les propositions de nomination des administrateurs dans le cadre de l'Assemblée générale 2007 et à moyen terme.

Il a débattu du plan de succession des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu.

■ Évaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base des réponses des administrateurs à un questionnaire.

Une année sur trois, ce questionnaire est très détaillé et les administrateurs y répondent dans le cadre d'un entretien approfondi, soit avec un consultant spécialisé, soit avec le secrétaire du Conseil. Les deux autres années, le questionnaire est simplifié et donne lieu à des réponses écrites. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document qui sert de base aux débats du Conseil.

Fin 2006, des entretiens individuels avec la nouvelle secrétaire du Conseil sur la base d'un questionnaire détaillé ont donné lieu à l'établissement d'un document de synthèse des réponses, dont le Conseil a débattu dans sa séance du 19 janvier 2007. Il ressort de cette auto-évaluation un haut niveau de satisfaction sur le fonctionnement du Conseil, sur la préparation de ses travaux et la conduite de ses débats et sur la qualité des relations du Conseil avec son président. Le Conseil a conclu que la forme moniste avec un président exerçant les fonctions de directeur général restait adaptée aux circonstances actuelles de la société et devrait être maintenue à l'occasion du renouvellement du mandat du président, dans l'hypothèse où le mandat d'administrateur de Daniel Bouton serait renouvelé.

Diverses suggestions ont été formulées sur les sujets à traiter par le Conseil et sur la manière d'améliorer la qualité des débats et la composition du Conseil, ainsi que son information sur les travaux des comités. Le Conseil a souhaité aligner pour les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale le nombre minimum d'actions à détenir en vertu des statuts de la société sur celui recommandé dans la Charte de l'administrateur. Une résolution à cet effet a été présentée à l'Assemblée Générale 2007.

Le Conseil a lancé fin 2007 une nouvelle évaluation de son fonctionnement avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, dont les résultats devaient être discutés fin janvier 2008, débat qui a été reporté en raison des circonstances.

Depuis 2003, les mandataires sociaux font l'objet chaque année d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations à l'occasion d'une réunion à laquelle participent seuls les administrateurs non salariés ou dirigeants d'une société du Groupe, évaluation dont les conclusions sont communiquées au Président-Directeur général par le Président du Comité des rémunérations.

Rémunération des mandataires sociaux

■ Politique de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

RÉMUNÉRATION ANNUELLE

Le Conseil a revu début 2007, sur proposition du Comité des rémunérations, la structure de rémunération des mandataires sociaux et a décidé de modifier notablement les modalités de l'élément quantitatif de la rémunération variable à compter de l'exercice 2007. Il a souhaité le rendre, d'une part, plus objectif par l'introduction d'une comparaison entre les performances de Société Générale et celles de ses principaux concurrents, d'autre part, plus variable et plus incitatif en faisant varier la rémunération d'autant plus fortement à la baisse et à la hausse que la performance relative est plus éloignée de la médiane de celle des concurrents.

La structure de rémunération des mandataires sociaux est désormais la suivante :

- une rémunération fixe susceptible d'être revalorisée en fonction des pratiques de marché ;
- une rémunération variable égale à un pourcentage de la rémunération fixe déterminée par le Conseil qui arrête les comptes de l'exercice. Le Conseil d'administration a décidé que la part variable comprendrait deux éléments :
 - un élément quantitatif, qui depuis 2007 est fonction des performances comparées de Société Générale et de celles d'un échantillon de 14 autres grandes banques européennes cotées, performances mesurées par la variation annuelle du bénéfice net par action (BNPA). Le montant de la part variable lié à cette appréciation quantitative peut varier entre 0 % et 140 % de la rémunération fixe, le taux plancher correspondant à une variation du BNPA inférieure d'au moins 15 points par rapport à celle de la médiane, le taux plafond correspondant lui, à une variation supérieure d'au moins 25 points à celle-ci ; une variation égale à la médiane correspond à un taux de 50 %. En cas de variation du BNPA particulièrement faible, voire négative, le montant résultant de ce barème pourrait être abaissé par le Conseil ;
 - un élément qualitatif, qui reste fondé sur l'atteinte d'objectifs clés sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise, fixés à l'avance pour l'exercice et mesurés à l'aide d'indicateurs pertinents. Le montant de la part variable lié à cet élément peut varier entre 0 et 100 % de la rémunération fixe.

La part variable versée aux mandataires sociaux est ensuite réduite du montant des jetons de présence perçus par ceux-ci, tant de Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

La rémunération fixe annuelle du Président est, depuis 2006, égale à 1 250 000 euros, et les rémunérations fixe et variable de

M. Citerne sont égales à 60 % de celle du Président, celles de M. Alix étant égales à 40 % de celle du Président.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

RÉMUNÉRATION 2007

Le Président-Directeur général a perçu une rémunération fixe de 1 250 000 euros. S'agissant de la rémunération variable, le Conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé, compte tenu de la fraude exceptionnelle découverte en janvier 2008, de ne pas verser de part variable au titre de l'exercice 2007 à MM. Bouton et Citerne. Ce même Conseil a également décidé de ne pas leur verser de jetons de présence Société Générale au titre de 2007.

La part variable de M. Alix afférente à l'exercice 2007 sera décidée par le Conseil d'administration postérieurement à l'arrêtés des comptes de l'exercice 2007 selon les principes décrits ci-dessus.

AVANTAGES POSTÉRIEURS AU MANDAT SOCIAL

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, MM. Bouton, Citerne et Alix conservent le bénéfice du régime surcomplémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui leur était applicable en tant que salarié avant leur première nomination comme mandataire social.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe plus la rémunération variable retenue à hauteur de 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

En ce qui concerne MM. Bouton, Citerne et Alix, pour tenir compte de la structure de leur rémunération monétaire globale, il a été décidé que la rémunération d'assiette prise en compte au moment de la liquidation des droits serait la rémunération fixe annuelle en qualité de mandataire social augmentée de 5 % au titre de la rémunération variable. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluront tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social.

Au 31 décembre 2007, MM. Bouton, Citerne et Alix avaient ainsi acquis des droits à pension à la charge de la Société représentant respectivement 57,9 %, 47,3 % et 51,6 % de leur rémunération fixe et 21,1 %, 17,2 % et 22,1 % de leur rémunération monétaire globale perçue en 2007.

MM. Bouton, Citerne et Alix ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leur fonction de mandataire social. Titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient des indemnités prévues par ce contrat au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci, sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension.

OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les mandataires sociaux bénéficient régulièrement d'options d'achat ou de souscription d'actions dans le cadre des plans approuvés par le Conseil, dont les caractéristiques sont décrites ci-après.

Plan 2007

Dans le cadre du réexamen de la politique de rémunération des mandataires sociaux, le Conseil a décidé de modifier la politique suivie à leur égard en matière d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions. Il a décidé, d'une part, de diminuer de moitié le nombre d'options attribuées sans condition autre que de présence dans l'entreprise lors de la levée des options, d'autre part, d'attribuer des options supplémentaires subordonnées à la fois à des conditions de présence et de performance.

La définition de ces conditions s'inspire des mêmes considérations que la modification de l'élément quantitatif de la rémunération variable en espèces, c'est-à-dire une comparaison objective des performances du Groupe relatives avec celles des principaux concurrents d'une part, et une forte variabilité de l'acquisition des options en fonction de ces performances, mesurées au travers du rendement total pour l'actionnaire (« Total Shareholder Return » ou TSR) de l'action Société Générale au cours des trois années suivant l'attribution d'autre part.

Ces options conditionnelles ne seront acquises qu'au bout de 3 ans, si et dans la mesure où la performance de Société Générale excède les conditions suivantes :

- le nombre maximum sera acquis si la variation du TSR annualisé constaté sur les trois années 2007, 2008 et 2009 excède de 15 points au moins la médiane des variations de TSR sur la même période de l'échantillon de quatorze autres banques européennes utilisé pour la détermination de la part quantitative de la rémunération variable ;
- si la variation est égale à la médiane de ces variations, le nombre des options acquises sera égal à 35 % du maximum ;
- si la variation est inférieure de 10 points au moins à cette médiane, aucune option conditionnelle ne sera acquise.

En application de ces décisions, le Conseil a décidé d'attribuer en 2007 au Président, d'une part, 60 000 options subordonnées à la seule condition de présence dans l'entreprise lors de la levée des options, soit une baisse de 50 % par rapport au plan 2006. Il lui a,

d'autre part, attribué un nombre de stock-options conditionnelles, dont le nombre définitif variera entre 0 et 90 000 options. Ce nombre ne sera connu qu'en 2010 et dépendra des niveaux de performance selon les modalités décrites ci-dessus. Si la performance de Société Générale (TSR) devait être par exemple au niveau de la médiane de ses pairs, le Président bénéficierait d'un nombre total de 91 500 stock-options, soit une baisse de 24 % par rapport à l'attribution du plan 2006.

En application de ces mêmes règles, M. Citerne a bénéficié de 90 000 options, dont 54 000 conditionnelles. M. Alix a bénéficié de 60 000 options, dont 36 000 conditionnelles.

Plan 2008

Concernant l'attribution d'options aux mandataires sociaux, le Conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé compte tenu de la fraude exceptionnelle découverte en janvier 2008 de n'accorder ni à M. Bouton ni à M. Citerne d'options en 2008. En revanche, Monsieur Alix devrait recevoir des options dans les conditions décrites ci-dessus lorsque le Conseil adoptera le plan 2008.

Obligations de détention d'actions Société Générale

Depuis 2002, les mandataires sociaux du Groupe doivent détenir au minimum le nombre d'actions Société Générale suivant :

Président	8 500
Directeur général délégué	4 500

Au 31 décembre 2007, cette obligation était remplie par les trois mandataires sociaux.

Dans le cadre du plan d'options 2007, le Conseil d'administration a fixé des obligations nouvelles pour les mandataires sociaux. Ceux-ci doivent désormais conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions de mandataires sociaux une proportion des actions issues des options attribuées dans le cadre du plan. Cette proportion est égale à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions. Toutefois, lorsqu'un mandataire détient des actions pour une valeur égale à deux fois sa rémunération fixe annuelle s'agissant des Directeurs généraux délégués ou trois fois cette rémunération s'agissant du Président, l'obligation de conservation est ramenée à 20 % des plus-values nettes. Les mêmes dispositions seront reconduites pour le plan de 2008.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil de s'assurer du respect de ces obligations.

À l'occasion de l'augmentation de capital décidée le 8 février 2008, les mandataires sociaux se sont engagés à souscrire en fonction des droits qui leur ont été attribués (une action pour quatre détenues).

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS DEPUIS 2003

Les rémunérations des mandataires sociaux attribuées au titre des exercices précédents ont été les suivantes :

	2003				2004				2005				2006				2007			
	fixe	variable (*)	total	dont SG (**)	fixe	variable (*)	total	dont SG (**)	fixe	variable (*)	total	dont SG (**)	fixe	variable (*)	total	dont SG (**)	fixe	variable (***)	total	dont SG (**)
M. Bouton	1,00	1,95	2,95	2,80	1,00	2,10	3,10	2,94	1,00	2,30	3,30	3,18	1,25	2,18	3,43	3,3	1,25	0	1,25	1,25
M. Citerne	0,55	1,07	1,62	1,58	0,58	1,15	1,73	1,67	0,60	1,27	1,87	1,87	0,75	1,31	2,06	2,00	0,75	0	0,75	0,75
M. Alix ⁽¹⁾													0,13	0,22	0,35	0,35	0,50	(**)	0,50	0,50
Total	1,55	3,02	4,57	4,38	1,58	3,25	4,83	4,61	1,60	3,57	5,17	5,05	2,13	3,71	5,84	5,65	2,50			

(1) Pour la période au cours de laquelle il a été mandataire social.

(*) Ce montant comprend les jetons de présence versés par Société Générale et ceux versés par des sociétés extérieures au Groupe ; la rémunération variable versée est égale au montant de la rémunération variable fixé par le Conseil, après déduction du montant de ces jetons.

(**) Rémunération globale à charge du Groupe déduction faite des jetons de présence versés par des sociétés n'appartenant pas au Groupe.

(***) non déterminée.

(****) Ce montant ne prend pas en compte d'éventuels jetons de présence perçus de sociétés extérieures au Groupe.

OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Date d'attribution	Prix d'exercice des options	Valorisation unitaire IFRS 2 ^(*)	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2007	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2007	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2007
<i>Options ordinaires</i>				Monsieur Bouton		Monsieur Citerne		Monsieur Alix ⁽¹⁾
16-janv-02		62,08	17,33	90 611	33 000			
22-avr-03		51,65	13,23	109 739	54 000	60 272	0	38 227
14-janv-04		69,53	14,92	120 814	0	66 448	0	45 306
13-janv-05		74,50	12,82	120 814	0	66 448	0	42 789
18-janv-06		104,85	16,63	120 914	0	66 503	0	29 788
19-janv-07		130,30	25,24	60 000	0	36 000	0	24 000
<i>Options conditionnelles</i>								
			(**)					
19-janv-07		130,30	13,06	90 000	0	54 000	0	36 000

(1) En 2006, Monsieur Alix a bénéficié de 2 006 actions gratuites avant d'être mandataire social.

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2.

Elle est calculée à la date d'attribution selon une méthode binomiale qui prend en compte les comportements d'exercices des options observées à Société Générale.

(**) La valorisation unitaire des options correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2. Cette valeur, calculée à la date d'attribution selon une méthode de Monte-Carlo, prend en compte les comportements d'exercice des options observés à Société Générale.

■ Jetons de présence versés aux administrateurs de la société

Le montant des jetons de présence a été porté de 650 000 à 750 000 EUR par l'Assemblée du 30 mai 2006, puis à 780 000 EUR par l'Assemblée du 14 mai 2007.

Les nouvelles règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont les suivantes pour l'exercice 2007 :

- le tiers du jeton de présence global est réparti par parts égales entre les administrateurs, les membres du Comité

des comptes recevant toutefois chacun une part triple et les Président du Comité des comptes et Président des Comités de sélection et des rémunérations recevant chacun une part supplémentaire. Pour les administrateurs dont le mandat ne couvre pas la totalité de l'exercice, la part est calculée au prorata de la durée de leur mandat au cours de l'exercice ;

- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice.

TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX perçues en 2007 de Société Générale et jetons de présence perçus de 2005 à 2007 (art. L.225-102-1 du code de commerce)

Noms des mandataires	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence perçus en 2007	Jetons de présence perçus en 2006	Jetons de présence perçus en 2005	Avantages en nature reçus	Taux de présence aux conseils et aux comités en 2007
Daniel Bouton*	1 250 000	2 003 350	48 694 ⁽¹⁾	38 400 ⁽¹⁾	41 407 ⁽¹⁾	Voiture	100 %
Philippe Citerne*	750 000	1 209 980	36 068 ⁽¹⁾	31 024 ⁽¹⁾	32 226 ⁽¹⁾	Voiture	100 %
Didier Alix*	500 000	667 500	0	0	0	Voiture	-
Jean Azéma			18 391 ⁽²⁾	29 180 ⁽²⁾	30 390 ⁽²⁾		56 %
Euan Baird			8 968	19 960	15 701		-
Gérard Baude			22 121 ⁽³⁾	32 868 ⁽³⁾	32 226 ⁽³⁾		-
Yves Cannac			41 112	70 946	58 944		-
Michel Cicurel			51 219	29 180	21 570		90 %
Elie Cohen			82 951	70 946	50 553		94 %
Robert A. Day			23 442	19 960	26 718		56 %
Jean-Martin Folz			0	0	0		100 %
Antoine Jeancourt-Galignani			63 846	43 932	48 752		89 %
Élisabeth Lulin			80 426	70 946	48 717		94 %
Gianemilio Osculati			36 700	0	0		100 %
Philippe Pruvost			36 068 ⁽³⁾	29 180 ⁽³⁾	32 226 ⁽³⁾		78 %
Patrick Ricard			48 694	38 400	48 752		89 %
Gérard Revolte			13 917 ⁽⁴⁾	0	0		100 %
Marc Sonnet			12 020 ⁽⁴⁾	23 649 ⁽⁴⁾	32 226 ⁽⁴⁾		-
Luc Vandeveldé			11 392	0	0		84 %
Marc Viénot			36 068	31 024	32 226		25 %
Anthony Wyand			77 900	67 258	57 108		94 %
Nom du censeur							
Kenji Matsuo			12 837 ⁽⁵⁾	0	0		11 %

Règles applicables :

2007 : base 750 000 euros, 1/3 fixe et 2/3 variable, 3 parts attribuées sur la partie fixe aux membres du Comité des comptes.

2006 : base 650 000 euros, 1/3 fixe et 2/3 variable, 3 parts attribuées sur la partie fixe aux membres du Comité des comptes.

2005 : base 650 000 euros, 1/2 fixe et 1/2 variable, 2 parts attribuées sur la partie fixe aux membres du Comité des comptes.

(1) Les jetons de présence perçus par le président et les Directeurs généraux délégués s'imputent sur la rémunération variable et ne se cumulent pas avec elle.

(2) Versés à Groupama Vie.

(3) Versés au Syndicat SNB Société Générale.

(4) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.

(5) Versés à Meiji Yasuda Life Insurance Cy.

* L'évolution des rémunérations des mandataires sociaux depuis 2003 est détaillée dans un tableau page précédente.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

État récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

Daniel BOUTON, Président Directeur Général, a effectué 11 opérations aux dates suivantes :

Acquisition d'actions	Cession d'actions	Acquisition autres instruments financiers	Souscription autres instruments financiers
	12/01/07	12/01/07	17/12/07
	15/02/07	15/02/07	
	15/03/07	15/03/07	
	16/05/07	15/05/07	
	15/06/07	15/06/07	

Didier ALIX, Directeur Général Délégué, a effectué 3 opérations aux dates suivantes :

Acquisition d'actions	Cession d'actions	Acquisition autres instruments financiers
	17/05/07	17/05/07
		17/05/07

Les personnes liées à Robert A. DAY, Administrateur, ont effectué 3 opérations aux dates suivantes :

Acquisition d'actions	Cession d'actions
	4/01/07
	11/01/07
	11/01/07

Luc VANDELDE, Administrateur, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

Acquisition d'actions
4/08/06
26/10/06

Commissaires aux comptes

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par le Cabinet Ernst & Young Audit, représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade, et la société Deloitte et Associés (changement de dénomination en octobre 2004), représentée par M. José Luis Garcia. Leur mandat prendra fin à la clôture des comptes 2011.

Sur proposition du Conseil d'administration, les mandats de Ernst & Young et de Deloitte et Associés ont été renouvelés par l'Assemblée générale de 2006 qui a examiné les comptes de l'exercice 2005.

Dès 2001, afin de renforcer l'indépendance des Commissaires aux comptes du Groupe, le Conseil d'administration avait décidé

de limiter la proportion des honoraires versés aux réseaux dont ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit.

En 2002, le Conseil a adopté des règles plus strictes, reposant sur une distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie.

La loi sur la Sécurité financière du 1^{er} août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes par le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux

prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

Prenant acte de ces évolutions, le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un nouveau dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux. Ces règles sont plus strictes que la loi, en prévoyant que les diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes ne peuvent être rendues, après une autorisation préalable du Comité des comptes, qu'auprès des seules filiales étrangères du Groupe.

Le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes a été approuvé par un décret du 16 novembre 2005 modifié par un décret du 24 avril 2006. Le Code rappelle les interdictions posées par la loi et présente une liste de prestations interdites. Il impose au Commissaire aux comptes de s'assurer que son indépendance n'est pas affectée par la fourniture par un membre de son réseau d'une prestation aux sociétés qu'il

n'audite pas, et présente une liste de prestations affectant son indépendance.

Le Conseil d'administration du 17 mai 2006 a adopté de nouvelles règles afin de tenir compte du code de déontologie. Les modifications apportées n'emportent aucune évolution majeure des principes du Groupe, qui tenaient déjà compte des prestations réalisées par le réseau d'un Commissaire aux comptes. Elles traduisent une définition plus précise des différents types de missions ainsi que des diligences interdites qui ne peuvent être confiées à un Commissaire aux comptes et aux membres de son réseau par aucune société du Groupe.

Les Commissaires aux comptes présentent annuellement un état déclaratif des honoraires perçus. Il est rendu compte chaque année au Comité des comptes de la manière dont ces règles sont appliquées, avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE 2007

	Ernst & Young Audit				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	2 459	2 108			4 244	3 433		
Filiales intégrées globalement	10 048	8 884			6 872	6 393		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	636	2 029			655	1 340		
Filiales intégrées globalement	765	724			589	575		
Sous-total	13 908	13 745	99,14 %	98,14 %	12 361	11 741	99,87 %	99,97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0	12			0	0		
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	121	248			16	3		
Sous-total	121	260	0,86 %	1,86 %	16	3	0,13 %	0,03 %
Total	14 029	14 005	100,00 %	100,00 %	12 377	11 744	100,00 %	100,00 %

Rémunérations, options et actions gratuites

■ Rémunération des membres du Comité exécutif autres que les mandataires sociaux

Pour le Président du Crédit du Nord, un processus similaire à celui appliqué à MM. Bouton, Citerne et Alix est appliqué, le Conseil d'administration fixant, sur proposition du Comité des rémunérations, sa rémunération fixe et sa rémunération variable, qui est liée directement à la performance de la Société.

Pour les autres dirigeants membres du Comité exécutif, leur rémunération, fixée par la Direction générale, est également constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Outre ces deux composantes, ces dirigeants bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ils ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe ou à l'extérieur, ceux-ci revenant à Société Générale.

Au titre de 2007, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale
Les autres membres du Comité exécutif ⁽¹⁾	3	2,19	5,19

(1) Ces montants comprennent les salaires de Madame Marion-Bouchacourt et de MM. Cabannes, Collas, Hauguel, Le Bret, Mustier, Oudéa, Py, Sammarcelli et Schricke.

Depuis 2002, les membres du Comité exécutif doivent détenir au moins 2 500 actions Société Générale. À l'issue de l'augmentation de capital décidée le 8 février 2008, le nombre d'actions minimal sera porté de 2 500 à 5 000. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'épargne d'entreprise.

Les membres du Comité exécutif qui ne remplissent pas ces conditions se mettront en conformité à l'occasion de l'exercice de leurs options ou de la dévolution de leurs actions gratuites.

Au 31 décembre 2007, les membres du Comité exécutif autres que les mandataires sociaux détenaient au total 152 916 actions, soit une moyenne de 15 291 actions par personne.

■ Plans d'options et actions gratuites

POLITIQUE GÉNÉRALE

Depuis l'Assemblée générale de 2005, le Conseil d'administration dispose de la faculté d'attribuer aux cadres et mandataires sociaux du Groupe des actions gratuites, en sus des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. En outre, depuis 2005, l'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini la politique suivante.

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale ainsi que les attributions d'actions gratuites ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser trois catégories de cadres. La première catégorie est constituée par les cadres dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées. La deuxième catégorie correspond aux cadres à haut potentiel dont les compétences sont les plus recherchées sur le marché du travail. La troisième catégorie vise les cadres dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

L'attribution d'options ou d'actions gratuites au personnel étant désormais comptabilisée en charge pour l'entreprise en application de la norme IFRS 2, le Conseil d'administration a défini une politique tenant compte de ces charges pour déterminer le montant de l'avantage donné aux bénéficiaires et a décidé de combiner les deux instruments. Les mandataires sociaux recevront exclusivement des options. Les membres du Comité exécutif, les membres du Comité de Direction et les autres cadres dirigeants recevront à la fois des options et des actions gratuites dans des proportions variant selon leur niveau de responsabilité, le pourcentage d'options décroissant en fonction de ce niveau. Pour les cadres non dirigeants, seules des actions gratuites sont attribuées, principalement en substitution des options attribuées selon la politique antérieure.

D'une manière générale, s'agissant des options, leur bénéfice est consenti pour une durée de 7 ans avec un différé d'exercice de 3 ans et l'exercice de ces options est soumis à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à la date à laquelle elles sont levées. Compte tenu des dispositions fiscales en vigueur en France, les actions issues de la levée des options sont incessibles avant quatre ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français.

S'agissant des actions gratuites, leur acquisition sera définitive sur 3 ans et en deux étapes (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans de présence dans le groupe Société Générale). Conformément à la législation française, les titres seront incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé en 2003 d'examiner tous les ans l'opportunité d'un plan de *stock-options* ou d'attribution d'actions gratuites et de l'arrêter, le cas échéant, lors de sa séance de janvier.

Plans 2007

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 19 janvier 2007 a procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat d'actions et a octroyé des actions gratuites à certains membres du personnel en application de la 11^e résolution de l'Assemblée générale du 30 mai 2006. Ce nouveau système a été utilisé en complément ou substitution des *stock-options*.

Concernant le plan d'options, 1 057 cadres du Groupe, mandataires sociaux inclus sont concernés, pour un total de 1 260 956 options, soit 0,28 % du capital. Le prix de cession des titres a été fixé à 130,30 euros, sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil. Sur ces 1 057 bénéficiaires, 243 (23 %) sont des cadres de moins de 35 ans, 661 (63 %) ont entre 35 et 55 ans, 153 (14 %) ont plus de 55 ans. Les femmes sont au nombre de 207 (20 %), et les salariés des filiales représentent près de 54 % du total des attributaires.

Concernant les actions gratuites, 2 798 cadres du Groupe sont concernés, pour un total de 824 406 actions, soit 0,18 % du capital. Sur ces 2 798 bénéficiaires, 1 014 (36 %) sont des cadres de moins de 35 ans, 1 563 (56 %) ont entre 35 et 55 ans, 221 (8 %) ont plus de 55 ans. Les femmes sont au nombre de 750 (27 %), et les salariés des filiales représentent près de 24 % du total des attributaires. Pour les 360 principaux attributaires, la moitié de leur distribution a été conditionnée à la réalisation d'une condition de rentabilité minimale, à savoir que la rentabilité moyenne des fonds propres (ROE) observée sur la période d'acquisition des droits ne soit pas inférieure à 15 %.

Au total, 3 472 cadres du Groupe ont bénéficié soit d'actions gratuites soit d'options et 1 757 (51 %) en ont été attributaires pour la première fois.

Par ailleurs, dans sa séance du 19 septembre 2007, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a procédé à une attribution d'options d'achat d'actions Société Générale aux salariés du groupe TCW (États Unis). Cette attribution a porté sur 121 037 options au prix d'exercice de 117,41 euros et a concerné 159 salariés.

Plans 2008

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 30 janvier 2008 a décidé le principe de l'octroi de plans de souscription d'options et d'attribution gratuite d'actions Société Générale, mais a reporté à une date ultérieure l'adoption de ces plans. Ce report est dû aux événements exceptionnels de janvier 2008. Il ne remet pas en cause le principe d'une attribution annuelle d'options et d'actions gratuites pendant le même mois.

La décision du Conseil a consisté dans la fixation d'enveloppes maximum d'attributions de stock-options et d'actions gratuites en 2008. Ces enveloppes sont définies en millions d'euros et correspondent à un équivalent de charge IFRS 2 cumulé à comptabiliser sur la durée entre l'attribution initiale et l'acquisition définitive (*vesting*) des *stock-options* et des actions gratuites. Le montant de l'enveloppe décidée par le Conseil d'administration est de 323 M EUR. Le nombre de *stock-options* et d'actions gratuites qui devraient être définitivement attribués par le Conseil d'Administration, sera déterminé en fonction de ces enveloppes et des règles de conversion définies sur la base des conditions de marché du moment.

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 31.12.2007

avec indication des options consenties aux membres du Comité exécutif du Groupe en poste lors de leur attribution

Date d'attribution	Options attribuées			Levées possibles à compter du	Cessions possibles à compter du	Expiration des options
	Prix de d'exercice	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options			
2-août-00	50,66 EUR	1 477	2 270 716	2-août-03	2-août-05	1-août-07
dont Comité exécutif		0	0			
12-janv-01	65,56 EUR	258	3 124 671	12-janv-04	12-janv-05	11-janv-08
dont Comité exécutif		9	744 847			
16-janv-02	62,08 EUR	1 092	3 553 549	16-janv-05	16-janv-06	15-janv-09
dont Comité exécutif		9	314 103			
22-avr-03	51,65 EUR	1 235	3 910 662	22-avr-06	22-avr-07	21-avr-10
dont Comité exécutif		9	332 911			
14-janv-04	69,53 EUR	1 550	3 814 026	14-janv-07	14-janv-08	13-janv-11
dont Comité exécutif		9	472 437			
13-janv-05	74,50 EUR	1 767	4 067 716	13-janv-08	13-janv-09	12-janv-12
dont Comité exécutif		9	471 680			
18-janv-06	104,85 EUR	1 065	1 548 218	18-janv-09	18-janv-10	17-janv-13
dont Comité exécutif		9	465 105			
25-avr-06	121,52 EUR	143	138 503	25-avr-09	25-avr-10	25-avr-13
dont Comité exécutif		0	0			
19-janv-07	130,30 EUR	1 076	1 080 956	19-janv-10	19-janv-11	18-janv-14
dont Comité exécutif		11	351 037			
19-janv-07	130,30 EUR	3	180 000	19-janv-10	19-janv-11	18-janv-14
dont Comité exécutif		3	180 000			
18-sept-07	117,41 EUR	159	121 037	18-sept-10	18-sept-11	17-sept-14
dont Comité exécutif		0	0			
Total			23 630 054			
dont Direction			3 152 120			

N.B. : En 2001, il s'agit d'options de souscription d'actions. En 2000 et de 2002 à 2007, il s'agit d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant les vingt séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des options. Seules les attributions du plan de 2000 sont assorties d'une décote de 20 %.

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2. Elle est calculée à la date d'attribution selon une méthode binomiale qui prend en compte les comportements d'exercices des options observées à Société Générale.

Options levées								Options annulées	Options restantes fin 2007	Valorisation unitaire IFRS 2 ^(*)	Dilution potentielle du capital
en 2000	en 2001	en 2002	en 2003	en 2004	en 2005	en 2006	en 2007				
0	0	0	8 754	72 896	1 144 504	433 218	326 005	285 339	0		
0	0	0	0	0	0	0	0				
	0	0	0	44 250	1 117 434	1 138 411	579 196	211 300	34 080	0,007 %	
	0	0	0	0	261 500	351 077	32 270				
		0	0	180	460 095	1 625 947	451 223	283 693	732 411	17,33	
		0	0	0	28 500	148 214	34 250				
			0	0	1 500	1 057 563	1 254 209	186 374	1 411 016	13,23	
			0	0	0	24 538	105 096				
				0	0	2 000	666 150	99 078	3 046 798	14,92	
				0	0	0	0				
					0	4 000	0	130 137	3 933 579	12,82	
					0	0	0				
						2 174	0	40 156	1 505 888	16,63	
						0	0				
						0	0	6 033	132 470	20,89	
						0	0				
							0	13 934	1 067 022	25,24	
							0				
							0	0	180 000	13,06	
							0				
							0	235	120 802	24,68	
							0				
0	0	0	8 754	117 326	2 723 533	4 263 313	3 276 783	1 256 279	12 164 066		
0	0	0	0	0	290 000	523 829	171 616			0,01 %	

SUIVI DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 31.12.2007

avec indication des attributions consenties aux membres du Comité exécutif du Groupe en poste lors de leur attribution

Date d'attribution	Actions attribuées		Acquisition définitive à compter du	Cessions possibles à compter du	Actions acquises		Actions annulées	Actions restantes fin 2007	Valorisation unitaire IFRS 2 (*)
	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions			en 2006	en 2007			
18-janv-06	2 058	363 978	31-mars-08	31-mars-10	120	0	16 730	347 128	91,47
18-janv-06	2 058	362 688	31-mars-09	31-mars-11	120	0	16 702	345 866	86,24
Sous-total plan 2006		726 666			240	0	33 432	692 994	
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	6	8 718							
19-janv-07	2 801	412 203	31-mars-09	31-mars-11		235	8 188	403 780	112,98
19-janv-07	2 801	412 203	31-mars-10	31-mars-12		235	8 188	403 780	105,88
Sous-total plan 2007		824 406				470	16 376	807 560	
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	9	9 808							
Total des plans		1 551 072			240	470	49 808	1 500 554	
dont Comité exécutif		18 526							

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2.

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX SALARIÉS

Plan	Total des 10 plus importantes attributions d'options par plan
2000	22 000
2001	476 000
2002	251 375
2003	308 125
2004	354 000
2005	358 000
2006	319 673
2007	252 411

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX SALARIÉS

Plan	Total des 10 plus importantes attributions d'actions par plan
2006	204 370
2007	157 772

STATISTIQUES GROUPE

Options de souscription ou d'achat d'actions de sociétés du Groupe consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties en 2007 par une société du Groupe	252 411	129,73
Options levées en 2007 sur une société du Groupe	244 473	63,13

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Le présent Rapport est présenté en application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne saurait prétendre décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme faisant appel public à l'épargne, filiale française du Groupe est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents à leurs activités, le contrôle interne des établissements bancaires constitue un instrument essentiel pour leur pilotage et la maîtrise de leurs risques et contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de directions fonctionnelles, et au premier chef la Direction des risques, l'Audit interne et l'Inspection générale, ainsi que l'ensemble des Directions financières du Groupe.

Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du rapport pour les parties qui les concernent. Une fois rédigé, le Rapport est approuvé par le Président, discuté par le Comité des comptes du Conseil d'administration du Groupe et présenté à ce dernier pour information.

LE RÔLE DU COMITÉ DES COMPTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au-delà de ses responsabilités relatives au travail des Commissaires aux comptes (conduire la procédure de sélection, s'assurer de leur indépendance et examiner leur programme de travail), le Comité des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation par le Conseil d'administration de la qualité du contrôle interne du Groupe.

Ainsi, il a pour missions :

- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et de la conformité aux lois et règlements et à la déontologie propres aux activités bancaires et financières ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le Rapport sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;

- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, le Comité des comptes peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et de la conformité.

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires et implique l'ensemble des acteurs du Groupe

■ Un cadre réglementaire strict

Les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97/02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans sept directives, l'une constituant la Charte d'audit du Groupe, les autres relatives aux missions de la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, à la gestion des risques de taux, de change et de liquidité structurelle, au contrôle de la conformité, et enfin à l'ensemble des éléments constitutifs du contrôle interne du Groupe.

Le contrôle interne est défini dans ces directives comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment :

- à déceler et à mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- à garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- à vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

UN PROCESSUS D'ACQUISITION FORMALISÉ

Compte tenu des risques inhérents aux acquisitions de nouvelles entités, le Groupe a mis en place un corpus de règles claires et régulièrement mises à jour.

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre, doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles internes du Groupe :

- les différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;
- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de synergies de coût que de croissance du résultat ;
- les conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de l'Inspection générale, de la Direction comptable, de la Direction de la déontologie, de la Direction juridique, etc.).

Sur la base de cette analyse, le projet est soumis à l'approbation de la Direction financière du Groupe et, pour les acquisitions significatives, du Comité exécutif du Groupe. Les projets les plus importants requièrent l'accord préalable du Conseil d'administration.

Une fois acquise, l'entité est intégrée au pôle d'activités concerné du Groupe selon des modalités précises qui font l'objet d'une évaluation semestrielle par l'échelon hiérarchique approprié en fonction de son importance (Directeur financier, Direction générale, Comité exécutif). Un diagnostic est fait de l'état du contrôle interne, en particulier en matière de risques, d'information

comptable et financière et, en fonction du type d'activité de l'entité, des procédures déontologiques. Des mesures sont ensuite prises afin d'amener l'entité acquise le plus rapidement possible aux normes du Groupe.

En outre, une procédure de suivi des acquisitions stratégiques par le Comité des comptes du Groupe et le Conseil d'administration est en place. Ainsi, en avril 2007, un bilan des acquisitions réalisées en 2006 a été présenté au Comité des comptes. Enfin, un bilan du plan de développement réalisé au moment de l'acquisition est présenté environ deux ans plus tard.

■ Les acteurs du contrôle interne

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.

Le premier niveau de responsabilité du contrôle permanent est le cadre opérationnel. Parallèlement, plusieurs directions fonctionnelles indépendantes des directions opérationnelles concourent au contrôle permanent des opérations du Groupe. Le rôle de chacune d'entre elles est repris plus en détail dans la suite du rapport :

- **la Direction des risques**, responsable du recensement et du suivi des risques du Groupe ;
- **la Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités stratégiques et de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier ;
- **les Directions financières des pôles**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôle d'activité et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;
- **la Direction de la déontologie du Groupe**, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ;
- **la Direction juridique du Groupe**, qui veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales ;
- **la Direction fiscale du Groupe**, qui veille au respect des lois fiscales.

À l'exception des Directions financières des pôles d'activité, l'ensemble de ces directions fonctionnelles rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétaire général. Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires dans sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Président-Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

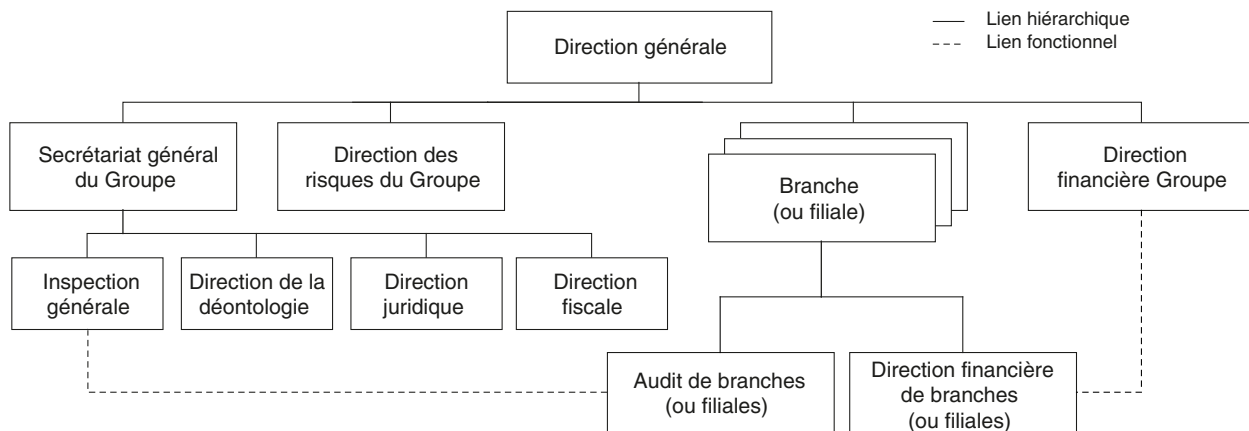
Le dispositif de contrôle périodique se compose :

- **des départements d'Audit interne**, rattachés hiérarchiquement aux responsables de pôle d'activité et fonctionnellement à l'Inspection générale ;

■ de l'Inspection générale.

La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont assurées par Philippe Citerne, Directeur général délégué. Celui-ci préside le Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) qui réunit trimestriellement le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des systèmes d'information Groupe et l'Inspecteur général.

ORGANIGRAMME PRÉSENTANT LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE



L'évaluation, la maîtrise et le contrôle permanent des risques

■ L'activité bancaire est soumise à des risques variés

Compte tenu de la diversité et de l'évolution permanente de ses activités, le Groupe est soumis à des risques multiples. Ceux-ci sont généralement classés en cinq catégories :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients (y compris souverains) et autres contreparties de la banque, de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **le risque structurel de taux et de change** (risque de perte ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêts ou de taux de change) ;
- **le risque de liquidité** (risque pour le Groupe de ne pouvoir faire face à ses engagements) ;

- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques, les risques comptables, environnementaux ou de réputation) : risque de perte ou de fraude, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

■ L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

À l'occasion du Comité des risques, de fréquence mensuelle, présidé par la Direction générale, le Comité exécutif du Groupe est amené à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et des risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels des stratégies. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille).

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit ont pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soient dûment compris, mesurés, approuvés et soumis à des

procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

Enfin, le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité des comptes, procèdent régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

■ 2 700 collaborateurs sont dédiés à la maîtrise et au contrôle permanent des risques

La filière risques du Groupe SG rassemble environ 2 700 personnes dédiées aux activités de maîtrise des risques :

- 700 au sein de la Direction des risques du Groupe,
- 2 000 dans les différents pôles et filiales du Groupe.

■ Une Direction des risques indépendante, chargée de la mise en place d'un dispositif de contrôle des risques et d'un suivi homogène et consolidé de ceux-ci au niveau du Groupe

La Direction des risques du Groupe, indépendante des entités commerciales, est rattachée directement à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est solide et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable du recensement de l'ensemble des risques du Groupe, de la définition ou de la validation des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques, de l'adéquation des systèmes d'information risques, du pilotage des portefeuilles de risques et du suivi des risques transversaux ainsi que de la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe. Elle contribue en outre à l'appréciation des risques en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux.

■ Procédures et organisation

Pour chaque type de risque, et en application du système d'encadrement défini au Comité des risques, les procédures décrites ci-dessous sont en place.

En matière **de risque de contrepartie** :

- la Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'elle juge pertinentes, à un moment donné ;
- les demandes d'autorisation des lignes-métiers relatives à un client ou un groupe de clients sont centralisées sur une Direction commerciale unique, disposant de la connaissance approfondie du client ;

- l'analyse et l'approbation des dossiers d'engagement, tant au sein des lignes commerciales qu'à la Direction des risques, sont déléguées au niveau de compétence le plus adapté au risque pris.

En matière **de risque de marché** :

- la définition par le Comité des risques du Groupe de limites par nature d'activité, sur la base d'une proposition de la Direction des risques, les principales limites étant soumises au Conseil d'administration ;
- le suivi quotidien par les équipes de contrôleurs des risques, indépendantes du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe ;
- la production de *reportings* quotidiens des risques et la mise en évidence des éventuels excès par rapport aux limites ;
- le contrôle des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- la définition précise de méthodes de mesure du risque et la validation par la Direction des risques, des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, ainsi que du montant des réserves.

Ces procédures et cette organisation sont adaptées progressivement pour tenir compte de l'évolution des réglementations et de la croissance rapide de l'activité dans des métiers de plus en plus sophistiqués. Le renforcement des contrôles peut prendre la forme de plans d'actions spécifiques.

Le risque structurel est géré dans chaque entité au sein de la Direction financière chargée de l'établissement des *reportings* nécessaires et de l'analyse de ses risques structurels. Elle est responsable du suivi des normes du Groupe et du respect de ses limites. Le Département Bilan et Capital de la Direction financière du Groupe est en charge de la définition des normes Groupe concernant les risques structurels, du contrôle de niveau 2, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels auprès du Comité financier. Par ailleurs, il valide les modèles et méthodes utilisés par les entités et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe.

Les risques opérationnels sont quant à eux gérés par la filière risques opérationnels constituée du Département des risques opérationnels (rattaché le 1^{er} janvier 2007 à la Direction des risques) et des équipes en charge de la gestion et de la maîtrise de ces risques au sein des Directions opérationnelles et fonctionnelles.

La filière a pour mission de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie de maîtrise des risques opérationnels ;

- analyser l'environnement en termes de risques opérationnels et de contrôles associés, afin d'en mesurer l'évolution et les conséquences sur le profil des risques du Groupe ;
- promouvoir, à travers le Groupe, une culture de maîtrise des risques opérationnels ;
- faire partager des objectifs communs et fédérer les efforts pour les atteindre ;
- développer les compétences techniques et encourager les meilleures pratiques.

Au titre de la supervision fonctionnelle de l'ensemble de cette filière, le Département des risques opérationnels a pour mission d'assurer le suivi transversal des risques opérationnels du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif et à assurer sa conformité aux dispositions réglementaires actuelles et futures.

La fonction Plans de Continuité d'Activité (PCA) est rattachée à ce département. Elle s'attache à l'amélioration constante, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité au sein du Groupe.

Une fonction Gestion de Crise a par ailleurs été détachée de la fonction PCA en janvier 2007 afin de renforcer la prise en compte de cette problématique spécifique au sein du Groupe et le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

Concomitamment, un ensemble unifié de procédures, d'outils et de méthodologies est progressivement mis en œuvre afin de mieux identifier, évaluer (quantitativement et qualitativement) et piloter les risques opérationnels du Groupe. Il s'appuie notamment sur :

- l'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk and Control Self-Assessment*) qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels (i.e. après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle) ;
- des indicateurs clés de risque (*Key Risk Indicators*) pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- des analyses de scénarii, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de l'occurrence de risques opérationnels.

Ces dispositions permettent aux diverses entités du Groupe de définir et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour maintenir ou ramener les risques opérationnels à un niveau acceptable.

■ Méthodologie et systèmes d'information

Société Générale consacre des ressources importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe. En particulier, les systèmes d'information sont régulièrement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, la mesure de l'exposition en risque moyen utilisée jusqu'à fin 2004 a été complétée par des mesures fondées sur des *scenarii* de risque maximal (la *Credit VaR* qui est un fractile à 99 % établi à partir de modèles statistiques et des stress tests définis à partir de scénarii macro-économiques théoriques) de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place a permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne de mesure des risques sur la quasi-totalité des opérations concernées.

En matière de risque de crédit et de risque opérationnel, les procédures d'approbation et de suivi des risques ont été renforcées et adaptées pour tenir compte des exigences réglementaires liées à la mise en œuvre de la réforme Bâle 2. L'année 2007 a constitué une étape particulièrement importante dans les validations IRBA (*Internal Rating Based Advanced*) et AMA (*Advanced Measurement Approach*) du Groupe. Les principaux portefeuilles ainsi que le dispositif de suivi du risque opérationnel ont fait l'objet d'une revue par la Commission bancaire, à l'issue de laquelle le Groupe a obtenu l'autorisation d'utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008 les approches IRBA et AMA. Komerčni Banka a également fait l'objet d'une validation IRBA par la Banque Nationale de la République Tchèque.

Pour le risque de crédit, la réalisation des travaux de modélisation s'est accompagnée de la mise en œuvre des processus pérennes dans le Groupe permettant la collecte des données nécessaires à la modélisation et à la vérification des performances des modèles (back testing).

Des modèles bâlois d'évaluation du risque de contrepartie et de transaction ont été développés pour l'ensemble des activités de crédit du Groupe, en tenant compte des spécificités des clients et de la nature des engagements pris. Utilisés conjointement avec les indicateurs économiques du risque tels que la rentabilité ajustée au risque (RAROC) ou la valeur ajoutée économique (EVA), ces modèles constituent un outil d'aide à la décision en matière d'octroi et de tarification des crédits et serviront de base au calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit dans le cadre de la réglementation bâloise.

Le système de notation Groupe est donc désormais opérationnel de manière pérenne pour les expositions en France et il est utilisé de manière régulière pour le suivi des risques, depuis les

analyses de portefeuilles jusqu'à l'information des instances de Direction du Groupe.

Pour le risque opérationnel, le dispositif est à présent entré en phase de production. L'intégration du modèle dans le système AMA de collecte de pertes internes et d'analyses de scénarii permet maintenant de présenter régulièrement des simulations de calcul des exigences en fonds propres réglementaires alloués au risque opérationnel en Comité des Risques afin de suivre les principales évolutions du Capital Groupe.

Les développements menés dans le cadre de la réforme Bâle II ont permis de renforcer la gestion des risques.

En lien avec les autres départements de la Direction des risques en charge de la gestion des risques de crédit, un travail important de méthodologie d'analyse des concentrations sur base individuelle et sur base portefeuille a été réalisé.

La création d'une unité de validation, indépendante des entités modélisatrices du Groupe, a également permis :

- de renforcer la maîtrise et le contrôle du risque de modèle ;
- de mettre en place de manière opérationnelle la Gouvernance du système de notation dans le cadre de la surveillance permanente des modèles du système de notation.

Outre les activités de validation de modèles, cette entité :

- informe les instances dirigeantes de l'état du système de notation ;
- anime les différents comités en charge de la validation interne des modèles et des décisions bancaires nécessaires à cette validation ;
- est également en charge de conduire des audits sur le périmètre non IRBA du portefeuille ;
- et a, à ce titre, procédé à des missions sur les systèmes de *scoring* de certaines filiales en Europe centrale.

Pleinement consciente de l'exposition de ses systèmes d'information aux risques extérieurs due à la multiplicité des canaux commerciaux, dont Internet, Société Générale a maintenu et renforcé ses mesures d'organisation, de veille et de communication relatives à la sécurité de ses systèmes d'information. Le dispositif de sécurité est coordonné au niveau du Groupe par un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information avec des relais au niveau de chacun des pôles d'activités. Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule de gestion des alertes et de veille sécuritaire, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance internes comme externes. Le dispositif de sécurité est régulièrement mis à niveau pour tenir compte des évolutions technologiques et de l'apparition des nouvelles menaces. La nécessité d'ajuster le dispositif de sécurité des systèmes d'information aux risques propres à l'activité bancaire est prise en compte, notamment dans le cadre des processus Bâle II. L'ensemble du personnel est

régulièrement sensibilisé et formé aux mesures et comportements à adopter pour prendre en compte les risques liés à l'utilisation des systèmes d'information.

■ Le contrôle de la conformité

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle de la conformité pour le Groupe. Il est assisté dans ses missions par un comité de conformité Groupe qui réunit, entre autres, les responsables conformité des pôles d'activité. Ces derniers déclinent les mêmes responsabilités à travers une organisation et un réseau coordonné de responsables dans leurs périmètres respectifs. Au sein des filiales, succursales ou entités significatives, une responsabilité de conformité est clairement identifiée.

La conformité des opérations est examinée de manière régulière dans le cadre de cette organisation par les responsables conformité appuyés par :

- **la Direction de la déontologie**, qui veille au respect des lois et règlements et des principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ;
- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la sécurité et à la conformité juridiques ainsi qu'à la sécurité fiscale de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces directions centrales rattachées au Secrétariat général du Groupe sont relayées au sein des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines implantations (filiales et succursales), par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de dissémination de l'information dans l'ensemble du Groupe.

Pour compléter le dispositif conformément à la réglementation, les procédures existantes ont été renforcées pour répondre aux impératifs de conformité en matière de nouveaux produits ou services, et de remontée et de traitement des éventuels dysfonctionnements.

Enfin, la sensibilisation et la formation à la prévention du risque de non-conformité font l'objet d'un effort particulier en plus des diverses actions que conduit Société Générale de manière récurrente dans ce domaine.

■ La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent

La surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Le premier niveau de responsabilité du contrôle permanent est le cadre opérationnel.

En effet, la surveillance permanente comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur ;
- **la supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Pour renforcer la cohérence de ce dispositif à l'échelle du Groupe, le département des risques opérationnels de la Direction des risques est chargé depuis octobre 2006 de la coordination de la surveillance permanente et de la consolidation des états de synthèse réalisés par les différentes entités du Groupe.

Des services d'Audit interne couvrant l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif ayant pour mission principale d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché. Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

QUELQUES CHIFFRES

Au total, les services d'Audit interne du Groupe comprennent environ 1 150 personnes.

Les effectifs d'audit des pôles d'activité et audits spécialisés comprennent près de 1 000 personnes dont 74 % en Banque de détail, 12 % en Banque de financement et d'investissement, 10 % en Gestions d'actifs et Titres, et le reste dans les audits spécialisés (comptable, juridique...).

L'Inspection générale comporte 158 personnes dont 121 inspecteurs et contrôleurs.

■ Le dispositif se structure au sein du groupe Société Générale à deux niveaux : les services d'Audit interne et l'Inspection générale

Chaque pôle d'activités du Groupe est doté d'un service d'Audit interne, dirigé par un responsable d'audit placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle. Le responsable d'audit a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités du pôle concerné. Le dispositif comprend aussi un service d'Audit des Directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques du pôle d'activité. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Ainsi, les groupes du réseau de distribution de Société Générale sont audités en moyenne tous les 18 mois. Dans la Banque de financement et d'investissement, les entités les plus sensibles donnent lieu à une mission d'audit dans un laps de temps de l'ordre d'un an.

Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre. Les dysfonctionnements relevés et les améliorations préconisées sont intégrés à un dispositif de suivi des préconisations géré par les Audits et l'Inspection Générale.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés, dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques : audit comptable, audit juridique, audit des risques de contrepartie. Ils sont placés sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la direction fonctionnelle concernée et permettent à celle-ci d'exercer un contrôle direct sur le respect des principes et procédures du Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de pôle d'activités sur des points spécifiques.

■ L'Inspection générale conduit une centaine de missions par an et s'assure de la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, l'Inspection générale est un des principaux services chargés de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.

Pour ce faire :

- elle conduit des missions dans les différentes directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne et évalue, à l'occasion de ses vérifications, l'efficacité du dispositif de contrôle permanent ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les services d'Audit. À cette fin, elle reçoit l'ensemble des rapports des auditeurs et se prononce sur leur qualité ; lors de chacune de ses missions, elle évalue la qualité des prestations réalisées par l'audit dans l'entité qu'elle vérifie, et elle conduit des missions spécifiques de vérification des services d'Audit du Groupe (3 en 2007) ;
- elle valide les plans d'audit des services d'Audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les contrôleurs généraux et les responsables des audits spécialisés. Il a en charge l'animation de l'ensemble de la filière Audit (cohérence des recommandations et des méthodes, mise en place d'outils mutualisés). L'Inspecteur général conduit notamment des Comités d'audit au sein de chacun des pôles d'activités et des principales filiales du Groupe.

LES COMITÉS D'AUDIT

Lieu d'échange privilégié entre l'audit de chaque pôle d'activité et ses tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité. Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le volet relatif au contrôle périodique du rapport sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement 97/02 modifié du CRBF. Le Comité des comptes examine le plan d'audit interne du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle périodique.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle. L'Inspection générale est enfin chargée d'assurer, en relation avec les services d'audits, le suivi des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

■ Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- le *middle office*, spécifique à l'activité de Banque de financement et d'investissement, est en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*) ;
- le *back office* est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des *front offices*. Il vérifie notamment le bien fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement ;
- les Directions financières de filiales et de pôles d'activité assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et les informations de gestion remontant des *front offices*. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'attention de la Direction financière du Groupe ;
- la Direction financière du Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les pôles d'activités via une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...).

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilanciaux et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

■ Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille

réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

■ Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les Directions financières de pôle d'activités à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les reportings de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire. Ainsi, pour faire face à la forte croissance du volume des opérations de dérivés actions et au caractère de plus en plus complexe des produits mis en place, une refonte du système de traitement de ces opérations a été lancée avec des investissements importants dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2010.

■ Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

DES PRODUCTEURS DES DONNÉES COMPTABLES INDÉPENDANTS DES FRONT OFFICES

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices* et des *middle offices* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

LA PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matières générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

UN CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES DE PÔLES D'ACTIVITÉ

Le traitement des remontées comptables et financières et le contrôle de second niveau sont effectués par les Directions financières locales et les directions financières de pôles d'activités qui mobilisent plus de 500 personnes. Cette remontée de l'information financière s'effectue *via* l'articulation de systèmes comptables informatiques permettant de retracer l'ensemble des événements générant une incidence comptable (notion de piste d'audit).

La Direction financière locale, responsable des comptes locaux et des *reportings*, effectue les retraitements d'harmonisation aux normes du Groupe, si besoin est. Elle s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon différents référentiels.

Au niveau du pôle d'activité, la Direction financière effectue un contrôle de cohérence des données produites par les entités et tranche d'éventuelles difficultés d'interprétation comptable, réglementaire ou de gestion, en liaison avec la Direction financière du Groupe. Un rapport trimestriel d'analyse formalisée de la supervision exercée et transmis à la Direction de l'entité, du pôle d'activité et à la Direction financière du Groupe.

UNE SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au travers d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

■ Un dispositif d'audit comptable qui s'inscrit dans les trois niveaux de contrôle repris dans la Charte d'audit du Groupe

UN CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

UN CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU PAR LES AUDITS DE PÔLES D'ACTIVITÉ ET L'ÉQUIPE D'AUDIT DE CONTRÔLE COMPTABLE RATTACHÉE HIÉRARCHIQUEMENT À LA DIRECTION DES COMPTES DU GROUPE, AU SEIN DE LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les Audits de pôles d'activité conduisent dans le cadre des missions qu'ils effectuent des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée. Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

Les missions de l'Audit de contrôle comptable sont les suivantes :

- réalisation de missions d'audit de la correcte application des normes comptables du Groupe dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- apport d'expertise technique et méthodologique auprès des audits généralistes des pôles d'activité ou de l'Inspection générale ;
- intervention préventive sur les entités susceptibles d'intégrer le Groupe dans un avenir proche afin d'évaluer l'incidence comptable de leur mise en conformité aux normes du Groupe ;
- coordination des relations avec les Commissaires aux comptes du Groupe et suivi de leurs recommandations en liaison avec les autres services d'Audit interne.

Ce corps de contrôle spécifique, composé de professionnels expérimentés issus notamment de cabinets d'audit, contribue ainsi à sécuriser les aspects de contrôle interne propre à la production de l'information comptable consolidée.

UN CONTRÔLE DE TROISIÈME NIVEAU PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion. À titre d'exemple, l'Inspection générale a ainsi conduit en 2007 des missions de vérification du service comptable de la Banque de Financement et d'Investissement et de la fonction financière de la BRD, filiale roumaine de banque de détail du Groupe.

Les évolutions en cours

■ Perte exceptionnelle sur une position frauduleuse et dissimulée

Le Groupe a mis au jour en janvier 2008 une fraude exceptionnelle par son ampleur et sa nature : un trader, en charge d'activités d'arbitrage d'instruments financiers sur des indices boursiers européens, a pris des positions directionnelles frauduleuses courant 2007 et début 2008 allant bien au-delà des limites individuelles qui lui avaient été attribuées. Il a pu dissimuler ses positions grâce à une succession sophistiquée de transactions fictives. Pour que celles-ci ne soient pas immédiatement identifiées, le trader s'est appuyé sur ses années d'expérience acquise dans un service de traitement et de contrôle des opérations de marché pour déjouer tous les contrôles permettant

à la banque de vérifier les caractéristiques et donc la réalité des opérations initiées par ses opérateurs.

Le Groupe a décidé de clôturer ces positions dans les meilleurs délais, dans le respect de l'intégrité des marchés et des intérêts des actionnaires. Compte tenu de la taille de ces positions et des conditions de marché particulièrement défavorables, cette fraude a eu un impact négatif de 4,9 Md EUR sur le résultat avant impôt du Groupe en 2007.

■ Caractère exceptionnel de cette perte

Depuis 2003, le Groupe dispose d'un historique des pertes internes unitaires supérieures à 10 000 EUR (25 000 EUR pour la Banque de Financement et d'Investissement) couvrant la quasi-totalité des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par activité, par zone géographique...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. Le coût annuel global du risque opérationnel a représenté, en dehors de la perte exceptionnelle mentionnée ci-dessus, environ 225 M EUR sur la période 2004-2007.

■ Impact sur l'environnement de contrôle

Les positions de ce trader ont été revues et une analyse détaillée de toutes les positions au sein de son département a confirmé la nature isolée et exceptionnelle de cette fraude. L'employé a été relevé de ses fonctions et une procédure de licenciement a été engagée.

Des procédures de contrôle spécifiques ont été définies afin de rendre inopérantes les techniques de contournement des contrôles imaginées par ce trader. Certaines mesures sont d'application immédiate ; d'autres, plus structurelles, seront appliquées à court terme. Ces changements ont été communiqués avec leur calendrier aux superviseurs.

Ils visent à définir précisément le périmètre des fraudes constatées, à renforcer la sécurité des systèmes informatiques, à mieux piloter les indicateurs d'alerte et à renforcer l'organisation ainsi que la formation.

Le Conseil d'administration a créé, le 30 janvier 2008, un Comité spécial d'administrateurs indépendants chargé notamment de s'assurer que l'enquête menée sur cette affaire est conduite en toute indépendance et conformément aux règles de l'audit afin que les mécanismes de la fraude soient totalement éclaircis. Ce Comité sera assisté dans sa mission par le cabinet PricewaterhouseCoopers.

■ Autres évolutions liées à la mise en place de la réforme Bâle II

Dans le cadre du projet Bâle II, le dispositif de pilotage des risques continue de connaître de nouvelles adaptations avec un renforcement des procédures, la poursuite de la fiabilisation des modèles de risques, la rationalisation et l'interconnexion du système d'information risques.

Tout en poursuivant ses efforts afin d'affiner son dispositif au titre du Pilier 1 de la réforme Bâle II, le Groupe s'est engagé dans la mise en œuvre opérationnelle, courant 2008, des différents éléments du Pilier 2.

À cet effet, un projet de « Pilotage en environnement Bâle II » est conduit conjointement par la Direction financière et la Direction des risques.

Les exigences de communication financière au titre du Pilier 3 de la réforme Bâle II conduisent également le Groupe à se mettre en position de publier dès 2009 un volume important d'informations quantitatives et qualitatives sur son portefeuille de crédit.

En vue de la réalisation de cet objectif, des aménagements complémentaires du système d'information sont en cours.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Société Générale
Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Générale, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à

l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, Paris-La Défense, le 29 février 2008

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG AUDIT

Philippe-Peuch LESTRADE

6

RESSOURCES HUMAINES⁽¹⁾

	<i>Page</i>
<u>Emploi</u>	106
<u>Rémunérations</u>	108
<u>Intéressement, participation et plan mondial d'actionnariat salarié</u>	109
<u>Diversité et égalité hommes-femmes</u>	110
<u>Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs</u>	111
<u>Les conditions d'hygiène et sécurité</u>	111
<u>La gestion des carrières et la formation</u>	112
<u>L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés</u>	112
<u>Impact des activités sur le développement régional et local</u>	113
<u>Annexe NRE 2007 – Partie sociale</u>	114

(1) Les données historiques indiquées sont à interpréter avec prudence, les périmètres concernés et les dates d'arrêté n'étant pas strictement homogènes d'un exercice à l'autre. Il en est de même pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données agglomérées par périmètre, qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

Poursuivant sa stratégie de croissance et d'internationalisation, le groupe Société Générale comptait près de 135 000 salariés à fin 2007, travaillant dans 82 pays. Dans cet environnement toujours plus diversifié, qui rassemble des métiers, des profils et des cultures variés, la gestion des ressources humaines a pour but de soutenir les grands enjeux du Groupe :

- accompagner son développement et la diversification de ses métiers ;
- conforter son attractivité, pour attirer, intégrer et fidéliser les talents ;

- reconnaître et valoriser la diversité et le dynamisme des collaborateurs ;
- favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes ;
- mettre l'accent sur le management et le développement personnel, en favorisant des actions d'accompagnement et en intégrant la dimension internationale.

Les actions Ressources Humaines visent également à développer la transversalité, les synergies et la mutualisation des pratiques et des savoir-faire entre les différents pôles d'activité.

EMPLOI

Effectif total

Fin 2007, l'effectif total s'élevait à 134 738 salariés, en progression de 12,5 % sur 2006.

	2007	2006	2005	2004	2003
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire)	134 738	119 779	103 555	92 000	88 000

Cette évolution résulte essentiellement de deux facteurs :

- des opérations de croissance externe et notamment l'acquisition de Mobiasbanca en Moldavie (500 salariés), Ohridska Banka en République de Macédoine (180 salariés), Banka Popullore en Albanie (280 salariés) et Banco Cacique au Brésil (2 300 salariés) ;
- de la croissance interne (cf. ci-dessous : Recrutements).

L'internationalisation du Groupe se poursuit avec une part majoritaire croissante des effectifs hors de France métropolitaine (55,7 % contre 51,4 % en 2006), répartis dans 82 pays. L'évolution est, cette année encore, particulièrement sensible en Europe centrale et orientale, où les effectifs ont augmenté de 24 % par rapport à 2006, en raison de la poursuite du développement soutenu du Groupe dans cette zone.

Répartition des effectifs gérés par zone géographique et branche d'activité

	Europe de l'ouest (dont France)	Europe centrale et orientale	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Total	% sur le total
Réseaux de détail et Services financiers	52 631 (45 130)	37 594	12 931	3 641	612	107 409	79,7 %
Gestions d'actifs et services aux investisseurs	9 109 (4 836)	53	68	1 484	1 175	11 889	8,8 %
Banque de financement et d'investissement	8 122 (6 312)	134		2 068	1 685	12 009	8,9 %
Directions fonctionnelles	3 431 (3 431)					3 431	2,6 %
Total	73 293 (59 709)	37 781	12 999	7 193	3 472	134 738	100 %
% sur total	54,4 % (44,3 %)	28 %	9,7 %	5,3 %	2,6 %	100 %	

■ Répartition de l'effectif par type de contrat

Fin 2007, 91,3 % des salariés du Groupe bénéficiaient de contrats à durée indéterminée.

■ Répartition de l'effectif par sexe

Les femmes représentent 57,1 % de l'effectif total, contre 55,5 % en 2006.

En France en 2007, au sein de Société Générale, 40 964 salariés (soit 95,7 % de l'effectif) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée. Sur les 1 825 contrats à durée déterminée, 1 667 concernaient des jeunes en alternance, sous contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Au cours de l'année 2007, 492 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée. Les cadres représentaient 41 % des salariés et les non-cadres (techniciens des métiers de la banque) 59 %. La part des femmes a continué de progresser pour s'établir à 55 % de l'effectif total.

■ Répartition de l'effectif Groupe par tranche d'âge⁽²⁾

ÂGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Inf. 24 ans	1 226	2 656	3 882
24 à 29 ans	8 171	13 652	21 823
30 à 34 ans	7 069	8 481	15 550
35 à 39 ans	5 968	6 900	12 868
40 à 44 ans	4 842	6 068	10 910
45 à 49 ans	4 915	5 759	10 674
50 à 54 ans	4 739	5 946	10 685
55 ans et plus	8 513	6 692	15 205
Total	45 443	56 154	101 597

Les recrutements

Pour accompagner le développement de ses activités dans le monde, le Groupe mène une politique de recrutement dynamique, qui permet également d'assurer la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences. Cette politique assure ainsi le maintien de la qualité de service auprès des clients et se décline

en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des zones géographiques.

Au cours de l'exercice 2007, le nombre d'embauches a une nouvelle fois fortement progressé pour atteindre 18 886 contrats à durée indéterminée (+ 28,7 % par rapport à 2006), dont 55,6 % de femmes, et 11 883 contrats à durée déterminée.

■ Répartition des recrutements en CDI par zone géographique et branche d'activité

	Europe de l'ouest (dont France)	Europe centrale et orientale	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie + Océanie	Total	% sur le total
Réseaux de détail et Services financiers	4 151 (3 494)	5 776	1 675	1 880	20	13 502	71,5 %
Gestions d'actifs et services aux investisseurs	1 719 (818)	4	32	277	300	2 332	12,4 %
Banque de financement et d'investissement	1 761 (1 333)	3	–	490	452	2 706	14,3 %
Directions fonctionnelles	346 (346)	–	–	–	–	346	1,8 %
Total	7 977 (5 991)	5 783	1 707	2 647	772	18 886	100 %
% sur total	42,3 % (31,7 %)	30,6 %	9 %	14 %	4,1 %	100 %	

(2) Données à fin septembre 2007, sur 75 % du périmètre Groupe.

En France, pour Société Générale, le nombre total d'embauches s'est élevé à 4 031 contrats à durée indéterminée, dont 2 351 cadres, et à 1 505 contrats à durée déterminée (dont 1 034 contrats en alternance).

Ces recrutements soutenus font du Groupe un acteur économique majeur en termes d'emploi. En France, avec 8 371 recrutements sur l'ensemble des entités du Groupe (dont 71,6 % en CDI), en progression de 12 % sur 2006, le Groupe maintient sa position parmi les tout premiers recruteurs sur le marché. Ces embauches contribuent également à l'équilibrage de la pyramide des âges, notamment dans la banque de détail où de nombreux salariés vont partir en retraite dans les dix prochaines années (cf. ci-dessous : Les départs).

Intégration

Un processus d'intégration très complet a été mis en place au niveau du Groupe, afin d'offrir aux nouveaux embauchés un accompagnement efficace durant leurs premiers mois dans l'entreprise. Ce processus inclut notamment :

- une « Journée d'intégration Groupe », qui a réuni 1 500 nouveaux collaborateurs en 2007, dont 40 % de non français ;
- un intranet spécifique présentant les informations et les points de repère essentiels pour connaître l'entreprise ;
- un système d'accompagnement de chaque nouvel embauché par un collaborateur référent.

De nombreux métiers et entités du Groupe organisent également des séminaires d'intégration internes pour leurs nouveaux collaborateurs.

RÉMUNÉRATIONS

Pour accompagner sa dynamique de croissance, le Groupe a pour ambition d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs, notamment en assurant une rémunération globale compétitive (salaire de base, primes variables, avantages sociaux), basée sur des principes communs mais adaptée aux contextes de marché et rétribuant à la fois la performance individuelle et la performance collective.

Les différentes entités du Groupe veillent à cette compétitivité et s'appuient notamment sur des enquêtes de rémunération par

Les départs

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 13 429 pour le Groupe (10 971 en 2006). Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance : les démissions (8 097), les départs en retraite (2 251) et les licenciements (1 956).

Le *turn-over* global dû aux démissions reste faible à 6,7 %. Ce taux varie selon les métiers, les activités et les places.

Le Groupe a procédé à 1 956 licenciements, dont 258 licenciements économiques. Ces derniers ont concerné les Réseaux de détail à l'étranger (150), les Services financiers (65) et les Gestions d'actifs et services aux investisseurs (43).

Ces opérations ont été réalisées en conformité avec la législation locale et en concertation avec les partenaires sociaux, mais également, quand cela était possible, en privilégiant les reclassements internes au sein du Groupe.

En France, les départs à la retraite de Société Générale et du Crédit du Nord ont sensiblement augmenté en 2007, avec 1 820 collaborateurs concernés.

Par ailleurs, les départs à la retraite pour la seule Société Générale devraient se situer à leur niveau le plus élevé sur la période courant de 2007 à 2012, avec une moyenne d'environ 1 800 départs annuels (ce phénomène s'explique par les recrutements importants réalisés dans les années 1965 à 1970, notamment dans la banque de détail).

activité et place, permettant particulièrement sur les métiers d'experts ou de spécialistes un positionnement des rémunérations du Groupe en ligne avec les pratiques du marché.

La rémunération annuelle brute moyenne sur l'ensemble du Groupe ne fait pas l'objet d'un calcul compte tenu de la grande diversité des situations due à la variété des métiers exercés ainsi qu'à leur localisation géographique.

Pour la seule Société Générale France, la rémunération annuelle brute moyenne⁽³⁾ s'établit à 46 224 EUR (+ 5,5 % par rapport à 2006).

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte leurs obligations en matière de paiement des charges sociales sur les salaires et avantages du personnel (pour les montants, se reporter note 37 page 240).

■ INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Les salariés sont associés aux résultats du Groupe par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation et/ou d'actionnariat salarié. Depuis 1987, Société Générale conduit une politique active d'actionnariat salarié, marquant sa volonté d'associer le plus grand nombre de ses collaborateurs à ses résultats.

En France, au sein de Société Générale, la rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement) est établie sur la base d'un calcul qui prend notamment en compte les résultats du Groupe dans son ensemble. Les salariés peuvent investir les sommes attribuées dans un Plan d'Épargne d'Entreprise, qui leur permet de se constituer une épargne en valeurs mobilières dans des conditions financières et fiscales privilégiées, les versements volontaires étant complétés par un abondement de l'entreprise. En termes de possibilités de placement, neuf fonds sont proposés aux salariés, leur permettant de mieux diversifier leurs investissements. Par ailleurs, et hormis pour le fonds des salariés du Crédit du Nord, les détenteurs de parts investies en actions Société Générale disposent de droit de vote en Assemblée Générale.

En 2007, le montant global de la rémunération financière au titre des résultats de l'exercice 2006 s'est établi à 114,5 M EUR, en progression de 21,8 % par rapport au montant attribué l'année précédente. Un supplément d'intéressement exceptionnel, d'un montant total de 9,2 M EUR, a également été distribué de façon uniforme à l'ensemble des salariés. Ce « dividende du travail »

a bénéficié du même régime social et fiscal que l'intéressement résultant du calcul annuel.

L'encours individuel moyen détenu en actions de l'entreprise par les collaborateurs de Société Générale France s'élevait fin 2007 à 52 800 euros.

Plan mondial d'actionnariat salarié

Précédemment réservée aux salariés et anciens salariés de Société Générale France et du Crédit du Nord, l'augmentation de capital a été étendue progressivement depuis 2003, pour concerner 226 entités du Groupe en 2007, réparties dans 57 pays. Sur le périmètre du Groupe, 59,2 % des ayants droit ont souscrit à l'opération ; sur le périmètre de la France, 79,9 % (pour Société Générale France et les filiales françaises) ; et, à l'international, 35,4 %. 4,6 millions d'actions ont été créées et 498,7 M EUR investis⁽⁴⁾ (contre 396,2 M EUR en 2006 et 357,7 M EUR en 2005). Plus de 87 000 salariés et anciens salariés dans le monde sont actionnaires de Société Générale, et détiennent 7,2 % du capital à fin 2007.

Par ailleurs, un certain nombre de filiales du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement et de participation qui correspondent à des schémas locaux, et dont les caractéristiques peuvent varier de façon importante d'un pays à l'autre ou d'une filiale à l'autre, selon les pratiques de rétribution et les réglementations fiscales locales.

(3) *Éléments fixes et variables, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).*

(4) *Intéressement et participation : 134 M EUR. Autres versements volontaires : 262 M EUR. Abondements : 103 M EUR.*

■ DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

La diversité est une source de dynamisme favorisant l'innovation et la créativité, indispensables dans les secteurs concurrentiels dans lesquels Société Générale évolue. Élément clé du développement du Groupe, elle se traduit par la volonté de reconnaître et de promouvoir tous les talents, quels que soient leur pays d'origine, leur sexe, leur âge, leur culture ou leur profil.

Au-delà des données chiffrées qui illustrent la réalité de la diversité vécue au sein du Groupe (près de 135 000 salariés, présents dans 82 pays, 119 nationalités représentées et 57,1 % de femmes), le Groupe s'est engagé dans un ensemble d'actions concrètes pour favoriser le développement de cette diversité :

- par la mise en place d'un Conseil de la Diversité pour le Groupe, créé fin 2005, qui se réunit deux fois par an, dont la composition est représentative de la diversité du Groupe (8 hommes et 5 femmes, 10 nationalités, 10 pays représentés différents, issus de tous les secteurs d'activité du Groupe) ;
- dans ses politiques de recrutement. Ainsi en France : partenariat avec l'ANPE pour embaucher des personnes qui valorisent une expérience commerciale même si elles ne disposent pas de diplôme particulier ; participation à l'opération Phénix qui donne aux étudiants des filières générales de l'université (littéraires, sciences humaines, scientifiques), parvenus en fin de cursus, la possibilité d'être recrutés en CDI par l'entreprise ; campagne de recrutement ouverte aux jeunes diplômés, mais également aux bacheliers riches d'une première expérience commerciale, et aux personnes expérimentées, cadres ou non cadres et avec ou sans expérience bancaire, etc. ;
- dans ses accords d'entreprise, et notamment ceux portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (signé en 2005) et l'emploi et l'insertion des personnes handicapées (signé en 2007) (cf. ci-dessous : L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés).

La volonté du Groupe d'assumer sa responsabilité sociale et environnementale s'est également concrétisée par la création de La Fondation d'Entreprise Société Générale pour la solidarité et l'insertion professionnelle, en octobre 2006. Cette fondation intervient notamment par l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active et la lutte contre l'illettrisme.

L'accord spécifique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en juin 2005 au sein de Société Générale France et de SGAM met en pratique la volonté du Groupe de promouvoir l'égalité professionnelle. Il s'inscrit dans une démarche plus large de respect de la non-discrimination et de promotion de la diversité sous toutes ses formes au sein de l'entreprise. Il comprend un ensemble de mesures concrètes et mesurables, destinées à favoriser le développement professionnel des femmes tout au long de leur carrière.

Le deuxième bilan de cet accord, établi au 30 avril 2007, recense les résultats obtenus, et notamment :

- 38 % de femmes dans l'encadrement de l'entreprise (contre 35,7 % à fin 2005), avec un objectif de 40 % à fin 2008 ;
- 56,7 % de femmes promues (contre 55,4 % en 2006) et, au global, plus de femmes promues que d'hommes ;
- 51,6 % des salariées de 45 ans et plus et ayant eu au moins un enfant bénéficiaires d'une promotion ou d'une révision de leur salaire fixe.

En mars 2007, Société Générale a obtenu le *Label Égalité professionnelle*, décerné par la société de certification indépendante AFAQ-AFNOR et témoignant de la réalité des actions développées en faveur de l'égalité professionnelle.

■ LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

259 accords ont été signés au sein du Groupe en 2007, dont 83 accords et avenants en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, l'égalité professionnelle, les personnes en situation de handicap, le temps de travail, les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite), les instances représentatives du personnel.

Un accord sur le nouveau régime de complémentaire santé géré par la Mutuelle SG a été signé en 2006 et approuvé par l'Assemblée générale de la Mutuelle la même année. Mis en œuvre le 1^{er} janvier 2007, il permet de maintenir, au sein de Société Générale France, un système de couverture complémentaire santé pérenne et équilibré, aussi bien pour les salariés que pour les retraités, dans un cadre démographique et réglementaire en pleine mutation.

■ LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En France, Société Générale a développé depuis longtemps une politique d'hygiène et sécurité qui englobe de nombreux domaines de ses activités. On peut citer à titre d'exemple :

- l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique des victimes ou témoins d'agression ;
- la surveillance de l'hygiène dans la restauration d'entreprise ;
- la gestion du capital santé du personnel (visite médicale annuelle, service médical permanent au siège, suivi spécifique du personnel expatrié...) ;
- l'information et le dépistage sur des programmes de santé publique (tabac, troubles du sommeil, etc.).

Elle assure parallèlement une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde.

Au niveau du Groupe, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une protection adéquate dans le domaine de la santé et de l'invalidité. Les régimes de couverture mis en place dans de nombreux pays vont au-delà des obligations légales locales. Des actions spécifiques sont mises en œuvre particulièrement dans les pays touchés par certaines pandémies de grande ampleur (Sida en Afrique subsaharienne par exemple).

■ LA GESTION DES CARRIÈRES ET LA FORMATION

Le développement professionnel des collaborateurs est une priorité du Groupe et les politiques en matière de gestion de carrières, de mobilité et de formation sont déclinées dans les entités pour être adaptées aux besoins des activités et des salariés. Dans un univers aussi complexe et diversifié que l'est désormais le Groupe, l'objectif poursuivi est de proposer aux collaborateurs un parcours professionnel cohérent, varié et motivant. Ce parcours doit conduire à un accroissement d'expérience dont eux-mêmes et l'entreprise seront mutuellement bénéficiaires.

La mobilité géographique et fonctionnelle est ainsi développée, avec plus de 600 types de postes différents existant au sein du Groupe et l'animation d'un « Vivier international » facilitant les expatriations.

La formation a quant à elle concerné plus de 100 000 salariés du Groupe en 2007 (dont 58 % de femmes), pour 3,5 millions d'heures dispensées.

L'offre de formation est adaptée et enrichie chaque année pour accompagner les besoins des salariés et favoriser le développement professionnel, qu'il s'agisse de formations techniques sur les métiers ou de formations managériales.

En France, un budget en progression, égal à 4,2 % de la masse salariale de Société Générale, a été consacré à la formation, soit 2 244 EUR par salarié. L'accord d'entreprise sur la formation, signé en 2006, définit l'articulation des actions de formation entre le Plan de formation et le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Toujours en France, Société Générale promeut également les parcours de promotion internes que sont les cursus TMB (Techniciens des Métiers de la Banque) et cadres, ainsi que les formations diplômantes. 87 lauréats au Cursus cadres sur 258 inscrits ont ainsi pu accéder en 2007 à des postes d'encadrement dans les différents pôles d'activités, au terme d'une formation de deux ans, dispositif unique dans l'univers bancaire. De même, sur la période 2006/2007, 319 salariés, sur un total de 419 inscrits, ont été lauréats du Cursus TMB. Ces chiffres en progression régulière témoignent de l'adhésion des salariés concernés à ce dispositif, qui leur permet d'évoluer professionnellement.

Voir également ci-dessous : Les relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement.

Évaluation

L'appréciation professionnelle des salariés est un des enjeux importants de la gestion des ressources humaines du Groupe. Le processus d'évaluation annuel, « Performance et Développement Personnel », qui se déroule dans le cadre d'un échange entre le collaborateur et son responsable direct, met l'accent sur le développement personnel des salariés, parallèlement à la détermination de leurs objectifs de performance.

■ L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le Groupe s'emploie à accroître le nombre de ses salariés en situation de handicap, notamment en France où une politique volontariste d'emploi et de recrutement des personnes handicapées est mise en œuvre depuis plusieurs années, en partenariat avec une association interentreprises. L'accord en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, signé en 2007, donne un cadre significativement renforcé à cette action.

Fin 2007, le Groupe emploie 1 749 salariés handicapés dans le monde, dont 1 263 en France (étant précisé que la définition de travailleur handicapé n'est pas identique dans tous les pays).

L'accord spécifique en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, signé en 2007 par Société Générale France, vise à accroître la part des personnes handicapées dans l'effectif de l'entreprise, dans les meilleures conditions de travail et de développement personnel possibles. Il fixe ainsi différents objectifs à l'entreprise, et notamment :

- doubler le nombre actuel d'embauches avec l'engagement de recruter sur 4 ans au moins 160 personnes en situation de handicap, tout en s'efforçant de tout mettre en œuvre pour aller au-delà de ce seuil ;
- accroître les offres de stage auprès des écoles, organismes de formation ou associations afin de faciliter, pour les jeunes en situation de handicap, la découverte des métiers de

l'entreprise ou leur permettre de valider une fin de cursus scolaire ;

- identifier les salariés en situation de handicap comme public prioritaire en matière de formation. Dans ce cadre, au cours de l'entretien professionnel d'évaluation, le salarié définit avec son manager les objectifs de professionnalisation, afin de lui permettre notamment de s'adapter à l'évolution de son activité, de renforcer sa qualification ou de développer ses compétences ;
- former et sensibiliser les managers du Groupe, les responsables RH et les collaborateurs Société Générale à la richesse de la diversité des profils ;
- adapter les postes de travail des salariés en situation de handicap dès lors que leur situation le justifie.

Une équipe *ad hoc* a été créée pour coordonner et animer l'ensemble des actions en faveur des travailleurs handicapés. Constituée de plusieurs salariés et disposant d'un budget propre, cette « Mission Handicap » s'assure de la mise en œuvre des engagements pris.

Le responsable de cette Mission a par ailleurs qualité de « Délégué au Handicap », chargé de l'examen des dossiers individuels de salariés en situation de handicap s'estimant faire l'objet d'une inégalité de traitement.

Le recours aux Centres d'Aides par le Travail et aux Ateliers Protégés continue par ailleurs à être encouragé. Le chiffre d'affaires réalisé en 2007 avec le secteur protégé s'est élevé à plus de 1 M EUR HT, chiffre équivalent à 48 salariés handicapés ayant travaillé à plein temps durant l'année.

■ IMPACT DES ACTIVITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

Les relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement

Le Groupe mène une politique active d'accueil de jeunes en formation (alternance, stages, VIE) et de développement de relations de partenariat avec des établissements d'enseignement, tant en France qu'à l'étranger. En 2007, il a ainsi accueilli 7 923 stagiaires d'école et 309 VIE dans le monde.

En France, Société Générale fonde son approche sur le prérecrutement par l'alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage), dans des métiers et des formations commerciales cibles (BTS, DUT, DESS banque et finance...). Société Générale France a ainsi accueilli plus de 1 600 jeunes en alternance en 2007, en majorité dans la banque de détail. Les relations sur le long terme avec des établissements d'enseignement ont par ailleurs continué à se développer en 2007 : nouveaux partenariats avec des écoles de commerce (HEC, CEMS – réseau d'écoles de commerce de 17 pays européen, etc.), des écoles d'ingénieurs (Polytechnique, etc.) et différentes universités pour répondre aux enjeux en matière de volumes de recrutement et diversifier les profils des jeunes diplômés recrutés.

Les filiales étrangères sont également très actives dans le domaine et ont noué de nombreux partenariats avec des universités ou des écoles locales, visant à faciliter l'accueil de stagiaires, la participation aux forums et aux jurys, ou encore la réalisation de cours.

En France, Société Générale figure en 2007 en 2^e place des entreprises estimées les plus attractives par les étudiants des écoles de commerce et en 3^e place par ceux des écoles d'ingénieurs. (Enquête TNS Sofres 2007).

Respect des conventions de l'OIT pour les sous-traitants

Les acheteurs du Groupe intègrent dans tous les appels d'offres et dans tout nouveau contrat la référence aux engagements Développement durable de Société Générale (Déclaration des Institutions financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, adhésion au Global Compact), ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes dans les pays où ils opèrent, en signant les contrats comportant,

en sus d'autres clauses, une clause spécifique s'y référant. Ils s'engagent donc à être en accord avec :

- le droit du travail et au minimum, au cas où celui-ci n'existerait pas, avec les dispositions de la Déclaration de l'OIT ;

- le droit de l'environnement, en ne contractant pas avec des sous-traitants, personnes physiques ou morales qui, à leur connaissance, ne respectent pas les dispositions citées plus haut.

■ ANNEXE NRE 2007 – PARTIE SOCIALE

Article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les données indiquées sont Groupe, France ou Société Générale France, suivant les précisions fournies.

Emploi

■ Effectif

Effectif Groupe au 30 novembre 2007 : 134 738 (dont 11 666 CDD)

Effectif Société Générale France : 42 789 (dont 1 825 CDD)

■ Recrutements

Total d'embauches : 30 769

Embauches en CDD : 11 883

Embauches en CDI : 18 886

Les performances financières du Groupe et son attractivité facilitent le recrutement des profils recherchés.

■ Licenciements

Nombre total de licenciements : 1 956

Dont nombre de licenciements économiques : 258

Les autres causes de licenciements sont essentiellement l'insuffisance professionnelle, la rupture pendant la période d'essai et le licenciement pour faute (France et étranger).

■ Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Au-delà de ses obligations légales, le groupe Société Générale veille à accompagner le départ de ses collaborateurs en proposant des mesures complémentaires (reclassement, recours

à des cabinets d'outplacement, prolongation des systèmes de couverture sociale...).

■ Main-d'œuvre extérieure à la société

Le recours à la main-d'œuvre extérieure demeure limité et concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

Données Société Générale France :

Nombre moyen mensuel de prestataires : 7 337

Nombre moyen mensuel d'intérimaires : 548 (en équivalent temps plein)

Temps de travail

■ Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour Société Générale France, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu en octobre 2000 et mis en application à partir de 2001. Il prévoit 2 modes d'organisation du temps de travail :

- un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution de 56 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire ;
- un horaire hebdomadaire de 37 heures 22, sur 4,5 jours, avec attribution de 47 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire.

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail à 80, 60, 50 ou même 40 %.

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

6 393 salariés travaillent à temps partiel (soit 4,7 % de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe (dont 4 742 en France, dont 3 509 chez Société Générale France).

■ Durée du temps de travail

En France, pour Société Générale, 39 heures hebdomadaires.

Les salariés à temps partiel ont une durée du temps de travail qui diffère selon le rythme choisi (par exemple 31,2 heures hebdomadaires pour un salarié travaillant à 80 %).

■ Heures supplémentaires

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de *reporting* sur cet indicateur est donc limité à la France.

Au 30 novembre 2007, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées dans les entités françaises du Groupe s'est élevé à 133 034, soit 2,34 heures en moyenne par salarié.

Le volume d'heures supplémentaires comptabilisées par Société Générale France sur la période (au sein de ce total France) s'élève à 79 363, soit 1,97 heure en moyenne par salarié.

Absentéisme

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur Société Générale France sur les 11 premiers mois de l'exercice : 4,53 %

Principaux motifs : maladie (2,5 %), maternité (1,85 %)

Taux d'absentéisme Groupe : 5,03 % (maladie 2,58 %, maternité 1,41 %)

Nombre d'accidents du travail (Groupe) : 931

Rémunération, charges sociales

Rémunération annuelle brute moyenne (donnée Société Générale France) : 46 224 EUR.

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte leurs obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages dont bénéficient leurs collaborateurs. Cf. Note 37 page 240.

7

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

	<i>Page</i>
<u>Responsabilité sociale et environnementale</u>	118
<u>ANNEXE NRE 2007 - Partie environnementale</u>	121

■ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Notre vision et les principes de notre démarche

Message de Daniel BOUTON :

« La création de valeur, dans la durée, pour ses actionnaires, ses clients, ses collaborateurs... est au cœur de la stratégie du groupe Société Générale mais cet objectif n'a de sens que s'il s'insère dans une politique favorable au développement social et à l'environnement.

Nous choisissons nos métiers, nos fournisseurs et nos partenaires en fonction de ce critère de valeur durable, ainsi que sur la base de règles transparentes et d'un dialogue de plus en plus ouvert et constructif avec chacune de nos parties prenantes, afin de créer et de consolider sans cesse une confiance réciproque.

La croissance continue de notre Groupe n'aurait pu s'obtenir sans cette confiance, fondement même de nos métiers et gage de convergence des intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Société Générale est consciente de sa responsabilité sociale et environnementale. Nous exerçons un métier qui nous place au cœur du progrès économique et social, la banque étant un moteur indispensable à la création de richesses et au développement. De ce fait, notre responsabilité est importante et sans doute perçue différemment de celle des autres entreprises. Nous savons, parce que nous l'écoutons, que la société civile est de plus en plus exigeante sur l'étendue de notre responsabilité, tant en amont de la chaîne de valeur – à travers nos achats et approvisionnements, par exemple – qu'en aval, à travers les impacts environnementaux de nos financements notamment, et plus largement, à travers nos relations clientèles.

Ce travail permanent d'écoute active, de réflexion et d'actions de progrès est ancré dans notre culture et notre histoire et prend ses racines dans nos valeurs – professionnalisme, esprit d'équipe, innovation – et notre éthique.

Il procède de notre démarche d'amélioration continue et s'appuie sur les dix principes du Global Compact, proposés par les Nations unies, auxquels nous nous sommes conformés cette année encore.

Notre responsabilité, nous la concevons comme totalement intégrée à nos activités, dans tous les pays du monde où nous sommes présents, en tenant compte des contextes géographiques, culturels, sociaux et économiques. »

La responsabilité du groupe Société Générale s'appuie sur cinq piliers fondamentaux qu'elle consolide en permanence :

- une **démarche de qualité** centrée sur le client ;
- une pratique de **gouvernement d'entreprise** rôdée, soucieuse d'évoluer en rythme avec les exigences de la société ;
- une **maîtrise sans cesse renforcée des risques et des processus de contrôle interne** ;
- un **dispositif déontologique** particulièrement étoffé ;
- une **culture d'innovation et un processus d'innovation participative** qui vise à associer chaque collaborateur au changement.

Nos obligations et nos engagements

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où elle exerce ses activités.

Ainsi, elle veille à respecter les obligations prévues par la loi sur les Nouvelles réglementations économiques (NRE), notamment son article 116 qui dispose que les sociétés cotées doivent communiquer sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

De même, elle s'est engagée à respecter les *Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales*.

Le groupe Société Générale a signé, dès 2001, la *Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable* sous l'égide du *Programme des Nations unies pour l'environnement* (PNUE) et a adhéré, en 2003, au *Pacte mondial* (Global Compact), initiative lancée par le Secrétaire général des Nations unies ; ses dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires. L'année 2007 a été marquée par l'adoption des Principes de l'Équateur et l'achèvement de la formalisation des procédures internes d'analyse environnementale et sociale de la filière des financements de projets.

Par ailleurs, Société Générale Asset Management a signé en 2006 les *Principes de l'investissement socialement responsable* (PRI) définis par le PNUE. Conscient de l'importance du sujet du changement climatique, le Groupe a également rejoint le *Carbon Disclosure Project* en 2006 et a renouvelé son adhésion en 2007.

Notre ambition et notre politique

Société Générale a l'ambition d'être un acteur de référence appartenant au peloton de tête des établissements financiers européens en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

D'ores et déjà, le titre Société Générale figure dans les principaux indices du développement durable (*FTSE4Good, ASPI, Ethibel, Dow Jones Sustainability Index...*) et est sélectionné dans la plupart des fonds éthiques français ; son objectif est de maintenir et d'améliorer ses performances. Société Générale a intégré en 2007 le *Climate Disclosure Leadership Index*.

Notre politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre nos engagements et à progresser de façon continue. Elle s'articule autour de trois axes principaux :

1/ La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans l'exercice de tous les métiers

Cet axe comporte deux volets :

- prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux dans les activités de financement et d'investissement. Les pôles entreprennent des démarches structurées, adaptées à leurs activités et à l'ampleur des risques encourus, visant à assurer que les risques environnementaux et sociétaux liés à leurs financements sont convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés ;
- encourager un développement économique responsable, notamment en favorisant le développement de politiques, de produits et de services directement ou indirectement protecteurs de l'environnement ou contribuant au développement social, en rythme avec la croissance des aspirations de nos clientèles et des opportunités offertes par les marchés.

2/ Une gestion dynamique des collaborateurs

(se reporter aux pages 106 et suivantes du présent document)

Celle-ci s'appuie sur des politiques de recrutement soucieuses de la diversité, des politiques de développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs faisant converger développement professionnel et épanouissement personnel, des politiques de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.

3/ La volonté de maîtriser et de minimiser l'impact direct des activités du Groupe propres sur l'environnement

Société Générale cherche à s'inspirer des meilleures pratiques environnementales de la profession bancaire et des pratiques pertinentes venant des secteurs plus concernés par la protection

de l'environnement, qu'il s'agisse, notamment, de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, de la consommation de papier et de l'usage de papier recyclé, des choix d'équipements électroniques, de la gestion des déchets, de l'optimisation des voyages professionnels...

De même, elle cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès des collaborateurs et à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques éco-responsables (notamment en introduisant des questionnaires RSE dans les appels d'offres).

Notre politique de RSE peut être aussi considérée comme une extension à l'ensemble des parties prenantes de notre démarche Qualité, centrée sur le client.

Celle-ci s'articule autour de deux axes principaux :

– La recherche permanente de l'optimisation de la satisfaction de nos clients, à travers des systèmes structurés d'écoute active

Ainsi, sur chacun des principaux segments de marché de notre clientèle de détail en France (particuliers, professionnels, entreprises), nous interrogeons chaque année depuis dix ans des échantillons significatifs – ainsi que des clients de nos confrères – pour évaluer leurs points de satisfaction.

Ces baromètres nationaux sont doublés d'un baromètre de satisfaction « agences » (100 000 clients interrogés), annuel depuis 2005, centré sur l'accueil et le relationnel avec les conseillers de clientèle, qui soutient une politique d'animation forte sur le thème prioritaire de la satisfaction client. En 2007, Société Générale est arrivée en tête des banques françaises et cinquième banque européenne de l'enquête de satisfaction « *customer advocacy* » de Forrester. S'agissant de clientèles plus individualisées (entreprises ou *private banking*), des programmes de rendez-vous personnalisés sont mis en place afin d'élaborer des diagnostics complets de situation en termes d'attentes et de satisfaction. Toutes ces analyses sont suivies de plans d'actions ciblés.

Les Réseaux de Détail à l'Étranger déclinent cette politique qui place le client au centre de nos préoccupations.

– La maîtrise et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle des grands processus-métiers

Les entités du Groupe, qu'il s'agisse de Société Générale Corporate & Investment Banking dès 2003 ou de la banque de détail métropolitaine en 2005, ont entamé des programmes de réorganisation de leurs principaux processus transversaux, afin de les fiabiliser, de réduire les délais, d'augmenter leur réactivité et surtout de s'assurer qu'ils sont véritablement orientés vers la délivrance de valeur pour le client final. Ces programmes sont appliqués selon les meilleurs standards méthodologiques du marché.

La création d'une Direction des ressources Groupe en 2007 et la mise en place d'un plan d'efficacité opérationnelle apportent une ambition nouvelle à cette démarche fondée sur l'industrialisation des process, la mutualisation et l'optimisation des coûts.

Notre organisation et nos outils

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de déontologie, Code de conduite, Charte d'audit, Comités des risques, Comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, etc.).

Les Pôles et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables de la déclinaison, du déploiement et du contrôle opérationnel de la prise en compte de la politique RSE au sein de leur activité ou métier, en fonction de leurs spécificités. Elles ont désigné des « contributeurs RSE » (une soixantaine pour le Groupe), ayant autorité pour relayer l'action et pour participer activement à l'élaboration des plans d'actions ainsi qu'au suivi et au *reporting* vers la Direction du développement durable.

La Direction de la qualité, de l'innovation et du développement durable, rattachée à la Direction générale, a pour mission d'animer la politique RSE et en coordonne la démarche au sein du Groupe. Elle apporte son assistance aux entités et facilite les échanges et la généralisation de bonnes pratiques.

Un Comité de pilotage a été constitué, autour de la Direction du développement durable, qui réunit les contributeurs de Pôle et de Direction, plusieurs fois par an, afin d'examiner l'avancement et le déploiement des actions.

Le Comité exécutif du Groupe définit les orientations de la politique développement durable du Groupe et valide les plans d'action périodiquement en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction du développement durable.

Afin d'évaluer les progrès, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis et sont saisis, consolidés et analysés à l'aide d'un progiciel dont le Groupe a fait l'acquisition en 2005 ; ils sont regroupés en trois familles et en thèmes :

- indicateurs **métiers** : gouvernance, déontologie, évaluation sociale et environnementale des contreparties/projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local, mécénat ;
- indicateurs **sociaux** : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité ;
- indicateurs **environnementaux** : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations d'eau et d'énergie, transports, déchets.

Plus d'informations sur le site www.socgen.com/rse

■ ANNEXE NRE 2007 - PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

■ Consommation d'eau

1 564 159 m³ pour 84 281 occupants (sur un périmètre de reporting 2007 de 112 577 occupants dans 50 pays). De nombreuses entités représentant 28 296 occupants ne peuvent pas déterminer leur consommation d'eau car elles sont dans l'impossibilité matérielle d'individualiser leur consommation (notamment en cas de copropriété, le coût de la consommation d'eau étant inclus dans les charges liées à la gestion de l'immeuble).

La consommation moyenne mondiale est quasi stable par rapport à 2006.

En France, suite aux efforts menés par les gestionnaires des immeubles centraux du Groupe, la consommation d'eau s'élève à 12,2 m³/occupant (soit 34 % inférieure à la moyenne relevée pour le Groupe). Les contrats de maintenance avec objectifs de résultat participent à la réduction des consommations d'eau de ville.

D'autre part, l'optimisation et la suppression des tours de refroidissement des salles informatiques dans certains centres français ont permis une baisse de la consommation d'eau. Plusieurs entités (Axus Finland, Banco SG Brasil, Sogessur, General Bank of Greece, SG Serbie...) ont adopté des solutions techniques permettant une limitation des débits d'eau.

	2007	2006	2005	2004	2003
Eau (en m ³)	1 564 159	1 407 887	783 735	628 315	547 710
Eau/occupant (en m ³)	18,6	18,8	15,2	16,0	18,6
Périmètre en nombre d'occupants	84 281	74 699	51 582	39 285	29 416

■ Consommation d'énergie

Consommation d'électricité 523 810 MWh pour 112 732 occupants dans 47 pays, soit des données sur un périmètre représentant 84 % des effectifs du Groupe.

Consommation de gaz 118 066 MWh pour 112 732 occupants dans 47 pays.

Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée) 122 614 MWh pour 112 732 occupants dans 47 pays.

Surfaces climatisées 65 % de la surface est climatisée (73 % de la surface des agences françaises, 96 % de la surface des immeubles centraux, 55 % des surfaces des filiales entrant dans le reporting).

La quasi-totalité des installations de climatisation en France sont des systèmes équipés de refroidisseurs secs ou adiabatiques. Les tours de refroidissement sont progressivement supprimées. Lors de la mise en service de deux nouveaux immeubles centraux en 2005, les installations de climatisation ont été remplacées par des systèmes équipés de régulateurs sur une surface de 50 600 m².

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	<p>Des systèmes de régulation électronique (notamment pour la température) existent dans tous les immeubles centraux et les locaux du réseau d'agences en France.</p> <p>Les tours Société Générale (Paris, La Défense) ont des systèmes automatiques améliorant l'efficacité énergétique : modulation limitée de température, fermeture automatisée des stores, extinction de l'éclairage à différents horaires, etc. Un système similaire est installé dans les locaux à Hong Kong depuis 2004, ainsi qu'à Tower hill (SG Londres) depuis 2007. BRD et SG Serbie ont mis en place un système de gestion d'immeuble (Building Management System) pour leur siège administratif.</p> <p>Toutes les agences du réseau en France sont dotées d'un système de coupure automatique de l'éclairage et des postes de travail en dehors des heures d'utilisation. L'éclairage des composants de façades (enseignes, totems...) est également muni de programmeurs permettant de ne laisser en fonctionnement qu'un minimum d'équipements après une heure définie en fonction de l'environnement (en général, 22 heures).</p> <p>Lors des travaux de rénovation d'agences, les systèmes de « climatisation réversible » visant à économiser l'énergie sont prioritairement installés.</p> <p>Dans les immeubles centraux, des systèmes de récupération de la chaleur émise par certaines de nos installations de production frigorifique ont été installés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'utilisation de la chaleur récupérée permet de couvrir chaque année 95 % des besoins énergétiques de chauffage des tours Société Générale. Le gain annuel est estimé à 5 856 MWh, soit environ 400 000 EUR ; – le centre informatique que le Groupe possède en région parisienne est équipé depuis 1995 d'un système de récupération de la chaleur émanant des ordinateurs. Ce système permet de satisfaire environ 95 % des besoins de chauffage du centre. <p>De nombreuses filiales adoptent des bonnes pratiques environnementales dans le cadre de plans d'actions locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – en 2007, l'utilisation d'ampoules basse consommation s'est généralisée dans de nombreuses entités : BRD, SG Express Bank, SG Marocaine de Banques, Factoring KB, SG Calédonienne de banque ; – optimisation de la gestion de la climatisation grâce à une automatisation de la mise en marche et de l'arrêt en dehors des heures d'ouverture des bureaux (SG de Banques en Côte d'Ivoire, SG de Banques au Cameroun, SG Private Banking Suisse, SGB Bénin, SG Calédonienne de Banque, SG Madrid, SG Bombay, ECS Italia, SG Francfort) ; – SG de Banques en Côte d'Ivoire a instauré un comité d'énergie pour piloter la consommation de chacun de ses bâtiments.
Recours aux énergies renouvelables	<p>Depuis 2003, les tours Société Générale (Paris, La Défense) ont recours à une part d'énergie renouvelable. Depuis 2005, c'est la consommation totale des tours Société Générale qui est certifiée d'origine renouvelable. Société Générale a en effet conclu un contrat pluriannuel de fourniture d'énergie « verte », issue de sources d'énergie renouvelables, pour l'équivalent de 55 000 MWh ; RECS (<i>Renewable Energy Certificate System</i>) a fourni les certificats verts correspondants. Ceci correspond à 22 % de la consommation d'électricité en France de Société Générale en 2007.</p> <p>Depuis octobre 2006, SG Zurich utilise pour sa part 100 % d'électricité labellisée <i>Naturmade</i>, garantissant une électricité issue d'énergies renouvelables à 100 %.</p>

	2007	2006	2005	2004	2003
Électricité (en MWh)	523 810	441 660	388 737	302 989	282 651
Gaz (en MWh)	118 066	95 351	86 054	82 924	89 240
Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée) (en MWh)	122 614*	98 676*	98 941	66 057	30 545
Consommation totale d'énergie	764 490	635 687	573 732	451 970	402 436
Énergie/occupant (en MWh)	6,8	6,5	6,8	7,3	7,2
Périmètre en nombre d'occupants	112 732	98 200	83 931	61 669	55 727
Périmètre en surface (m ²)	3 360 719	2 879 285	2 305 000	1 836 000	1 789 000
Énergie/m ² (en kWh)	227	221	260	226	225

* Comptabilisation depuis 2006 de l'énergie consommée pour la production d'eau glacée.

■ Consommation de matières premières

Consommation de papier

Société Générale est actionnaire fondateur d'EcoFolio depuis décembre 2006. EcoFolio est un éco-organisme ayant pour objectif principal de permettre aux entreprises de respecter la nouvelle législation française concernant les émetteurs d'imprimés commerciaux. Pour l'année 2007, Société Générale a déclaré 277 tonnes d'imprimés assujettis à cette écotaxe.

Depuis octobre 2006, le réseau de détail en France propose un relevé de compte électronique. À fin 2007, il a été adopté par 418 000 clients (soit une multiplication par 3 des abonnés à ce service par rapport à fin 2006).

Consommation de papier de bureau :

- la consommation de papier de bureau recensée s'élève à 7 621 tonnes en 2007 pour le Groupe (sur un périmètre de 124 438 occupants), soit 61,2 kg par occupant ;
- la consommation de papier de bureau recyclé est en augmentation et représente 15 % de la consommation totale de papier de bureau pour le Groupe à fin 2007.

Société Générale a lancé début 2007 un comité de pilotage « papier responsable » afin que toutes les entités du Groupe puissent s'échanger des bonnes pratiques pour réduire et améliorer (ex : recours au papier recyclé) leur consommation de papier. Porté par le slogan « Consommons moins, consommons mieux », ce projet a déjà connu quelques belles victoires :

- le taux d'utilisation du papier recyclé est passé de 17 % en octobre 2006 à 20 % en décembre 2007 pour le périmètre France ;
- l'ensemble des nouvelles imprimantes des immeubles centraux en France permettent le recto-verso et sont paramétrées dans ce mode par défaut. L'impression recto-verso est généralisée pour SG Amsterdam, SG Londres, SGBT Luxembourg, SG Private Banking Suisse, SG Serbie, SKB Banka, Splitska Banka, SGB Bénin ;
- le service de reprographie du Siège (France) a élargi sa gamme de services sur papier recyclé ;
- de nombreuses initiatives locales (France, Italie, Luxembourg, République Tchèque, Angleterre, Pays-Bas, Côte d'Ivoire, Cameroun) ont été lancées telles que le passage de listings papier au format électronique et le suivi régulier des consommations.

■ Déchets

Pour le périmètre des immeubles centraux parisiens, la production de déchets est de 2 666 tonnes en 2007 (soit 134 kg/occupant). Les déchets sont répartis en seize catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place depuis 1994 pour la collecte, le tri et le recyclage de 100 % des déchets.

Des directives sur le recyclage systématique des tubes fluorescents sont parues en 2004.

Les collaborateurs sont associés aux efforts de tri :

- 17 500 nouvelles corbeilles de bureau à tri sélectif ont été installées en 2006 ;
- depuis plusieurs années des dispositifs de récupération des piles usagées et des toners d'imprimante sont en place.

■ Système de management environnemental

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Certification par les Commissaires aux comptes du rapport de responsabilité sociale et environnementale en termes de processus, de certification ou d'organisation (document ci-après).

La mise en place en 2005 d'un outil de reporting RSE a permis d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux. En 2007, le périmètre s'est à nouveau élargi et couvre 118 183 occupants (en hausse de 17 % par rapport à 2006) soit 88 % de l'effectif Groupe à fin 2007. 740 contributeurs présents dans plus de 337 entités (filiales, succursales, bureaux de représentations, immeubles centraux, directions régionales) occupant 6 011 bâtiments dans 61 pays, ont participé à la campagne de collecte annuelle des indicateurs RSE.

Le processus de remontée de ces informations fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes.

Mesures prises, le cas échéant, pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière

Les services en charge de la gestion des immeubles du Groupe sont responsables de l'application dans leur périmètre de responsabilité, des dispositions légales et réglementaires.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

Dépenses non individualisées dans le budget de fonctionnement des entités.

Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement

Société Générale dispose en la matière d'une organisation décentralisée. Il existe un département en charge de la gestion des immeubles centraux et des services dédiés dans chacune des branches et filiales. La gestion de l'environnement est intégrée à leurs missions.

Dès 2003, Société Générale a mis en place un Comité immobilier Groupe qui contribue à mieux fédérer les initiatives.

Formation et information des salariés	<p>Une brochure consacrée au développement durable a été adressée à 80 000 collaborateurs en France et hors de France en 2006. Elle est distribuée occasionnellement lors de séminaires ou conférences sur le sujet.</p> <p>Un site Intranet (en français et en anglais) permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général et pour le secteur bancaire en particulier et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale.</p> <p>Un espace consacré à la sensibilisation au développement durable a été aménagé au RdC des tours Société Générale (Paris, La Défense).</p> <p>Des conférences sur les sujets du développement durable sont organisées régulièrement pour le personnel.</p> <p>Un affichage régulier portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportement est organisé à l'intérieur de nos locaux en France.</p> <p>Lors des rendez-vous semestriels de la Direction de la qualité, de l'innovation et du développement durable, des ateliers de formation ont été proposés aux collaborateurs.</p>
---------------------------------------	--

■ Transports

Trajets domicile-travail	<p>Le choix de localisation du Siège à Paris a été notamment déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense/Val-de-Fontenay). Ainsi 90 % des voyages domicile-travail sont effectués en transports en commun.</p> <p>Depuis octobre 2007, Société Générale propose un service de covoiturage pour ses collaborateurs en Île-de-France (France). Près de 5 000 collaborateurs se sont déjà abonnés sur le site Internet dédié www.roulons-ensemble.com.</p> <p>Société Générale Securities Services et la filiale chargée de la gestion du traitement administratif de l'épargne salariale de Société Générale basées à Nantes (France) ont lancé en octobre 2007 un Plan de déplacement entreprise (PDE). Il s'agit du premier exercice de cette ampleur au sein de Société Générale (1 300 collaborateurs concernés). Nantes Métropole et l'ADEME accompagnent le site nantais dans sa démarche en termes techniques, logistiques et financiers.</p>																		
Voyages professionnels	<p>Une instruction interne est parue en 2005 prônant la limitation des voyages professionnels, la préférence au train par rapport à l'avion quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.</p> <p>Les systèmes d'audio et de vidéoconférences sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels. Une mission d'organisation en 2006 a donné lieu à des préconisations afin de poursuivre et encourager leur utilisation.</p> <p>Société Générale, en partenariat avec sa filiale ALD Automotive teste depuis avril 2006 trois véhicules électriques dans le cadre d'un test grandeur nature.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Déplacements professionnels (km)</th> <th>2007</th> <th>2006</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avion</td> <td>288 002 046</td> <td>203 418 054</td> </tr> <tr> <td>Train</td> <td>33 393 554</td> <td>34 050 783</td> </tr> <tr> <td>Voiture</td> <td>133 532 618</td> <td>178 840 945</td> </tr> <tr> <td>Distance totale</td> <td>454 928 219</td> <td>416 309 782</td> </tr> <tr> <td>Périmètre en nombre d'occupants</td> <td>118 069</td> <td>90 800</td> </tr> </tbody> </table>	Déplacements professionnels (km)	2007	2006	Avion	288 002 046	203 418 054	Train	33 393 554	34 050 783	Voiture	133 532 618	178 840 945	Distance totale	454 928 219	416 309 782	Périmètre en nombre d'occupants	118 069	90 800
Déplacements professionnels (km)	2007	2006																	
Avion	288 002 046	203 418 054																	
Train	33 393 554	34 050 783																	
Voiture	133 532 618	178 840 945																	
Distance totale	454 928 219	416 309 782																	
Périmètre en nombre d'occupants	118 069	90 800																	

■ Autres thèmes

Conditions d'utilisation des sols	Non significatif dans l'activité exercée.		
Rejets dans l'air, l'eau et le sol	<p>Les émissions de CO₂ du groupe Société Générale (sur un périmètre couvrant 85 % des occupants) sont estimées en 2007 à 265 732 tonnes (portant sur les émissions liées au transport, à la consommation de papier de bureau et aux émissions directes et indirectes liées à l'énergie, en appliquant la méthode de calcul du <i>GHG Protocol</i> sur l'ensemble des données déclarées dans l'outil de reporting centralisé) soit 2,32 tonnes de CO₂ par occupant.</p> <p>Un plan de réduction chiffré des émissions de CO₂ par occupant de 11 % sur la période 2008-2012 par rapport à fin 2007 a été validé par le Comité exécutif de Société Générale. Cette politique active de réduction des émissions de CO₂ sera assurée par une diminution relative des consommations d'énergie, de transports et de papier.</p>		
		2007	2006
	Émissions de CO ₂ (T)	265 732	223 948
	Émissions de CO ₂ /occupant (T)	2,32	2,34
	Périmètre en nombre d'occupants	114 540	95 700
	Remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant au R22 par des machines fonctionnant au R134a pour supprimer les fuites de gaz détériorant la couche d'ozone et limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Ces opérations se poursuivront en 2008 sur les immeubles centraux (Tigery, Cap 18, Polaris).		
Nuisances sonores et olfactives	Non significatif dans l'activité exercée.		
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	<p>Amiante : Société Générale a procédé par l'intermédiaire d'un organisme agréé aux contrôles des atteintes à l'équilibre biologique, de présence d'amiante dans les immeubles, conformément au décret n° 96-97 du 7.02.96 et au décret n° 97-855 du 12.09.97 relatif à « la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ». Ces contrôles ont été effectués sur les immeubles concernés entre 1997 et 1998, ils ont été suivis de mesures de dépollution et de protection lorsque celles-ci étaient nécessaires. Les IGH – immeubles de grande hauteur – et ERP – établissement recevant du public – dans le champ d'application du décret de 2000 ont été vérifiés par le bureau de contrôle Veritas. Ils ne nécessitent pas de travaux spécifiques.</p>		

Se reporter au site RSE pour des informations plus détaillées : www.socgen.com/rse

8

DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Déontologie et lutte anti-blanchiment

Page

128

■ DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Le rôle de la déontologie

La déontologie a toujours fait partie des valeurs essentielles du groupe Société Générale. Elle n'est pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais aussi la culture de tous.

D'abord dédiée aux activités de marchés lors de sa création en 1997, la Direction de la déontologie a élargi son champ d'action à la prévention du risque d'image dans l'ensemble des métiers de la banque.

Pour ce faire le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine déontologique et de règles de bonne conduite rigoureuses répondant aux meilleurs standards de la profession. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le groupe Société Générale.

La culture déontologique pour une banque peut se résumer à quelques principes simples tels que :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie que l'on ne connaît pas bien ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toute circonstance de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait en marge des lois ou contraire aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables et déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients ;
- a mis en place un droit d'alerte qui peut être exercé par tout collaborateur lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération à l'étude ou plus généralement une situation particulière n'est pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

■ Les missions de la Direction de la déontologie

- Définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et s'assurer de leur application.
- Veiller au respect des règles professionnelles de marché et assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients.
- Proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe.
- Sensibiliser, former et conseiller les opérationnels.
- Coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers.

■ La lutte contre la corruption

La Société Générale a des principes stricts en matière de lutte contre la corruption qui sont inscrits dans le Code de conduite, se conformant notamment aux dispositions de la législation française. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés via des instructions actualisées et applicables à l'ensemble du Groupe. Dès 2001, transposant les dispositions françaises, le Groupe a adopté une instruction destinée à l'ensemble du personnel. Celle-ci porte sur la lutte contre la corruption des agents publics à l'échelle européenne et internationale.

Outils informatiques dédiés au respect de la conformité

Divers outils informatiques ont été développés dans le but de s'assurer du respect de la réglementation (par exemple, lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent) et de détecter dans la mesure du possible les abus. Parmi ceux-ci :

- des outils de filtrage des fichiers clients et des virements internationaux permettent de détecter les personnes soupçonnées de participation à des activités terroristes ;
- des outils d'analyse comportementale facilitent la détection des opérations suspectes dans les activités de banque de détail et de banque privée ;
- un outil d'aide pour la gestion des alertes et la surveillance des chèques ;
- un outil permettant de gérer les listes d'initiés ;

- un outil d'aide à la détection des abus de marché (manipulation de cours et délits d'initiés) qui a vocation à être déployé et étendu à des implantations à l'étranger.

Les temps forts 2007

■ Un renforcement de l'organisation de la conformité

Le dispositif de prévention et de contrôle du risque déontologique a continué à être renforcé courant 2007.

Les moyens humains de la Direction de la déontologie à Paris sont passés en 2007 à 45 personnes. Pour l'ensemble du Groupe, au-delà de l'implication de tous les collaborateurs, 570 personnes (en équivalent temps plein) sont affectées à la veille déontologique et à la lutte contre le blanchiment.

Par ailleurs, des séminaires relatifs à la déontologie et à la conformité à vocation internationale ont été organisés pour les principaux responsables afin d'optimiser le partage d'expérience et de connaissance.

■ Des moyens supplémentaires pour lutter contre le blanchiment

Face à des contraintes réglementaires toujours plus exigeantes, entraînant un fort accroissement de l'activité du département anti-blanchiment, le groupe Société Générale a également poursuivi son effort de renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme :

- développement de nouveaux outils destinés à améliorer le traitement des dossiers ;
- développement des relations avec les correspondants de la banque d'investissement au sein de différentes lignes-métiers ;
- rédaction d'une nouvelle instruction de lutte contre le blanchiment dans le réseau international ;
- enfin, une amélioration de la qualité des alertes des outils d'analyse comportementale.

■ Des efforts continus de formation

Sur l'ensemble du Groupe y compris à l'étranger, 257 000 heures de formation ont été dispensées en 2007.

De nouveaux produits de formations en ligne ont également été conçus sur la conformité et les relations client, sur les conflits d'intérêts et la gestion des informations et sur l'outil permettant de gérer les listes d'initiés.

Un séminaire de correspondants anti-blanchiment du réseau a rassemblé 250 personnes courant 2007 pour démultiplier les actions de formation dans le réseau de la banque de détail en France.

■ La mise en œuvre des obligations résultant de la transposition de la directive européenne Marchés des instruments financiers (ci-après directive MIF)

Tout au long de l'année 2007, d'importants travaux ont été réalisés par les différentes entités du Groupe qui étaient concernées par la mise en œuvre des obligations résultant de la transposition de la directive MiF. La directive MIF a entraîné des changements dans de nombreux domaines : l'organisation des marchés financiers, les règles organisationnelles des Prestataires de Services d'Investissements (ci-après PSI) et les règles de bonne conduite que les PSI doivent respecter envers leurs clients.

Sur les règles de bonne conduite, les principales modifications sont les suivantes :

- les PSI sont tenus d'évaluer le caractère approprié ou adéquat des services d'investissement à fournir à leurs clients et clients potentiels, ce qui les amène à demander un certain nombre d'informations préalablement à la fourniture du service d'investissement ; les PSI sont désormais tenus de classer leurs clients en différentes catégories et de les en informer ;
- les PSI doivent respecter l'obligation d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres, ce qui les oblige à prendre en compte un certain nombre de critères lors de l'exécution des ordres de leurs clients. Une politique d'exécution des ordres a été définie par les entités du groupe Société Générale concernées et ces entités sont tenues de la porter à la connaissance de leur clientèle et de la tenir à jour.

Conformément à la réglementation issue de la directive MIF, le dispositif adopté par le groupe Société Générale conduit à appliquer des normes propres à garantir un niveau de protection adapté à la classification du client (forte pour les clients non professionnels, d'une intensité moindre pour les clients professionnels).

Plus spécifiquement concernant l'activité de la banque de détail, les commissions sur les produits d'épargne hors les livrets ont été supprimées afin de respecter la politique de gestion des conflits d'intérêts et mieux garantir un conseil adapté aux besoins du client, dans le respect du contexte réglementaire.

Afin que l'ensemble des collaborateurs du groupe Société Générale concernés soient bien informés des nouvelles règles à appliquer, des formations spécifiques ont été dispensées sur les nouveautés apportées par la directive MIF.

■ 2008

Suite à la découverte d'une fraude exceptionnelle, un renforcement de la formation aux risques de fraude a été décidé.

LA CONFORMITÉ

Les structures de contrôle interne du groupe Société Générale ont été modifiées en janvier 2006 pour répondre aux dispositions du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), modifié par arrêté en mars 2005. Les structures de contrôle permanent ont été distinguées de celles du contrôle périodique. La coordination entre les structures de contrôle permanent et de contrôle périodique est assurée par un Directeur général délégué assisté par un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réuni trimestriellement.

Une organisation de la Conformité indépendante a été déployée dans les différents métiers du groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de « non-conformité ».

Le Secrétaire général du groupe Société Générale est le Responsable de la conformité Groupe (RCOG). Il supervise l'organisation de la Conformité avec l'aide d'un Comité de conformité Groupe (CCG) qu'il préside et qui est réuni mensuellement. Cette organisation pyramidale est reproduite dans des formes similaires dans chaque pôle, ligne-métier ou filiale significative sous la conduite de Responsables de conformité (RCO) clairement identifiés. Les RCOs des différents pôles font partie du CCG, ainsi que les directeurs des départements concernés des divisions fonctionnelles, et sont rattachés fonctionnellement au Responsable de conformité Groupe.

Les RCOs concourent par leur action à l'identification et la prévention des risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements ainsi qu'à la mise en place des actions correctives, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe.

9

GESTION DES RISQUES

	<i>Page</i>
<u>Les risques de crédit</u>	133
<u>Les risques de marché</u>	140
<u>Secteur immobilier résidentiel aux États-Unis</u>	145
<u>Les risques structurels de taux et de change</u>	149
<u>Le risque de liquidité</u>	151
<u>Les risques opérationnels</u>	152
<u>Les risques juridiques</u>	155
<u>Les risques environnementaux</u>	157
<u>Assurances des risques opérationnels</u>	158
<u>Autres risques</u>	159
<u>Ratios réglementaires</u>	159

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires sont les suivants :

- **le risque de crédit** (incluant le risque pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque, de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques, les risques comptables, environnementaux ou de réputation) : risque de perte ou de fraude, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs ;
- **les risques structurels** : risque de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

La Société Générale cherche en permanence avec des moyens importants, à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités. Ces aménagements ont été opérés dans le respect de deux principes fondamentaux de la gestion des risques bancaires, formalisés par les règlements 1997-02, 2001-01 et 2004-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière :

- une stricte indépendance de la filière risques par rapport aux hiérarchies opérationnelles ;
- une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

La filière risques du groupe Société Générale rassemble 2 700 personnes dédiées aux activités de maîtrise des risques.

La Direction des risques de la Société Générale Personne Morale comprend 700 personnes. 2 000 collaborateurs se consacrent également au contrôle et à la maîtrise des risques dans les différents pôles et dans les filiales.

La Direction des risques, indépendante des entités commerciales, est rattachée directement à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace. Elle regroupe et intègre des équipes diverses, spécialistes de la gestion opérationnelle du risque de crédit, du risque de marché et des risques opérationnels ainsi que des équipes de modélisation des risques, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs-conseils et d'économistes.

Cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit, risques-pays, risques de marché et risques opérationnels ;
- réalise une analyse critique des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;
- contribue à l'appréciation indépendante en validant les opérations de risques de crédit, en prenant position sur les opérations de contrepartie proposées par les responsables commerciaux ;
- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information risques.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres relèvent de la Direction financière.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (Corisq) réunissant les membres du Comité exécutif, des responsables de lignes métiers et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce en tant que de besoin sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.), gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (client ou métier) de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, au Comité Nouveau Produit du pôle d'activités concerné. Le Comité Nouveau Produit a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soit dûment compris, mesuré, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

■ LES RISQUES DE CRÉDIT

L'approbation des risques

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagement est organisée sur la base de 5 grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une Direction commerciale de pôle unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette Direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;
- le recours systématique, en amont de la décision de crédit, à la notation interne des contreparties. Ces notations sont proposées par les pôles d'activités et validées par la filière risques : elles figurent dans les dossiers de crédit et contribuent à la décision d'octroi des concours ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales d'une part et de la filière risques de crédit d'autre part ;
- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

Le Comité des risques procède régulièrement à une évaluation transversale des concentrations existantes ou potentielles dans le portefeuille du groupe Société Générale. La gestion des risques de concentration du Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures incluant un système d'encadrement des grandes expositions par grande catégorie de risque, des études de corrélation et des modèles de stress test visant à évaluer les pertes potentielles sur un segment de portefeuille en cas de crise.

La Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'elle juge nécessaires, à un moment donné, pour encadrer les risques transversaux présentant de fortes corrélations.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise en définitive à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les pôles d'activités et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

Le suivi et l'audit des risques

Chaque entité commerciale du Groupe (incluant les salles de marché) dispose des outils d'information lui permettant de vérifier au quotidien le respect des limites allouées à chacune de ses contreparties.

À ce suivi permanent s'ajoute un contrôle de second niveau exercé à l'échelon des Directions commerciales du siège, qui s'appuie à cet effet sur le système d'information communautaire « risques » développé dans la banque au cours des dernières années. Ce système permet aujourd'hui la centralisation en une base de données unique de la quasi-totalité des engagements portés par les pôles d'activités du Groupe, la consolidation des expositions par contrepartie ainsi que leur rapprochement avec les autorisations ; il constitue par ailleurs le socle des analyses de portefeuille (par pays, secteur d'activité, type de contreparties...) indispensables à un pilotage actif des risques.

L'évolution de la qualité des encours donne lieu à un examen régulier, au moins trimestriel, dans le cadre des procédures d'inscription en « noms sous surveillance » et d'arrêtés des provisions, fondées sur un échange contradictoire entre les pôles d'activités et la filière risques. La Direction des risques procède également à des audits d'engagements sur la base de contrôles sur pièces ou dans les différents pôles d'activités du Groupe. Ces contrôles sont eux-mêmes régulièrement complétés par les missions de vérification de l'Inspection générale pour le compte de la Direction générale.

Le Comité des comptes du Conseil d'administration de la banque est tenu périodiquement informé des principales évolutions relatives aux méthodes et procédures de gestion des risques ainsi qu'aux besoins de provisionnement. Un panorama des

risques du Groupe lui est présenté au moins deux fois par an. Il examine le rapport relatif aux risques établi au titre de l'article 43 modifié du règlement 1997-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière avant sa communication au Conseil d'administration.

La mesure des risques et la notation interne

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision, à la structuration et à la tarification des transactions, le groupe Société Générale s'est engagé, au milieu des années 1990, dans la réalisation de modèles internes de mesure quantitative du risque et de la profitabilité ajustée du risque.

Les modèles ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires. Ils couvrent aujourd'hui la quasi-totalité du portefeuille de crédits du Groupe (activités de banque de détail et de banque de financement).

Le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur 3 piliers fondamentaux :

- des modèles de notation interne fournissant une aide à la décision à la filière commerciale qui élabore les notes et à la filière risques qui les valide. Ces modèles permettent de quantifier :
 - le risque de contrepartie (exprimé à travers une probabilité de défaut du débiteur à 1 an),
 - le risque de transaction (exprimé à travers un montant de perte en cas de défaut du débiteur) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation des notes...) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

Depuis le début des années 2000, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

■ Octroi de crédits

Le groupe Société Générale s'attache à intégrer dans les dossiers de demandes de crédits une évaluation quantitative du risque de contrepartie et de transaction. Ces deux paramètres, combinés aux autres éléments du dossier, sont ainsi pris en compte par les décideurs.

À cet effet, les instructions traitant des demandes de crédits ont été révisées et placent désormais la note de contrepartie comme

critère de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière risques.

■ Analyse de portefeuille

Les études et analyses de portefeuille menées au sein de la filière risques s'appuient, depuis plusieurs années, sur des échelles de notation communes à l'ensemble du Groupe (au niveau transaction, contreparties, pays, secteurs, métiers, ou sur l'ensemble du portefeuille).

Cette quantification du risque permet de réaliser des *stress tests* réguliers qui éclairent les enjeux de la politique de la Banque en cas d'évolution défavorable de l'environnement économique et financier (gestion proactive du portefeuille, évaluation de besoins de provisionnement...).

S'appuyant sur la très bonne couverture des systèmes de notation et des systèmes de données, les revues de portefeuille permettent d'appréhender le profil de risque du Groupe sur une base globale.

Ces travaux font l'objet d'une présentation régulière au Comité des risques et ont permis de renforcer de manière sensible le pilotage (suivi, encadrement) du risque de la banque.

■ Modèles de notation des risques de crédit du Groupe

L'année 2007 a constitué une étape particulièrement importante dans la préparation à la validation IRBA (méthode la plus avancée de la réforme «Bâle 2» pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit).

Dans ce cadre, les modèles s'appliquant aux principaux portefeuilles de crédit ont fait l'objet de travaux nombreux et approfondis, tant en termes d'audit que d'amélioration, permettant de disposer de modèles opérationnels satisfaisant aux critères de « *use test* » et aux conditions techniques requises par la Réglementation.

Pour le risque de crédit, la réalisation de ces travaux de modélisation s'est accompagnée de la mise en œuvre des processus pérennes dans le Groupe permettant la collecte des données nécessaires à la modélisation et à la vérification des performances des modèles (*Back Testing*). Le système de notation Groupe est désormais opérationnel de manière pérenne sur l'essentiel du portefeuille et il est utilisé de façon régulière pour le suivi des risques. À cet effet, un corpus de procédures détaillant les modalités de notation des contreparties et des transactions a été défini par la Direction des risques, puis décliné dans chaque pôle d'activité. De même, une gouvernance est désormais en place en matière d'analyse de portefeuille, aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique. Des conclusions de ces analyses sont présentées périodiquement au Comité des risques.

Sur l'ensemble des portefeuilles de crédit du périmètre IRBA, les systèmes de mesure des Probabilités de Défaut et de Pertes en cas de Défaut sont désormais entrés en phase d'optimisation.

■ Gouvernance du système de notation du Groupe

Le système de notation joue un rôle essentiel dans la détermination de l'exigence en capital réglementaire. Afin de renforcer les étapes nécessaires à la validation et à la gestion de la performance du système de notation, le groupe Société Générale a mis en œuvre en 2007 les principes de gouvernance de son système interne de notation des crédits.

La fonction de contrôle des modèles de risques de crédit a effectué en lien avec les corps d'audit une revue complète des principaux modèles de Probabilité de Défaut et Pertes en cas de Défaut développés par les entités de modélisation, qu'elles soient intégrées au sein de la Direction des risques ou dans les pôles d'activités.

Ces revues ont donné lieu à des communications au Comité des risques du Groupe permettant un suivi de la couverture et de la performance du système de notation pour les principaux portefeuilles, Grandes Entreprises, Institutions Financières, PME et Banque de Détail.

La gouvernance opérationnelle de ces travaux a été organisée autour de Comités de validation associant les pôles d'activités et la Direction des risques, dans le cadre de la surveillance permanente des modèles et du système de notation.

■ Validation du système de notation Pilier 1

Les efforts de préparation à la mise en œuvre de la réforme Bâle II, entrepris par le groupe Société Générale depuis 2003, ont abouti mi-2007 à une demande de validation par la Commission bancaire de l'utilisation de la méthode IRBA pour l'essentiel du portefeuille de crédit du Groupe. À l'issue d'une mission de l'Inspection générale de la Commission bancaire achevée fin 2007, la Commission bancaire a répondu favorablement à cette demande.

■ Pilotage en environnement Bâle II – Pilier 2

Afin de préparer les changements induits par la réforme Bâle II dans la gestion du capital et la mesure des risques, un programme de travaux piloté par la Direction des risques et la Direction financière est en cours de réalisation au sein du Groupe. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Pilier 2 de la réforme et visent à mieux appréhender la sensibilité du capital réglementaire aux conditions du cycle économique. Par ailleurs, un projet de

réalisation de stress tests globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe a été initié afin de mesurer dans un cadre cohérent les conséquences de crises économiques sur les ratios de capital et d'identifier les modalités de gestion des équilibres financiers.

Le risque de remplacement

Société Générale a consacré des moyens importants à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils performants de mesure et de suivi du risque de contrepartie propre aux opérations de marché. Ce risque, également appelé risque de remplacement, correspond au *mark to market* des opérations conclues avec une contrepartie donnée lorsque celui-ci est positif. C'est ce montant qui pourrait être perdu si la contrepartie venait à faire défaut.

Définir ce risque revient donc à modéliser les *mark to market* futurs des portefeuilles de transactions engagées avec nos contreparties, en intégrant les éventuels effets de *netting* et de corrélation.

Cette modélisation est effectuée à partir de simulations Monte Carlo visant à retracer les comportements dans l'avenir de plusieurs milliers de facteurs de risque influençant le *mark to market* des différents produits.

Ces simulations sont obtenues sur la base de modèles statistiques bâtis par la Direction des risques à partir de l'observation passée des facteurs de risques sur le plus long historique disponible. Le prix de chaque transaction est alors redéfini pour chacun des *scenarii* issus de la simulation.

Pour caractériser les distributions ainsi obtenues, la Société Générale utilise deux indicateurs :

- un indicateur représentatif de la moyenne des risques encourus, le Risque Courant Moyen (RCM). Cet indicateur est particulièrement bien adapté à une analyse des risques sur un portefeuille de clients ou un secteur ;
- un indicateur de risque extrême, correspondant à un risque à 99 %. Cet indicateur, la *Credit VaR* (ou CVaR) sert de support aux limites du risque de remplacement par contrepartie.

Par ailleurs, Société Générale dispose d'un jeu de stress tests permettant de calculer l'exposition instantanée liée à l'évolution du *mark to market* des transactions avec l'ensemble de nos contreparties en cas de choc extrême sur un ou plusieurs paramètres de marché.

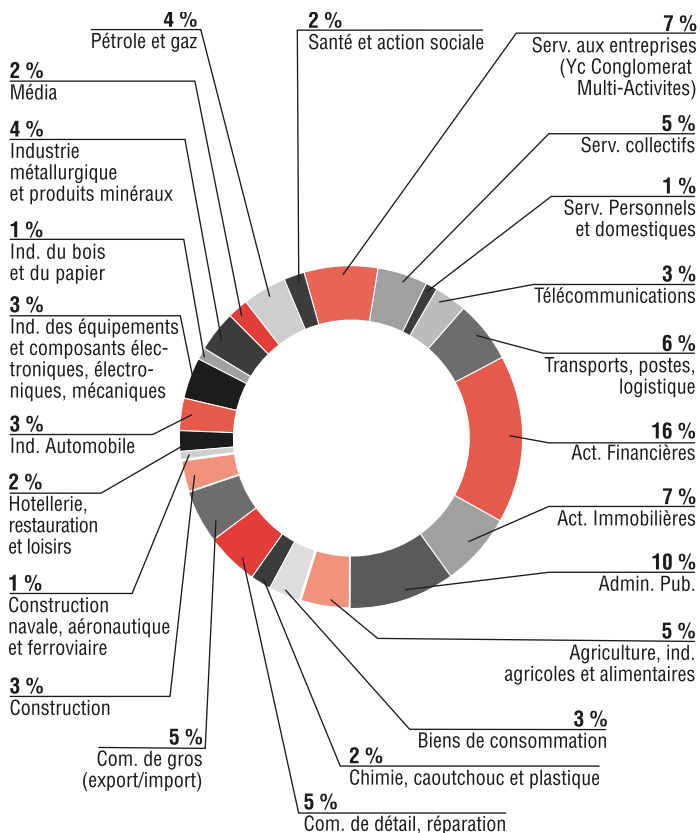
Analyse du portefeuille de crédit

■ Encours sur la clientèle de particuliers et d'entreprises

Au 31 décembre 2007, les crédits (bilan + hors-bilan, bruts des provisions affectées, hors titres reçus en pension) accordés par le groupe Société Générale à sa clientèle non bancaire représentent 461 Md EUR (dont 326 Md EUR d'encours au bilan).

Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 5 % de ce portefeuille.

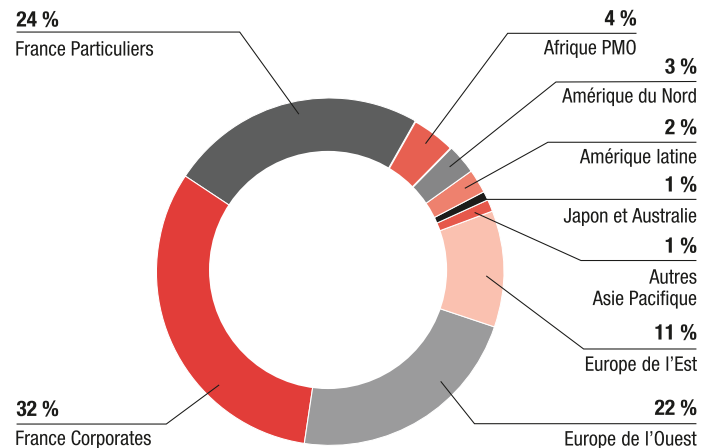
VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS COMMERCIAUX DU GROUPE AU 31.12.2007 (356 Md EUR HORS PARTICULIERS)



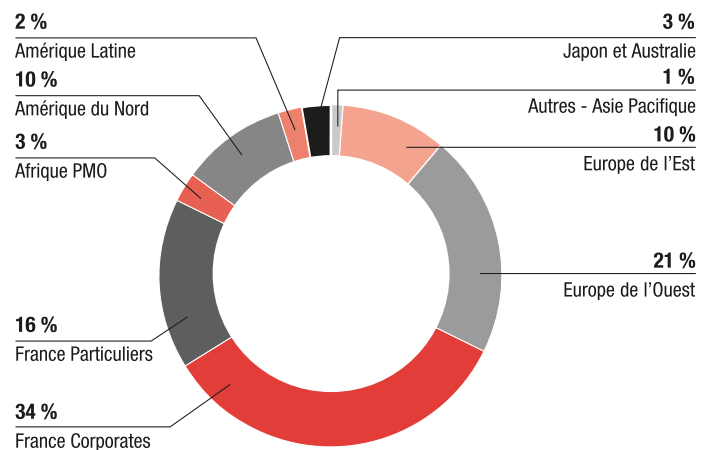
Le portefeuille présente une bonne diversification sectorielle, globalement en ligne avec la structure du PIB mondial. Un seul secteur représente plus de 10 % du total des encours du Groupe (activités financières – hors banques) ; il se caractérise par un coût du risque modéré.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE DU GROUPE AU 31.12.2007 (Y COMPRIS PARTICULIERS)

ENGAGEMENTS BILAN (326 Md EUR) :

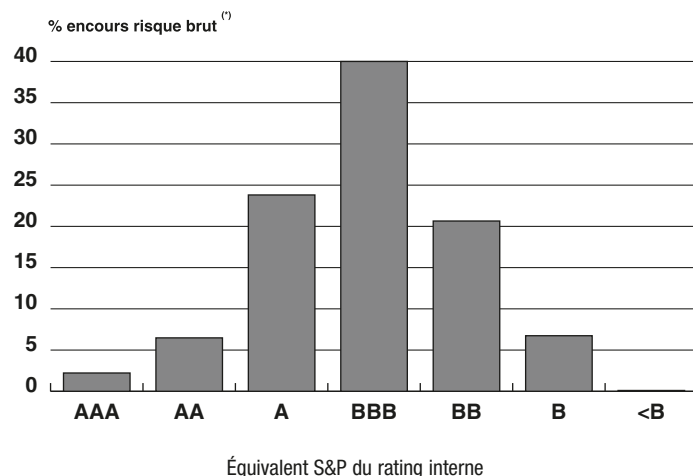


ENGAGEMENTS BILAN + HORS - BILAN (461 Md EUR) :



Au 31 décembre 2007, 84 % des encours du Groupe (bilan + hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. La moitié des concours sont portés par une clientèle française (34 % sur les corporates et 16 % sur les particuliers).

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE CORPORATE DE SG CIB AU 31.12.2007



* Risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur contreparties notées ; hors titres de participation, titrisation et encours douteux.

La répartition par rating des engagements *Corporate* de SG CIB met en exergue la bonne qualité du portefeuille. Elle est basée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

Le périmètre retenu correspond à l'ensemble du portefeuille de clients sains de la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception des Banques Centrales, des Institutions Financières et des Souverains.

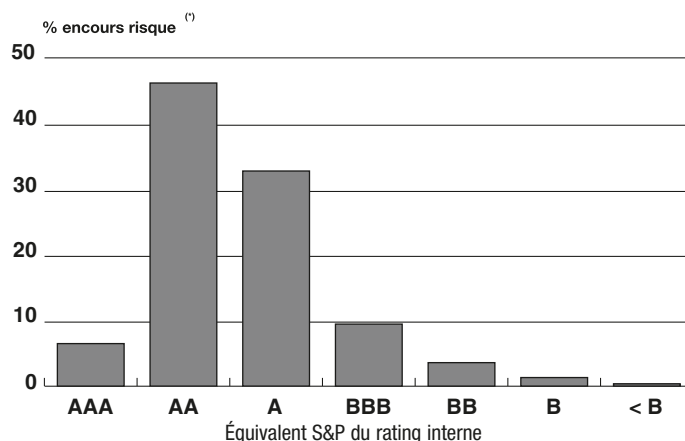
Les engagements recouvrent les risques de contrepartie (débiteur, émetteur, de remplacement) portés par ces groupes clients. Le total des engagements bruts s'élève à 154 Md EUR, hors titres de participation (0,5 MEUR) et titrisation.

Au 31 décembre 2007, la grande majorité du portefeuille (73 %) bénéficie d'une note « *investment grade* ».

Les opérations portant sur les autres contreparties sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Engagements sur les contreparties bancaires

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DES RISQUES* SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31.12.07



* Risque brut débiteur, risque brut émetteur, risque de remplacement (exprimé en CVaR), pour un total de 76,5 Md EUR au 31/12/2007, hors encours douteux.

La répartition par rating des engagements sur les contreparties bancaires fait ressortir un portefeuille qui se concentre largement (à 95 %) sur des établissements classés en catégorie *investment grade*.

Cette répartition est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

Encours sur pays émergents

Les encours du Groupe sur les pays émergents sur clientèle de particuliers et d'entreprises sont encadrés par des limites validées une fois par an par la Direction générale. Ils représentent 7 % du portefeuille de crédits, nets de garanties.

Au 31 décembre 2007, plus de 60 % des encours non couverts par des provisions concernent la Banque de Détail – caractérisée par une importante division des risques – le reste correspond aux activités de la Banque de Financement et d'Investissement.

BANQUE DE DÉTAIL

Au titre de la Banque de Détail, la part des encours nets du Groupe s'élève à 17,1 Md EUR au 31 décembre 2007, venant de 12,2 Md EUR au 31 décembre 2006 à périmètre constant (hors Roumanie et Bulgarie ayant rejoint l'UE au 1^{er} janvier 2007 qui représentaient 6,6 Md EUR au 31 décembre 2006). Par ailleurs, un encours de 1,5 Md EUR est couvert par des provisions spécifiques. Le portefeuille se répartit entre 17 pays, situés dans 4 zones géographiques (Europe de l'Est, Bassin méditerranéen, Afrique francophone, Amérique du Sud). Les engagements correspondants sont en majorité exprimés en monnaie locale et refinancés localement.

**ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS ⁽¹⁾
(EN MD EUR, HORS ROUMANIE ET BULGARIE, Y COMPRIS NOUVELLES
ACQUISITIONS)
BANQUE DE DÉTAIL**

	31.12.2007	31.12.2006
Particuliers	6,7	4,5
Entreprises	10,4	7,7
Total	17,1	12,2

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Au titre de la Banque de Financement et d'Investissement, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques ou par des couvertures (OPACE, gage espèces) représente 11,5 Md EUR au 31 décembre 2007 (dont 73 % sur des pays classés *Investment Grade*), contre 10,3 Md EUR en 2006.

**ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS ⁽²⁾
HORS ROUMANIE ET BULGARIE (EN MD EUR)
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

	31.12.2007	31.12.2006
Risque pays modéré ⁽³⁾	2,3	2,5
Risque pays intermédiaire ⁽⁴⁾	2,3	2,2
Risque pays fort ⁽⁴⁾	6,9	5,6
Total	11,5	10,3

Par ailleurs, les encours couverts par des provisions spécifiques s'élèvent à 0,1 Md EUR.

■ **Encours Russie**

Le Groupe est présent en Russie à la fois dans le domaine de la Banque de Détail avec des activités de banque universelle et de financement spécialisés et dans la Banque de Financement et d'Investissement. Les encours au 31 décembre 2007 s'élèvent à 8,2 Md EUR contre 3,9 Md EUR à fin 2006. De plus, le Groupe a, en décembre, annoncé sa décision d'exercer son option sur 30 % du capital de Rosbank dont il avait acquis 20 % en 2006.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

■ **Gestion du portefeuille de crédits**

ORGANISATION

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, un département de gestion du portefeuille de crédits a été mis en

(1) Bilan + hors bilan, nets des provisions spécifiques.

(2) Bilan + hors bilan, nets des provisions spécifiques et des couvertures (OPACE, gage espèces).

(3) Opérations pour lesquelles la structure de la transaction (préfinancement export avec paiement offshore, assurance du risque politique) réduit fortement le risque-pays sans le supprimer.

(4) Opérations court terme ou faisant l'objet d'une couverture partielle (participation à des financements par des Institutions Financières Internationales, couvertures par des ECA non G10).

place depuis sept ans (CPMC : *Gestion Mondiale du Portefeuille de Crédits*). Il a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la banque et pour les expositions les plus importantes des limites individuelles de concentration sont établies.

Les dépassements de limites sont gérés dans le temps via une conjonction de réductions organiques, d'utilisations de dérivés de crédit et de cessions d'actifs.

UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Le Groupe utilise les dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits corporate. Ils permettent d'une part de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques, et d'autre part de mener une politique de gestion dynamique du risque et du capital.

La politique de gestion des surconcentrations a conduit le Groupe à avoir des positions importantes de couvertures individuelles : à titre d'illustration, les dix noms les plus couverts représentent 6,4 Md EUR de protection (soit 27 % du montant total des protections individuelles), dont 0,8 Md EUR pour la couverture individuelle la plus importante.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors bilan parmi les engagements de garanties reçues (les positions sont quasi exclusivement acheteuses).

En 2007, l'encours total de dérivés de crédit a augmenté de 24,1 Md EUR pour atteindre un total de 50,5 Md EUR à fin décembre : 24,0 Md EUR sous forme de *Credit Default Swaps* (CDS) et 26,5 Md EUR sous forme de *Collateralized Debt Obligations synthétiques* (CDO). L'augmentation de la taille du portefeuille de dérivés de crédit résulte de nouveaux CDS et de transactions structurées couvrant des pools d'expositions.

Il n'y a pas eu de vente de protection en 2007.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A, la moyenne se situant en AA ou AA-.

■ **Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2007**

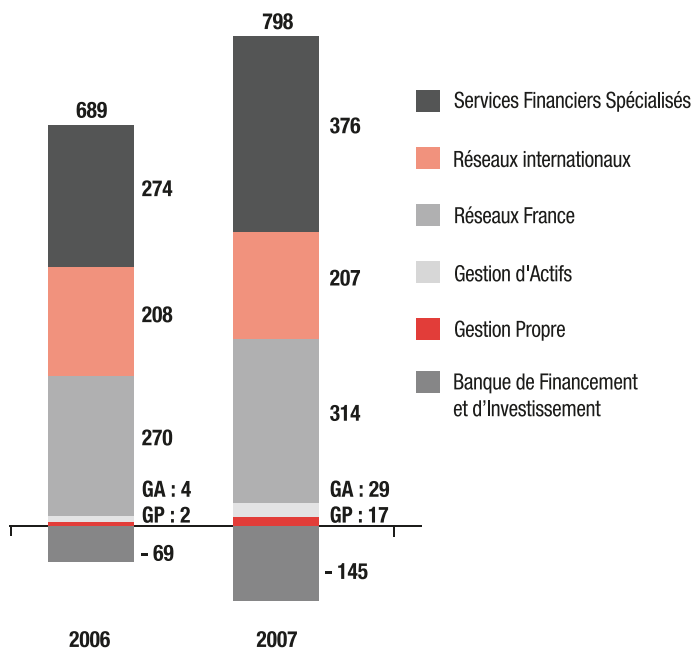
La charge nette du risque commercial (hors litiges) du groupe Société Générale au titre de l'exercice 2007 s'élève à 798 M EUR, contre 689 M EUR au 31 décembre 2006.

Le coût du risque annuel reste encore faible et stable à 25 bp des encours pondérés malgré la situation financière actuelle sur

les marchés. Ceci est largement lié au fait que les impacts de la crise du marché résidentiel américain se sont essentiellement matérialisés en décote de PNB.

Malgré la correction intervenue sur le marché de crédit, notre portefeuille de crédits n'a pas subi de détérioration. La croissance du portefeuille de crédits à la consommation en pays émergents se poursuit.

ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT DU GROUPE EN 2007 (HORS LITIGES)



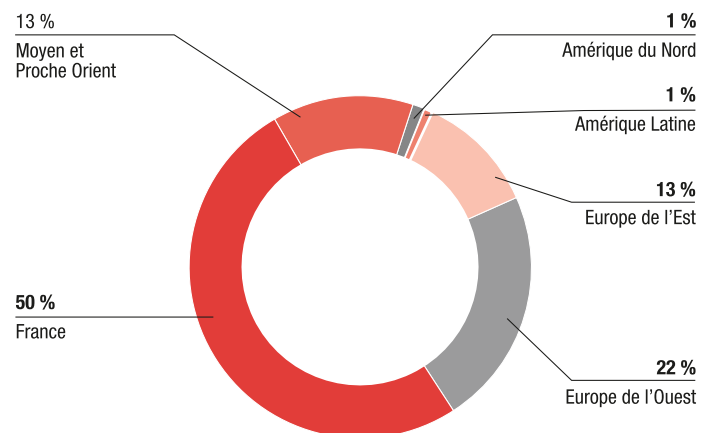
D'un exercice à l'autre, les principales évolutions du coût du risque sont les suivantes :

- stabilité sur les réseaux France à 28 pb (vs 27 pb en 2006) ;
- les Réseaux Internationaux enregistrent un coût du risque bas de 44 pb (vs 55 pb en 2006), soit un niveau inférieur à la fourchette estimée normale compte tenu du mix actuel, de l'ordre de 60 à 80 pb ;
- la progression du coût du risque des Services financiers, à 89 pb (vs 73 pb en 2006), est liée à l'intégration des acquisitions, et à l'évolution du business mix, avec une part croissante du crédit à la consommation, et particulièrement dans les pays émergents ;
- sur la Banque de Financement et d'Investissement, la baisse du coût du risque est due à d'importantes reprises en 2007.

Provisions spécifiques sur risques de crédit

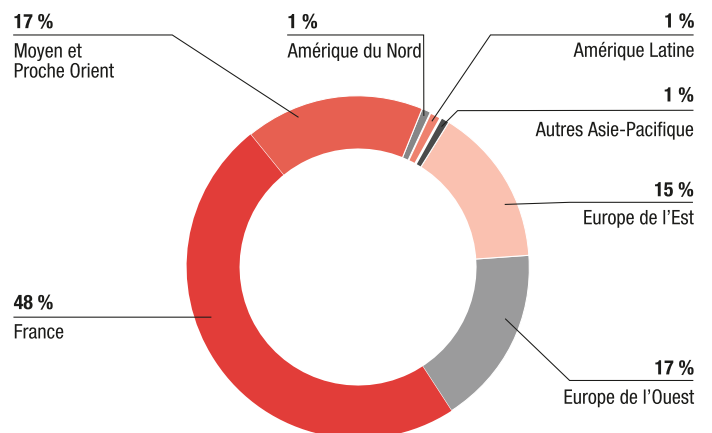
Le provisionnement de nos risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances s'élève à 11,4 Md EUR au 31 décembre 2007.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31.12.2007



Total créances douteuses et litigieuses : 11,4 Md EUR.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS AU 31.12.2007



Total stock de provisions, hors provisions base portefeuille : 6,8 Md EUR.

Ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 6,8 Md EUR au 31 décembre 2007, soit un taux de couverture de 59 %.

■ Provisions sur base portefeuille

Le montant des provisions sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 909 M EUR au 31 décembre 2007, il s'élevait à 1 033 M EUR au 31 décembre 2006.

Les provisions sur base portefeuille sont des provisions collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces provisions sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contreparties.

Ces provisions sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

HEDGE FUNDS

La croissance des actifs gérés par les *hedge funds* a continué en 2007 en dépit des turbulences du marché liées à la crise du marché résidentiel américain. Dans ce contexte, les relations de la Société Générale avec ce segment se sont développées, sans que les difficultés rencontrées par certains fonds ne se soient traduites par des problèmes de crédit affectant nos activités. Les *hedge funds* restent en effet des intervenants majeurs de marché à la fois en tant que clients importants de nos lignes-métiers transactionnelles et en tant que supports à des produits de gestion vendus à notre clientèle d'investisseurs.

Cette clientèle génère des risques spécifiques en raison de l'absence de réglementation entourant son activité, et de la corrélation forte existant entre risques de crédit et risques de marché. Afin de maîtriser ces risques, la Société Générale a adopté un dispositif spécifique de contrôle reposant sur quatre éléments :

- une méthodologie de *stress test* pour calculer les risques de marché et de financements garantis par des parts de *hedge funds* ;
- un processus de *due diligence* et de suivi des performances des fonds réalisés selon des procédures et modalités validées par la Direction des risques ;
- un modèle de rating établi à partir des données collectées lors des *due diligences*, et revu annuellement ;
- une centralisation par la Direction des risques des expositions prises avec chaque *hedge fund* et un suivi quotidien des risques de contrepartie et de marché.

Les activités réalisées par l'ensemble des entités du Groupe sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées par un jeu de limites globales fixées par la Présidence, comprenant notamment :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

■ LES RISQUES DE MARCHÉ

Organisation

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de *front office*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;

- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à la Société Générale repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;

- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

La Valeur en Risque à 99 % (VaR)

Cette mesure, développée à compter de fin 1996, a fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Début 2007, le calcul de la VaR a été affiné pour mieux prendre en compte les écarts de variations entre les volatilités actions et les volatilités des indices. Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR, (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la banque de détail et de la banque privée à l'étranger.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés. Elle repose en effet sur les principes suivants :

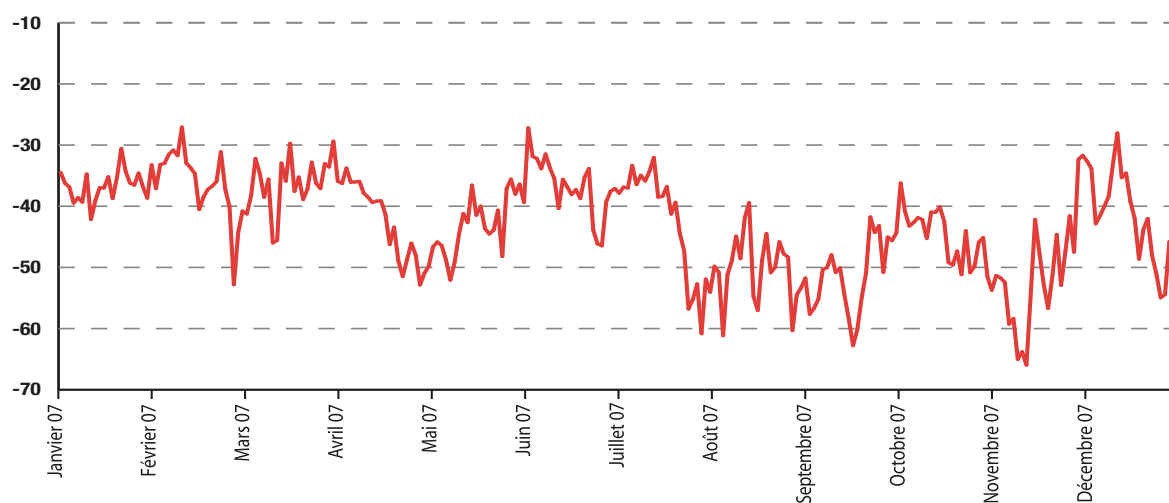
- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de la Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 *scenarii*, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de *trading* de la banque. En 2007, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* a été augmentée à 70 M EUR (+ 10 M EUR par rapport à 2006) pour tenir compte du changement de méthode de calcul mentionné précédemment.

L'évolution de la Valeur en Risque des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2007 :

**VAR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ)
ÉVOLUTION DE LA VAR DE TRADING AU COURS DE L'ANNÉE 2007 (1 JOUR, 99 %) EN M EUR**



VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR) - ÉVOLUTION 2006-2007 EN M EUR

	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
1 jour, 99 %								
Risque Actions	(26)	(25)	(36)	(21)	(11)	(7)	(53)	(38)
Risque de Taux	(13)	(9)	(13)	(15)	(7)	(9)	(20)	(20)
Risque de Crédit	(57)	(18)	(30)	(14)	(12)	(9)	(69)	(24)
Risque de Change	(4)	(3)	(3)	(2)	(1)	(1)	(6)	(5)
Risque Matières Premières	(2)	(2)	(3)	(2)	(1)	(1)	(6)	(5)
Effet de compensation	57	35	43	29	NS*	NS*	NS*	NS*
Total	(44)	(22)	(43)	(25)	(27)	(11)	(66)	(44)

* Compensation non significative, les pertes potentielles min/max par type de risque n'intervenant pas aux mêmes dates.

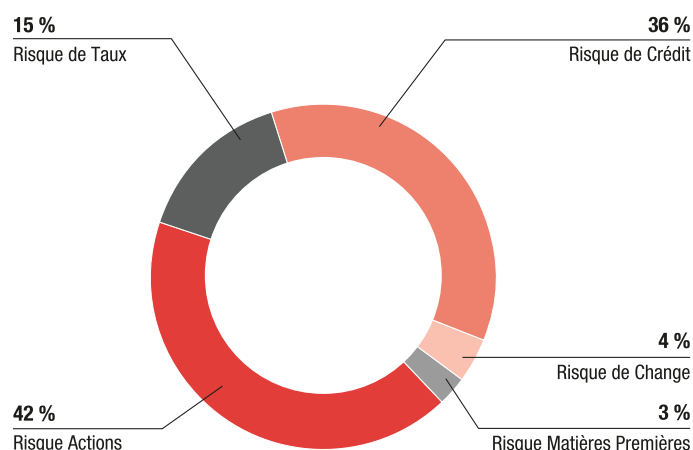
Les chiffres relatifs à l'exercice 2007 ne tiennent pas compte des positions liées aux activités non autorisées et dissimulées (cf. chap. 10 - Comptes consolidés - Note 40).

La VaR moyenne sur l'année 2007 s'établit à 43 M EUR contre une moyenne annuelle de 25 M EUR en 2006.

Cette augmentation de 18 M EUR s'explique principalement par l'augmentation de la VaR « Crédit » de 16 M EUR, directement liée aux scénarios très volatiles de l'année 2007, et par

l'augmentation de la Var « Actions » de 15 M EUR, qui résulte notamment de l'affinement de la méthode de calcul mentionné précédemment. Ces deux mouvements sont partiellement compensés par une nette amélioration de la compensation entre les différents types de risques, pour 14 M EUR.

VENTILATION DE LA VAR DE TRADING PAR TYPE DE RISQUE – 2007

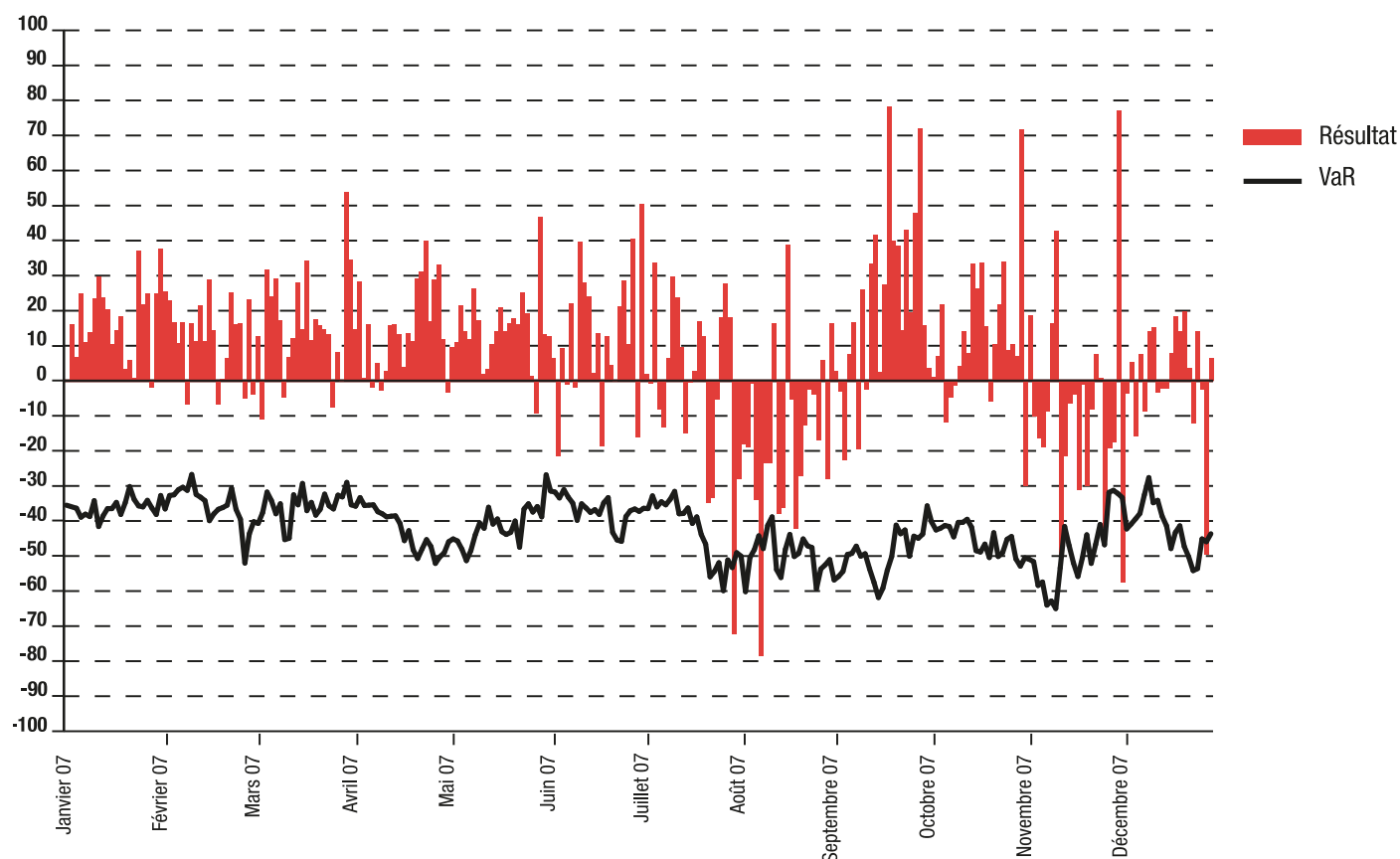


Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

BACK-TESTING DE LA VAR SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE EN 2007 - VAR (1 JOUR, 99 %) EN M EUR



Le Groupe contrôle ces limites en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence a posteriori) qui vérifie que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %. Le graphique ci-dessus représente le *back-testing* de la VaR sur le périmètre réglementaire. En 2007, le résultat quotidien a excédé à quatre reprises le montant de la VaR, ce qui est légèrement en dehors de l'intervalle de confiance de 99 % retenu (correspondant à 2 à 3 excès par an) ;
- complétant le système de VaR par des mesures de *stress test*.

■ La mesure du risque en stress test

Parallèlement au modèle interne de VaR, la Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 18 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale » utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- des limites en *stress test* sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes-métiers de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu du scénario théorique Société Générale et du scénario théorique krach boursier type

octobre 1987, en second lieu le résultat le plus défavorable issu des 24 *scenarii* historiques et théoriques restants ;

- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

La liste des *scenarii* utilisés a fait l'objet en 2007 d'une revue. À l'issue de cette revue, aucun retrait ou ajout de scénario n'a été opéré.

LES STRESS TESTS HISTORIQUES

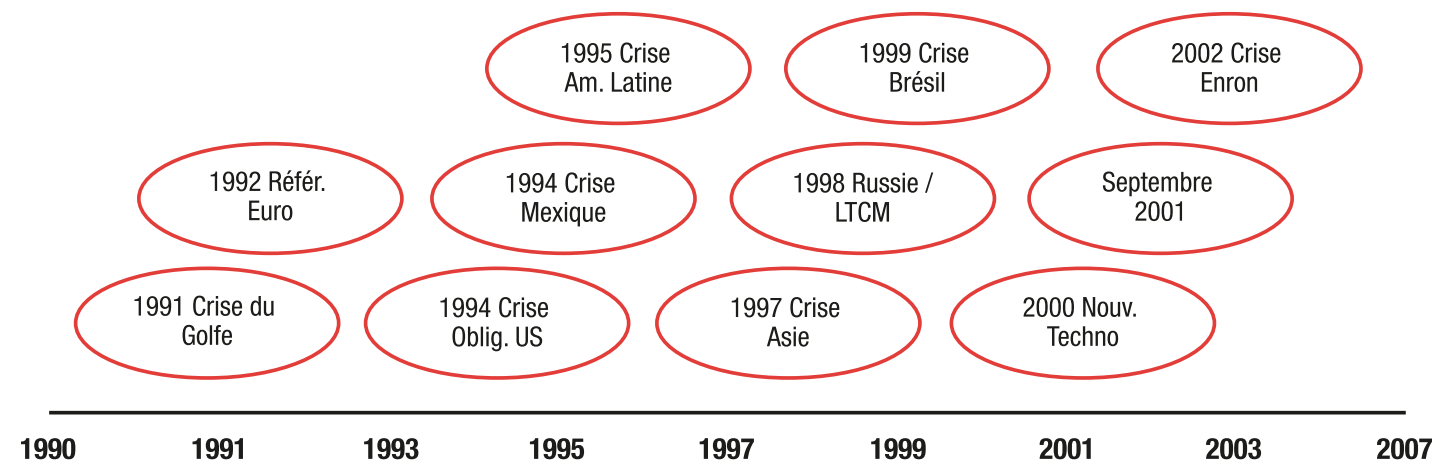
La méthode consiste à étudier depuis 1990 les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. La Société Générale a ainsi retenu 18 *scenarii* historiques.

LES STRESS TESTS THÉORIQUES

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. La Société Générale a ainsi retenu 7 *scenarii* théoriques en complément du « scénario théorique Société Générale ».

■ Résultats au 31 décembre 2007

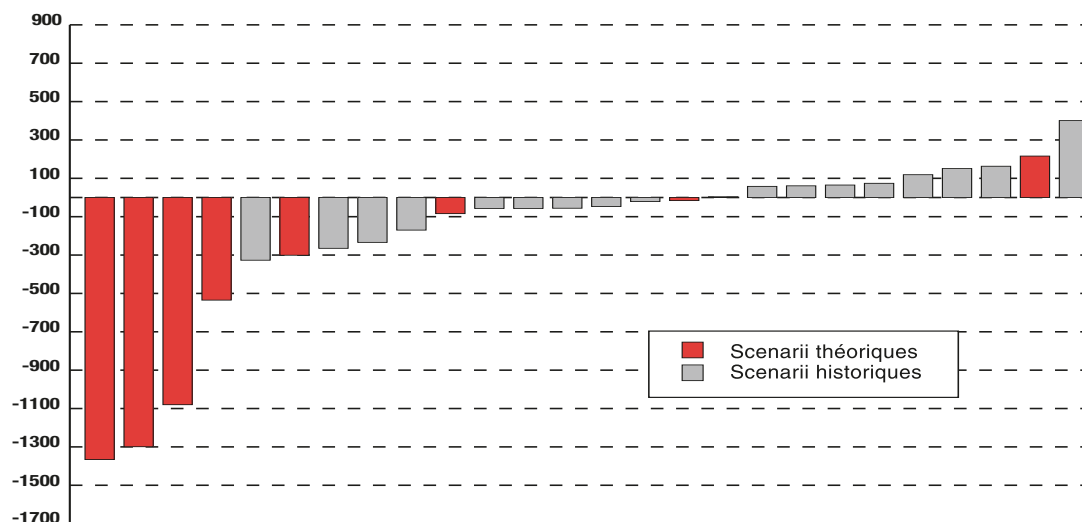
L'ensemble des *scenarii* appliqués aux positions de la banque au 31 décembre 2007 aboutit aux résultats du graphique ci-dessous.



Les *scenarii* qui aboutissent aux pertes potentielles les plus élevées (autour de 1 300 M EUR) correspondent à des chocs très sévères voire extrêmes sur le prix de chacun des actifs détenus (par exemple variation à la baisse entre 15 % et 30 % des indices

boursiers mondiaux...). De plus, la conjonction sur quelques jours de ces chocs sur le prix de l'ensemble des différents actifs, diminue d'autant plus la probabilité d'occurrence de tels *scenarii* de stress, plusieurs fois inférieure à celle d'un choc décennal.

STRESS TESTS AU 31 DÉCEMBRE 2007



■ SECTEUR IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

Le deuxième semestre 2007 a été marqué par une crise de tous les instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux États-Unis :

Faiblement touché au travers de ses expositions directes sur ce secteur (exposition limitée sur les originateurs de prêts sur de l'immobilier commercial, aucune activité d'origination directe de crédit immobilier aux particuliers aux États-Unis), le Groupe Société Générale a en revanche été affecté suite à la détérioration progressive de l'environnement de marché au second semestre via :

- ses positions de trading de RMBS (Residential Mortgage Backed Securities) ;
- ses positions sur tranches super seniors de CDO (Collateralised Debt Obligations) de RMBS ;
- son exposition au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines ;

- son implication dans un SIV (Structured Investment Vehicle), véhicule financier de titrisation.

Positions de trading de RMBS (Residential Mortgage Backed Securities)

Le portefeuille de RMBS subprime, directement valorisé sur la base de paramètres de marché observables, a été largement couvert par achat de protections sur indices ABX ou vendu. Au 31 décembre 2007, ce portefeuille s'élève, après décotes, à 184 M EUR (dont 49 M EUR en exposition nominale, hedgés en sensibilité, et 135 M EUR assortis d'une assurance monoline). Le portefeuille de trading de RMBS a dégagé en 2007 un PNB de - 325 M EUR.

Positions sur tranches super seniors de CDO (Collateralised Debt Obligations) à sous-jacents immobilier résidentiel américain

Au 31 décembre 2007, le montant total des décotes s'élève à - 1 250 M EUR enregistré en résultat dans le produit net bancaire.

TAUX DE PERTES CUMULÉES SUR LES ACTIFS SUBPRIME AU SEIN DES CDO ET SENSIBILITÉ

	2005	2006	2007		Impact en PNB
Hypothèses de pertes cumulées T3-07	9,1 %	14,6 %	14,5 %	→	EUR -167 M EUR 30.09.2007
Hypothèses de pertes cumulées T4-07	9,0 %	23,0 %	25,0 %	→	EUR -1 250 M EUR sur l'année 2007
	Sensibilité				Impact en PNB
	+ 10 % pertes cumulées sur toutes les années de production			→	- 431 M EUR ⁽¹⁾

(1) Impact au taux de change moyen du T4-07.

Hypothèses de pertes totales pour le secteur immobilier résidentiel américain : environ 350 Md USD.

La valorisation des tranches de CDO a été réalisée à l'aide d'un modèle destiné à valoriser les actifs sous-jacents sur la base de paramètres de défaut, de perte en cas de défaut, de taux de remboursement anticipé, et de l'horizon de survenance du défaut. Les résultats obtenus à travers ce modèle ont été complétés

par une approche destinée à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées. Par ailleurs, les valorisations ainsi obtenues sont cohérentes avec les niveaux de valorisation des indices ABX au 31 décembre 2007 lorsque la comparaison sur les sous-jacents est pertinente. Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note aux états financiers n° 3.

TAUX DE DÉPRÉCIATION DES RMBS SUBPRIME COMPOSANT LES TRANCHES SUPER-SENIOR DE CDO DÉTENU

	Taux de dépréciation stress-test crédit	Taux de dépréciation base des indices ABX
Production 2005	- 25 %	NA
Production 2006 & 2007 A et au-dessus BBB et en dessous	- 62 % - 100 %	- 57 % - 82 %

Les tranches CDO de CDO ont été intégralement dépréciées.

EXPOSITION À RISQUE SUR L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

	CDO : tranches super senior AAA		
	portefeuille # 1	portefeuille # 2	portefeuille # 3
Exposition brute au 31.12.07 (en M EUR)	1 401	1 736	1 717
Point d'attachement	31 %	15 %	32 %
Sous-jacent	mezzanine	high grade	mezzanine
% d'actifs subprime sous-jacents	84 %	53 %	73 %
dont originé en 2005 et avant	53 %	20 %	62 %
en 2006	31 %	20 %	6 %
en 2007	1 %	12 %	5 %
Décotes enregistrées en 2007 (en M EUR) ⁽¹⁾	(458)	(629)	(164)
% total de décotes des CDO ⁽²⁾	32 %	36 %	9 %
Exposition nette au 31.12.07 (en M EUR) ⁽³⁾	955	1 116	1 554

(1) Décote aux taux de change moyens de chaque trimestre.

(2) Net de la couverture par la subordination.

(3) Exposition au taux de change du 31.12.2007

Sensibilité :

Une hypothèse d'augmentation de 10 % de l'ensemble des taux de pertes cumulées (en particulier de 9,0 % à 9,9 % pour les prêts originés en 2005, de 23,0 % à 25,3 % pour ceux originés en 2006, et de 25,0 % à 27,5 % pour ceux originés en 2007) conduirait à une décote supplémentaire estimée à - 431 M EUR.

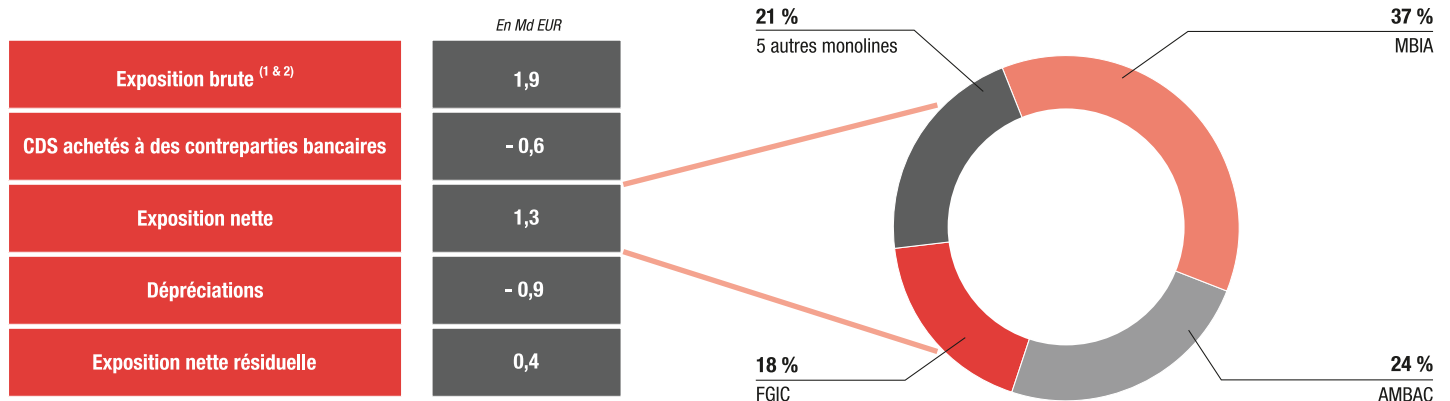
Exposition au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines

Les expositions sur les compagnies d'assurance monolines figurent en actifs financiers à la juste valeur par résultat. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs monolines ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant

notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Ces éléments ont conduit le Groupe à constater en 2007 des décotes pour un montant s'élevant à - 900 M EUR enregistré en résultat dans le produit net bancaire. Le montant de ces décotes s'appuie sur une analyse de chacun des actifs assurés (sous l'hypothèse d'un défaut immédiat de tous les assureurs monolines assurant ces actifs), en cohérence notamment avec nos modèles de valorisation du risque utilisés pour les actifs sous-jacents de portefeuilles de CDO non couverts comportant un sous-jacent immobilier américain, et a été fixé sur la base de la meilleure estimation du management.

Une information spécifique et détaillée relative à cette exposition figure dans la note aux états financiers n°3.

EXPOSITION EN RISQUE DE CONTREPARTIE AUX « MONOLINES » AU 31 DÉCEMBRE 2007 (SCÉNARIO DE DÉFAUT IMMÉDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)


(1) Calculés sur la base des mêmes méthodologies que celles utilisées pour les actifs non assurés et hors ACA.

(2) Incluant 1,5 Md EUR au titre d'une exposition brute au secteur résidentiel immobilier américain d'un nominal de 7,9 Md EUR, dont 4,2 Md EUR de sous jacents «subprimes» (prêts originés en 2007 : 3%, 2006 : 21%, 2005 et années antérieures 76%).

Par ailleurs, le Groupe a également couvert la totalité de son exposition sur la compagnie ACA pour un montant de - 47 M EUR.

Implication dans un SIV (*Structured Investment Vehicule*)

Le Groupe Société Générale est présent sur le marché des véhicules financiers de titrisation, les SIV (*Structured Investment Vehicules*), en tant que sponsor d'un seul conduit, PACE (*Premier Asset Collateralised Entity*).

Le 10 décembre 2007, le groupe Société Générale a décidé d'assurer le refinancement de son SIV PACE.

L'impact sur les fonds propres du Groupe (Tier 1) s'établit à 0,05% et se traduit par une augmentation de 1,6 Md EUR des actifs financiers en portefeuille.

La décision de consolider le SIV PACE au 31 décembre 2007 s'est traduite par l'enregistrement d'un montant de - 49 M EUR en produit net bancaire (et de - 12 M EUR en coût net du risque).

Au total les revenus du Groupe ont donc été affectés, pour un montant total de - 2,6 Md EUR, par les effets de la crise de l'immobilier résidentiel aux États-Unis dont :

- - 1 250 M EUR sur le portefeuille de CDO non couverts ;
- - 947 M EUR sur les risques de contrepartie sur les assureurs monolines ;
- - 325 M EUR sur le portefeuille de trading de RMBS.

Gestions d'actifs

Cette crise financière a également affecté les activités de Gestion d'actifs qui ont subi un mouvement de décollecte nette sur certains produits au second semestre 2007. Dans ce contexte, la Groupe a été amené à assurer la liquidité de certains fonds monétaires dynamiques au profit de ses clients, notamment par des rachats d'actifs ou des rachats de parts de fonds. Au 31 décembre 2007, sept fonds ont été consolidés par intégration globale, entraînant une augmentation de 5,6 Md EUR des actifs du Groupe à cette date.

■ LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

La mise en œuvre du Comité de réglementation bancaire et financière 1997-02, 2001-01 et 2004-02 sur le contrôle interne a constitué pour le groupe Société Générale l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux et de change en vigueur depuis plusieurs années.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en microcouverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ou en macrocouverture (adossement de manière globale de portefeuille d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière).

Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. La Direction de la gestion du bilan du Groupe exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion réalisée par les entités.

■ Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :

- valide les principes d'organisation et de gestion de ces risques ;
- fixe les limites de chaque entité ;
- examine les reportings sur ces risques qui lui sont fournis par la Direction de gestion du bilan ;

- valide la politique de transformation du Réseau en France ;
- valide les programmes de couvertures mis en place au niveau de Société Générale Métropole.

■ La Direction de gestion du bilan, dépendant de la Direction financière du Groupe :

- définit les normes de gestion de ces risques (organisation, méthodologies de suivi) ;
- valide les modèles utilisés par les entités ;
- notifie les limites ;
- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ces risques.

■ Les entités sont responsables de la maîtrise de ces risques

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1) dont le *reporting* auprès de la Direction de gestion du bilan du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de Banque de Détail en France ou à l'étranger ont en général un Comité ALM *ad hoc* responsable de valider les échéancements des encours non contractuels (dépôts à vue...) et ainsi de déterminer leur stratégie de transformation, de revoir leurs positions structurelles de taux et de change et de valider les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR (représentant un montant inférieur à 1,7 % des fonds propres).

■ **Mesure et suivi du risque structurel de taux**

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une augmentation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Ces analyses du risque de taux sont également complétées par des *scenarii* d'évolution de la marge d'intérêt qui intègrent l'évolution future des différents postes du bilan.

En 2007, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres du Groupe, et est restée très largement sous sa limite de 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de Détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 5 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macrocouverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt ou de *caps*, la sensibilité des Réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. À fin décembre 2007, la sensibilité des Réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord) issue de leurs actifs et passifs ressort à moins de 160 M EUR ;

- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macrocouverture et ne génèrent qu'un risque de taux très résiduel ;
- les opérations commerciales réalisées à partir des filiales et succursales du Groupe situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent toutefois très réduites. En effet, en raison d'absence dans ces pays de réemplois longs à taux fixe ou de produits de couverture tels que des *swaps*, ces entités peuvent avoir des difficultés à replacer leurs excédents de dépôts par rapport aux crédits sur des durées aussi longues que souhaité ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi très réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été encore intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

■ **Objectif du Groupe**

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de taux de change des devises importantes pour le Groupe (USD, CZK, GBP, JPY...). À cet effet, la Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

■ **Mesure et suivi du risque structurel de change**

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Les opérations commerciales en devises étant adossées en change, les positions de change structurelles résiduelles résultent des opérations de gestion propre.

La Direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2007, les positions de change structurelles dans les devises importantes ont permis de bien insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises. Pour les autres devises, les positions de change sont restées réduites.

■ LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Description générale

La gestion du risque de liquidité couvre l'ensemble des activités du Groupe qu'il s'agisse d'opérations de marché ou d'opérations structurelles (opérations commerciales ou de gestion propre).

Le risque de liquidité est piloté dans le cadre d'un dispositif mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

■ Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. La Direction de la gestion du bilan du Groupe est responsable de la gestion de la liquidité du Groupe en liaison avec la trésorerie de la Banque de Financement.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ce risque ;
 - examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par la Direction de gestion du bilan ;
 - revoit les *scenarii* de crise de liquidité ;
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- La Direction de gestion du bilan dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
 - valide les modèles utilisés par les entités ;
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles

supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque ;

- réalise des *scenarii* de crise de liquidité ;
- définit les programmes de financement du Groupe.
- La trésorerie de la Banque de Financement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an).
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité, et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur reporting sur le risque de liquidité au Groupe.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible de sa liquidité (principalement Paris, New York, Londres...) ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America...) ;
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et sur des analyses de *scenarii* de crise.

Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- d'une part, une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- d'autre part, des analyses de *scenarii* de crise de liquidité.

L'analyse du risque de liquidité repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs postes du bilan et du hors bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actif et de passif. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Sur la base de cette analyse, le Groupe a continué à avoir en 2007 des excédents de liquidités à long terme. En effet, dans le cadre de son activité de détail, Société Générale dispose d'une

importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent, disponible pour financer l'activité domestique et les crédits aux clients de l'activité Services Financiers à l'étranger.

Après la crise de liquidité ayant frappé l'ensemble des instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux États-Unis, le Groupe a réduit ses positions de refinancement court terme tout en augmentant en parallèle le stock disponible d'actifs éligibles au refinancement des banques centrales.

En outre, le groupe Société Générale a réalisé en 2007 un programme d'émissions à moyen et long terme en dette senior et subordonnée. Le programme initialement prévu a été intégralement réalisé, en augmentant le recours du Groupe à des placements privés et des émissions sécurisées.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2007, la Société Générale a systématiquement eu un coefficient supérieur au minimum requis réglementairement.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale a connu courant 2007 et début 2008 une fraude exceptionnelle de par son ampleur et sa nature. Cette fraude a eu lieu en dépit d'un contexte où le dispositif de contrôle des risques opérationnels fait l'objet d'un renforcement significatif dans le cadre de la mise en place du dispositif Bâle 2.

Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. Le risque opérationnel, ainsi défini, inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégique et de réputation. Huit grandes catégories de risque opérationnel sont suivies dans le Groupe : les litiges commerciaux, les litiges avec les autorités, les erreurs de *pricing* ou d'évaluation du risque, les erreurs d'exécution, les fraudes et

autres activités criminelles, les activités non autorisées sur les marchés (*rogue trading*), les pertes de moyens d'exploitation et les défaillances des systèmes d'information.

Le risque opérationnel est inhérent à chacun des métiers et activités du Groupe. Sa gestion fait partie intégrante des fonctions de management à tous les niveaux. Elle repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions d'audit et d'Inspection générale.

Le dispositif développé par le Groupe au cours des dernières années s'appuie sur un ensemble unifié de procédures, d'outils de mesure, de pilotage et de reporting. Il correspond aux « bonnes pratiques pour la gestion et la supervision des risques opérationnels » publiées par le Comité de Bâle en 2003 et s'inscrit dans les nouvelles exigences réglementaires concernant le ratio de solvabilité à mettre en place au 1^{er} janvier 2008.

La Commission bancaire a effectué en 2007 une revue du dispositif élaboré par Société Générale, et a autorisé en conséquence le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par les accords dits de Bâle 2, la méthode AMA (*Advanced Measurement Approach*), pour le calcul de son exigence en capital liée au risque opérationnel.

Gouvernance

Les missions principales de la filière « Risques opérationnels » sont de définir et mettre en œuvre la stratégie de maîtrise de ces risques, d'en établir les méthodologies de mesure et d'analyse et de promouvoir les meilleures pratiques en la matière. La filière coordonne aussi la mise en place des dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité du Groupe.

La conception des procédures et outils, et la mise en œuvre globale de cette stratégie de maîtrise sont placées sous la responsabilité du Département des risques opérationnels au sein de la Direction des risques. Sa mise en œuvre pratique incombe aux pôles d'activités et aux fonctions. Celles-ci sont toutes dotées de responsables des risques opérationnels, rattachés fonctionnellement au responsable du Département des risques opérationnels, et disposant de correspondants dans les lignes métiers et les entités.

Des comités risques opérationnels ont été mis en place tant au niveau du Groupe que des pôles d'activités, des fonctions et des filiales.

Enfin, les équipes d'audit et d'Inspection générale revoient l'intégrité et la solidité du dispositif et peuvent en utiliser les éléments dans la préparation et la conduite de leurs missions.

Gestion des risques opérationnels

■ Pertes Internes liées aux risques opérationnels

Depuis 2003, le Groupe dispose d'un historique des pertes opérationnelles internes unitaires supérieures à 10 k€ (25 k€ pour la banque de financement et d'investissement) couvrant la quasi-totalité des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par activité, par zone géographique...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. Le coût annuel global du risque opérationnel a représenté, en dehors de la perte exceptionnelle décrite page suivante, environ 225 M EUR sur la période 2004-2007.

Les 4 principales catégories de pertes sont les fraudes, les litiges avec les autorités (notamment les litiges fiscaux), les litiges avec la clientèle et les erreurs d'exécution.

■ Évaluation de l'environnement de contrôle et profil de risques

Une méthodologie d'évaluation de l'environnement de contrôle a été formalisée. L'objectif de ce processus est d'alerter le plus tôt possible les Directions sur leur vulnérabilité à certains risques afin qu'elles puissent réagir et réduire l'occurrence de pertes et/ou leur sévérité. Il consiste à établir une cartographie des risques intrinsèques caractéristiques de chaque activité, puis à noter périodiquement la qualité et l'efficacité des dispositifs de prévention et de contrôle relatifs à ces risques afin d'en déduire la cartographie des risques résiduels.

Plusieurs risques doivent être distingués :

- des risques « courants » relevant d'une approche « *expected loss* » et face auxquels la banque a, de longue date, mis en œuvre des moyens de prévention et de protection jugés dans l'ensemble efficaces ;
- des risques dont la probabilité d'occurrence est considérée comme faible mais dont la sévérité potentielle élevée s'avère particulièrement dommageable et pour lesquels l'organisation du Groupe en la matière est plus récente et doit encore progresser ;
- des risques nouveaux, liés à l'évolution du contexte socio-politique et à la complexification des technologies et des réglementations, qu'il convient de prendre en compte et d'anticiper.

L'importance de ces derniers risques doit être soulignée, les points soulevés - repris ci-après - devant guider dans le futur l'analyse qui sera faite de l'évolution du profil de risque opérationnel du Groupe :

- complexification des produits et sophistication croissante des technologies utilisées ;
- interdépendance des réseaux de traitement et de communication de l'information ;
- accroissement du degré d'occurrence de risques pouvant provoquer des chocs dits « majeurs » (risques sanitaires type pandémie grippe aviaire, terrorisme, etc.) ;
- « judiciarisation » de la société et renforcement de la réglementation de l'activité bancaire ;
- effet amplificateur de la médiatisation sur le risque d'image auquel les établissements sont exposés.

La mise en place du dispositif AMA, comprenant les cartographies de risques et de contrôles, la collecte des pertes internes et les analyses de *scenarii* défavorables ont permis de définir et de déployer des outils de pilotage des risques opérationnels. Il reste toutefois à mieux les intégrer dans la gestion et la mesure de la performance des entités, de manière à mieux cerner et donc améliorer encore le profil de risques du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs travaillé en 2007 au renforcement de son dispositif de gestion de crise. Il a engagé une réflexion sur la résilience intrinsèque de ses activités en complément des dispositifs de continuité d'activité existants.

■ Perte exceptionnelle sur une position frauduleuse et dissimulée

Le Groupe a mis à jour en janvier 2008 une fraude exceptionnelle par son ampleur et sa nature : un trader, en charge d'activités d'arbitrage d'instruments financiers sur des indices boursiers européens, a pris des positions directionnelles frauduleuses courant 2007 et début 2008 allant bien au-delà des limites individuelles qui lui avaient été attribuées. Des opérations irrégulières ont également été commises en 2005 et 2006, mais de manière « ponctuelle » ou « marginale » (rapport de Mme Lagarde). Elles sont actuellement sous investigation dans le cadre des audits en cours. Cet opérateur avait une activité consistant à gérer en parallèle deux portefeuilles de taille et de composition proches, l'un devant permettre de couvrir l'autre. En l'occurrence, l'opérateur a procédé à des couvertures au moyen d'opérations fictives, masquant ainsi ses pertes et ses gains. Il a pu dissimuler ses positions grâce à une succession de transactions fictives de types divers. Pour que celles-ci ne soient pas immédiatement identifiées, le trader s'est appuyé sur ses années d'expérience acquises dans des services de traitement et de contrôle des opérations de marché pour déjouer les contrôles permettant à la banque de vérifier les caractéristiques et donc la réalité des opérations initiées par ses opérateurs.

Le 18 janvier 2008, une alerte a provoqué une investigation interne. Le 20 janvier 2008, une fois l'ampleur de l'exposition identifiée, le Président de Société Générale a prévenu le Comité des Comptes du Conseil d'Administration ainsi que la Banque de France et l'Autorité des Marchés Financiers. Du 21 au 23 janvier, les positions ont été dénouées dans le respect de l'intégrité des marchés et des intérêts des actionnaires. Le débouclage des opérations sur l'EUROSTOXX, le DAX et le FTSE a porté sur des volumes qui ont atteint au maximum 8,1% des volumes journaliers sur ces marchés. Compte tenu de la taille de ces positions et des conditions de marché particulièrement défavorables, cette fraude a eu en définitive un impact négatif de 4,9 milliards d'euros sur le résultat avant impôt du Groupe en 2007.

MESURES PRISES – IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le Gouverneur de la Banque de France a estimé lors de son audition par la Commission des Finances du Sénat le 30 janvier 2008 que « tous les contrôles permanents au sein de la Société Générale n'ont pas fonctionné comme ils auraient dû » et que « ceux qui ont fonctionné n'ont pas toujours fait l'objet d'un suivi approprié ».

Selon le Rapport de Mme Lagarde au Premier Ministre concernant les enseignements à tirer des événements récemment intervenus à la Société Générale en date du 4 février 2008, les huit domaines ci-dessous sont susceptibles d'avoir été particulièrement sensibles :

- surveillance des encours nominaux des opérateurs (par opposition à la surveillance des positions nettes qui ne fait par définition apparaître qu'un risque de marché limité) : l'absence de cette surveillance a rendu possible le passage en un peu plus de deux semaines à une position de 50 milliards d'euros en janvier 2008 ;
- suivi des flux de trésorerie, appels et versements de marges, dépôts de garantie, résultats réalisés ;
- exploitation approfondie des demandes d'information adressées à la banque par la chambre de compensation Eurex en novembre 2007 ;
- suivi des annulations et modifications de transactions provenant d'un seul opérateur ;
- confirmation des opérations avec l'ensemble des contreparties ;
- respect de la « muraille de Chine » entre front et back office et transversalité de l'organisation du middle office et du back office ;
- sécurité des systèmes informatiques et protection des codes d'accès ;
- surveillance des comportements atypiques (absence de congés par exemple).

Société Générale n'a pas commenté les éléments ci-dessus mais observé que les systèmes de mesure et de gestion des risques de marché ne sont pas mis en cause dans ce rapport. Société Générale a indiqué que l'ensemble des points mentionnés dans ce rapport fait l'objet d'une analyse dans le cadre des audits en cours.

Les positions de ce trader ont été revues et une analyse détaillée de toutes les positions au sein de son département a été réalisée, qui n'a décelé aucune situation analogue. L'employé qui a reconnu les faits a été relevé de ses fonctions et une procédure de licenciement a été engagée. En outre, des mesures de suspension ont été prises à l'égard des supérieurs hiérarchiques directs du trader, dans l'attente des résultats des audits en cours. Les investigations et audits en cours permettront de déterminer si le trader a agi en liaison avec d'autres personnes, à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe. Il apparaît qu'un salarié d'une société de courtage, filiale du Groupe, utilisée pour exécuter des transactions du trader sur les marchés et pour la compensation de ses positions, aurait été informé par ce dernier de positions importantes qu'il avait prises, ainsi que des demandes d'information d'Eurex.

Des procédures de contrôle spécifiques ont été définies afin de rendre inopérantes les techniques de contournement des contrôles imaginées par ce trader. Certaines mesures sont d'application immédiate. D'autres, plus structurelles, seront appliquées à court terme. Ces changements ont été communiqués avec leur calendrier aux superviseurs.

Un plan d'actions a été lancé pour prévenir toute situation de même nature. Le plan s'articule de la manière suivante :

- les mesures d'ores et déjà mises en œuvre concernent le périmètre de la fraude. Elles ont comporté la revue des opérations du trader et de toutes opérations présentant des caractéristiques similaires ;
- un programme d'amélioration de la sécurité informatique est en cours (changement fréquent des mots de passe, contrôle des accès). Un système de contrôle d'identité biométrique sera mis en place dans les prochains mois ;
- le pilotage des indicateurs d'alerte est réformé (contrôle et limites des nominaux bruts, supervision des modifications et annulations, confirmation au fil de l'eau des opérations à départ différé et de celles réalisées avec des contreparties internes, contrôle des flux de trésorerie, contrôle plus rigoureux des congés et des comportements atypiques, liste de distribution d'alerte) ;
- le projet de réorganisation des relations entre middle office et front office déjà engagé sera poursuivi. L'organisation du middle office sera réformée et un département chargé de la sécurité des opérations indépendant des chaînes front et back offices sera créé, incluant une équipe de recherche des opérations frauduleuses, notamment celles liées à des comportements malveillants. Enfin, la formation aux risques de fraude et les moyens consacrés au contrôle seront renforcés.

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche déjà engagée. Les ressources des back offices et middle offices du pôle SG CIB sont passées de 55 % des effectifs en 2002 à 62 % aujourd'hui.

Le plan d'actions décrit ci-dessus a été élaboré sur la base des audits internes effectués durant la période immédiatement après la découverte de la fraude. L'audit interne se poursuit à ce jour. Par ailleurs, d'autres audits et investigations, notamment de la Commission bancaire, sont en cours. Ces audits et investigations permettront de renforcer et d'améliorer les systèmes et procédures de contrôle interne si des défaillances sont constatées.

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

Le Conseil d'administration a créé, le 30 janvier 2008, un Comité Spécial d'administrateurs indépendants chargé notamment de s'assurer :

- que les causes et les montants des pertes de trading annoncées ont bien été complètement identifiés ;
- que les mesures ont été – ou sont – mises en place pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature ;
- que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations ;
- que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

Ce Comité est assisté dans sa mission par le cabinet Price Waterhouse Coopers.

Le Président du Comité Spécial a fait un point sur la situation au Conseil d'administration le 20 février 2008 sur la base de l'état d'avancement des investigations en cours (voir Rapport de gestion, événements postérieurs à la clôture, Chapitre 4).

■ LES RISQUES JURIDIQUES

Risques et litiges

- La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés, ou dont l'engagement est probable, contre le Groupe donne lieu à un examen trimestriel. À cette fin, les responsables des succursales et des sociétés consolidées, en France et à l'étranger, établissent tous les trimestres, après recensement, un rapport décrivant ces litiges et évaluant la

probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au siège où ils sont examinés par un Comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.

- Comme beaucoup d'institutions financières, Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des « *class actions* »

aux États-Unis en matière de valeurs mobilières, et d'enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2007, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité ou sa rentabilité, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Des précisions sont apportées ci-après concernant les affaires les plus importantes. Les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.

- SG Cowen, ancienne filiale américaine de Société Générale, fait partie des personnes citées en justice à la suite de la fraude comptable qui a provoqué la faillite d'un de ses anciens clients, Lernout & Hauspie Speech Products, N.V. (L&H).

Dans une action intentée devant un tribunal fédéral du New Jersey, des vendeurs à découvert d'actions de L&H reprochent à SG Cowen d'avoir participé à un montage tendant à surévaluer le prix du titre en publiant des analyses fausses et trompeuses sur la société, et ce en violation du droit fédéral des valeurs mobilières et des lois de l'état. La cour a rejeté la « *motion to dismiss* » présentée par SG Cowen qui a ultérieurement déposé des conclusions pour contester sa responsabilité. La procédure de *discovery* est en cours. Société Générale a accepté d'indemniser SG Cowen pour cette affaire.

Une provision a été constituée.

- Après une enquête de l'État belge sur des fraudes fiscales qui auraient été commises, depuis 1997, en Belgique, par des acheteurs de certaines catégories de sociétés, cet État et le liquidateur de quelques-unes de ces sociétés ont mis en cause les divers participants à ces acquisitions pour tenter de récupérer le montant de l'impôt éludé ou d'obtenir des dommages-intérêts. Société Générale et l'une de ses filiales ont ainsi été mises en cause à raison de l'intervention, comme conseil des acheteurs, d'un salarié de Société Générale, depuis décédé, qui avait dissimulé la poursuite de son activité de conseil pour ce type de société malgré l'interdiction qui lui en avait été faite il y a plusieurs années par son supérieur hiérarchique, après que les risques liés à ces opérations avaient été identifiés. Société Générale a coopéré sans réserve à l'enquête de l'État belge.

Cette enquête ayant donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale, Société Générale et sa filiale se sont également constituées plaignantes afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette affaire.

Une provision a été constituée.

- En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex

et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif.

Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, entendent vigoureusement contester cette assignation car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles.

Les charges prévisibles pour la gestion de ces contentieux ont été prises en compte.

- Par ordonnance du 20 juillet 2006, un juge d'instruction a renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris, Société Générale, personne morale, son Président et trois collaborateurs de la banque, pour « blanchiment aggravé » dans le dossier dit du « Sentier ». Quatre autres agents de la banque, qui avaient été mis en examen, bénéficient d'un non-lieu. Cette décision est contraire à la position du procureur de la République qui avait requis la mise hors de cause de Société Générale et de l'ensemble de ses dirigeants ou collaborateurs au motif qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre eux à l'issue d'une enquête qui avait duré plus de six ans. Trois autres banques et plus de 130 personnes physiques dont des cadres et dirigeants de ces banques sont également renvoyées devant le tribunal correctionnel. Les audiences auront lieu du 4 février au 1^{er} août 2008.

Société Générale estime que son comportement ne peut pas être assimilé à une abstention « délibérée » constitutive, selon le juge, de blanchiment. S'agissant du contrôle des chèques, il a toujours été analogue à celui des autres banques françaises et Société Générale n'avait pas une connaissance suffisamment précise de la nature et de l'identité des réseaux de blanchiment ni de l'origine des fonds pour identifier les réseaux de blanchiment ou les blanchisseurs impliqués et ainsi prendre des dispositions plus efficaces que celles qu'elle a prises.

La question des obligations des banques en matière de contrôle des chèques concerne l'ensemble des établissements bancaires implantés en France ainsi que les autorités de tutelle. À la suite d'une demande de la Fédération bancaire française, un nouveau règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière a été homologué le 26 avril 2002. Il impose aux banques des obligations de vigilance en matière de chèques aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux.

Aucune constitution de partie civile tendant à obtenir la réparation d'un préjudice n'a été déposée contre Société Générale.

- Le 23 novembre 2006, Manulife Securities International Ltd. a assigné Société Générale Canada, Société Générale, Lyxor Asset Management et Société Générale Securities Inc. en paiement de dommages-intérêts (1 630 M CAD)

devant la *Superior Court of Justice* de l'Ontario (Canada). La responsabilité des diverses entités du Groupe est mise en cause à l'occasion d'obligations émises par Société Générale Canada, garanties par Société Générale et souscrites par des trusts appartenant à des investisseurs privés et gérés par des entités du Groupe Portus. Or, les trusts n'auraient pas été constitués et des détournements auraient été commis par des personnes liées aux entités du Groupe Portus, depuis lors déclarées en liquidation judiciaire. Il est, en outre, prétendu que les entités du Groupe Société Générale auraient manqué aux obligations qui seraient dues aux investisseurs ou facilité des manquements reprochés à d'autres personnes. Le demandeur cherche, dans le cadre d'une « *class-action* », à faire déclarer les entités du groupe Société Générale responsables des détournements et des pertes des investisseurs. Les entités du groupe Société Générale qui honorent, par ailleurs, leurs engagements dans le cadre des obligations émises, entendent contester fermement leur mise en cause.

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part du fisc américain, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) et de la Division antitrust du Département de la Justice au motif qu'elles auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats (*Guaranteed Investment Contracts* « *GICS* ») conclus dans le cadre d'émission d'obligations municipales exonérées d'impôts. Société Générale coopère pleinement avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.
- Lyxor Asset Management S.A. (« Lyxor »), filiale du Groupe, a été citée comme défenderesse dans un procès engagé le 25 juillet 2007 devant la *Grand Court* des Iles Cayman, dont elle a reçu notification en octobre 2007. Le demandeur est l'unique acheteur, pour environ 550 M USD, de parts de certains fonds structurés des Iles Cayman gérés par Lyxor, qui offrent une garantie partielle du principal investi si cet investissement est maintenu jusqu'à maturité en 2015 (« fonds protégés »). Ces « fonds protégés » sont liés à la performance de fonds sous-jacents également gérés par Lyxor. Le demandeur prétend notamment que Lyxor a sous-évalué, pour plus de 110 M USD, la valeur nette (*Net Asset*

Value « *NAV* ») des parts des « fonds protégés » en classant indument certains produits dérivés de ces fonds dans le passif. Le demandeur recherche auprès de la cour une évaluation de cette valeur nette et un rachat des parts. Il forme, aussi, une demande, non étayée, de dommages intérêts auxquels il prétend avoir droit. En décembre 2007, le tribunal a rejeté la « *motion for summary judgement* » du demandeur. Lyxor entend contester vigoureusement ces demandes qu'elle considère sans fondement.

- Société Générale a découvert, au mois de janvier 2008, les agissements d'un de ses traders qui, frauduleusement et en dehors de sa mission, a pris des positions massives non autorisées et fictivement couvertes sur les marchés à terme d'indices sur actions. Société Générale s'est vue dans l'obligation de déboucler sans délai les positions prises, dans un contexte généralisé de baisse des marchés financiers, et a déposé plainte. Une instruction a été ouverte et le trader a été mis en examen pour faux, usage de faux, introduction frauduleuse dans un système informatique, abus de confiance et tentative d'escroquerie. Société Générale s'est constituée partie civile.

Une inspection de la Commission Bancaire a été diligentée. L'AMF a ouvert une enquête sur l'information financière et le marché du titre Société Générale. Un actionnaire a assigné Société Générale devant le tribunal de grande instance de Paris en raison de fautes éventuellement commises par Société Générale qui auraient dévalorisé l'action. Aux Etats-Unis, Société Générale fait l'objet d'une réquisition du procureur des Etats Unis à Brooklyn visant à se faire remettre tout document concernant les agissements dudit trader. La SEC (*Securities and Exchange Commission*) et la CFTC (*Commodities Futures Trading Commission*) ont également ouvert une enquête. Société Générale coopère pleinement avec les autorités américaines dans le cadre de ces enquêtes.

Les procédures et enquêtes sus-visées sont celles dont Société Générale a connaissance. Société Générale n'est pas en mesure de prévoir le résultat et les conséquences éventuelles de ces procédures et enquêtes ou d'autres procédures ou enquêtes qui pourraient être ouvertes à cet égard.

■ LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Voir pages 117 à 126

■ ASSURANCES DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description des assurances souscrites

■ Politique générale

La Société Générale déploie une politique d'assurance mondiale consistant à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques auxquels est exposé le Groupe. En complément, des assurances peuvent être souscrites localement soit pour des garanties de premier niveau inférieures aux seuils de garanties mondiales, soit pour des garanties particulières bénéficiant des activités spécifiques.

Comme pour toutes les grandes entreprises, l'offre globale du marché de l'assurance reste restrictive sur les principaux programmes d'assurance.

Pour les garanties de type classique, il a été possible cette année encore de reconduire la majorité des protections achetées sur le marché.

Pour les autres risques, en particulier liés aux activités financières, alors que les capacités du marché restent limitées, l'année 2007 a été mise à profit pour améliorer certains niveaux ou étendues de garanties des programmes existants.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour réduire le niveau des franchises parfois élevé imposé par les assureurs. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Enfin, chaque fois que les assurances sont externalisées, le Groupe est très attentif à la qualité technique et au rating de ses assureurs.

Description des niveaux de couverture

■ Risques généraux

1. Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant

à leur valeur de remplacement. En 2006, une garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été mise en place.

En France, le budget correspondant est de 2,34 M EUR.

2. Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays, mais correspondent aux besoins de l'exploitation. Le budget en France est de 2,59 M EUR.

■ Risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de financement permettant de prévenir les conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

1. PRÊTS IMMOBILIERS

Les prêts immobiliers accordés par la banque sont assurés contre le risque de décès, invalidité ou incapacité de l'emprunteur.

2. VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque dans le monde entier. S'agissant de la fraude, sont couvertes les actions commises dans l'intention :

- d'en tirer un profit personnel illicite, ou ;
- de causer un préjudice à la Banque.

3. RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

4. PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

AUTRES RISQUES

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ratio international de solvabilité

(anciennement dénommé ratio Cooke)

Le ratio international de solvabilité requiert, pour les établissements exerçant un volume notable d'activités de caractère international, le maintien permanent d'un niveau de fonds propres permettant de faire face tant aux risques de crédit qu'aux risques de marché.

Jusqu'au 31 décembre 1997, il couvrait essentiellement les risques de contrepartie ; il a été étendu aux risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) dès le début de 1998.

Le dispositif de suivi des risques de marché autorise les établissements bancaires à calculer leurs exigences réglementaires

de fonds propres à partir de leurs modèles internes, sous réserve qu'ils remplissent un ensemble de conditions, qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une gestion des risques adaptée et que le modèle ait été validé par les autorités de tutelle. La Société Générale a reçu l'accord de la Commission bancaire pour utiliser son modèle interne de mesure de la VaR (voir « Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché », page 141).

Depuis le 31 décembre 1998, le calcul des risques de marché est effectué pour l'essentiel des opérations en utilisant ce modèle interne, la méthode standard étant utilisée pour le reliquat.

Le ratio de solvabilité international s'établit à 8,87 % au 31 décembre 2007, sans recours à des fonds propres « surcomplémentaires » (Tier 3), à comparer au ratio de 11,11 % au 31 décembre 2006.

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDÉRÉS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ

(En M EUR)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Fonds propres prudentiels		
Capitaux propres part du Groupe	27 241	29 054
Dividendes	(473)	(2 323)
Intérêts minoritaires comptables après distribution	2 331	2 039
Actions de préférence	1 439	2 080
Déduction prudentielle ⁽¹⁾	(8 922)	(8 523)
Total fonds propres durs	21 616	22 327
Total fonds propres complémentaires	12 936	11 987
Autres déductions ⁽²⁾	(5 608)	(2 602)
Total de fonds propres prudentiels	28 944	31 712
Risques pondérés	326 468	285 525
Ratio international de solvabilité (ratio Cooke) (en %)	8,87	11,11
Tier one ratio (en %)	6,62	7,82

(1) Principalement formée par les survaleurs, les immobilisations incorporelles et les filtres prudentiels IFRS.

(2) Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

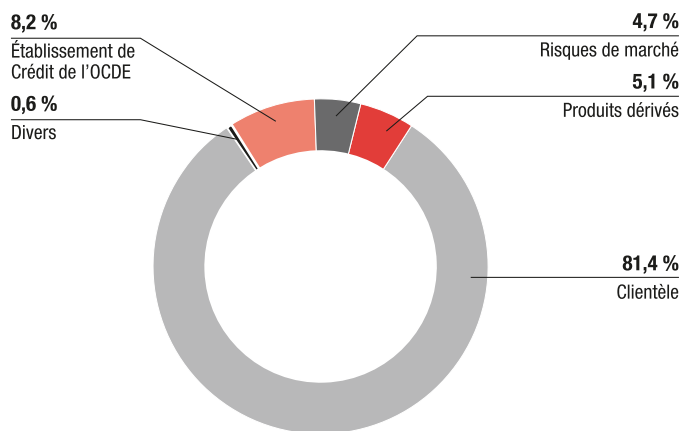
Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2007 à 27,2 Md EUR (à comparer à 29,1 Md EUR au 31 décembre 2006). Après prise en compte des intérêts minoritaires, des actions de préférence, des déductions prudentielles, les fonds propres prudentiels de base s'élèvent à 21,6 Md EUR, soit un Tier one ratio de 6,62 % au 31 décembre 2007 (7,82 % au 31 décembre 2006).

Les risques pondérés s'élèvent à 326,5 Md EUR, en hausse de 14,4 % par rapport à l'exercice 2006. Par type d'activité ils s'analysent comme suit :

- les risques de contrepartie (311,1 Md EUR) représentent 95,3 % des encours pondérés au 31 décembre 2007 (contre 96,3 % au 31 décembre 2006) ;
- les risques de marché (15,4 Md EUR) représentent 4,7 % des encours pondérés au 31 décembre 2007 (contre 3,7 % au 31 décembre 2006).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés, note 29 page 232).

VENTILATION DES ENGAGEMENTS PONDÉRÉS PAR NATURE DE RISQUE AU 31.12.2007



Total des risques de contrepartie : 311,1 Md EUR (95,3 %) dont :

Bilan et hors-bilan classique : 294,6 Md EUR (90,2 %)

Produits dérivés (IFAT) : 16,5 Md EUR (5,1 %)

Total risque de marché : 15,4 Md EUR (4,7 %)

Le ratio d'adéquation des fonds propres

(dit ratio AFP)

Entré en vigueur en 1998, ce ratio s'est substitué au ratio européen de solvabilité. Il définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de contrepartie et de marché.

Au 31 décembre 2007, ces exigences étaient couvertes à hauteur de 118,1 % (à comparer à 141,9 % au 31 décembre 2006) par les fonds propres du Groupe sans recours à des fonds propres « surcomplémentaires » (Tier 3).

Comme pour le ratio international, l'exigence de fonds propres du Groupe provient principalement de l'activité bancaire classique.

Par ailleurs, le groupe Société Générale ayant été qualifié de conglomérat financier, il est soumis à une surveillance complémentaire assurée par la Commission bancaire.

Le ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre.

Le groupe Société Générale le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe ;
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuple de ces fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour la Société Générale à 127 % en moyenne sur l'exercice 2007. À chaque fin de mois de l'année 2007, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

10

ÉLÉMENTS FINANCIERS

	<i>Page</i>
<u>États financiers consolidés</u>	162
<u>Notes annexes aux comptes consolidés</u>	168
<u>Rapport des Commissaires aux Comptes</u>	266
<u>Comptes sociaux</u>	269
<u>Notes annexes aux comptes sociaux</u>	276
<u>Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2007</u>	329
<u>Rapport des Commissaires aux Comptes</u>	330
<u>Informations sur le capital</u>	332

■ ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

ACTIF

		IFRS	IFRS
		31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse, Banques centrales	Note 5	11 302	9 358
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	489 959	453 207
Instruments dérivés de couverture	Note 7	3 709	3 668
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	87 808	78 754
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 9	14 229	34
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 10	73 065	68 157
Prêts et créances sur la clientèle	Note 11	305 173	263 547
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	27 038	25 027
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(202)	(20)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	1 624	1 459
Actifs d'impôts	Note 14	3 933	1 503
Autres actifs	Note 15	35 000	34 514
Participations dans les entreprises mises en équivalence		747	646
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 16	13 186	12 072
Ecarts d'acquisition	Note 17	5 191	4 915
Total		1 071 762	956 841

PASSIF

		IFRS	IFRS
		31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>			
Banques centrales		3 004	4 183
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	340 751	298 693
Instruments dérivés de couverture	Note 7	3 858	2 826
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 9	15 080	-
Dettes envers les établissements de crédit	Note 18	131 877	129 835
Dettes envers la clientèle	Note 19	270 662	267 397
Dettes représentées par un titre	Note 20	138 069	100 372
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(337)	143
Passif d'impôts	Note 14	2 400	1 959
Autres passifs	Note 21	46 052	39 326
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 31	68 928	64 583
Provisions	Notes 23 et 40	8 684	2 579
Dettes subordonnées	Note 25	11 459	11 513
Total dettes		1 040 487	923 409
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit		583	577
Instruments de capitaux propres et réserves liées		7 514	6 294
Réserves consolidées		17 551	14 773
Résultat de l'exercice		947	5 221
Sous total		26 595	26 865
Gains ou pertes latents ou différés		646	2 189
Sous total Capitaux propres part du Groupe		27 241	29 054
Intérêts minoritaires		4 034	4 378
Total capitaux propres		31 275	33 432
Total		1 071 762	956 841

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		IFRS	IFRS
		31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés	Note 32	38 093	30 056
Intérêts et charges assimilées	Note 32	(35 591)	(26 944)
Dividendes sur titres à revenu variable		400	293
Commissions (produits)	Note 33	10 745	9 242
Commissions (charges)	Note 33	(3 217)	(2 389)
Résultat net des opérations financières		10 252	10 984
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>Note 34</i>	<i>9 307</i>	<i>10 360</i>
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>Note 35</i>	<i>945</i>	<i>624</i>
Produits des autres activités	Note 36	16 084	16 763
Charges des autres activités	Note 36	(14 843)	(15 588)
Produit net bancaire		21 923	22 417
Frais de personnel	Note 37	(8 172)	(8 350)
Autres frais administratifs		(5 348)	(4 635)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(785)	(718)
Résultat brut d'exploitation		7 618	8 714
Coût du risque	Note 39	(905)	(679)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées		6 713	8 035
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	Note 40	(4 911)	
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées		1 802	8 035
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		44	18
Gains ou pertes nets sur autres actifs		40	43
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	(18)
Résultat avant impôt		1 886	8 078
Impôts sur les bénéfices	Note 41	(282)	(2 293)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 604	5 785
Intérêts minoritaires		657	564
Résultat net part du Groupe		947	5 221
Résultat par action	Note 42	1,98	12,33
Résultat dilué par action	Note 42	1,96	12,16

À titre indicatif, le résultat par action et le résultat dilué par action, retraités de la perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées d'un montant de 3 221 M EUR après impôt, sont présentés ci-après :

Résultat par action hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	Note 42	9,37	12,33
Résultat dilué par action hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	Note 42	9,25	12,16

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés				Capitaux propres part du Groupe	Intérêts Minoritaires ⁽⁵⁾	Gains/pertes latents ou différés part des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Variation de valeur des instruments financiers								
	Capital souscrit	Instrument de capitaux propres et réserves liées	Élimination des titres auto-détenus		Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt						
(En M EUR)													
Capitaux propres au 31 décembre 2005	543	5 244	(1 435)	16 544	429	1 916	67	(265)	23 043	3 911	246	4 157	27 200
Augmentation de capital	34	2 791							2 825				2 825
Élimination des titres auto-détenus			(425)	217					(208)				(208)
Émissions d'instruments de capitaux propres				22					22				22
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		119							119				119
Distribution 2006				(1 966)					(1 966)	(415)		(415)	(2 381)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				(44)					(44)	106		106	62
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	34	2 910	(425)	(1 771)		0	0	0	748	(309)	0	(309)	439
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						830	(39)	(14)	777		53	53	830
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(392)	0	37	(355)		(7)	(7)	(362)
Résultat 2006				5 221					5 221	564		564	5 785
Sous-total	0	0	0	5 221		438	(39)	23	5 643	564	46	610	6 253
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence						1			1				1
Écarts de conversion et autres variations					(381)				(381)		(80)	(80)	(461)
Sous-total	0	0	0	0	(381)	1	0	0	(380)	0	(80)	(80)	(460)
Capitaux propres au 31 décembre 2006	577	8 154	(1 860)	19 994	48	2 355	28	(242)	29 054	4 166	212	4 378	33 432
Augmentation de capital ⁽¹⁾	6	530							536			0	536
Élimination des titres auto-détenus ⁽²⁾			(1 604)	46					(1 558)			0	(1 558)
Émissions d'instruments de capitaux propres ⁽³⁾		2 081		44					2 125			0	2 125
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽⁴⁾		213							213			0	213
Distribution 2007				(2 397)					(2 397)	(299)		(299)	(2 696)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽⁶⁾				(127)					(127)	(599)		(599)	(726)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	6	2 824	(1 604)	(2 434)		0	0	0	(1 208)	(898)	0	(898)	(2 106)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						(214)	73		(141)		(15)	(15)	(156)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(941)	0		(941)		(12)	(12)	(953)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat								90	90				90
Résultat 2007				947					947	657		657	1 604
Sous-total	0	0	0	947		(1 155)	73	90	(45)	657	(27)	630	585
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence									0			0	0
Écarts de conversion et autres variations ⁽⁸⁾				(9)	(551)				(560)		(76)	(76)	(636)
Sous-total	0	0	0	(9)	(551)	0	0	0	(560)	0	(76)	(76)	(636)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	583	10 978	(3 464)	18 498	(503)	1 200	101	(152)	27 241	3 925	109	4 034	31 275

(1) Au 31 décembre 2007, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 583 228 241,25 EUR et se compose de 466 582 593 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé au cours de l'année 2007 à des augmentations de capital pour 6,4 M EUR, assorties de primes d'émission de 530 M EUR :

- 5,7 M EUR souscrits par les salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise avec une prime d'émission de 493 M EUR ;
- 0,7 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 37 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2007, les 37 790 738 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'auto-contrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 8,10 % du capital de Société Générale.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 3 464 M EUR, dont 798 M EUR au titre des activités de transaction.

(3) (4) (5) (6) (7) et (8) : voir page suivante

L'évolution de l'autocontrôle sur 2007 s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Achats nets de cessions	(449)	(1 155)	(1 604)
	(449)	(1 155)	(1 604)
Plus values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	(4)	(4)	(8)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	7	47	54
	3	43	46

(3) Le Groupe a émis en mars 2007 un TSDI de 350 M GBP, en avril 2007 deux TSS de respectivement 1 100 M USD et 200 M USD et en décembre un TSS de 600 M EUR, classés en capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération.

Les mouvements relatifs aux emprunts super subordonnés et aux TSDI sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	29	15	44
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2007)	69	20	89

(4) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres pour 2007 est de 213 M EUR : 68 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions, 56 M EUR dans le cadre d'un Plan d'attribution gratuite d'actions, et 89 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre du Plan mondial d'actionariat salarié.

(5) En 1997, Société Générale a réalisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale Socgen Real Estate Company LLC, une émission de 800 M USD d'actions de préférence. Ces actions de préférence ont été remboursées au cours du quatrième trimestre 2007.

En 2000, Société Générale a renouvelé l'opération en réalisant, par l'intermédiaire de sa filiale SG Capital Trust, une émission de 500 M EUR et en 2001 avec SG Americas pour un montant de 425 M USD.

En 2003, une nouvelle émission de 650 M EUR d'actions de préférence a été réalisée aux États-Unis par l'intermédiaire de SG Capital Trust III.

Au 31 décembre 2007, le montant des actions de préférence est de 1 439 M EUR.

(6) Conformément aux principes comptables indiqués dans la note 1, les transactions relatives à des intérêts minoritaires sont traitées comptablement comme des opérations de capitaux propres. En application de ce principe :

- les plus ou moins values réalisées lors de cessions de filiales consolidées en intégration globale qui n'entraînent pas une perte de contrôle exclusif sont enregistrées en capitaux propres ;
- les écarts d'acquisition complémentaires liés aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale et aux rachats d'intérêts minoritaires postérieurs à la prise de contrôle exclusif sont enregistrés en capitaux propres.

Au bilan, le résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au groupe est affecté aux réserves, part du groupe.

Détail des impacts au 31 décembre 2007 :

Annulation plus-value de cession	0
Rachats de Minoritaires ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(2)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires	(153)
Résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au groupe affecté aux réserves, part du groupe	28
Total	(127)

(7) Les - 599 M EUR de mouvements relatifs à 2007 enregistrés dans les réserves des intérêts minoritaires sont dûs, à hauteur de :

- - 587 M EUR au remboursement des actions de préférence émises par Socgen Real Estate Company LLC ;
- - 83 M EUR aux variations de périmètre de la période dont - 46 M EUR liés à la déconsolidation de Socgen Real Estate Company LLC ;
- - 28 M EUR au reclassement du résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres, des réserves des minoritaires aux réserves parts du groupe ;
- + 100 M EUR à l'augmentation de capital de la General Bank of Greece.

(8) La variation sur 2007 de l'écart de conversion en part du groupe s'élève à - 551 M EUR. Cette variation est principalement liée à :

- l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US pour - 393 M EUR, à la livre Sterling pour - 113 M EUR, au Leu pour - 30 M EUR, à la livre égyptienne pour - 29 M EUR, au yen Japonais pour - 20 M EUR et à l'appréciation de la couronne tchèque par rapport à l'euro pour 35 M EUR.

La variation de l'écart de conversion en part Hors Groupe s'élève à - 76 M EUR.

Elle s'explique principalement par l'impact de la variation de l'euro par rapport au dollar US sur le montant des actions de préférence émises en USD pour - 54 M EUR et par rapport au Leu pour - 25 M EUR.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	IFRS	IFRS
(en M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt⁽¹⁾	1 604	5 785
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 383	2 138
Dotations nettes aux provisions (essentiellement provisions techniques d'assurance)	5 120	7 885
Dotation aux provisions sur perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées ⁽¹⁾	6 382	
Quote part de bénéfice (perte) du groupe dans les sociétés mises en équivalence	(44)	(18)
Impôts différés	(2 219)	194
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(954)	(494)
Variation des produits constatés d'avance	(338)	274
Variation des charges constatées d'avance	181	(361)
Variation des produits courus non encaissés	(575)	(668)
Variation des charges courues non décaissées	90	509
Autres mouvements	1 457	2 986
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	11 483	12 445
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽²⁾ (III)	(9 307)	(10 360)
Opérations interbancaires	(457)	1 844
Opérations avec la clientèle	(35 792)	8 555
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	44 573	(10 267)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(996)	(165)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	7 328	(33)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	11 108	7 837
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	438	(1 284)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 546)	(3 511)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	(3 108)	(4 795)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(2 182)	236
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	6	(170)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	(2 176)	66
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	5 824	3 108
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	5 175	3 409
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	3 689	2 347
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice⁽³⁾		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	8 320	5 175
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	6 368	3 689
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE⁽¹⁾	5 824	3 108

(1) La provision de 6 382 M EUR sur la perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées, réalisée entre le 21 et le 23 janvier 2008, n'est pas incluse dans la variation de trésorerie 2007.

(2) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(3) Dont 83 M EUR de trésorerie relative aux sociétés acquises en 2007.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 20 février 2008.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 7 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Le Groupe a mis au jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit le Groupe à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, le Groupe a estimé que l'application des dispositions des normes IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture » et IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » pour le traitement comptable des opérations relatives à ces activités non autorisées et à leur déboucement était contraire à l'objectif des états financiers décrit dans le Cadre des normes IFRS. Le Groupe a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat consolidé de l'exercice

2007, en l'isolant, l'intégralité des conséquences financières des opérations conclues dans le cadre de ces activités non autorisées. À cet effet, et conformément aux paragraphes 17 et 18 de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a décidé de s'écarter des dispositions des normes IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture » et IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » en comptabilisant dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées. Ce traitement a été présenté aux autorités de supervision bancaire (Secrétariat Général de la Commission bancaire) et de marché (Autorité des Marchés Financiers) afin d'en valider la compatibilité avec le cadre réglementaire. Les incidences du traitement comptable ainsi appliqué sont présentées dans la note 40.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS IFRIC APPLIQUÉES PAR LE GROUPE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2007

- **IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »**

L'Union européenne a adopté la norme IFRS 7 le 11 janvier 2006. Cette norme applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 est consacrée exclusivement à l'information financière et ne change en rien l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers. Elle remplace, en les reprenant, les dispositions des normes IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » relatives aux informations à fournir au titre des instruments financiers et requiert la présentation de nouvelles informations quantitatives et qualitatives notamment sur le risque de crédit. Son application par le Groupe au 1^{er} janvier 2007 n'a donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- **Informations sur le capital**

En complément de la norme IFRS 7, l'Union européenne a adopté le 11 janvier 2006 un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 qui requiert des informations complémentaires quantitatives et qualitatives sur le capital du Groupe. Cet amendement ne portant que sur l'information financière, son application par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007 n'a donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

Deux interprétations émises par l'IFRIC et adoptées par l'Union européenne ont par ailleurs été appliquées de façon rétrospective par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007.

- **IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciations »**

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 20 juillet 2006 et adoptée par l'Union européenne le 1^{er} juin 2007, précise que les dispositions des normes IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »

prévalent sur celles de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » pour les dépréciations relatives d'une part aux écarts d'acquisition et d'autre part aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe n'ayant pas, au cours des exercices précédents, effectué durant des périodes intermédiaires des reprises de dépréciations liées aux écarts d'acquisition ou aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente, l'application de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

• **IFRIC 11 « IFRS 2 – Transactions intragroupe et transactions faisant intervenir des actions propres »**

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », publiée par l'IASB le 2 novembre 2006 et adoptée par l'Union européenne le 1^{er} juin 2007, précise le traitement comptable, dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités d'un même groupe (société mère ou autre entité d'un même groupe). S'agissant toutefois d'une précision relative aux états financiers individuels ou séparés d'une entité du groupe qui ne modifie pas le traitement comptable au niveau du Groupe, l'application anticipée de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2006 et en 2007.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans la note 3, avec notamment une description des méthodes de valorisation des instruments financiers évalués à l'aide de techniques de valorisation non basées sur des données de marché. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

■ 1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Société Générale intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

• **Intégration proportionnelle**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs

nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

- **Mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS AD HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité ad hoc sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés – Écarts de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes

ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées

par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'(des) unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future des entités.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et des réserves consolidées, part du Groupe ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Intérêts minoritaires* au compte de résultat consolidé.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux, la répartition par métier constituant le niveau primaire et la répartition géographique le niveau secondaire.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous pôle d'activité les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous pôle à l'exception du pôle Gestion Propre incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre. Les transactions entre les différents sous pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- Réseaux France qui couvre la Banque de détail en France (réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord) ;
- Réseaux Étranger qui regroupe les Banques de détail à l'étranger (BHFM) ;
- Services Financiers (DSFS) qui regroupe les Sociétés de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des ventes, les activités de location, les financements des particuliers et les activités d'assurance vie et dommages) ;
- la Gestion d'actifs et Services aux investisseurs (GIMS) comprenant la Gestion Mobilière, la Gestion Privée, Boursorama et le métier titres (GSSI) incluant les activités exercées par Fimat ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- la Banque de Financement et d'Investissement (SGCIB) regroupant, d'une part, la Banque de Financement et Taux (financements structurés, activités de taux, change et trésorerie, financement et trading sur matières premières, banque commerciale) et, d'autre part, les activités Actions et Conseils.

À ces cinq pôles d'activité s'ajoute la Gestion propre qui représente notamment la fonction centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activité est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle

d'activité. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté à la Gestion propre.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

■ 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

OPÉRATIONS EN DEVISES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres

à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est convertie en Euro en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle

interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit ou les Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

• Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement publié en juin 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférent. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de comptes, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- **Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte

de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. À l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément

antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « *carve-out* ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;

- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci avant.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, la nécessité de constater une dépréciation durable est analysée dès lors que le cours moyen sur 12 mois accuse une baisse significative (plus de 20 %) par rapport au coût d'acquisition du titre et que cette baisse reste effective à la date de clôture.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur dépréciation durable est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication

objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les instruments de capitaux propres.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en *Immeubles de placement*. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font

l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non-dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Le 27 mars 2007, le Groupe a émis pour 350 M GBP de Titres subordonnés à durée indéterminée classés en *Instruments de capitaux propres et réserves liées*. La rémunération de ces titres a été fixée à 5,75 % par an, puis à compter du 27 mars 2012, à Libor GBP 3 mois + 1,1 % par an.

• Actions de préférence

Au cours du deuxième semestre 1997, 800 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par Société Générale. Ces actions dénuées de droit de vote sont assorties d'une rémunération non cumulative de 7,64 % de leur nominal, payable semestriellement sur décision du Conseil d'administration de la filiale. Elles ont été remboursées au cours de l'exercice 2007.

Au cours du premier semestre 2000, 500 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par Société Générale (rémunération non cumulative de 7,875 % payable annuellement) avec une clause de « *step-up* » au bout de dix ans.

Au cours du quatrième trimestre 2001, 425 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par Société Générale, avec clause de « *step up* » au bout de dix ans. Ces actions sont assorties d'une rémunération non cumulative payable trimestriellement (335 M USD rémunérés au taux fixe de 6,302 % et 90 M USD rémunérés au taux variable de Libor + 0,92).

Au cours du quatrième trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par le groupe Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec une clause de « *step-up* » au bout de dix ans.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les *Intérêts minoritaires*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en intérêts minoritaires au compte de résultat.

• Titres super subordonnés à durée indéterminée

En janvier 2005, le Groupe a émis pour un montant d'un milliard d'euros des titres super subordonnés ayant une maturité indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de dix ans à 4,196 % par an, puis, pour les périodes postérieures à 2015, à Euribor 3 mois + 1,53 % par an.

Le 5 avril 2007, le Groupe a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée pour respectivement :

- 200 M USD rémunérés à Libor USD 3 mois + 0,75 % par an, puis à compter du 5 avril 2017 à Libor USD 3 mois + 1,75 % par an ;
- 1 100 M USD rémunérés à 5,922 % par an, puis à compter du 5 avril 2017 à Libor USD 3 mois + 1,75 % par an.

Le 19 décembre 2007, le Groupe a émis pour 600 M EUR de titres super subordonnés à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée à 6,999 % par an, puis, à compter de 2018 à Euribor 3 mois + 3,35 % par an.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe et les actions de filiales contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ainsi que les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont

obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en

résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultat à la fin de la période de syndication dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions - Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D' ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OU ACTIONS ÉMISES PAR DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

• Le plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement et abondement*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

• Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte-Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. À chaque date d'arrêt, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (options d'achat d'actions sur sociétés non cotées et rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un

compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

• Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution sociale de solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2007 et au-delà, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats. Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non-acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 4, un test d'adéquation des passifs est effectué sur une base semestrielle.

■ 3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ÉTATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil national de la comptabilité, n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière du Groupe en 2007,

la perte nette globale avant impôt liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités de marché non autorisées et dissimulées mises à jour les 19 et 20 janvier 2008 est présentée dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée *Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées*.

RÈGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont conclus dans le cadre d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

À fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RÉSULTAT PAR ACTIONS

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2007.

NORMES COMPTABLES OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

• IFRS 8 « Segments opérationnels »

L'Union européenne a adopté le 21 novembre 2007 la norme IFRS 8. Cette norme, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, modifie l'information sectorielle tant dans sa définition que dans les informations à présenter.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2007

• IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Cette norme révisée, publiée par l'IASB le 6 septembre 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle aura alors pour seul effet de modifier le format des états de synthèse du Groupe.

• Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

Cet amendement, publié par l'IASB le 29 mars 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Il n'aura cependant pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe dans la mesure où ce dernier applique déjà le traitement optionnel qui sera ainsi rendu obligatoire par cet amendement.

• IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 30 novembre 2006, n'entre en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices

ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle vient préciser le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

• **IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »**

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 28 juin 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008. Elle vient préciser le traitement comptable des programmes de fidélité. Les traitements comptables actuellement appliqués par le Groupe étant cependant comparables aux dispositions de cette interprétation, l'application future de cette dernière ne devrait donc avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

• **IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »**

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 4 juillet 2007, n'entre en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle vient fournir des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou de réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

Note 2

Évolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

■ 1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 854 sociétés au 31 décembre 2007 :

- **739** sociétés intégrées globalement ;
- **79** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **36** sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe. Ces critères ne s'appliquent pas aux paliers de sous-consolidation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2007, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2006, sont les suivantes :

■ Au cours du premier semestre 2007 :

- Bank Republic, détenue à 60 % par le Groupe, a été consolidée par intégration globale. Société Générale s'est engagée à racheter 30 % des titres restants via des ventes d'options de vente. Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des engagements optionnels,
- le Groupe a intégré dans le périmètre SG Banque Burkina, détenue à 42,28 %. Cette société a été consolidée par intégration globale en raison du contrôle exclusif exercé par le Groupe,
- la participation dans TCW a été portée à 98,40 % soit une augmentation de 3,34 % par rapport au 31 décembre 2006. Pour rappel, le solde des actions détenues par les salariés au 31 décembre 2007 fait l'objet d'options d'achat et de vente décalées en 2007 et en 2008, à des prix d'exercice dépendants des performances ultérieures,
- la holding SGCF Hellas Finance (détenue à 100 % par SG Consumer Finance) a consolidé par intégration globale SFS HF Lease & Trade (ex. Chrofin) et SFS HF Consumer (ex. Cofidis Hellas).

■ Au cours du second semestre 2007 :

- Banco Pecunia, détenue à 70 % par Société Générale, est consolidée par intégration globale via la holding GALO SA,
- Fimat Japan a acquis l'activité de matières premières d'Himawari CX Inc., courtier japonais sur les marchés à terme,
- Société Générale possédait 100 % de Locatrent à fin septembre 2007, suite à l'acquisition des 50 % du capital non encore détenus par le Groupe. Fin décembre, Locatrent et Axus Italiana ont fusionné,
- le Groupe a consolidé ALD USA (ex. Ultea) par mise en équivalence,
- Fortune Fund Management est consolidée par intégration proportionnelle depuis que le Groupe a porté à 49 % sa participation dans le cadre d'un contrôle conjoint de la société,
- Buchanan Street Advisors, détenu à 49,89 % par le Groupe, est consolidée par intégration globale,
- le Groupe a intégré dans le périmètre Banka Popullore, détenue à 75 % et consolidée par intégration globale,
- la holding Trancoso Participações Ltda. (détenue à 100 % par Banco SG Brazil) consolide par intégration globale Banco Caciue SA.,

- PACE (*Premier Asset Collateralised Entity*), *Structured Investment Vehicle*, est consolidé à 100 % par intégration globale suite à sa prise de contrôle par le Groupe,
- On Vista AG, détenue à 46,01 % par le Groupe, est consolidée par intégration globale,
- Société Générale a pris une participation de 100 % dans le capital de Pioneer Investments Funds Services qui est consolidée par intégration globale,
- le Groupe a racheté 51 % de Compagnie Financière de Bourbon qui se rajoutent aux 49 % déjà détenus. Compagnie Financière de Bourbon est désormais consolidée par intégration globale,
- Société Générale par l'intermédiaire de SG Hambros a acquis les activités de gestion privée d'ABN Amro au Royaume-Uni,
- le Groupe a décidé d'exercer le 20 décembre 2007 son option d'achat portant sur 30 % plus deux actions du capital de Rosbank. Il détient depuis le 13 février 2008 50 % plus une action. Au 31 décembre 2007, Rosbank est consolidée par mise en équivalence*. Le groupe consolidera Rosbank par intégration globale à compter du 31 mars 2008. Ce regroupement d'entreprises est présenté de façon détaillée au § 2,
- sept fonds du sous pôle SGAM ont été consolidés par intégration globale, le Groupe ayant assuré leur liquidité.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité » et compte tenu de la création le 2 janvier 2008 de Newedge, entité issue du regroupement des activités de courtage exercées par Fimat et Calyon courtage, 50 % des actifs et passifs des entités Fimat ont été reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

De même, en application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité » et compte tenu de la signature d'un partenariat de bancassurance au Maroc avec le Groupe Banque Populaires, 43,53 % des actifs et passifs de la Marocaine Vie ont été reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

■ 2. Regroupement d'entreprise

PRISE DE CONTRÔLE DE ROSBANK

À la suite de la prise de participation au capital de Rosbank au cours de l'exercice 2006 à hauteur de 20 % moins 1 action (pour 634 M USD), et après avoir reçu les autorisations requises de la part de la Banque Centrale de Russie et du Service Fédéral Anti-Monopole, Société Générale a décidé d'exercer son option d'achat portant sur 30 % plus deux actions au prix de 1 700 M USD en date du 20 décembre 2007.

Société Générale détiendra donc 50 % plus une action d'ici la mi-février 2008, prenant ainsi le contrôle de Rosbank.

* Voir paragraphe sur le site.

L'exercice de l'option déclenche le lancement par Société Générale d'une offre publique obligatoire à l'issue de laquelle sa participation dans Rosbank pourra atteindre 57,8 % d'ici la fin du premier semestre 2008.

Le Groupe souhaite, par ailleurs, poursuivre le développement de sa coopération avec Interros qui devrait rester, à moyen terme, un actionnaire minoritaire important de Rosbank.

Avec près de 3 millions de clients particuliers, 60 000 PME et 7 000 grandes entreprises, Rosbank est l'un des leaders du secteur bancaire russe. Avec environ 600 agences, Rosbank détient le plus grand réseau de détail des banques russes à capitaux privés, couvrant ainsi près de 80 % du territoire et notamment la plupart des grandes agglomérations du pays et les régions connaissant la plus forte croissance comme la Sibérie et l'Extrême-Orient. Depuis 2004, Rosbank a connu une croissance supérieure à celle du marché avec une progression des prêts à la clientèle et du total de ses actifs de respectivement 40 % et 26 % par an.

Cette acquisition fait du Groupe Société Générale l'une des premières banques en Russie, marché bancaire en forte croissance (crédits + 37 % sur 9 mois en 2007, dépôts + 24 % sur 9 mois en 2007).

Les actifs et passifs identifiables de Rosbank en date du 30 juin 2007 sont :

Actifs	(En M EUR)
Actifs circulants	1 206
Crédits clientèle	4 971
Crédits envers les établissements de crédit	658
Immobilisations	278
Autres	56
Total Actif	7 169
Passif	
Comptes client	4 575
Dettes envers les établissements de crédit	519
Dettes représentées par un titre	901
Autres	175
Dettes subordonnées	86
Fonds propres	913
Total Passif	7 169

Rosbank a été consolidé et a contribué au résultat des sociétés mises en équivalence à hauteur de 33 M EUR sur l'exercice 2007.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 10 « Prêts et créances sur les établissements de crédit », note 11 « Prêts et créances sur la clientèle », note 12 « Opérations de location financement et assimilés », note 13 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 18 « Dettes envers les établissements de crédit », note 19 « Dettes envers la clientèle » et note 20 « Dettes représentées par un titre ».

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux États-Unis (crise des subprimes).

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ 1. Méthodes de valorisation

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués en juste valeur par le compte de résultat, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif, ces prix étant éventuellement ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des produits dérivés négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne font pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marchés existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence *a posteriori*.

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers à la juste valeur par résultat sont distingués selon le mode de valorisation appliqué :

- instruments *valorisés par des prix publiés sur un marché actif* : il s'agit des instruments financiers cotés sur un marché actif ;
- instruments *valorisés à l'aide de techniques de valorisation basées sur des données de marché observables* : il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas cotés directement mais pour lesquels la technique de valorisation utilisée fait appel à des paramètres faisant l'objet d'une cotation sur un marché actif ;
- instruments dont la *valorisation n'est pas basée sur des données de marché* : il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas cotés directement et pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne répond pas aux critères d'observabilité ou ne fait pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement et basées sur un consensus étroit.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Les données de consensus confirmées par des prix broker sont considérées comme des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas sur les tranches super seniors de CDO (*Collateralized Debt Obligations*) de RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*) américains.

Les méthodes de valorisation complexes appliquées pour des positions susceptibles d'avoir un impact matériel sur les résultats font l'objet d'une présentation au Comité des comptes du Conseil d'administration.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (*bid-ask*, liquidité).

• Actions (titres à revenu variable)

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- quote-part d'actif net réévalué détenue ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société (multiple de résultats, multiples d'actifs...).

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société et déterminés à partir de business-plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

• Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (*cf.* note 1 sur les Principes et méthodes comptables). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

• Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publiés par la

Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances et les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

• Garanties financières données

Compte tenu des caractéristiques des garanties financières données par le groupe Société Générale, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

• Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle de la banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variables, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ 2. Instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux États-Unis (crise des subprimes)

2.1. CAS DES RMBS (RESIDENTIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques subprime sur le secteur immobilier résidentiel américain, il est devenu difficile au cours du second semestre 2007, d'observer des prix fiables individuellement sur tous les titres.

Dans ces conditions, la technique de valorisation s'est appuyée sur l'utilisation de prix observables sur les indices de référence, notamment l'indice ABX (valorisation basée sur des données de marché observables). Une durée a été déterminée pour les différents indices ABX et pour les titres RMBS en portefeuille avec des hypothèses de défaut, de recouvrement et de prépaiement. Le *spread* de crédit implicite des indices a ensuite été déterminé à partir de leur prix.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice de référence (même année de production et même *rating*). La cohérence de la qualité de crédit moyenne des

obligations et de la qualité de crédit des obligations composant l'indice ABX a été également contrôlée de façon à valider qu'il est légitime d'utiliser les niveaux de l'ABX pour valoriser les positions.

Le portefeuille de RMBS subprime a été largement couvert par achat de protections sur indices ABX ou vendu. Au 31 décembre 2007, le portefeuille s'élève, après décotes, à 184 M EUR (dont 49 M EUR en exposition nominale, couverts en sensibilité, et 135 M EUR assortis d'une assurance monoline). Le portefeuille de *trading* de RMBS a dégagé en 2007 une perte de - 325 M EUR enregistrée en *Produit net bancaire*.

2.2. CAS DES CDO (COLLATERALIZED DEBT OBLIGATION) DE RMBS

La valorisation des tranches super seniors de CDO de RMBS n'a pas été basée sur des transactions observables mais a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant des paramètres ne répondant pas aux critères d'observabilité ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

L'approche de Société Générale est centrée sur la valorisation des « *pools* » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer la valeur fondamentale, dans un scénario prospectif de crédit stressé (par opposition à une approche « *mark-to-market* »), des obligations RMBS, et, par voie de conséquence, des tranches de CDOs.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour évaluer les « *pools* » de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de pré-paiement

et l'horizon de défaut. Ces variables clés ont été ajustées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2007 pour refléter les changements intervenus dans l'environnement économique (taux de défaut et d'incidents de paiement, évolution des prix de l'immobilier résidentiel et pertes observées). La conformité des calculs à la méthodologie ainsi définie a fait l'objet d'une revue par l'Inspection Générale du Groupe.

Pour compléter la valorisation des tranches de CDOs, toutes les positions non RMBS ont été décotées comme suit : 100 % pour les tranches junior de CDO et 30 % pour les autres actifs non CDOs. Les pertes calculées en utilisant cette méthodologie ont toutes été prises avec effet immédiat. Le résultat de ce calcul a été ensuite comparé aux pertes implicites de l'indice ABX.

Des décotes complémentaires ont été constatées de manière à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées.

Au total, les valorisations obtenues au 31 décembre 2007 sont cohérentes avec les niveaux de valorisation des indices ABX de référence pour ce type d'exposition sur les périmètres où la comparaison est pertinente (encours « *subprime* » 2006 et 2007).

Au 31 décembre 2007, l'exposition brute sur les tranches super seniors de CDO notées AAA s'élève à 4,85 G EUR. Sur cette position, les décotes enregistrées au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à - 1,25 G EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. L'exposition nette sur ces tranches de CDO ressort ainsi à 3,6 G EUR à la clôture de l'exercice.

TAUX DE PERTES CUMULÉES SUR LES ACTIFS SUBPRIME AU SEIN DES CDO ET SENSIBILITÉ

	2005	2006	2007		Impact en PNB
Hypothèses de pertes cumulées T3-07	9,1 %	14,6 %	14,5 %	→	EUR -167 M EUR 30.09.2007
Hypothèses de pertes cumulées T4-07	9,0 %	23,0 %	25,0 %	→	EUR -1 250 M EUR sur l'année 2007
	Sensibilité				Impact en PNB
	+ 10 % pertes cumulées sur toutes les années de production			→	- 431 M EUR ⁽¹⁾

(1) Impact au taux de change moyen du T4-07.

Hypothèses de pertes totales pour le secteur immobilier résidentiel américain : environ 350 Md USD

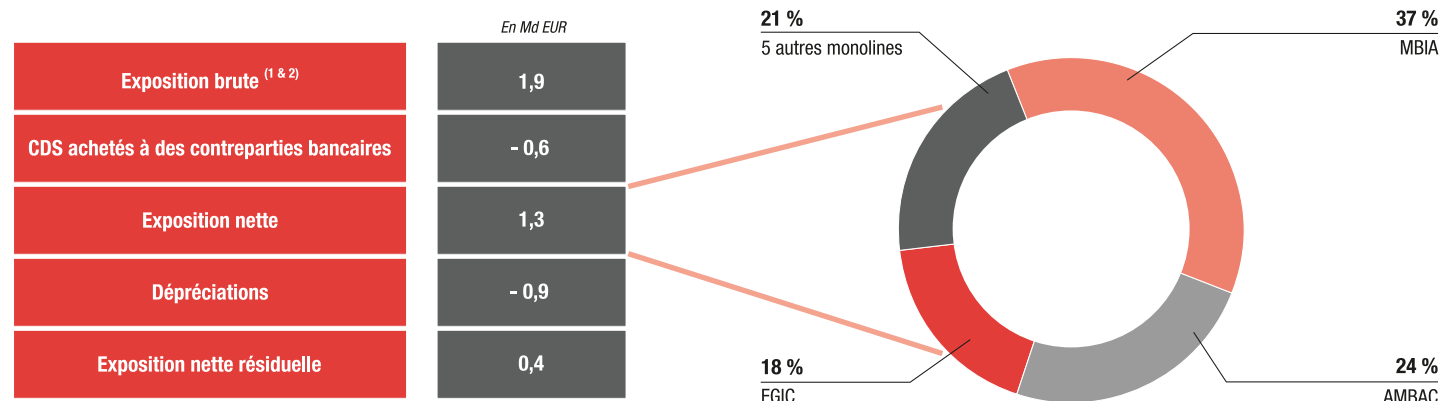
2.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE MONOLINES

Les expositions au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs monolines ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Ces éléments ont conduit le Groupe à constater en 2007 des décotes pour un montant s'élevant à - 900 M EUR enregistré en

ajustement de la valorisation des dérivés de crédit présentés au bilan parmi les *Instruments financiers à la juste valeur par résultat*, en contrepartie du *Produit net bancaire* dans le compte de résultat. Le montant de ces décotes s'appuie sur une analyse de chacun des actifs assurés (sous l'hypothèse d'un défaut immédiat de tous les assureurs monolines assurant ces actifs), en cohérence notamment avec nos modèles de valorisation du risque utilisés pour les actifs sous-jacents de portefeuilles de CDO non couverts comportant un sous-jacent immobilier américain, et a été fixé sur la base de la meilleure estimation du management.

EXPOSITION EN RISQUE DE CONTREPARTIE AUX « MONOLINES » AU 31 DÉCEMBRE 2007 (SCÉNARIO DE DÉFAUT IMMÉDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)



(1) Calculés sur la base des mêmes méthodologies que celles utilisées pour les actifs non assurés et hors ACA.

(2) Incluant 1,5 Md EUR au titre d'une exposition brute au secteur résidentiel immobilier américain d'un nominal de 7,9 Md EUR, dont 4,2 Md EUR de sous-jacents « subprime » (millésimes : 3 % 2007, 21 % 2006 et 76 % 2005 et antérieur)

Par ailleurs, le Groupe a également couvert la totalité de son exposition sur la compagnie ACA pour un montant de - 47 M EUR.

■ 3. Sensibilité de la juste valeur

L'évaluation des paramètres non-observables est effectuée de façon prudente et conservatrice ; néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Au 31 décembre 2007, la sensibilité de la juste valeur à une variation « normée ⁽¹⁾ » des paramètres non observables est de plus ou moins 194,5 M EUR sur l'ensemble du périmètre des instruments évalués en juste valeur avec des paramètres non-observables (*instruments financiers dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché*), hors les tranches super

(1) c'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus utilisés pour évaluer le paramètre ;
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

seniors de CDO de RMBS américain. Le métier Actions est le principal contributeur sur ce périmètre, la variation étant calibrée sur un écart-type des données de consensus ou de données historiques.

Pour les tranches super seniors de CDO de RMBS américain, la sensibilité à une variation de 10 % des taux de perte estimés par année de production des sous-jacents est la suivante :

- pour une hausse de 10 % (exemple : passage de 25 % à 27,5 %) : dépréciation complémentaire de 431 M EUR ;
- pour une baisse de 10 % : dépréciation minorée de 635 M EUR.

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Ces risques sont les suivants :

- les risques de crédit (incluant le risque pays) : risques de perte dus à l'incapacité des clients, « souverains » et autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières ;
- les risques de marché : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- les risques structurels : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- les risques de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

■ 1. Organisation, procédures et méthodes

Parce que les risques sont inhérents à toute activité bancaire, leur prise en compte est primordiale, depuis la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale. C'est pourquoi la gestion des risques est en premier lieu de la responsabilité des pôles d'activités.

Conformément à la réglementation, la Direction des risques est une direction indépendante des entités commerciales. Elle dépend directement de la Direction générale et a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

La Direction des risques assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

Regroupant les équipes de gestion opérationnelle des risques et intégrant des équipes de modélisation, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs-conseils et d'économistes, cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit, risques-pays et risques de marché ;
- réalise une analyse critique des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;

- contribue à l'appréciation indépendante des opérations de risques de crédit en les validant et en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux et assure un suivi tout au long de la vie de l'opération ;
- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information risques.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département Capital, Bilan et Réglementation de la Direction financière .

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de crédit et des risques de marché de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (CORISQ) réunissant les membres du Comité exécutif et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce, en tant que de besoin, sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque (par produit, pays, secteur, région, etc.), limites de marché et limites de concentration crédit, gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (client ou métier) de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement au Comité nouveaux produits de la branche d'activité concernée. Ce Comité nouveaux produits a pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soit dûment compris, mesuré, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

■ 2. Les risques de crédit

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagement est organisée sur la base de cinq grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une direction commerciale unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;
- le recours systématique, en amont de la décision de crédit, à la notation interne des contreparties. Ces notations sont proposées par les pôles d'activités et validées par la filière risques ; elles figurent dans les dossiers de crédit et contribuent à la décision d'octroi des concours ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales d'une part et de la filière risques de crédit d'autre part ;
- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise en définitive à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les pôles d'activités et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

2.2. MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision, à la structuration et à la tarification des transactions, le groupe Société Générale s'est engagé, au milieu des années 1990, dans la réalisation de modèles internes de mesure quantitative du risque et de la profitabilité ajustée du risque.

Les modèles ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires. Ils couvrent aujourd'hui la quasi-totalité du portefeuille de crédits du Groupe (activités de banque de détail et de banque de financement).

Le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notations internes fournissant une aide à la décision à la filière commerciale qui élabore les notes et à la filière risque qui les valide. Ces modèles permettent de quantifier :
 - le risque de contrepartie (exprimé à travers une probabilité de défaut du débiteur à 1 an),
 - le risque de transaction (exprimé à travers un montant de perte en cas de défaut du débiteur),
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation des notes,...) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

Depuis le début des années 2000, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

L'année 2007 a constitué une étape particulièrement importante dans la préparation à la validation IRBA du Groupe.

Dans ce cadre, les principaux portefeuilles de crédit ont fait l'objet de travaux nombreux et approfondis, tant en termes d'audit que d'amélioration, permettant de disposer de modèles opérationnels satisfaisant aux critères de « *use test* » et aux conditions techniques requises par la réglementation. La validation IRBA a été accordée par la Commission bancaire le 20 décembre 2007.

Pour le risque de crédit, la réalisation de ces travaux de modélisation s'est accompagnée de la mise en œuvre de processus pérennes dans le Groupe permettant la collecte des données nécessaires à la modélisation et à la vérification des performances des modèles (*Back Testing*). Le système de notation Groupe est désormais opérationnel de manière pérenne pour les expositions en France et il est utilisé de manière régulière pour le suivi des risques. À cet effet, un *corpus* de procédures détaillant les modalités de notation des contreparties et des transactions a été défini par la Direction des risques, puis décliné dans chaque pôle d'activités. De même, une gouvernance est désormais en place en matière d'analyse de portefeuille, aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique. Des conclusions de ces analyses sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

Sur l'ensemble des portefeuilles de crédit du périmètre IRBA, les systèmes de mesure des probabilités de défaut et de pertes en cas de défaut sont désormais entrés en phase d'optimisation.

2.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers du Groupe, nets de dépréciations et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales) hormis les écarts de réévaluation sur les éléments couverts ou en juste valeur au bilan.

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	373 925	337 193
Instruments financiers dérivés de couverture	3 709	3 668
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	76 497	68 400
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	73 065	68 157
Prêts et créances émis sur la clientèle	305 173	263 547
Opérations de location financement et assimilées	27 038	25 027
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 624	1 459
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	861 031	767 451
Engagements de financement donnés	162 595	167 299
Engagements de garantie donnés	68 039	56 125
Provisions pour engagements par signature	(105)	(128)
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations	230 529	223 296
Total de l'exposition nette de dépréciations (*)	1 091 560	990 747

(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité.

2.4. COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La réduction des risques fait partie intégrante du processus commercial. La mise en place de couvertures se fait lors de la mise en place du crédit puis en fonction de l'évolution du crédit à partir de la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale.

• Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Dans le cadre de ses travaux pour la mise en place de Bâle 2, le groupe Société Générale a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire la prise de risques le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles (dont CDS).

• Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise les dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent d'une part de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques, et d'autre part de mener une politique de gestion dynamique du risque et du capital.

La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à avoir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'illustration, les dix noms les plus couverts représentent 6,4 Md EUR de protection (soit 27 % du montant total des protections individuelles) dont 0,8 Md EUR pour la couverture individuelle la plus importante.

En 2007, l'encours total de dérivés de crédit a augmenté de 24,1 Md EUR pour atteindre un total de 50,5 Md EUR à fin décembre : 24,0 Md EUR sous forme de *Credit Default Swaps* (CDS) et 26,5 Md EUR sous forme de *Collateralized Debt Obligations* synthétiques (CDO). L'augmentation de la taille du portefeuille de dérivés de crédit résulte de nouveaux CDS et de transactions structurées couvrant des « *pools* » d'expositions.

Il n'y a pas eu de vente de protection en 2007.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A, la moyenne pondérée se situant en AA ou AA-.

Les dérivés de crédit sont utilisés d'autre part dans le cadre des activités de *trading* (positions à la fois acheteuses et vendeuses). Dans ces portefeuilles les positions nominales ne permettent pas d'apprécier le niveau de risque : ces activités sont suivies en VaR.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

• Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Mais le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

2.5. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

• 2.5.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille crédit au bilan, hors dépréciations (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31 décembre 2007 :

<i>Encours (En Md EUR)</i>	31.12.2007		
	Clientèle *	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	309,33	46,88	356,21
Encours non dépréciés avec impayés	5,09	0,01	5,10
Dépréciés	11,36	0,04	11,40
Total encours bruts	325,78	46,93	372,71
Autres (dépréciations, pensions...)	6,43	26,14	32,57
Total	332,21	73,07	405,28

* Inclut les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,4 % des encours bilan non dépréciés et inclut les impayés techniques.

Au 31 décembre 2006, ces encours (périmètre distinct du périmètre 2007, représentant 95 % des encours bruts totaux de 2006) se répartissaient comme suit :

<i>Encours bruts (En Md EUR)</i>	31.12.2006		
	Clientèle *	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	251,59	36,07	287,66
Encours non dépréciés avec impayés	3,72	0,01	3,73
Dépréciés	9,78	0,05	9,83
Total	265,09	36,13	301,22

* Inclut les encours de location financement.

Au 31 décembre 2006, le montant d'encours non dépréciés avec impayés représentait 1,3 % des encours bilan non dépréciés.

La collecte des informations au 31 décembre 2007 a bénéficié de l'amélioration progressive au cours de l'année de l'alimentation des systèmes d'information centraux dans le cadre des travaux relatifs à Bâle 2. Par ailleurs, le périmètre de collecte au 31 décembre 2007 couvre l'ensemble du Groupe. Les encours non dépréciés ayant enregistré des impayés, relatifs aux entités non intégrées au périmètre de collecte de ces données au 31 décembre 2006, représentent au 31 décembre 2007 un encours de 0,6 Md EUR.

• 2.5.2. Information relative à la concentration des risques

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentration géographique et sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Au 31 décembre 2007, les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 5 % de ce portefeuille.

De même, une gouvernance est désormais en place en matière d'analyse de portefeuille, aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique. Les conclusions de ces analyses sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

Au 31 décembre 2007, un seul secteur d'activité représente plus de 11 % des encours du Groupe bilan et hors bilan hors particuliers et clientèle bancaire (soit un total de 356 Md EUR à fin 2007 dont 220 Md EUR au bilan). Ce secteur, « Activités financières – hors banques », se caractérise par un coût du risque modéré.

Les 5 principaux secteurs au 31 décembre 2007 sont les secteurs Activités financières (16 %), Administration publique (10 %), Activités immobilières (7 %), Services aux Entreprises (7 %) et Transports, Postes et Logistique (6 %), exprimés en pourcentage des encours *Corporate* bilan et hors bilan, hors opérations de prise en pension.

Au 31 décembre 2006, les 5 principaux secteurs étaient les secteurs Activités financières (16 %), Administration publique (10 %), Activités immobilières (6 %), Commerce de gros (6 %) et Transports, postes et logistique (6 %) exprimés en pourcentage des encours *Corporate* bilan et hors bilan, hors opérations de prise en pension.

Au 31 décembre 2007, les 4 principales zones géographiques sur lesquelles se répartissent les engagements bilan sur la clientèle non bancaire (hors opérations de prise en pension) sont la France, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et l'Afrique

Proche et Moyen-Orient (représentant respectivement 56 %, 22 %, 11 % et 4 % des engagements bilan sur la clientèle non bancaire qui s'élevaient à 326 Md EUR).

Au 31 décembre 2006, les 4 principales zones étaient la France, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et l'Afrique Proche et Moyen-Orient (représentant respectivement 59 %, 20 %, 10 % et 4 % des engagements bilan sur la clientèle non bancaire qui s'élevaient à 279 Md EUR).

• 2.5.3. Analyse des dépréciations

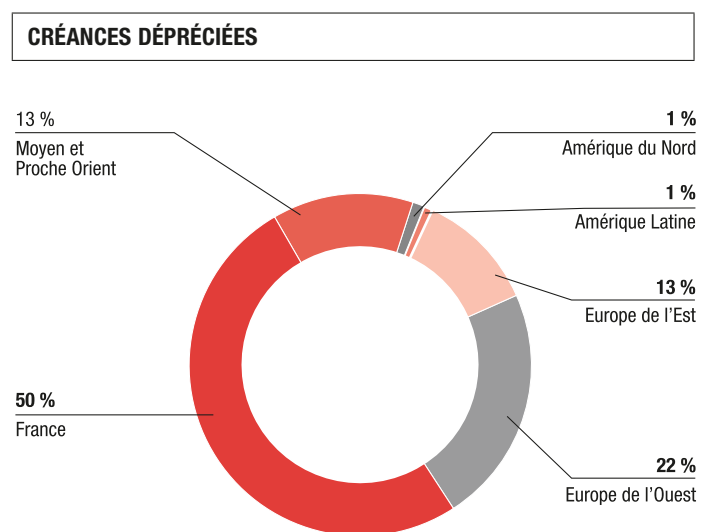
Au 31 décembre 2007, les encours dépréciés s'élevaient à 11,4 Md EUR (10,6 Md EUR au 31.12.06).

Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers.

Au 31 décembre 2007, les encours dépréciés se répartissaient comme suit :



Les dépréciations appliquées à ces encours se décomposent comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2006	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variation de périmètre	Stock au 31.12.2007
Dépréciations spécifiques EC+ clientèle + Crédit bail	6 477	886	(789)	2	6 576
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	1 025	(110)		(14)	901
Autres*	870	98	(30)		938
Total	8 372	874	(819)	(12)	8 415

(*) Y compris les dépréciations des actifs disponibles à la vente figurant en note 8.

• 2.5.4. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31 décembre 2007, les encours non dépréciés avec impayés représentent 1,4 % du portefeuille bilan non déprécié. Ils se répartissent comme suit :

Encours bruts (En Md EUR)	31.12.2007		% des encours bruts
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	
Impayés de moins de 90 jours	4,64	0,01	91,1 %
dont impayés de moins de 29 jours	3,23	0,01	63 %
Impayés entre 90 et 179 jours	0,23	NS	4,6 %
Impayés de plus de 180 jours	0,22	NS	4,3 %
Total	5,09	0,01	100 %

À titre de comparaison, les encours non dépréciés avec impayés observés au 31 décembre 2006 s'élevaient à 3,73 Md EUR. Ils se répartissaient de la façon suivante : 90,8 % sur la classe de moins de 90 jours, 7,8 % sur la classe de 90 à 179 jours et 1,4 % sur la classe de plus de 180 jours d'impayés.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques, impayés non dépréciés venant principalement alimenter la classe d'âge d'impayés de moins de 29 jours. Sont qualifiés d'impayés techniques les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclaré correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé, aussi faible soit-il (l'encours d'une créance présentant 1 euro d'impayé sera donc déclaré ci-dessus). Il convient de rappeler que les encours sont suivis dès le premier impayé. Ils peuvent être placés sous surveillance dès cet instant.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• 2.5.5. Encours renégociés

Les encours dits « renégociés » au sein du groupe Société Générale concernent tous types de clientèle (clientèle de détail et personnes morales). Ils correspondent à des financements

restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales aboutissant à des aménagements de conditions de taux et/ou de durée de remboursement librement consentis par la Banque pour préserver la qualité de sa relation avec un client.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en dépréciés la plupart des clients dont les créances ont été renégociées, tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Cette approche explique le faible montant de crédits renégociés non dépréciés et la volatilité de cet encours.

Les encours renégociés non dépréciés communiqués ci-après comprennent ceux des dossiers Entreprises de la Banque de Financement et d'Investissement, des Réseaux France (restreints aux dossiers avec un encours supérieur à 150 000 EUR sur le réseau Société Générale) et des principales implantations des Réseaux étrangers ainsi que ceux des encours sur la clientèle de particuliers des autres pôles.

Le montant des encours renégociés au cours de l'exercice 2007 s'élève à 46 M EUR (contre 83 M EUR pour le flux de l'exercice 2006).

• 2.5.6. Juste valeur des garanties et collatéraux des encours dépréciés et des encours non dépréciés présentant des impayés

Au 31 décembre 2007, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentaient comme suit :

(En M EUR)	31.12.2007			
	Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés		Sûretés relatives aux encours dépréciés	
	Clientèle de détail	Autre	Clientèle de détail	Autre
Total	755	183	1 120	164

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2, plafonnés aux montants restant dus. Certaines sûretés, du type cautions des dirigeants, nantissement de titres non cotés, notamment, ne sont donc pas comprises dans ces montants.

De même ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant d'une garantie intrinsèque (ex : location financière...).

Il appartient à la filière Risque de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

■ 3. Risques de marché

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de *front office*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;

- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, de la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

À la suite de la mise à jour en janvier 2008 des activités de marché non autorisées et dissimulées décrites dans la note 40, le suivi des nominaux bruts en limite va être étendu à l'ensemble des activités.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché du Groupe et leur analyse en sensibilité reposent sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 %, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;

- des mesures en stress-test, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de stress-test permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...), qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress-test.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR) – ÉVOLUTION 2007-2006

1 jour, 99 %	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Risque actions	(26)	(25)	(36)	(21)	(11)	(7)	(53)	(38)
Risque de taux	(13)	(9)	(13)	(15)	(7)	(9)	(20)	(20)
Risque de crédit	(57)	(18)	(30)	(14)	(12)	(9)	(69)	(24)
Risque de change	(4)	(3)	(3)	(2)	(1)	(1)	(6)	(5)
Risque matières premières	(2)	(2)	(3)	(2)	(1)	(1)	(6)	(5)
Effet de compensation	57	35	43	29	NS*	NS*	NS*	NS*
Total	(44)	(22)	(43)	(25)	(27)	(11)	(66)	(44)

Les chiffres relatifs à l'exercice 2007 ne tiennent pas compte des positions liées aux activités non autorisées et dissimulées (cf. note 40).

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (taux, actions, change, matières premières) entre eux.

• Méthode de calcul de la VaR

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert (ainsi, en 2007, le calcul de la VaR a été affiné pour mieux prendre en compte les écarts de variations entre les volatilités actions et les volatilités des indices). Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR, y compris pour les produits les plus complexes, ainsi que certaines activités de la banque de détail et de la banque privée à l'étranger.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés. Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour.

La valeur en risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de *trading* de la Banque.

En 2007, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* a été augmentée à 70 M EUR (+ 10 M EUR par rapport à 2006) pour tenir compte du changement de méthode de calcul mentionné précédemment.

• Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- Le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Le Groupe contrôle ses limites en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %, ce qui est le cas au niveau du Groupe depuis que le système de VaR est en place ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress-tests.

Par ailleurs, un travail d'amélioration du modèle interne est mené en permanence afin d'en accroître la qualité

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en stress-test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Cette mesure en stress-test s'appuie sur 18 scénarii historiques, ainsi que sur 8 scénarii théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale » utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 scénarii historiques et des 8 scénarii théoriques ;

- des limites en stress-test sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes-métier de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu du scénario théorique Société Générale et du scénario théorique krach boursier type octobre 1987, en second lieu le résultat le plus défavorable issu des 24 scénarii historiques et théoriques restants ;
- les différents scénarii de stress-test font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

La liste des scénarii utilisés a fait l'objet en 2007 d'une revue. À l'issue de cette revue, aucun retrait ou ajout de scénario n'a été opéré.

• Les stress-tests historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1990 les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 18 scénarii historiques.

• Les stress-tests théoriques

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 7 scénarii théoriques en complément du « scénario théorique Société Générale ».

■ 4. Les risques structurels de taux et de change

La mise en œuvre des règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière n° 1997-02, 2001-01 et 2004-02 sur le contrôle interne a constitué pour le Groupe l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux et de change en vigueur depuis plusieurs années.

Le principe général est de concentrer les risques taux et change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en micro-couverture (adossement unitaire de chaque

opération commerciale) ou en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. La Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion réalisée par les entités.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ces risques ;
 - valide les limites de chaque entité, sur proposition de la Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe ;
 - examine les *reportings* sur ces risques qui lui sont fournis par la Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe ;
 - valide la politique gestion actif-passif du réseau en France ;
 - valide les programmes de couvertures mis en place au niveau de Société Générale Métropole (hors réseaux France).
- La Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe, dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion de ces risques (organisation, méthodologies de suivi) ;
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ces risques ;
 - valide les modèles utilisés par les entités.
- Les entités sont responsables de la maîtrise de ces risques.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1) dont le reporting auprès de la Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad hoc* responsable de valider les

échéancements des encours non contractuels (dépôts à vue...) et ainsi de déterminer leur stratégie de transformation, de revoir leurs positions structurelles de taux et de change et de valider les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

• Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR (représentant un montant inférieur à 1,7 % des fonds propres).

• Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une augmentation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Ces analyses du risque de taux sont également complétées par des scénarii d'évolution de la marge d'intérêt qui intègrent l'évolution future des différents postes du bilan.

En 2007, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres du Groupe, et est restée très largement sous sa limite de 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 5 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt ou de *caps*, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. À fin décembre 2007, la sensibilité des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à moins de 160 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très résiduel ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent toutefois très réduites. En effet, en raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi très réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe, CDN, SG Métropole, KB et BRD représente globalement un montant de 247 M EUR au 31 décembre 2007. Ces entités représentaient 63 % des encours clientèle du Groupe sur la base des chiffres au 30 septembre 2007.

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de taux de change des devises fortes (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais...). À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

• Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Les opérations commerciales en devises étant adossées en change, les positions de change structurelles résiduelles résultent des opérations de gestion propre.

La Direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2007, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis de bien insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises. Pour les autres devises, les positions de change sont restées réduites.

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 % - 125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

• Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

Durée restant à courir au 31 décembre 2006 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	183	205	692	274	1 354
Transactions hautement probables	240	312	28	3	583
Total	423	517	720	277	1 937

Durée restant à courir au 31 décembre 2007 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	162	148	666	633	1 609
Transactions hautement probables	160	233	155	13	561
Total	322	381	821	646	2 170

• Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère.

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

■ 5. Le risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité couvre l'ensemble des activités du Groupe qu'il s'agisse d'opérations de marché ou d'opérations structurelles (opérations commerciales ou de gestion propre).

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. La Direction de la gestion du bilan du Groupe est responsable de la gestion de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ce risque ;
 - examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par la Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe ;
 - revoit les scénarii de crise de liquidité ;
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- La Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
 - valide les modèles utilisés par les entités ;
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque ;
 - réalise des *scenarii* de crise de liquidité ;
 - définit les programmes de financement du Groupe.
- La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an).
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité, et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité au Groupe.

OBJECTIF DU GROUPE

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible de sa liquidité (principalement Paris, New York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour...);
- une diversification des sources de financement tant géographiquement que sectoriellement ; à cet effet le groupe Société Générale a créé en 2007 une société de crédit foncier et a accru ses recours aux financements de la Caisse de Refinancement Hypothécaire ;
- un recours à nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance N.V., SG North America...);
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire.

MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITÉ

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- d'une part une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- d'autre part des analyses de scénarii de crise de liquidité.

L'analyse du risque de liquidité repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs postes du bilan et du hors bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actif et de passif. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les échéances des emplois et ressources par durées restant à courir sont présentées dans la note 29.

Sur la base de cette analyse, le Groupe a continué à avoir en 2007 des excédents de liquidités à long terme. En effet dans le cadre de son activité de détail, Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent.

Après la crise de liquidité ayant frappé l'ensemble des instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux États-Unis, le Groupe a réduit ses positions de refinancement court terme tout en augmentant en parallèle le stock disponible d'actifs éligibles au refinancement des banques centrales

En outre, le groupe Société Générale a réalisé en 2007 un programme d'émissions à moyen et long terme en dette senior et subordonnée. Malgré la crise de liquidité du second semestre, le programme initialement prévu a été intégralement réalisé, en substituant pour partie des placements privés et des émissions sécurisées aux émissions publiques.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2007, Société Générale a systématiquement eu un coefficient supérieur au minimum requis réglementairement.

■ 6. Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont l'entité gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la croissance externe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versement de dividendes et de rachats d'actions notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business* mixte, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur).

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital (émissions, rachats) dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par la Commission bancaire (ratio Cooke). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance. Le groupe Société Générale applique par ailleurs le règlement n° 2000-03 du CRBF relatif à la « surveillance complémentaire des conglomerats financiers » qui intègre également la marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le ratio Cooke représente la marge disponible permettant la couverture d'un accroissement des risques, tant de crédit que

de marché. En effet, l'exigence minimale de fonds propres est composée des exigences pour risques de crédit fixées dans l'accord de Bâle de 1988 plus des exigences pour risques de marché. Les fonds propres (Tier 1 et Tier 2), établis sur une base consolidée, doivent être au minimum de 8 % de la somme des équivalents en risques de crédit pondérés et des équivalents en risques de marché multipliés par 12,5.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 25 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Au cours de l'année 2007, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité mentionnés ci-dessus sans tenir compte de l'incidence éventuelle des transactions liées aux activités de marché non autorisées et dissimulées.

• Réforme Bâle II

La transposition en droit français de la Directive européenne a donné lieu à la publication de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissements. En juin 2007, le groupe Société Générale a déposé auprès de la Commission bancaire une demande d'autorisation pour utiliser les méthodes avancées (IRBA et AMA) dans le calcul des exigences de capital dès le 1^{er} janvier 2008 : le dossier a ensuite été transmis pour examen aux régulateurs étrangers et l'accord final du collège des régulateurs a été obtenu en décembre 2007.

6.2. DONNÉES QUANTITATIVES

Conformément au règlement n° 90-02 relatif aux fonds propres, les fonds propres prudentiels sont constitués des éléments suivants : fonds propres de base (« *Tier 1* »), fonds propres complémentaires de 1^{er} niveau (« *upper Tier 2* ») et de 2^e niveau (« *lower Tier 2* »).

Fonds propres prudentiels	31.12.2007	31.12.2006
Capitaux propres comptables part du Groupe	27 241	29 054
Estimation des dividendes prévisionnels	(473)	(2 323)
Intérêts minoritaires yc actions de préférence	4 034	4 378
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(264)	(259)
Ajustements prudentiels	(8 922)	(8 523)
Total des fonds propres de base (Tier 1)	21 616	22 327
Total des éléments complémentaires (Tier 2)	12 936	11 987
Déductions	(5 608)	(2 602)
Total des fonds propres prudentiels	28 944	31 712

Le règlement n° 97-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le groupe Société Générale n'utilise pas cette possibilité.

En 2007, le niveau des fonds propres de base a baissé de 3,1 % par rapport au montant de 22 327 M EUR au 31 décembre 2006.

■ 7. Secteur immobilier résidentiel aux États-Unis

Le deuxième semestre 2007 a été marqué par une crise de tous les instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux États-Unis.

Un dispositif *ad hoc* a été créé au sein de la Direction des risques, chargé de recenser et d'évaluer les positions et opérations en risque sur ce secteur.

Faiblement touché au travers de ses expositions directes sur ce secteur (exposition directe limitée sur les originateurs américains de prêts d'immobilier commercial, aucune activité d'origination directe de crédits immobiliers aux particuliers aux États-Unis), le groupe Société Générale a été affecté suite à la détérioration progressive de l'environnement de marché, principalement sur :

- ses positions de trading de RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*) ;
- ses positions sur tranches super seniors de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) de RMBS ;
- son exposition au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines ;
- son implication dans un SIV (*Structured Investment Vehicule*), véhicule financier de titrisation.

En s'appuyant sur les équipes de recherche économique, de recherche quantitative et de gestion des risques de marché, un modèle de valorisation spécifique a été conçu pour mesurer de façon adéquate les risques relatifs aux CDO de RMBS (*cf. note 3*). Ce modèle a été utilisé pour la valorisation des décotes sur le portefeuille de CDO et sur les risques de contrepartie sur les assureurs monolines.

Au total les revenus du Groupe ont été affectés par les effets de cette crise pour un montant total de - 2,6 Md EUR, dont :

- 1 250 M EUR sur le portefeuille de CDO non couverts ;
- 947 M EUR sur les risques de contrepartie sur les assureurs monolines ;
- 325 M EUR sur le portefeuille de *trading* de RMBS.

Par ailleurs, le Groupe, présent sur le marché des SIV en tant que sponsor d'un seul conduit, PACE (*Premier Asset Collateralised Entity*), a décidé le 10 décembre 2007 d'assurer le refinancement de ce dernier. La décision de consolider le SIV PACE au 31 décembre 2007 s'est traduite par l'enregistrement d'un montant de - 49 M EUR en *Produit net bancaire* (et de - 12 M EUR en *Coût net du risque*) et par une augmentation de 1,6 Md EUR des actifs financiers en portefeuille.

Cette crise financière a également affecté les activités de Gestion d'actifs qui ont subi un mouvement de décollecte nette sur certains produits au second semestre 2007. Dans ce contexte, la Groupe a été amené à assurer la liquidité de certains fonds monétaires dynamiques au profit de ses clients, notamment par des rachats d'actifs ou des rachats de parts de fonds. Au 31 décembre 2007, sept fonds ont été consolidés par intégration globale, entraînant une augmentation de 5,6 Md EUR des actifs du Groupe à cette date.

Note 5

Caisse et banques centrales

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Caisse	2 104	2 111
Banques centrales	9 198	7 247
Total	11 302	9 358

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIF	31.12.2007			31.12.2006	
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché ⁽²⁾	Total	Total
<i>(En M EUR)</i>					
Portefeuille de transaction					
Effets publics et valeurs assimilées	37 903	1 551	-	39 454	38 422
Obligations et autres instruments de dettes	45 446	65 389	1 860	112 695	88 807
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	93 830	1 071	3	94 904	96 104
Autres actifs financiers	9 971	48 930	-	58 901	81 823
Sous-total actifs de transaction	187 150	116 941	1 863	305 954	305 156
<i>dont titres prêtés</i>				14 811	14 386
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat					
Effets publics et valeurs assimilées	52	659	-	711	1 843
Obligations et autres instruments de dettes	8 941	278	3	9 222	9 853
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	19 173	1 957	-	21 130	19 910
Autres actifs financiers	45	2 549	733	3 327	2 416
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	28 211	5 443	736	34 390	34 022
<i>dont titres prêtés</i>				-	-
Instruments de taux d'intérêt	589	61 066	668	62 323	54 223
<i>Instruments fermes</i>					
Swaps				49 782	45 128
FRA				229	120
<i>Instruments conditionnels</i>					
Options sur marché organisé				360	158
Options de gré à gré				8 112	5 792
Caps, floors, collars				3 840	3 025
Instruments de change	55	16 031	28	16 114	10 867
<i>Instruments fermes</i>				14 448	9 363
<i>Instruments conditionnels</i>				1 666	1 504
Instruments sur actions et indices	749	31 390	961	33 100	26 904
<i>Instruments fermes</i>				2 970	1 031
<i>Instruments conditionnels</i>				30 130	25 873
Instruments sur matières premières	2 761	14 254	546	17 561	15 259
<i>Instruments fermes-Futures</i>				11 829	10 196
<i>Instruments conditionnels</i>				5 732	5 063
Dérivés de crédit	-	18 400	1 210	19 610	5 829
Autres instruments financiers à terme	131	118	658	907	947
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				323	366
<i>Instruments de gré à gré</i>				584	581
Sous-total dérivés de transaction	4 285	141 259	4 071	149 615	114 029
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	219 646	263 643	6 670	489 959	453 207
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat au 31.12.2006	242 783	207 541	2 883	453 207	

(1) Y compris les OPCVM.

(2) L'impact résultat des variations de juste valeur déterminées à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché est présenté en note 34.

PASSIF

	31.12.2007			31.12.2006	
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché ⁽²⁾	Total	Total
<i>(En M EUR)</i>					
Portefeuille de transaction					
Dettes représentées par un titre	-	25 025	24 546	49 571	39 902
Dettes sur titres empruntés	1 726	41 116	2 034	44 876	20 528
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	3 637	405	-	4 042	38 752
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	6 790	112	-	6 902	15 219
Autres passifs financiers	6 316	49 986	388	56 690	44 498
Sous-total passifs de transaction ⁽³⁾	18 469	116 644	26 968	162 081	158 899
Instruments de taux d'intérêt	417	61 881	7 338	69 636	58 139
<i>Instruments fermes</i>					
Swaps				56 034	48 495
FRA				186	114
<i>Instruments conditionnels</i>					
Options sur marché organisé				391	100
Options de gré à gré				7 929	5 679
Caps, floors, collars				5 096	3 751
Instruments de change	247	14 287	10	14 544	9 203
<i>Instruments fermes</i>				12 967	8 381
<i>Instruments conditionnels</i>				1 577	822
Instruments sur actions et indices	10 420	24 397	3 473	38 290	34 009
<i>Instruments fermes</i>				2 118	787
<i>Instruments conditionnels</i>				36 172	33 222
Instruments sur matières premières	1 138	15 860	1	16 999	14 914
<i>Instruments fermes-Futures</i>				11 599	10 043
<i>Instruments conditionnels</i>				5 400	4 871
Dérivés de crédit	-	16 669	1 778	18 447	5 888
Autres instruments financiers à terme	27	72	-	99	801
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				32	221
<i>Instruments de gré à gré</i>				67	580
Sous-total dérivés de transaction	12 249	133 166	12 600	158 015	122 954
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ^{(3) (4)}	380	18 189	2 086	20 655	16 840
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	31 098	267 999	41 654	340 751	298 693
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat au 31.12.2006	59 516	205 460	33 717	298 693	

(2) L'impact résultat des variations de juste valeur déterminées à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché est présenté en note 34.

(3) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre s'élève à 242 M EUR.

(4) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2007		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
(En M EUR)			
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽³⁾⁽⁴⁾	20 655	21 374	(719)
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat au 31.12.2006 ⁽⁴⁾	16 840	17 103	(263)

(3) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre s'élève à 242 M EUR.

(4) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
(En M EUR)				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	2 789	3 413	2 468	2 323
FRA	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marché organisé	-	-	-	-
Options de gré à gré	82	-	158	-
Caps, floors, collars	256	-	170	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	93	56	96	42
Change à terme	76	75	92	87
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	7	19	71	1
COUVERTURE DE CASH-FLOW				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	401	293	611	371
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	-	-	2	-
Change à terme	5	2	-	2
Total	3 709	3 858	3 668	2 826

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2007				31.12.2006*			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Activité courante								
Effets publics et valeurs assimilées	7 716	1 525	71	9 312	9 521	1 022	974	11 517
<i>dont créances rattachées</i>				155				288
<i>dont dépréciation</i>				(25)				(25)
Obligations et autres instruments de dettes	58 195	8 086	904	67 185	43 431	11 430	2 022	56 883
<i>dont créances rattachées</i>				862				763
<i>dont dépréciation</i>				(57)				(8)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	5 290	494	1 013	6 797	3 569	271	738	4 578
<i>dont créances rattachées</i>				1				1
<i>dont perte de valeur</i>				(121)				(69)
Sous-total	71 201	10 105	1 988	83 294	56 521	12 723	3 734	72 978
Titres actions détenus à long terme	2 135	222	2 157	4 514	3 243	404	2 129	5 776
<i>dont créances rattachées</i>				5				4
<i>dont perte de valeur</i>				(475)				(520)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	73 336	10 327	4 145	87 808	59 764	13 127	5 863	78 754
<i>dont titres prêtés</i>				5				32

(1) Y compris les OPCVM.

■ Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	78 754	73 028
Acquisitions	188 796	168 571
Cessions/remboursements**	(177 569)	(162 442)
Reclassements et variations de périmètre	2 468	2 144
Gains et pertes sur variations de juste valeur	(2 472)	(830)
Variation des dépréciations sur titres à revenus fixes	(50)	50
<i>dont augmentation</i>	(29)	(24)
<i>reprise</i>	3	51
<i>autres</i>	(24)	22
Pertes de valeur sur titres à revenus variables	(6)	250
Variation des créances rattachées	(33)	14
Différences de change	(2 080)	(2 031)
Solde de clôture au 31 décembre	87 808	78 754

* Montants retraités par rapport aux États Financiers publiés.

** Les Cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Note 9

Actifs et passifs non courant destinés à être cédés

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
ACTIFS	14 229	34
Immobilisation et écart d'acquisition	65	25
Actifs financiers	3 011	-
Créances établissement de crédit et autres	11 145	-
Autres actifs	8	9
PASSIFS	15 080	-
Provisions	107	-
Dettes	9 434	-
Autres passifs	5 539	-

Les augmentations de 14 195 M EUR et de 15 080 M EUR des actifs et des passifs non courants destinés à être cédés s'expliquent essentiellement par la cession de 50 % de Fimat dans le cadre de l'opération Newedge (cf. événement postérieur à la clôture : note 46). Le Groupe a appliqué la norme IFRS 5 et a par conséquent isolé dans les postes actifs et passifs non courants destinés à être cédés 50 % des actifs et passifs de Fimat et 43,53 % des actifs et passifs de la Marocaine Vie au 31 décembre 2007.

Note 10

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes et prêts		
<i>à vue et au jour le jour</i>		
Comptes ordinaires	19 165	14 690
Prêts et comptes au jour le jour et autres	4 038	2 780
Valeurs reçues en pension au jour le jour	26	11
<i>à terme</i>		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	22 613	18 809
Prêts subordonnés et participatifs	693	650
Valeurs reçues en pension à terme	55	221
Créances rattachées	340	343
Total brut	46 930	37 504
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(35)	(45)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(116)	(161)
Réévaluation des éléments couverts	(1)	(10)
Total net ⁽²⁾	46 778	37 288
Titres reçus en pension livrée	26 287	30 869
Total	73 065	68 157
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	73 052	68 151

(1) Au 31.12.2007, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 43 M EUR contre 46 M EUR au 31.12.2006.

(2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit des entités acquises en 2007 s'élèvent à 1 591 M EUR.

Note 11

Prêts et créances sur la clientèle

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	11 437	12 224
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)}		
- Crédits de trésorerie	88 531	64 406
- Crédits à l'exportation	5 712	4 429
- Crédits à l'équipement	51 586	45 956
- Crédits à l'habitat	77 477	67 363
- Autres crédits	43 556	41 891
Sous-total	266 862	224 045
Comptes ordinaires débiteurs	18 704	15 808
Créances rattachées	1 467	1 495
Total brut	298 470	253 572
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(6 272)	(6 197)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(785)	(864)
Réévaluation des éléments couverts	(6)	2
Total net ⁽³⁾	291 407	246 513
Valeurs reçues en pension	309	1 124
Titres reçus en pension livrée	13 457	15 910
Total des prêts et créances sur la clientèle	305 173	263 547
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	303 097	263 548

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle :

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Clientèle non financière		
- Entreprises	118 441	100 704
- Particuliers	101 648	87 645
- Collectivités locales	9 642	9 240
- Professions libérales	9 659	8 904
- Gouvernements et Administrations Centrales	3 904	3 029
- Autres	5 096	3 985
Clientèle financière	18 472	10 538
Total	266 862	224 045

(2) Au 31.12.2007, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 10 713 M EUR contre 9 888 M EUR au 31.12.2006.

(3) Le montant net des créances à la clientèle des entités acquises en 2007 ont une incidence de 2 554 M EUR.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Location-financement immobilier	6 519	6 177
Location-financement mobilier	20 713	18 998
Créances rattachées	76	86
Total brut ⁽¹⁾	27 308	25 261
Dépréciation sur créances individualisées	(269)	(235)
Réévaluation des éléments couverts	(1)	1
Total net	27 038	25 027
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	26 898	24 863

(1) Au 31.12.2007, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 645 M EUR contre 668 M EUR au 31.12.2006.

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Montant des investissements bruts	30 190	27 851
- à moins d'un an	7 417	6 665
- de un à cinq ans	16 760	15 073
- à plus de cinq ans	6 013	6 113
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	26 374	24 320
- à moins d'un an	6 656	5 977
- de un à cinq ans	14 508	13 002
- à plus de cinq ans	5 210	5 341
Produits financiers non acquis	2 882	2 590
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	934	941

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Effets publics et valeurs assimilées	1 443	1 404
Cotés	1 406	1 377
Non cotés	10	-
Créances rattachées	27	27
Obligations et autres instruments de dettes	181	55
Cotés	177	54
Créances rattachées	4	1
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 624	1 459
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 627	1 476

Note 14

Créances et dettes d'impôts

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Créances d'impôts exigibles	801	863
Actifs d'impôts différés	3 132	640
- dont sur éléments du bilan ⁽¹⁾	3 239	726
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(107)	(86)
Total	3 933	1 503

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Dettes d'impôts exigibles ⁽²⁾	1 770	1 497
Passifs d'impôts différés	630	462
- dont sur éléments du bilan	577	293
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	53	169
Total	2 400	1 959

(1) Dont 2 197 M EUR liés à la constatation d'impôt différé actif au titre de la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 6 382 M EUR. (cf. note 40).

(2) Dont 507 M EUR liés à la constatation d'un produit sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 1 471 M EUR. (cf. note 40).

Note 15

Autres actifs

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts de garantie versés	13 808	11 482
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	3 950	3 537
Charges payées ou comptabilisées d'avance	961	1 136
Autres débiteurs divers	16 408	18 498
Total brut	35 127	34 653
Dépréciation	(127)	(139)
Total net	35 000	34 514

Note 16

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2006	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	Valeur brute au 31.12.2007	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2006	Dotations aux amortissements de l'année 2007	Dépréciations de l'année 2007	Reprises d'amortissements de l'année 2007	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	Valeur nette au 31.12.2007	Valeur nette au 31.12.2006
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 195	113	(14)	2	1 296	(898)	(142)	-	14	56	326	297
Immobilisations générées en interne	1 183	16	-	137	1 336	(863)	(139)	-	-	(6)	328	320
Immobilisations en cours	228	299	(2)	(189)	336	-	-	-	-	-	336	228
Autres	408	47	(3)	(6)	446	(124)	(34)	-	1	42	331	284
Sous-total	3 014	475	(19)	(56)	3 414	(1 885)	(315)	-	15	92	1 321	1 129
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	3 181	55	(48)	-	3 188	(963)	(86)	2	17	13	2 171	2 218
Immobilisations en cours	188	350	(1)	155	692	-	-	-	-	-	692	188
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	9 066	3 722	(2 878)	(32)	9 878	(2 277)	(1 585)	(6)	1 260	(63)	7 207	6 789
Autres	4 277	409	(108)	(102)	4 476	(3 009)	(379)	(3)	71	179	1 335	1 268
Sous-total	16 712	4 536	(3 035)	21	18 234	(6 249)	(2 050)	(7)	1 348	129	11 405	10 463
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	572	3	(11)	(13)	551	(102)	(18)	1	4	8	444	470
Immobilisations en cours	10	7	-	(1)	16	-	-	-	-	-	16	10
Sous-total	582	10	(11)	(14)	567	(102)	(18)	1	4	8	460	480
Total immobilisations corporelles et incorporelles	20 308	5 021	(3 065)	(49)	22 215	(8 236)	(2 383)	(6)	1 367	229	13 186	12 072

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : 145 M EUR, amortissements : 65 M EUR.

■ Location simple

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
- à moins d'un an	1 172	1 146
- de un à cinq ans	2 176	1 683
- plus de cinq ans	6	6
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	3 354	2 835

Note 17

Écarts d'acquisition par pôle et sous-pôle

(En M EUR)	RÉSEAUX FRANCE	RÉSEAUX INTER- NATIONAUX	SERVICES FINANCIERS	BANQUE DE FINANCE- MENT ET D'INVESTIS- SEMENT	GESTIONS D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS			GESTION PROPRE	TOTAL GROUPE
					Gestion d'Actifs	Banque privée	Services aux Investisseurs et Épargne en ligne		
Valeur brute au 31.12.2006	53	2 326	860	69	478	261	603	293	4 943
Acquisitions et autres augmentations	-	88	325	-	45	19	124	-	601
Cessions et autres diminutions	-	-	-	-	-	-	-	(293)	(293)
Change	-	(6)	15	(5)	(53)	(9)	(2)	-	(60)
Valeur brute au 31.12.2007	53	2 408	1 200	64	470	271	725	-	5 191
Dépréciations au 31.12.2006	-	-	-	-	-	-	-	(28)	(28)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	28	28
Dépréciations au 31.12.2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2006	53	2 326	860	69	478	261	603	265	4 915
Valeur nette au 31.12.2007	53	2 408	1 200	64	470	271	725	-	5 191

Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 12 unités génératrices de trésorerie (UGT), homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée notamment la méthode des flux de trésorerie nets de l'impôt actualisés (*discounted cashflows*) et appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les taux d'actualisation utilisés sont issus des études récentes des métiers du Groupe réalisées par des analystes et les flux de trésorerie sont projetés à l'horizon des budgets et plans stratégiques approuvés par la direction.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe a mis en œuvre au 31 décembre 2007 des tests de dépréciations sur les écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2007, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

UGT	Pôle/Sous-Pôle
Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne	Réseaux Internationaux
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux
Crédit du Nord	Réseaux France
Réseaux Société Générale	Réseaux France
Services financiers Assurances	Services Financiers
Services financiers aux particuliers	Services Financiers
Services financiers aux entreprises	Services Financiers
Services financiers Location automobile	Services Financiers
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne
Gestion d'Actifs	Gestion d'Actifs
Banque privée	Banque privée

■ Ventilation des principaux écarts d'acquisition par UGT

(En M EUR)

Entités	Écart d'acquisition (Valeur nette comptable au 31.12.2007)	Affectation (UGT)
Komercni Banka	843	Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne
Splitska Banka	769	Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne
TCW Group Inc	394	Gestion d'Actifs
2S Banka	395	Services aux investisseurs et Epargne en ligne
MIBank*	351	Réseaux Internationaux Autres
Trancoso Participações Ltda. (Banco Cacique)	243	Services financiers aux particuliers
Eurobank	182	Services financiers aux particuliers
SG Private Banking (Suisse) SA	169	Banque Privée
Gefa Bank	155	Services financiers aux entreprises
Hanseatic Bank	131	Services financiers aux particuliers
Modra Pyramida	127	Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne
On Vista	88	Services aux investisseurs et Epargne en ligne

* Goodwill comptabilisé au sein de NSGB depuis la fusion.

Note 18

Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)

	31.12.2007	31.12.2006
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	13 828	11 001
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	16 274	21 972
Sous-total	30 102	32 973
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	75 757	82 937
Valeurs données en pension à terme	9 211	686
Sous-total	84 968	83 623
Dettes rattachées	705	751
Réévaluation des éléments couverts	(83)	(11)
Titres donnés en pension	16 185	12 499
Total ⁽¹⁾	131 877	129 835
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	131 798	129 675

(1) Les dettes envers les établissements de crédit des entités acquises en 2007 s'élevaient à 881 M EUR.

Note 19

Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	32 234	29 423
À terme	18 211	20 128
Sous-total	50 445	49 551
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	44 549	42 093
Particuliers	34 696	32 588
Clientèle financière	24 556	29 087
Autres	10 696	12 218
Sous-total	114 497	115 986
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	27 546	24 753
Particuliers	22 252	17 272
Clientèle financière	14 820	15 872
Autres	11 498	15 827
Sous-total	76 116	73 724
Dettes rattachées	1 278	1 144
Réévaluation des éléments couverts	4	11
Total dépôts clientèle ⁽¹⁾	242 340	240 416
Valeurs données en pension à la clientèle	338	196
Titres donnés en pension à la clientèle	27 984	26 785
Total	270 662	267 397
Juste valeur des dettes envers la clientèle	270 712	267 411

(1) Le montant des dépôts clientèle des entités acquises en 2007 s'élève à 638 M EUR.

Note 20

Dettes représentées par un titre

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Bons de caisse	2 607	2 715
Emprunts obligataires	4 302	4 611
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	130 061	92 126
Dettes rattachées	1 099	966
Sous-total	138 069	100 418
Réévaluation des éléments couverts	-	(46)
Total	138 069	100 372
- Dont montant des dettes à taux variable	54 813	14 997
Juste valeur des dettes représentées par un titre	137 871	100 341

Note 21

Autres passifs

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts de garantie reçus	20 198	13 389
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	5 610	3 914
Autres opérations sur titres	69	36
Charges à payer sur engagements sociaux	2 560	3 071
Produits constatés d'avance	1 591	1 928
Autres créditeurs divers	16 024	16 988
Total	46 052	39 326

Note 22

Comptes et plans d'épargne-logement

■ Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	1 658	1 227
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5 840	7 024
ancienneté de plus de 10 ans	5 775	7 025
Sous-total	13 273	15 276
Comptes épargne-logement (CEL)	2 294	2 334
Total	15 567	17 610

■ Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
ancienneté de moins de 4 ans	203	201
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	184	235
ancienneté de plus de 10 ans	66	83
Total	453	519

■ Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2006	Dotations	Reprises	31.12.2007
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	7	22	-	29
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	2	-	2
ancienneté de plus de 10 ans	94	-	80	14
Sous-total	101	24	80	45
Comptes épargne-logement	35	5	1	39
Total	136	29	81	84

Les Plans d'Épargne Logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du Plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du Plan. Le niveau actuel des taux d'intérêt est relativement haut par rapport aux taux de rémunération des dépôts Épargne Logement du groupe Société Générale ; en conséquence, c'est principalement l'engagement de prêter à un taux fixé sur les générations récentes de Plans Épargne Logement qui est actuellement générateur de la provision PEL/CEL.

Les taux d'intérêt ayant augmenté au cours de l'année 2007, la proportion de la provision liée à l'engagement de rémunérer les dépôts Épargne Logement à un taux d'intérêt fixé a diminué au cours de l'année alors que le provisionnement des risques attachés à l'engagement de prêter a lui augmenté. Le niveau de provisionnement des encours d'Épargne Logement se monte à 0,54 % des encours totaux au 31 décembre 2007.

■ Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 23

Provisions et dépréciations

■ Dépréciations d'actifs

(En M EUR)

	31.12.2007	31.12.2006
Établissements de crédit	35	45
Crédits à la clientèle	6 272	6 197
Créances de location financement et assimilées	269	235
Groupes d'actifs homogènes	901	1 025
Actifs disponibles à la vente	678	622
Autres	260	248
Total	8 415	8 372

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2006	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2007
Établissements de crédit	45	-	(12)	(12)	(1)	3	35
Crédits à la clientèle	6 197	2 147	(1 315)	832	(751)	(6)	6 272
Créances de location financement et assimilées	235	136	(70)	66	(37)	5	269
Groupes d'actifs homogènes	1 025	253	(363)	(110)	-	(14)	901
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	622	168	(106)	62	-	(6)	678
Autres ⁽¹⁾	248	108	(72)	36	(30)	6	260
Total	8 372	2 812	(1 938)	874	(819)	(12)	8 415

(1) Dont dotations nettes impactant le risque de contrepartie : 48 M EUR.

■ Provisions

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	105	128
Provisions sur avantages au personnel	836	1 172
Provisions fiscales	674	497
Autres provisions	7 069	782
Total	8 684	2 579

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2006	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2007
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	128	49	(65)	(16)	-	-	(7)	105
Provisions sur avantages au personnel	1 172	121	(255)	(134)	(170)	-	(32)	836
Provisions fiscales	497	365	(264)	101	(3)	2	77	674
Autres provisions ^{(2) (3)}	782	6 499	(79)	6 420	(106)	3	(30)	7 069
<i>dont provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées (cf. note 40)</i>	-	6 382	-	6 382	-	-	-	6 382
Total	2 579	7 034	(663)	6 371	(279)	5	8	8 684

(2) Dont dotations nettes impactant le coût net du risque : 9 M EUR.

(3) Les provisions pour autres risques et charges comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 136 M EUR au 31.12.2006 et 84 M EUR au 31.12.2007 soit une reprise nette de 52 M EUR au titre de l'exercice 2007 pour le réseau France de Société Générale et le Crédit du Nord.

Les conséquences estimées au 31 décembre 2007 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 24

Avantages au personnel

■ 1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2007 de 539 M EUR.

■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2007				31.12.2006			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des passifs bruts au bilan	2 377	55	272	2 704	2 448	215	351	3 014
Rappel des actifs du bilan	(1 979)	-	(74)	(2 053)	(1 985)	-	(78)	(2 063)
Solde net du bilan	398	55	198	651	463	215	273	951
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 069	-	80	2 149	2 236	-	78	2 314
Juste valeur des actifs de financement	(2 071)	-	(74)	(2 145)	(2 075)	-	(78)	(2 153)
Solde des régimes financés (A)	(2)	-	6	4	161	-	-	161
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	276	55	192	523	276	216	273	765
Autres montants comptabilisés au bilan (C)								
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	48	-	-	48	58	-	-	58
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	(80)	-	-	(80)	6	1	-	7
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(91)	-	-	(91)	(89)	-	-	(89)
Total des éléments non encore reconnus (D)	(124)	-	-	(124)	(26)	1	-	(25)
Solde (A) + (B) + (C) - (D)	398	55	198	651	463	215	273	951

Notes :

- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 130 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 39 pays. 80 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 10 régimes localisés sur 7 pays, sachant que 50 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a 80 régimes répartis sur 22 pays. 75 % du passif brut de ces régimes concernent des régimes situés en France.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Information sur les actifs de financement :
La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 34 % d'obligations, 54 % d'actions, 6 % de monétaire et 6 % autres ;
Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 154 M EUR dont 91 M EUR non reconnus.
- Les cotisations employeurs devant être versées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2008 sont estimées à 55 M EUR
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- En France, l'impact de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 sur les régimes d'indemnités de fin de carrière, lié à l'interdiction de la mise à la retraite avant 65 ans à horizon 2014 (après une période transitoire), est mesuré au 31/12/2006. Cet impact est traité en coût des services passés et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière. L'impact additionnel de la loi de financement 2008, mesuré au 31/12/2007, est essentiellement lié à l'application de la nouvelle taxe sociale de 25 % (2008) puis 50 % (à partir de 2009) sur les indemnités de mise à la retraite: il est traité en gains et pertes actuariels et ne modifie pas la charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été, en M EUR :

	Avantages postérieurs à l'emploi						Total des régimes	
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme			
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Actifs des régimes	52	175	-	-	3	5	55	180

2.2. RÉCONCILIATION DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT

	Avantages postérieurs à l'emploi						Total des régimes	
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme			
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	77	70	6	8	36	50	119	128
Cotisations salariales	(3)	(3)	-	-	-	-	(3)	(3)
Coût financier	116	106	2	6	5	5	123	117
Rendement attendu des actifs des régimes	(120)	(107)	-	-	(4)	(3)	(124)	(110)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	5	5	-	-	-	-	5	5
Ecart actuariels	1	5	-	2	3	(7)	4	-
Effet des liquidations/ réductions de services futurs	5	-	-	60	-	(1)	5	59
Effet du changement du plafond d'actifs	(5)	6	-	-	-	-	(5)	6
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total net des charges du régime	76	82	8	76	40	44	124	202

• 2.3.a. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2007			2006		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	2 512	216	2 728	2 483	159	2 642
Coût des services rendus au cours de la période yc charges sociales	77	6	83	70	8	78
Coût financier	116	2	118	106	6	112
Cotisations salariales	-	-	-	(3)	-	(3)
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(154)	(1)	(155)	(32)	(1)	(33)
Conversion en devises	(80)	(2)	(82)	(6)	(2)	(8)
Prestations servies	(124)	(1)	(125)	(96)	(10)	(106)
Coût des services passés générés dans l'exercice	(5)	-	(5)	9	-	9
Modification du périmètre de consolidation	1	-	1	(4)	(2)	(6)
Transferts, réductions et autres	1	(165)	(164)	(15)	58	43
Valeur au 31.12	2 344	55	2 399	2 512	216	2 728

• 2.3.b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2007			2006		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	2 075	-	2 075	1 924	-	1 924
Rendement attendu des actifs de régime	120	-	120	107	-	107
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(68)	-	(68)	72	-	72
Conversion en devises	(62)	-	(62)	(2)	-	(2)
Cotisations salariales	3	-	3	3	-	3
Cotisations patronales	108	-	108	132	-	132
Prestations servies	(95)	-	(95)	(78)	-	(78)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(10)	-	(10)	(83)	-	(83)
Valeur au 31.12	2 071	-	2 071	2 075	-	2 075

2.4. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31.12.2007	31.12.2006
Taux d'escompte		
Europe	5,16 %	4,50 %
Amériques	6,27 %	5,20 %
Asie-Océanie-Afrique	4,90 %	4,30 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,31 %	5,87 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	4,06 %	2,50 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,58 %	1,00 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,05 %	1,80 %
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	5,59 %	4,63 %
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	4,15 %	3,50 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	13,6	11,5
Amériques	7,5	9,5
Asie-Océanie-Afrique	13,5	11

Notes :

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durations des régimes à laquelle s'ajoute des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

2.5. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2007			2006		
	Régime de retraite	Régimes de santé	Autres régimes	Régime de retraite	Régimes de santé	Autres régimes
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de + 1 % du taux d'escompte						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	(11 %)	(15 %)	(7 %)	(14 %)	(14 %)	(6 %)
Impact sur le total net des charges des régimes	(10 %)	(10 %)	(51 %)	(19 %)	(8 %)	(34 %)
Variation de +1% du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Impact sur le total net des charges des régimes	(3 %)	NA	(1 %)	(21 %)	NA	(3 %)
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	11 %	NA	7 %	5 %	NA	5 %
Impact sur le total net des charges des régimes	13 %	NA	49 %	17 %	NA	39 %
Variation de + 1 % du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre		9 %			15 %	
Impact sur le total net des charges des régimes		4 %			19 %	

2.6. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>		
Valeur actualisée de l'obligation	2 344	2 512
Juste valeur des actifs de régime	2 071	2 075
Déficit / (excédent)	273	437
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	49	(11)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	68	(67)

Note 25

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Devises d'émission	2008	2009	2010	2011	2012	Autres	Encours 31.12.2007	Encours 31.12.2006
Titres subordonnés								
EUR	121	313	649	439	920	6 271	8 713	8 004
USD	-	-	-	-	-	1 459	1 459	1 935
GBP	-	-	-	-	-	818	818	893
Autres devises	54	-	-	-	-	97	151	148
Sous-total	175	313	649	439	920	8 645	11 141	10 980
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	4	-	29	33	37
Sous-total	-	-	-	4	-	29	33	37
Dettes rattachées	233	-	-	-	-	-	233	274
Total hors réévaluation des éléments couverts	408	313	649	443	920	8 674	11 407	11 291
Réévaluation des éléments couverts							52	222
Total							11 459	11 513

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 12 692 M EUR au 31 décembre 2007 (11 751 M EUR au 31 décembre 2006).

Note 26

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel

(En nombre d'actions)

	31.12.2007	31.12.2006
Actions ordinaires	466 582 593	461 424 562
– Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	30 311 822	22 939 831
– Dont actions détenues par le personnel	33 458 863	32 424 638

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Note 27

Engagements

■ Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	23 430	19 279
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	38	100
Ouvertures de crédits confirmés	136 667	146 194
Autres	2 460	1 726
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	7 407	11 011*
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾	60 632	45 114*
Engagements sur titres		
Titres à livrer	41 031	28 663

ENGAGEMENTS REÇUS

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	24 254	17 526
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	53 677	58 352
Autres engagements reçus ⁽³⁾	60 133	49 854
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	42 400	32 783

(1) Au 31.12.2007, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élevaient respectivement à 27,7 Md EUR et à 0,6 Md EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'État, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 34,1 Md EUR au 31.12.2007 contre 28,3 Md EUR au 31.12.2006. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie.

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

■ Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2007		31.12.2006	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	6 345 931	202 337	5 566 581	216 633
Contrats à terme de taux	1 244 166	-	1 454 300	20
<i>Instruments conditionnels</i>	3 473 469	12 682	2 397 826	16 357
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	834 864	24 900	685 824	37 514
<i>Instruments conditionnels</i>	354 186	-	205 201	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	275 766	-	231 930	-
<i>Instruments conditionnels</i>	842 302	207	646 448	148
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	165 919	-	155 635	-
<i>Instruments conditionnels</i>	122 445	-	154 586	-
Dérivés de crédit	2 175 336		991 383	
Autres instruments financiers à terme	19 301	-	16 826	-

■ Équivalent risque de crédit

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Gouvernements et banques centrales OCDE	2 276	993
Établissements de crédit et administrations locales OCDE	32 115	23 176
Clientèle	19 316	15 407
Établissements de crédit et banques centrales hors OCDE	849	657
Total (après prise en compte des accords de netting)	54 556	40 233

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent de risque de crédit de 136 950 M EUR au 31 décembre 2007 contre 102 921 M EUR au 31 décembre 2006.

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2007, il existe 6 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Asset One, Homes, ACE Australia, ACE Canada) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 19 260 M EUR (19 815 M EUR à fin 2006).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités ad hoc (Cf. note 1). Au 31 décembre 2007, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le Groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 600 M EUR (731 M EUR à fin 2006). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 27 738 M EUR à cette même date (29 237 M EUR à fin 2006).

Note 28

Actifs remis et reçus en garantie

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006*
Actifs remis en garantie		
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs	42 779	27 649
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers	13 716	10 687
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	407	385
Total	56 902	38 721
Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer		
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	39 783	46 831

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés

Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement aux titres remis en garantie dans le cadre d'opérations de pensions et aux créances mobilisées auprès de la Banque de France ou de la Caisse de Refinancement Hypothécaire.

La rubrique « actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers » enregistre essentiellement les dépôts de garantie versés sur marchés organisés.

Note 29

Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

■ Échéances des actifs et passifs financiers

(En M EUR au 31.12.2007))	Jusqu'à 3 mois ⁽¹⁾	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	11 302				11 302
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	317 500	143 924	13 993	14 542	489 959
Instruments dérivés de couverture	3 709	-	-	-	3 709
Actifs financiers disponibles à la vente	19 078	7 828	20 914	39 988	87 808
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47 770	8 163	14 639	2 493	73 065
Prêts et créances sur la clientèle	76 104	50 215	103 380	75 474	305 173
Opérations de location financement et assimilées	3 110	5 079	13 399	5 450	27 038
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(202)	-	-	-	(202)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	136	139	580	569	1 624
Total Emplois	478 507	215 348	166 905	138 716	999 476
RESSOURCES					
Banques centrales	3 004				3 004
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	260 203	29 121	30 388	21 039	340 751
Instruments dérivés de couverture	3 858	-	-	-	3 858
Dettes envers les établissements de crédit	117 004	7 285	4 016	3 572	131 877
Dettes envers la clientèle	218 822	11 726	26 658	13 456	270 662
Dettes représentées par un titre	95 816	22 780	14 397	5 076	138 069
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(337)	-	-	-	(337)
Total Ressources	698 370	70 912	75 459	43 143	887 884

(1) Par convention, les dérivés sont classés en moins de 3 mois.

■ Échéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽²⁾

	ACTIF				PASSIF			
	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>(En M EUR au 31.12.2007)</i>								
Instruments de taux d'intérêts								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 328 414	2 321 254	1 898 599	6 548 267				
Contrats à terme de taux	506 904	78 012	180	585 096	500 370	158 700	-	659 070
<i>Instruments conditionnels</i>	666 610	533 381	377 293	1 577 284	947 045	534 786	427 036	1 908 867
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	600 959	164 937	93 868	859 764				
<i>Instruments conditionnels</i>	101 850	71 979	2 863	176 692	102 077	72 419	2 998	177 494
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	103 069	34 970	1 954	139 993	104 224	27 191	4 357	135 772
<i>Instruments conditionnels</i>	244 032	120 811	19 792	384 635	278 611	155 577	23 685	457 873
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	59 849	23 400	926	84 175	58 467	22 243	1 034	81 744
<i>Instruments conditionnels</i>	41 154	19 515	338	61 007	41 613	19 744	81	61 438
Dérivés de crédit	25 032	688 051	329 393	1 042 476	28 776	710 944	393 140	1 132 860
Autres instruments financiers à terme	8 583	286	2	8 871	9 997	424	10	10 431

(2) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

Note 30

Opérations en devises

	31.12.2007				31.12.2006			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
<i>(En M EUR)</i>								
EUR	592 147	599 332	21 538	19 305	533 154	530 927	13 151	10 223
USD	282 285	295 430	26 060	33 709	249 846	265 322	19 242	22 147
GBP	34 125	31 919	7 770	7 002	29 532	30 722	6 306	3 811
JPY	28 358	27 567	8 387	7 403	37 244	35 237	2 743	4 674
AUD	21 322	19 641	-	3	14 669	11 683	60	42
CZK	20 930	21 905	68	135	18 520	19 153	88	308
Autres devises	92 595	75 968	20 943	17 375	73 876	63 797	7 829	8 556
Total	1 071 762	1 071 762	84 766	84 932	956 841	956 841	49 419	49 761

Note 31

Activités d'assurance

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	21 789	21 010
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	46 869	43 341
- dont provisions pour participation aux bénéfices différés	857	2 170
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	270	232
Total	68 928	64 583
Part des réassureurs	303	295
Provisions techniques nettes de la part des réassureurs	68 625	64 288

■ Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 01.01.2007	21 010	43 341	232
Charge des provisions d'assurance	1 215	3 006	39
Revalorisation des contrats	(93)	30	-
Chargements prélevés sur les contrats	(147)	-	-
Transferts et arbitrages	(524)	525	-
Entrées de portefeuilles	255	(254)	-
Participation aux résultats	83	367	-
Autres	(10)	(146)	(1)
Provisions de clôture 31.12.2007	21 789	46 869	270

■ Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	27 579	28 014
Effets publics et valeurs assimilées	1	332
Obligations et autres instruments de dettes	8 107	8 986
Actions et autres instruments de capitaux propres	19 471	18 696
Actifs financiers disponibles à la vente	43 435	39 312
Effets publics et valeurs assimilées	916	45
Obligations et autres instruments de dettes	37 488	36 085
Actions et autres instruments de capitaux propres	5 031	3 182
Placements immobiliers	392	400
Total	71 406	67 726

■ Résultat technique des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Primes	9 673	10 458
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(8 904)	(11 146)
Produits nets des placements	252	1 497
Autres produits (charges) nets techniques	(614)	(444)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	407	365
Élimination des opérations intra-groupe ⁽¹⁾	348	329
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	755	694

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

■ Produits nets de commissions ⁽²⁾

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Commissions et honoraires reçus		
- Chargements d'acquisition	197	200
- Chargements de gestion	467	491
- Autres	151	48
Commissions et honoraires payés		
- Chargements d'acquisition	(182)	(172)
- Chargements de gestion	(240)	(198)
- Autres	(10)	(9)
Total des commissions et honoraires	383	360

(2) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

■ Gestion des risques d'assurance

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéficiaires sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée dans l'élaboration des tarifications. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées, les modifications de l'environnement macroéconomique, les pandémies, les catastrophes naturelles... ;
- les risques liés aux marchés financiers : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est une des préoccupations essentielles de la ligne-métier assurance. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques

importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de reportings réguliers auprès des Directions Générales des entités concernées et des Directions Générales des lignes-métiers.

En matière de **risques de tarification et de dérive de la sinistralité** quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits qualité et d'Audit interne pluriannuels. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou des IBNR) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant **la maîtrise des risques liés aux marchés financiers**, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne métier assurance-vie. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction Générale du groupe Société Générale lors d'un Comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse est organisée autour de quelques grands principes :

■ Gestion des risques Actifs/Passifs :

- surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques liés aux réinvestissements,
- surveillance étroite des marchés action et simulations de scénarios de stress,
- couverture des risques de taux par des instruments financiers.

■ Gestion des risques financiers, sous formes de limites :

- limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction émetteurs souverains vs privés),
- limites de rating (ex. : AAA : min 50 % dont 20 % sur les États et garanties d'État),
- limites par types d'actifs (ex : actions, private equity).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers scénarios de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de stress tests et de modélisations stochastiques.

Note 32

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2007	2006
Opérations avec les établissements de crédits	6 897	5 372
Comptes à vue et prêts interbancaires	3 231	2 844
Titres et valeurs reçus en pension	3 666	2 528
Opérations avec la clientèle	17 414	13 758
Créances commerciales	719	1 038
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	14 509	10 819
Comptes ordinaires débiteurs	1 122	862
Titres et valeurs reçus en pension	1 064	1 039
Autres produits	-	-
Opérations sur instruments financiers	12 121	9 584
Actifs financiers disponibles à la vente	3 686	2 492
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	106	110
Prêts de titres	33	244
Dérivés de couverture	8 296	6 738
Opérations de location-financement	1 661	1 342
Location-financement immobilier	375	315
Location-financement mobilier	1 286	1 027
Total produits d'intérêts	38 093	30 056
Opérations avec les établissements de crédits	(10 072)	(7 401)
Emprunts interbancaires	(7 218)	(6 011)
Titres et valeurs donnés en pension	(2 854)	(1 390)
Opérations avec la clientèle	(11 976)	(9 197)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 234)	(1 024)
Autres dettes envers la clientèle	(8 813)	(6 825)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 929)	(1 348)
Opérations sur instruments financiers	(13 538)	(10 341)
Dettes représentées par des titres	(4 965)	(3 426)
Dettes subordonnées et convertibles	(603)	(615)
Emprunts de titres	(121)	(36)
Dérivés de couverture	(7 849)	(6 264)
Autres charges d'intérêts	(5)	(5)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(35 591)	(26 944)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	263	233

(1) Détail des autres concours à la clientèle (en M EUR) :

- Crédits de trésorerie	5 772	3 873
- Crédits à l'exportation	396	255
- Crédits d'équipement	2 334	1 840
- Crédits à l'habitat	3 398	2 753
- Autres crédits à la clientèle	2 609	2 098
Total	14 509	10 819

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (note n° 34). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 33

Produits et charges de commissions

(En M EUR)	2007	2006
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	122	133
Opérations avec la clientèle	2 610	2 237
Opérations sur titres	815	816
Opérations sur marchés primaires	177	246
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 406	822
Engagements de financement et de garantie	521	505
Prestations de services	4 902	4 299
Autres	192	184
Total des produits	10 745	9 242
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(239)	(189)
Opérations sur titres	(523)	(418)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(1 083)	(618)
Engagements de financement et de garantie	(219)	(202)
Autres	(1 153)	(962)
Total des charges	(3 217)	(2 389)

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2007	2006
les produits de commissions hors TIE* liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 557	3 280
les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	3 507	2 902
les charges de commissions hors TIE* liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(219)	(226)
les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(856)	(597)

* Taux d'intérêt effectif.

Note 34

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2007	2006
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	16 331	22 056
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	419	557
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(12 103)	(10 799)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(259)	(177)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	4 439	(2 268)
Résultat net sur instruments de couverture / couverture de juste valeur	(443)	(559)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	470	949
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	2	-
Résultat net des opérations de change	451	601
Total ⁽¹⁾	9 307	10 360

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

Au sein des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur, la variation de juste valeur déterminée à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché s'élève à un produit net de 1 481 M EUR pour l'exercice. Les actifs et passifs à la juste valeur par résultat dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché sont présentés en note 6.

Montant restant à comptabiliser en résultat relatif aux actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation non basée sur des données de marché.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2007	2006
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1^{er} janvier	1 069	1 091
Montant généré par des nouvelles transactions de la période	978	709
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(999)	(731)
<i>Amortissement</i>	<i>(738)</i>	<i>(519)</i>
<i>Passage à des paramètres observables</i>	<i>(86)</i>	<i>(39)</i>
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	<i>(153)</i>	<i>(137)</i>
<i>Différences de change</i>	<i>(22)</i>	<i>(36)</i>
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	1 048	1 069

Note 35

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	2007	2006
Activité courante		
Plus-value de cession	201	150
Moins-value de cession	(177)	(22)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(70)	(8)
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)	62	9
Sous-total	16	129
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	1 030	532
Moins-value de cession ⁽¹⁾	(51)	(17)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(50)	(20)
Sous-total	929	495
Total	945	624

(1) La plus-value nette réalisée à l'occasion de l'échange des titres Euronext avec les titres NYSE et de la cession subséquente des titres du nouvel ensemble s'élève à 235 M EUR.

Note 36

Produits et charges des autres activités

(En M EUR)	2007	2006
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	71	64
Activités de location immobilière	104	90
Activités de location mobilière	5 116	3 576
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	10 793	13 033
Sous-total	16 084	16 763
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(3)	-
Activités de location immobilière	(28)	(44)
Activités de location mobilière	(3 589)	(3 072)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(11 223)	(12 472)
Sous-total	(14 843)	(15 588)
Total net	1 241	1 175

Note 37

Frais de personnel

(En M EUR)	2007	2006
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	(5 813)	(5 948)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	(989)	(1 147)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies	(539)	(502)
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(58)	(77)
Autres charges sociales et fiscales	(361)	(329)
Participation, intéressement, abondement et décote	(412)	(347)
Total	(8 172)	(8 350)

(1) Dont (1 503) M EUR au 31.12.2007 au titre des rémunérations variables contre (2 156) M EUR au 31.12.2006. Cette diminution est due pour l'essentiel à la baisse des revenus de la Banque d'Investissement.

	2007	2006
Effectif moyen		
- France	57 922	54 718
- Étranger	72 178	60 416
Total	130 100	115 134

Note 38

Plans d'avantages en actions

■ Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	31.12.2007			31.12.2006		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	73,8	73,8	-	31,9	31,9
Charges nettes provenant des plans d'options	105,2	119,2	224,4	147,9	91,9	239,8

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

■ Description des plans d'options et d'attribution gratuites d'actions - Société Générale

LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2007 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS.

• Options d'achat

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2007
Type de plan	options d'achat		options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	13.05.1997	23.04.2002	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006
Décision du Conseil d'Administration	16.01.2002	22.04.2003	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	3 553 549	3 910 662	3 814 026	4 067 716	1 548 218	138 503	1 260 956	121 037
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	16.01.2002 - 16.01.2005	22.04.2003 - 22.04.2006	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux ⁽³⁾	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (euros) (moyenne des 20 dernières cotations) ⁽¹⁾	62,08	51,65	69,53	74,50	104,85	121,52	130,3	117,41
Décote	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (euros) ⁽¹⁾	62,08	51,65	69,53	74,50	104,85	121,52	130,3	117,41
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2007	2 537 445	2 313 272	668 150	4 000	2 174	-	-	-
Options perdues au 31.12.2007	283 693	186 374	99 078	130 137	40 156	6 033	13 934	235
Options restantes au 31.12.2007	732 411	1 411 016	3 046 798	3 933 579	1 505 888	132 470	1 247 022	120 802
Nombre d'actions réservées au 31.12.2007	732 411	1 411 016	3 046 798	⁽²⁾	⁽²⁾	132 470	1 247 022	120 802
Cours des actions réservées (euros)	63,18	51,03	50,35	⁽²⁾	⁽²⁾	124,1	126,69	119,55
Valeur des actions réservées (M EUR)	46	72	153	⁽²⁾	⁽²⁾	16	158	14
1 ^{re} date de cession	16.01.2006	22.04.2007	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	-	1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	28 %	25 %	21 %	17 %	16 %	17 %	18 %	17 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans d'options d'achat 2005 et 2006 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Il existe des conditions de performance pour les mandataires sociaux qui sont décrites dans la partie « gouvernement d'entreprise ».

- Attribution gratuite d'actions

Émetteur	Société Générale	Société Générale
Année	2006	2007
Type de plan	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	09.05.2005	30.05.2006
Décision du Conseil d'Administration	18.01.2006	19.01.2007
Nombre d'actions attribuées	726 666	824 406
Modalités de règlement	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	18.01.2006 - 31.03.2008 18.01.2006 - 31.03.2009	19.01.2007 - 31.03.2009 19.01.2007 - 31.03.2010
Conditions de performance	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (EUR)	103,6	131,4
Actions exercées au 31.12.2007	240	470
Actions perdues au 31.12.2007	33 432	16 376
Actions restantes au 31.12.2007	692 994	807 560
Nombre d'actions réservées au 31.12.2007	692 994	807 560
Cours des actions réservées (EUR)	90,62	126,69
Valeur des actions réservées (M EUR)	63	102
1 ^{re} date de cession	31.03.2010 31.03.2011	31.03.2011 31.03.2012
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2006 TCW	Nombre d'options plan 2007	Nombre d'options plan 2007 TCW	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (EUR)	Fourchette des prix d'exercice (EUR)
Options existantes au 01.01.2007	1 183 753	2 665 453	3 720 156	3 971 183	1 524 007	137 823						
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-	-	1 260 956	121 037				
Options perdues durant la période	119	228	7 208	37 604	18 119	5 353	13 934	235				
Options exercées durant la période	451 223	1 254 209	666 150	-	-	-	-	-			139,95	51,65-130,30
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2007	732 411	1 411 016	3 046 798	3 933 579	1 505 888	132 470	1 247 022	120 802	45 mois	15,62		
Options exerçables au 31.12.2007	732 411	1 411 016	3 046 798	-	-	-	-	-				

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2002-2004	2005	2006	2007
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	3,3 %	3,3 %	4,2 %
Volatilité future de l'action	27 %	21 %	22 %	21 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,8 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 21 % en 2007. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

■ Description des plans d'options – TCW

LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE TCW AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2007 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS

Émetteur	TCW	TCW	TCW	TCW	TCW	TCW
Année	2001	2002	2003	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	7.07.2001	7.07.2001	7.07.2001	1.07.2005	1.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'Administration	7.07.2001	1.01.2002 16.07.2002	19.02.2003 31.03.2003 27.06.2003	1.07.2005	1.09.2006	30.09.2007
Nombre d'options attribuées	1 343 320	1 417 980	1 268 350	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	10 ans	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG
Période d'acquisition des droits	07.07.2001 - 07.07.2003	01.01.2002 - 15.07.2008	19.02.2003 - 26.06.2009	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré
Prix du titre à l'attribution (euros)	22,23	18,14	15,50	41,35	36,95	33,32
Décote	3,29	2,69	2,30	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (euros)	18,93	15,45	13,21	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2007	1 343 320	1 119 452	477 488	323 333	2 824	-
Options perdues au 31.12.2007	-	59 728	552 142	242 065	146 384	9 070
Options restantes au 31.12.2007	-	238 800	238 720	2 188 311	2 236 307	2 459 779
1 ^{re} date de cession	7.08.2003	1.02.2003	18.03.2005	1.08.2007	1.11.2008	1.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	42 %	56 %	51 %	66 %	41 %	38 %
Méthode de valorisation utilisée	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options total	Nombre d'options plan 2001	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2007	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (EUR)	Fourchette des prix d'exercice (EUR)
Options existantes au 01.01.2007	5 904 552	29 864	492 532	358 080	2 655 035	2 369 041	-				
Options attribuées durant la période	2 468 849	-	-	-	-	-	2 468 849				
Options perdues durant la période	282 372	-	-	-	143 392	129 910	9 070				
Options exercées durant la période	729 113	29 864	253 732	119 360	323 333	2 824	-		125,62	32,09-34,52	
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2007	7 361 917	-	238 800	238 720	2 188 311	2 236 307	2 459 779	52 mois	13,48		
Options exerçables au 31.12.2007	197 393	-	-	-	197 393	-	-				

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plans 2001 à 2003	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	5 %	5 %
Volatilité future de l'action	39 %	31 %	28 %	22 %
Taux de perte de droits	0 %	5 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.

Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.

La juste valeur reflète les performances futures de la société.

3. En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions SG, aucune couverture n'a été expressément désignée.

■ Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

ATTRIBUTIONS D'ACTIONS SG AVEC DÉCOTE

• Plan mondial d'actionnariat salariés

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 26/04/07 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 108,90 EUR décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 4 578 835, représentant une charge pour l'exercice 2007 de 73,8 M EUR pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours comptant de l'action Société Générale : 151,29 EUR

- taux d'intérêt sans risque : 4,39 %
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 7,57 %

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 17,4 % du cours de référence avant décote.

PLANS D'OPTIONS SUR SOCIÉTÉS NON COTÉES

Différentes sociétés du groupe ont par ailleurs attribué des options sur actions à leur personnel et leurs mandataires sociaux.

Il n'y a pas eu de nouveau plan attribué au cours de l'exercice 2007.

Ces plans sont réglés en espèces et l'incidence de leur charge 2007 est de 5,06 M EUR résultant de l'écart entre les prix d'exercice et les valeurs des actions à livrer. La durée de vie des options consenties est en général de 6 ans et la dernière option sera exercée au plus tard en 2008.

Les actions cédées sont reprises en général par une autre société du Groupe dans le cadre de la politique de contrôle des filiales.

Chacun de ces plans a été valorisé à l'aide d'une méthode de valeur intrinsèque propre à chaque société.

PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DU GROUPE BOURSORAMA

La charge 2007 du plan mis en place en 2004 est de 476 K EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 45 000.

La charge 2007 du plan de stock options et d'attribution gratuite d'actions mis en place 2006 est de 1 658 K EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 24 996 et des pertes d'actions de l'année qui s'élèvent à 22 000.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES INDEXÉES SUR LE COURS DE L'ACTION SG

Plusieurs lignes métiers du Groupe ont attribué durant l'année 2007 des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action Société Générale, qui seront réglées en espèces.

Note 39

Coût du risque

(En M EUR)

	2007	2006
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(808)	(681)
Pertes non couvertes	(231)	(215)
- sur créances irrécouvrables	(126)	(191)
- sur autres risques	(105)	(24)
Récupérations	143	184
- sur créances irrécouvrables	136	183
- sur autres risques	7	1
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(9)	33
Total	(905)	(679)

Note 40

Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées

Le Groupe a mis à jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit le Groupe à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés. L'analyse de ces activités non autorisées a établi, avant l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, que les mécanismes de dissimulation utilisés au cours de l'exercice 2007 s'étaient poursuivis jusqu'à leur découverte en janvier 2008. À la date d'arrêté des comptes, les activités de la Banque d'Investissement et de Financement font encore l'objet de différentes investigations internes et externes et tout fait nouveau éventuel sera pris en considération.

L'application des dispositions des normes IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture » et IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » pour le traitement comptable des opérations relatives à ces activités non autorisées et à leur débouclage aurait pu conduire à enregistrer un produit avant impôt de + 1 471 M EUR dans le résultat de l'exercice 2007 et à présenter dans les notes annexes aux comptes consolidés une information sur la perte avant impôt de - 6 382 M EUR qui n'aurait été alors constatée en résultat qu'en 2008.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, le Groupe a cependant estimé que cette présentation était contraire à l'objectif des états financiers décrit dans le Cadre des normes IFRS, et a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat consolidé de l'exercice 2007, en l'isolant, l'intégralité des conséquences financières des opérations conclues dans le cadre de ces activités non autorisées. À cet effet, et conformément aux paragraphes 17 et 18 de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a décidé de s'écarter des dispositions des normes IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture » et IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » en comptabilisant dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées.

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière du Groupe en 2007, la perte nette globale liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités non autorisées et dissimulées est présentée dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée *Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées* :

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat conclus dans le cadre d'activités de marché non autorisées et dissimulées	1 471
Dotation à la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(6 382)
Total	(4 911)

La perte nette ainsi reconnue a été considérée comme déductible sur le plan fiscal. Néanmoins, la déductibilité de la dotation à la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées n'interviendra qu'au titre du résultat imposable de l'exercice 2008. Cette position fiscale s'appuie tant sur la législation que sur la jurisprudence, et a été confortée par l'opinion de plusieurs consultations d'avocats spécialisés en fiscalité.

En conséquence, l'incidence sur la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2007 est la suivante :

- Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat conclus dans le cadre d'activités de marché non autorisées et dissimulées génèrent une charge d'impôt courante de : 507 M EUR.
- La provision figurant au passif du bilan au 31 décembre 2007 génère un produit d'impôt différé pour un montant de : 2 197 M EUR (enregistré en contrepartie d'un actif d'impôt différé au bilan).

Note 41

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2007	2006
Charge fiscale courante	(2 501)	(2 099)
Charge fiscale différée	2 219	(194)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(282)	(2 293)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2007	2006
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	1 886	8 078
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	15,82 %	- 0,94 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 13,03 %	- 1,10 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	- 8,86 %	- 1,31 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	- 13,04 %	- 2,70 %
Taux effectif Groupe	15,32 %	28,38 %

Note 42

Résultat par action

(En M EUR)	2007	2006
Bénéfice net part du Groupe	947	5 221
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ⁽¹⁾	864	5 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	435 775 951	420 156 535
Résultat par action (en EUR)	1,98	12,33

(En M EUR)	2007	2006
Bénéfice net part du Groupe	947	5 221
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ⁽¹⁾	864	5 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	435 775 951	420 156 535
Nombre moyen de titres retenus au titre des éléments dilutifs	5 860 094	5 723 992
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	441 636 045	425 880 527
Résultat dilué par action (en EUR)	1,96	12,16

À titre indicatif, le résultat par action et le résultat dilué par action, retraités de la perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées d'un montant de 3 221 M EUR après impôt, sont présentés ci-après :

(En M EUR)	2007	2006
Bénéfice net part du Groupe retraité	4 167	5 221
Bénéfice net attribuable aux actionnaires retraité ⁽¹⁾	4 084	5 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	435 775 951	420 156 535
Résultat par action hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées (en EUR)	9,37	12,33

(En M EUR)	2007	2006
Bénéfice net part du Groupe retraité	4 167	5 221
Bénéfice net attribuable aux actionnaires retraité ⁽¹⁾	4 084	5 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	435 775 951	420 156 535
Nombre moyen de titres retenus au titre des éléments dilutifs	5 860 094	5 723 992
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	441 636 045	425 880 527
Résultat dilué par action hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées (en EUR)	9,25	12,16

(1) L'écart correspond aux intérêts nets d'impôt à verser aux porteurs de Titres super subordonnés et de titres subordonnés à durée indéterminée.

(2) Hors actions d'auto-contrôle.

Note 43

Transactions avec les parties liées

■ Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (Président-Directeur général et les 2 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Avantages à court terme	12,5	11,9
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	2,9
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	4,2	2,9
Total	16,8	17,7

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2007, qui s'élèvent au total à 4,1 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2007 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Bouton, Citerne, Alix et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 32,1 M EUR.

■ Entités associées ⁽¹⁾

ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	126	45
Autres actifs	296	77
Total encours actifs	422	122

ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006*
Passifs à la juste valeur par résultat	141	79
Dettes envers la clientèle	-	-
Autres passifs	16	13
Total encours passifs	157	92

PNB AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006*
Intérêts et assimilés	-	2
Commissions	1	1
Résultat net sur opérations financières	18	(23)
Produit net des autres activités	-	-
PNB	19	(20)

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006*
Engagements de financement donnés	73	73
Engagements de garanties donnés	1 132	1 245
Engagements sur instruments financiers à terme	623	641

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

Note 44

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
FRANCE						
BANQUES						
Banque de Polynésie ⁽¹⁾	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
Barep ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
BFCOI	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit du Nord ⁽¹⁾	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Groupama Banques	France	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
SG Calédonienne de Banque ⁽¹⁾	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
Barep Court Terme ^{(2) (11)}	France	IG	-	-	-	-
Barep Assets Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Barep Opportunités Stratégie ^{(2) (11)}	France	IG	-	-	-	-
Barep Performance Plus ^{(2) (11)}	France	IG	-	-	-	-
Euro VL ⁽¹⁾	France	IG	98,25	100,00	98,25	100,00
FCP Morgan Stanley Aktien ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	98,30
IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Interga SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
JS Credit Fund	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Primafair SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS Orbeo	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SGAM Index	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Energie Usa Corp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG European Mortgage Investments ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI Crédit Plus ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SGAM AI Crédit Plus Opportunités ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SGAM AI Euro Garanti 3 M ^{(2) (11)}	France	IG	-	-	-	-
SGAM AI Euro Garanti 12 M ^{(2) (11)}	France	IG	-	-	-	-
SGAM Banque ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
SGAM RTO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
Airbail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ald France ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
C.G.I ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,89	98,88	99,89
Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Disponis	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
Evalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC Ouranos ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
FCC Ouréa ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
Fenwick Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fontanor ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance SA ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
French Supermarkets 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génécal	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génécomi	France	IG	53,84	60,65	53,84	60,65
Ipersoc SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Linden SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rusfinance SAS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagem Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS IPF ⁽³⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SCP Clémence ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SCP Salomé ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SG Équipement Finance SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Athena Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Cofininvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Distinvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Financières Valmy Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Fininva	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Paris Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Sirius ⁽³⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
Sofom	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinmur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Solocvi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valmyfin	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Varoner 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
Aurelec ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCC Albatros	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
FCP Lyxor Obligatium ⁽¹⁾⁽¹¹⁾	France	IG	-	-	-	-
Fimat Americas SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finecorp ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Fonvalor2 ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Geforpat ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfinance	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généval ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géinfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Quantic Optimizer ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Megaval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Mountain Peak ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Salvépar	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG Capital Développement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Consumer Finance ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Services Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGSS Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sivalparts ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Sogéfim	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogénéal Participation	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG de Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparticipations (ex-Sogenal) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
Sogéplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Générale Capital Partenaire	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté Rue Edouard- VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
The Emerald Fund Limited	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
Boursorama ⁽¹⁾	France	IG	55,93	56,57	55,93	56,57
Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat SNC Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
SG Énergie	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Option Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FONCIÈRES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfim ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfimmo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orient Properties	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogébaïl	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéprom ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sophia-bail	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
CFM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génévalmy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SOCADQUATORZE ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SAS SOCADSEIZE ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SC Alicante 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Chassagne 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Immobilière de Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Perival 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Perival 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Perival 3	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Perival 4	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginfo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
S.T.I.P	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Oradéa Vie	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogécap ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogessur	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
EUROPE						
BANQUES						
Banca Romana Pentru Devzvoltare ⁽¹⁾	Roumanie	IG	58,32	58,32	58,32	58,32
Banka Popullore ⁽²⁾	Albanie	IG	75,00	-	75,00	-
Bank Republic ⁽¹⁾⁽²⁾	Géorgie	IG	60,00	-	60,00	-
General Bank of Greece ⁽¹⁾	Grèce	IG	52,32	52,32	52,32	52,32
Komerční Banka ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35
SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Express Bank ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95
SG Hambros Bank Limited ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Suisse) ⁽¹⁾	Suisse	IG	77,62	77,62	77,62	77,62
Société Générale SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Vostok ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Luxembourg ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Monaco)	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB Banka ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,68	99,58	99,68	99,58
Société Générale Cyprus Ltd.	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Sogéparticipations Belgique ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Splitska Banka	Croatie	IG	99,76	99,76	99,76	99,76
2S Banca	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rosbank	Russie	ME	20,00	20,00	20,00	20,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
Amber	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRD Finance Credite Consum SRL	Roumanie	IG	79,58	79,58	100,00	100,00
Brigantia BV ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
Claris 4 ⁽¹¹⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
Co-Invest LBO Master Fund LLP ⁽²⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	51,00	-
Euro-VL Luxembourg	Luxembourg	IG	99,21	100,00	100,00	100,00
Halysa SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Iris II ⁽²⁾⁽¹¹⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
IVEFI	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lightning Finance Company Ltd. ⁽³⁾	Irlande	IG	-	51,00	-	51,00
LFL Asset Finance Ltd.	Irlande	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Lyxor Master Fund	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orion Shared Liquidity Assets Fund BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	95,00	95,00
Parsifal Ltd. ⁽¹¹⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
Red & Black Consumer 2006-1 plc ⁽¹¹⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
SGA Société Générale Acceptance N.V.	Antilles Néerlandaises	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Group Ltd. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Iberia	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Irlande ⁽²⁾	Irlande	IG	100,00	-	100,00	-
SGAP Luxembourg ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
SGBF	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGCF Holding Hellas SA ⁽¹⁾⁽²⁾	Grèce	IG	100,00	-	100,00	-
SG Effekten	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finance Ireland ⁽¹⁾	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Immobil ⁽¹⁾⁽²⁾	Belgique	IG	100,00	-	100,00	-
SG Investment UK Ltd. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Russel	Irlande	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Securities London Ltd.	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Wertpapierhandelsgesellschaft Mbh	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Européenne de Financement et d'Investissement ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
Verifonds	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
ALD Belgium ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Danmark ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Finland ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Italiana S.R.L.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
ALD Nederland	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Norway ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Sweden ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Adria Leasing SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Germany ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD UK ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Czech Republic	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International SAS & Co ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International SA	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Lease Finanz GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Portugal	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ald Spain ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Credit Mortgage Finance BV ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eiffel ⁽²⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	100,00	-
Essox s.r.o	Tchéquie	IG	79,81	79,81	100,00	100,00
Eurobank	Pologne	IG	99,36	99,26	99,36	99,26
Fiditalia SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fraer Leasing SPA	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
SGEF Czech Republic	Tchéquie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Leasing Italia SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF Polska	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Bank	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Leasing GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Hanseatic Bank	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
LocatRent SPA ⁽¹⁰⁾	Italie	IP	-	50,00	-	50,00
Montalis Investment BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart Snc	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Finance Ireland Limited	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Capital Europe Fund III ⁽⁷⁾	Grande-Bretagne	IG	-	46,94	-	46,94
SGEF Benelux	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF International GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF Schwitserland	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Factoring SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finans ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Holding de Valores y Participaciones	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
SG Leasing XII ^{(1) (2)}	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	100,00	-
Société Générale Italia holding SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogega Pme Snc	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease BV Nederland ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
Cube Financier	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gaselys UK Ltd. ⁽²⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	100,00	-
Squaregain	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Francfort	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Londres	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Madrid	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
Généras	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Inora Life	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Komerčni Pojistovna	République tchèque	IG	80,57	80,57	100,00	100,00
Sogelife	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
BFV – SG (Madagascar)	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SG Banque Burkina ⁽²⁾	Burkina Faso	IG	42,28	-	43,87	-
SGB Guinée Équatoriale	Guinée Équatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
National SG Bank SAE	Égypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
SG Algérie	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGB Cameroun	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SG Banques en Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	68,20	68,20	68,20	68,20
SG Banque en Guinée	Guinée	IG	52,94	52,94	52,94	52,94
SG Banque au Liban ⁽¹⁾	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
SG Banques au Sénégal	Sénégal	IG	58,78	57,72	59,28	57,72
SG Marocaine de Banques ⁽¹⁾	Maroc	IG	53,02	53,02	53,02	53,02
SSB Bank Ghana	Ghana	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Union Internationale de Banque	Tunisie	IG	52,34	52,34	52,34	52,34
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
ALD Marocco	Maroc	IG	42,95	42,95	50,00	50,00
Eqdom	Maroc	IG	45,16	44,84	54,21	53,61
Sogelease Egypt	Égypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00
Sogelease Maroc	Maroc	IG	71,81	71,81	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006	
ASSURANCES							
La Marocaine Vie	Maroc	IG	73,75	73,75	87,07	87,07	
AMÉRIQUE							
BANQUES							
Banco SG Brazil (ex Banco Société Générale Brazil SA) ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Galo SA ^{(1) (2) (12)}	Brésil	IG	70,00	-	70,00	-	
SG Canada ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Trancoso Participações Ltda. ^{(1) (2) (13)}	Brésil	IG	100,00	-	100,00	-	
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES							
Andromede Fund	Îles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
GIC LTO ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	-	100,00	-	
Lyxor Ivory Fund ⁽²⁾	Îles Caïman	IG	100,00	-	100,00	-	
Raeburn Overseas Partners Ltd.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Ruby Fund Limited ⁽²⁾	Îles Caïman	IG	100,00	-	100,00	-	
SG Americas Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SG Capital Trust ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SG Warrants Limited	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Socgen Real Estate Company L.L.C. ⁽⁴⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
TCW Group ⁽¹⁾	États-Unis	IG	98,40	95,06	99,40	98,15	
TOBP ⁽¹¹⁾	États-Unis	IG	-	-	-	-	
TOPAZ Fund	Îles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Turquoise	Îles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIÉTÉS DE COURTAGE							
Fimat Alternative Strategies Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Fimat Canada Inc.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Fimat Futures USA LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Fimat Preferred LLC ⁽⁴⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00	
SOCIÉTÉS DE SERVICE							
Fimat Facilities Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS							
Cousto Investments LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	55,00	55,00	
PACE ^{(2) (11)}	États-Unis	IG	-	-	-	-	
Makatéa JV Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67	
Méhétia Inc. ⁽⁷⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	51,00	
Rexus LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83	
SG Astro Finance LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SG Astro Finance Trust	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SG Constellation Canada Ltd.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
SG Equity Finance LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finance Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Preferred Capital III LLC ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sorbier Investment Corp	États-Unis	IG	100,00	100,00	65,00	60,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
SG Commodities Product	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Investissement Management Holding Corp ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Tandem ⁽⁶⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
ASIE ET OCÉANIE						
BANQUES						
SG Australia Holdings ⁽¹⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Japan) Limited	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
Fortune Fund Management Co. (FFMC) ⁽²⁾	Chine	IP	49,00	-	49,00	-
IBK SGAM	Corée du Sud	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Asset Management Singapore Ltd.	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Japan	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asia (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
SGAM North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
Fimat Singapour	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat HK	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Japan ⁽²⁾	Japon	IG	100,00	-	100,00	-
Fimat International Banque Hong Kong	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Taiwan	Taiwan	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Asia Int. Holdings ⁽¹⁾	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Sydney	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2007.

(3) Entités déconsolidées en 2007.

(4) Entités liquidées en 2007.

(5) Entité désormais sous-consolidée.

(6) Dissolution par confusion de patrimoine avec Généval.

(7) Entités cédées en 2007.

(8) Dissolution par confusion de patrimoine avec Calif.

(9) Fusion avec SGAM Banque.

(10) Fusion avec Axus Italiana.

(11) Entité ad hoc contrôlée en substance par le Groupe.

(12) Holding d'acquisition de Banco Pecunia.

(13) Holding d'acquisition de Banco Cacique.

Note 45

Information sectorielle par pôle et sous-pôle

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	7 058	6 833	3 444	2 786	2 838	2 404
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(4 566)	(4 450)	(1 986)	(1 644)	(1 526)	(1 290)
Résultat brut d'exploitation	2 492	2 383	1 458	1 142	1 312	1 114
Coût du risque	(329)	(275)	(204)	(215)	(374)	(273)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 163	2 108	1 254	927	938	841
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées						
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 163	2 108	1 254	927	938	841
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2	2	36	11	(7)	(14)
Gains nets sur autres actifs	4	5	28	7	1	(1)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	2 169	2 115	1 318	945	932	826
Impôts sur les bénéfices	(736)	(719)	(320)	(242)	(315)	(291)
Résultat net	1 433	1 396	998	703	617	535
Intérêts minoritaires	58	52	312	232	17	14
Résultat net part du Groupe	1 375	1 344	686	471	600	521

(1) Y compris dotations aux amortissements.

Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'actifs		Banque privée		Service aux investisseurs et Épargne en ligne	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	1 119	1 281	823	658	1 799	1 256
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(841)	(805)	(531)	(434)	(1 336)	(1 059)
Résultat brut d'exploitation	278	476	292	224	463	197
Coût du risque	(4)	1	(1)	(4)	(36)	(5)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	274	477	291	220	427	192
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées						
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	274	477	291	220	427	192
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	(6)	(1)	-	-	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	268	476	291	220	427	192
Impôts sur les bénéfices	(91)	(162)	(63)	(49)	(141)	(62)
Résultat net	177	314	228	171	286	130
Intérêts minoritaires	8	16	13	12	18	10
Résultat net part du Groupe	169	298	215	159	268	120

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(En M EUR)	Banque de Financement et d'Investissement		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Produit net bancaire ⁽²⁾	4 522	6 998	320	201	21 923	22 417
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(3 425)	(3 890)	(94)	(131)	(14 305)	(13 703)
Résultat brut d'exploitation	1 097	3 108	226	70	7 618	8 714
Coût du risque	56	93	(13)	(1)	(905)	(679)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	1 153	3 201	213	69	6 713	8 035
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(4 911)				(4 911)	
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(3 758)	3 201	213	69	1 802	8 035
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	19	24	(6)	(5)	44	18
Gains nets sur autres actifs	26	30	(13)	3	40	43
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	(18)	-	(18)
Résultat courant avant impôts	(3 713)	3 255	194	49	1 886	8 078
Impôts sur les bénéfices	1 501	(902)	(117)	134	(282)	(2 293)
Résultat net	(2 212)	2 353	77	183	1 604	5 785
Intérêts minoritaires	9	13	222	215	657	564
Résultat net part du Groupe	(2 221)	2 340	(145)	(32)	947	5 221

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Ventilation du produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

Financements et Conseil	1 859	1 559
Taux, Change et Matières Premières	(885)	2 252
Actions	3 548	3 049
Autres	-	138
Total Produit Net Bancaire	4 522	6 998

Les montants au 31 décembre 2006 ont été retraités par rapport aux états financiers publiés pour tenir compte de la nouvelle organisation du Groupe et des changements effectués au 31 décembre 2006 et décrits dans le document de référence au titre de l'exercice 2006.

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers		Banque de Financement et d'Investissement	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Actifs sectoriels	160 987	144 556	64 156	53 606	115 949	108 445	614 278	560 935
Passifs sectoriels ⁽³⁾	118 063	112 469	58 007	49 335	76 941	74 055	650 144	581 325

Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	Gestion d'Actifs		Banque privée		Services aux Investisseurs et Épargne en ligne		Total Branche		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Actifs sectoriels	30 403	21 708	18 943	18 908	45 249	32 237	94 595	72 853	21 797	16 446	1 071 762	956 841
Passifs sectoriels ⁽³⁾	21 332	12 675	27 899	23 764	68 805	53 029	118 036	89 468	19 296	16 757	1 040 487	923 409

(3) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

■ Information sectorielle par zone géographique

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
(En M EUR)						
Produits nets d'intérêts et assimilés	733	1 102	2 862	2 235	(1 150)	(260)
Produits nets de commissions	4 186	4 012	1 854	1 447	1 011	965
Résultat net des opérations financières	7 361	6 353	859	1 630	1 085	2 174
Autres produits nets d'exploitation	628	619	740	676	(136)	(124)
Produit net bancaire	12 908	12 086	6 315	5 988	810	2 755

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
(En M EUR)								
Produits nets d'intérêts et assimilés	(156)	(192)	633	557	(20)	(37)	2 902	3 405
Produits nets de commissions	194	160	259	239	24	30	7 528	6 853
Résultat net des opérations financières	734	638	56	32	157	157	10 252	10 984
Autres produits nets d'exploitation	5	-	5	4	(1)	-	1 241	1 175
Produit net bancaire	777	606	953	832	160	150	21 923	22 417

DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques		Asie	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	673 182	598 559	191 886	174 749	140 941	128 581	25 357	25 570
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	648 140	572 717	187 217	170 391	141 049	126 684	24 976	25 272

	Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	16 570	14 450	23 826	14 932	1 071 762	956 841
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	15 446	13 570	23 659	14 775	1 040 487	923 409

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 46

Événements postérieurs à la clôture

■ Création de Newedge, filiale de courtage de Société Générale et de Calyon :

Société Générale et Calyon ont conclu le 2 janvier 2008 la fusion des activités de courtage exercées par leurs filiales respectives Fimat et Calyon Financial.

Newedge, la nouvelle société issue de cette fusion, se positionne, sur l'ensemble des dix plus importantes Bourses d'échanges, parmi les cinq premiers acteurs mondiaux en matière d'exécution et de compensation de produits dérivés listés.

Détenue et contrôlée conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon, Newedge sera consolidée dans les comptes du Groupe Société Générale par intégration proportionnelle à compter du 2 janvier 2008.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité », les actifs et passifs des entités Fimat au 31 décembre 2007 ont été reclassés dans le bilan consolidé du Groupe Société Générale en *Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés*.

■ Lancement d'un partenariat entre la Banque Postale et Société Générale dans le domaine de la monétique

Le 10 janvier 2008, la Banque Postale et Société Générale ont signé un protocole d'accord pour mettre en commun les activités de développement et d'exploitation de leurs systèmes monétiques. En mutualisant les investissements, les coûts de maintenance et d'exploitation d'une plate-forme monétique, elles visent à partager leur savoir-faire tout en abaissant le coût de leurs opérations.

Les traitements informatiques courants et à venir seront centralisés au sein d'une co-entreprise détenue à parts égales par la Banque Postale et Société Générale et dont le lancement opérationnel interviendra au 1^{er} avril 2008. Cette co-entreprise, contrôlée conjointement par les deux établissements, sera consolidée dans les comptes du Groupe Société Générale par intégration proportionnelle.

■ Augmentation de capital de 5,5 Md EUR

Le Groupe a annoncé, le 11 février 2008, le lancement d'une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription de 5,5 Md EUR qui a pour premier objectif de conforter les fonds propres de la banque et de lui donner les moyens de poursuivre sa croissance.

Cette augmentation fait l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce et devrait conduire à la création de 116 654 168 actions nouvelles qui porteront jouissance au 1^{er} janvier 2008 et qui seront admises aux négociations sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris à compter du 13 mars 2008.

■ Prise de contrôle de Rosbank

Suite à la décision prise le 20 décembre 2007 d'exercer son option d'achat, le Groupe a finalisé le 13 février 2008 l'acquisition de 30 % et 2 actions de Rosbank au prix de 1 700 M USD, ce qui porte le pourcentage de détention du Groupe dans cette filiale à 50 % et une action.

Ce regroupement d'entreprises est présenté de façon détaillée au sein de la note 2.

■ Gestion d'actifs

Le rachat d'actifs en provenance des fonds SGAM investis dans des sous-jacents de type crédit pourrait se prolonger au cours du premier trimestre 2008 et, compte tenu de la situation des marchés du crédit, entraîner de nouvelles décotes de valorisation.

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Générale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2008. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1 et 40 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent les traitements comptable et fiscal de la perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées ainsi que les raisons ayant conduit le Groupe à faire usage des dispositions de l'exception prévue par la norme IAS 1 afin de donner une image fidèle de sa situation au 31 décembre 2007 ;
- la note 40 qui rappelle que, à la date d'arrêt des comptes, les activités de Banque d'Investissement et de Financement font encore l'objet d'investigations internes et externes et que, en conséquence, il ne peut être exclu que des faits nouveaux, non connus à ce jour, soient mis en évidence.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CONTEXTE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Dans le contexte de la mise au jour d'activités de marché non autorisées et dissimulées, décrites à la note 40, nous avons été amenés à adapter et étendre nos diligences afin d'être en mesure d'exprimer une opinion sur les comptes pris dans leur ensemble, étant rappelé que ces diligences n'ont pas pour objet de formuler un avis sur le contrôle interne. Ainsi, nous avons :

- procédé à des travaux d'audit complémentaires sur les activités de marché ;
- pris connaissance des travaux et conclusions intermédiaires de la mission confiée à l'Inspection générale de la banque le 24 janvier 2008, visant notamment à s'assurer de l'exhaustivité du recensement des positions et pertes sur cette activité de marché non autorisée, conclusions que le Comité spécial des administrateurs a fait siennes, après avoir recueilli l'opinion de son conseil ;
- vérifié le montant de la perte concernée.

PRINCIPES COMPTABLES

La note 1 aux états financiers expose les raisons ayant conduit la Société à recourir aux dispositions de la norme IAS 1 pour déroger aux normes IAS 10 et IAS 37 afin de donner une image fidèle de sa situation en comptabilisant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, une provision pour le coût du déblocement le 23 janvier 2008 des positions non autorisées et dissimulées. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné le bien fondé de l'utilisation de ces dispositions ainsi que le caractère approprié des informations communiquées par la société.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des

modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments.

- Dans le contexte plus spécifique de la crise financière, la Société détaille en note 3 ses expositions directes et indirectes sur l'immobilier résidentiel américain, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour valoriser certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.
- Comme indiqué en note 3, la Société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la Société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites

dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans ce rapport.

III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le Rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 février 2008

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Philippe PEUCH-LESTRADE

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

COMPTES SOCIAUX

Rapport de gestion de Société Générale

ANALYSE DU BILAN DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIF

(En Md EUR au 31 décembre)

	2007	2006	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	137,5	114,2	23,3
Crédits à la clientèle	225,5	186,9	38,6
Opérations sur titres	411,0	392,8	18,2
– dont titres reçus en pension livrée	72,2	104,4	(32,2)
Autres comptes financiers	247,7	173,3	74,4
– dont primes sur instruments conditionnels	179,7	133,7	46,0
Immobilisations corporelles et incorporelles	1,5	1,2	0,3
Total actif	1 023,2	868,4	154,8

PASSIF

(En Md EUR au 31 décembre)

	2007	2006	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	367,3	316,5	50,8
Dépôts de la clientèle	229,2	187,2	42,0
Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾	20,6	16,7	3,9
Opérations sur titres	120,0	144,4	(24,4)
– dont titres donnés en pension livrée	72,0	64,2	7,8
Autres comptes financiers et provisions	266,6	181,3	85,3
– dont primes sur instruments conditionnels	185,9	136,9	49,0
Capitaux propres	19,5	22,3	(2,8)
Total passif	1 023,2	868,4	154,8

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le total du bilan de Société Générale ressort à 1 023,2 Md EUR au 31 décembre 2007, en progression de 17,82 % par rapport au 31 décembre 2006 soit une progression sensiblement équivalente à celle observée au 31 décembre 2006. L'évolution de ses activités se reflète dans celle des chiffres clés du bilan :

- La progression de l'encours des crédits à la clientèle (20,7 %) qui s'élèvent à 225,5 Md EUR au 31 décembre 2007 provient pour l'essentiel de l'augmentation des crédits de trésorerie (+ 14,3 Md EUR), des crédits à l'habitat (+ 6,2 Md EUR) et des crédits d'équipement (+ 3,4 Md EUR) ;

- Le portefeuille-titres de l'actif, hors titres reçus en pension livrée, s'élève à 338,8 Md EUR au 31 décembre 2007. Il est en augmentation de 17,5 % par rapport au 31 décembre 2006. Cette hausse est due essentiellement à l'évolution du portefeuille de transaction (+ 34,9 Md EUR) ;
- Les primes sur instruments conditionnels achetés ressortent en augmentation de 46 Md EUR par rapport au 31 décembre 2006 suite au fort accroissement des volumes. Une tendance similaire est observée au passif pour les primes sur instruments conditionnels vendus ;
- L'encours des dépôts de la clientèle, qui s'élève à 229,2 Md EUR au 31 décembre 2007, est en progression de 42 Md EUR (+ 22,4 %) par rapport au 31 décembre 2006. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des dépôts à terme de la clientèle financière (+ 46,6 Md EUR) ;
- La baisse de 32,2 Md EUR du portefeuille-titres du passif, hors titres donnés en pension livrée, provient des opérations sur titres vendus à découvert (- 36,3 Md EUR) et des dettes sur titres empruntés (+ 4 Md EUR).

La stratégie d'endettement de Société Générale traduit le besoin de financement d'un bilan en croissance (17,82 % depuis décembre 2006). Cette stratégie est construite selon deux orientations, celle d'une diversification des sources de refinancement d'une part, celle de l'adéquation des ressources collectées aux besoins

identifiés en terme de devises et de maturités, afin de maîtriser les risques de change et de transformation d'autre part.

Dans cette perspective, le refinancement de Société Générale s'articule autour de 3 types de ressources :

- les ressources stables composées des capitaux propres et emprunts subordonnés, des autres comptes financiers et provisions et comptes de régularisation : ils prennent part pour 28,4 % aux ressources de Société Générale ;
- les ressources clientèle, collectées sous forme de dépôts (229,2 Md EUR) mais aussi sous forme de refinancement des portefeuilles de titres (28,2 Md EUR) représentent 257,5 Md EUR, soit 25,6 % du refinancement du bilan ;
- enfin, les ressources collectées auprès des marchés financiers, sous forme d'émissions de titres (137,1 Md EUR), de dépôts interbancaires et de banques centrales (234,8 Md EUR) ou d'opérations sur titres auprès de contreparties bancaires (91,7 Md EUR) contribuent à hauteur de 46,0 % au financement du bilan soit 463,6 Md EUR.

Société Générale entend maintenir ce cap afin d'accompagner l'évolution de son bilan de manière équilibrée.

ANALYSE DU RÉSULTAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	2007						2006		
	France	07/06 (%)	Étranger	07/06 (%)	Société Générale	07/06 (%)	France	Étranger	Société Générale
<i>(En M EUR au 31 décembre)</i>									
Produit net bancaire	9 062	4,8	(292)	(111,8)	8 770	(21,2)	8 646	2 480	11 126
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(5 539)	(4,0)	(1 224)	(4,5)	(6 763)	(4,1)	(5 773)	(1 281)	(7 054)
Résultat brut d'exploitation	3 523	22,6	(1 516)	(226,5)	2 007	(50,7)	2 873	1 199	4 072
Coût du risque	(96)	(1 300,0)	(40)	(229,8)	(136)	(450,4)	8	31	39
Résultat d'exploitation	3 427	18,9	(1 556)	(226,5)	1 871	(54,5)	2 881	1 230	4 111
Résultat net sur immobilisations financières	229	(44,3)	(183)	NS	46	(88,9)	411	3	414
Résultat courant avant impôt	3 656	11,0	(1 739)	(241,1)	1 917	(57,6)	3 292	1 233	4 525
Résultat exceptionnel	(4 801)	NS	-	NS	(4 801)	NS	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	1 473	(918,3)	459	(251,9)	1 932	(500,7)	(180)	(302)	(482)
Dotations nettes aux provisions réglementées	(9)	(10,0)	-	NS	(9)	(10,0)	(10)	-	(10)
Résultat net	319	(89,7)	(1 280)	(237,5)	(961)	(123,8)	3 102	931	4 033

Le résultat net de Société Générale s'élève à - 961 M EUR pour l'exercice 2007 en baisse de 123,8 % par rapport à l'exercice 2006. L'analyse des résultats de Société Générale en France et à l'étranger est détaillée dans le tableau ci-dessus.

Globalement, ses différentes composantes ont évolué comme suit :

- Directement touchée par les effets de la crise sur l'immobilier résidentiel américain, Société Générale affiche un résultat brut d'exploitation de 2 007 M EUR, en retrait par rapport à 2006 :
- Le produit net bancaire ressort à 8 770 M EUR, en forte baisse par rapport à l'exercice 2006 en raison des conséquences de cette crise sur les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement. Les bonnes performances commerciales de cette activité ont ainsi été absorbées par les activités de trading au travers des décotes de valorisation et pertes dont :
 - - 1 250 M EUR relatifs aux tranches super seniors de CDOs non couvertes ;
 - - 947 M EUR relatifs à l'exposition en risque de contrepartie aux rehausseurs de crédit américains monolines ;
 - - 325 M EUR sur le portefeuille de trading de RMBS.

Le réseau de détail en France poursuit sa croissance régulière tant sur ses clients particuliers que sa clientèle commerciale. Ainsi, le développement du fonds de commerce de particuliers (+126 000 comptes à vue en 2007) a accompagné la progression globale de l'épargne gérée. Parallèlement, sur le marché de la clientèle commerciale, les encours de crédit poursuivent leur croissance sur l'année.

- Les frais de gestion s'élèvent à 6 763 M EUR, en recul par rapport à 2006. Cette position est essentiellement due à l'ajustement des frais variables enregistré par la Banque de Financement et d'Investissement, prenant ainsi en compte la situation 2007. Par ailleurs, le réseau de détail en France s'est étendu en 2008 avec l'ouverture de plus de 50 agences.
- Le résultat net sur immobilisations financières s'élève à 46 M EUR en 2007. Il s'explique à hauteur de + 131 M EUR par les résultats dégagés lors de la cession des titres de filiales (dont la plus-value nette de + 93 M EUR réalisée à l'occasion de l'échange des titres EURONEXT avec les titres NYSE et de la cession subséquente des titres du nouvel ensemble) et à hauteur de - 89 M EUR par des reprises nettes de provisions sur d'autres titres de filiales consolidées.
- Le résultat exceptionnel inclut la perte nette globale avant impôt liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités de marché non autorisées et dissimulées mises au jour les 19 et 20 janvier 2008.
- La dotation pour provisions réglementées de 9 M EUR correspond à la dotation d'une provision d'investissement conformément à l'article 237 bis AII du Code Général des Impôts. Au 31 décembre 2006, une provision de 10 M EUR avait été comptabilisée.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2007	2006	2005	2004	2003
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	583	577	543	556	548
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	466 582 593	461 424 562	434 288 181	445 153 159	438 434 749
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	43 940	36 358	26 697	22 403	18 943
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	(2 248)	4 648	3 641	3 296	2 667
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	29	26	20	-	15
Impôt sur les bénéfices	(1 932)	482	247	(14)	(97)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(961)	4 033	3 069	2 303	1 384
Distribution de dividendes	420 (**)	2 399	1 954 (*)	1 469	1 096
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	(0,74)	8,97	7,77	7,44	6,27
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(2,06)	8,74	7,07	5,17	3,16
Dividende versé à chaque action	0,9	5,20	4,50	3,30	2,50
Personnel					
Nombre de salariés	44 768	41 736	40 303	39 648	39 102
Montant de la masse salariale (en M EUR)	2 647	2 897	2 621	2 476	2 436
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 343	1 269	1 339	1 123	1 055

(*) Après prise en compte de l'annulation de 18 100 000 titres décidée par les Conseils d'administration du 9 février et du 16 novembre 2005.

(**) Le dividende proposé au titre de l'exercice 2007 sera prélevé sur les réserves spéciales des plus-values à long terme.

(1) Société Générale a procédé en 2007 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 6,4 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 530,3 M EUR :

- 5,7 M EUR par souscription par les salariés adhérents au Plan d'épargne d'entreprise, assortis d'une prime d'émission de 493 M EUR.

- 0,7 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 37 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2007, le capital se compose de 466 582 593 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

États financiers de Société Générale

BILAN SOCIAL

ACTIF

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Caisse, banques centrales, Comptes courants postaux	2 911	2 527
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	176 416	174 440
Opérations avec la clientèle (note 3)	255 657	228 160
Opérations de crédit-bail et de location assimilées	300	325
Effets publics et valeurs assimilées (note 4)	36 757	41 189
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 4)	197 699	131 149
Actions et autres titres à revenu variable (note 4)	67 634	80 986
Participations et autres titres détenus à long terme (note 5)	2 438	1 357
Parts dans les entreprises liées (note 6)	31 983	32 650
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 7)	1 550	1 193
Actions propres (note 8)	2 177	1 137
Autres actifs et comptes de régularisation (note 9)	247 707	173 335
Total	1 023 229	868 448

HORS BILAN

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Engagements de financement donnés (note 18)	150 751	151 366
Engagements de garantie donnés (note 18)	251 688	190 715
Engagements donnés sur titres	26 357	15 812
Opérations en devises (note 31)	519 177	456 027
Engagements sur instruments financiers à terme (note 19)	17 210 879	13 257 300

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

PASSIF

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Banques centrales, Comptes courants postaux	2 400	2 282
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	276 247	256 471
Opérations avec la clientèle (note 11)	257 521	217 337
Dettes représentées par un titre (note 12)	137 081	94 639
Autres passifs et comptes de régularisation (note 13)	276 730	244 751
Provisions (note 14)	37 835	16 796
Dettes subordonnées (note 16)	15 869	13 902
Capitaux propres		
Capital (note 17)	583	577
Primes d'émission (note 17)	8 507	7 977
Réserves et report à nouveau (note 17)	11 417	9 683
Résultat de l'exercice (note 17)	(961)	4 033
Sous-total	19 546	22 270
Total	1 023 229	868 448

HORS BILAN

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (note 18)	22 582	14 024
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (note 18)	87 703	67 675
Engagements reçus sur titres	27 018	18 459
Opérations en devises (note 31)	518 396	455 657

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	37 762	29 509
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(36 779)	(28 439)
Net des intérêts et produits assimilés (note 20)	983	1 070
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location	62	23
Revenus des titres à revenu variable (note 21)	3 303	2 105
<i>Commissions (produits)</i>	4 216	3 776
<i>Commissions (charges)</i>	(1 573)	(1 328)
Net des commissions (note 22)	2 643	2 448
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation (note 23)	1 689	5 294
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés (note 23)	(31)	44
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	280	271
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(159)	(129)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	121	142
Produit net bancaire	8 770	11 126
Frais de personnel (note 24)	(3 808)	(4 383)
Autres frais administratifs	(2 651)	(2 384)
Dotations aux amortissements	(304)	(287)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 763)	(7 054)
Résultat brut d'exploitation	2 007	4 072
Coût du risque (note 26)	(136)	39
Résultat d'exploitation	1 871	4 111
Résultat net sur immobilisations financières (note 27)	46	414
Résultat courant avant impôt	1 917	4 525
Résultat exceptionnel (note 28)	(4 801)	–
Impôt sur les bénéfices (note 29)	1 932	(482)
Dotation nette aux provisions réglementées	(9)	(10)
Résultat net	(961)	4 033

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

■ NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1

■ Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Société Générale a mis à jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit la banque à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, Société Générale a estimé que l'application des prescriptions comptables en vigueur se révélait impropre à donner une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, et a considéré qu'il était plus approprié de constater dans le résultat de l'exercice 2007 l'intégralité des conséquences financières des opérations conclues dans le cadre de ces activités non autorisées. À cet effet, et conformément aux dispositions de l'article L. 123-14 du Code de Commerce, Société Générale a décidé de déroger aux dispositions du règlement n° 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, en comptabilisant en charge exceptionnelle dans le résultat de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées. Ce traitement a été présenté aux autorités de supervision bancaire (Secrétariat Général de la Commission bancaire) et de marché (Autorité des Marchés Financiers) afin d'en valider la compatibilité avec le cadre réglementaire. Les incidences du traitement comptable ainsi appliqué sont présentées dans la note 28.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2006 les avis suivants du Conseil national de la comptabilité :

- l'avis n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation. L'application de cet avis par Société Générale n'a pas eu d'incidence sur le résultat et les capitaux propres ;
- l'avis n° 2006-16 du 21 décembre 2006 afférent au projet d'arrêté relatif au caractère douteux des découverts modifiant l'article 3 bis du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-03 du 3 novembre 2005. L'application de cet avis par Société Générale ne modifie pas les traitements comptables existants et n'a donc pas d'incidence sur le résultat et les capitaux propres.

■ Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

MÉTHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales vient également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisations*.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux.

En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus

prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

PORTFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire modifié par le règlement n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, sont les suivantes :

• Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés

dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

• Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour

continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

• Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des *Titres de participation et parts dans les entreprises liées* dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des *Autres titres détenus à long terme*, constitués par les investissements réalisés par Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence

dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux*

amortissements. Pour les immeubles d'exploitation, Société Générale a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêté sur la base de l'appréciation par Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le

fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Les options de souscription ou d'attribution d'actions consenties aux salariés font l'objet d'une provision en date d'arrêté, déterminée en fonction de la valorisation des titres Société Générale, et dotée dans la rubrique *Frais de personnel*.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la

date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en *titres de placement* (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les *titres de transaction*.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

• Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

• Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net des opérations financières*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée

à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Société Générale a signé un accord CATS (« Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés ») entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et applicable jusqu'au 31 mars 2006. Une provision a été constituée sur la base du coût des départs acceptés par l'entreprise.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût net du risque* se limite aux dotations nettes aux dépréciations et provisions pour risques de contrepartie, risques pays, et litiges. Les dotations nettes

aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique *Gains et pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit Net Bancaire*.

CHARGE FISCALE

• Impôts courants

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2007, 288 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale. En 2007, la différence comptabilisée par Société Générale, entre l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal et la charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 98 millions d'euros.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Charge fiscale* du compte de résultat.

• Impôts différés

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2007 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Société Générale.

Au titre de l'exercice 2007, cette rubrique inclut la perte nette globale avant impôt liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités de marché non autorisées et dissimulées mises à jour les 19 et 20 janvier 2008.

Note 2

Créances sur les établissements de crédit

	31 décembre	
	2007	2006
(En M EUR)		
Comptes et prêts		
à vue		
Comptes ordinaires	33 731	28 105
Prêts et comptes au jour le jour	2 987	6 534
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
à terme		
Prêts et comptes à terme	94 005	72 137
Prêts subordonnés et participatifs	3 115	3 361
Valeurs reçues en pension à terme	55	142
Créances rattachées	566	456
Total brut	134 459	110 735
Dépréciations	(33)	(41)
Total net	134 426	110 694
Titres reçus en pension	41 990	63 746
Total ^{(1) (2)}	176 416	174 440

(1) Au 31 décembre 2007, le montant des créances douteuses s'élève à 41 M EUR (dont 33 M EUR de créances douteuses compromises) contre 43 M EUR (dont 41 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2006.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 106 661 M EUR au 31 décembre 2007 (93 988 M EUR au 31 décembre 2006).

Note 3

Opérations avec la clientèle

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Créances commerciales ⁽¹⁾	3 666	3 983
Autres concours à la clientèle :		
Crédits de trésorerie	59 413	45 120
Crédits à l'exportation	5 279	4 039
Crédits d'équipement	36 429	33 082
Crédits à l'habitat	55 081	48 871
Autres crédits à la clientèle	52 814	42 683
Sous-total ^{(1) (2) (3)}	209 016	173 795
Comptes ordinaires débiteurs	12 864	9 566
Créances rattachées	1 504	1 246
Total brut	227 050	188 590
Dépréciations	(1 875)	(2 052)
Total net	225 175	186 538
Valeurs reçues en pension	199	1 001
Titres reçus en pension	30 283	40 621
Total ⁽⁴⁾	255 657	228 160

(1) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France : 15 762 M EUR au 31 décembre 2007 (3 531 M EUR au 31 décembre 2006).

(2) Dont prêts participatifs : 3 258 M EUR au 31 décembre 2007 (2 668 M EUR au 31 décembre 2006).

(3) Au 31 décembre 2007, le montant des créances douteuses s'élève à 3 511 M EUR (dont 2 531 M EUR de créances douteuses compromises) contre 3 345 M EUR (dont 2 112 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2006.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées : 47 425 M EUR au 31 décembre 2007 (40 551 M EUR au 31 décembre 2006).

Note 4

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
(En M EUR)								
Portefeuille de transaction	34 612	67 233	170 678	272 523	36 320	80 655	120 648	237 623
Portefeuille de placement :								
Montant brut	1 917	267	26 497	28 681	4 532	282	10 016	14 830
Dépréciations	(17)	(2)	(13)	(32)	(55)	(2)	(11)	(68)
Montant net	1 900	265	26 484	28 649	4 477	280	10 005	14 762
Portefeuille d'investissement :								
Montant brut	233	-	144	377	235	-	145	380
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	233	-	144	377	235	-	145	380
Créances rattachées	12	136	393	541	157	51	351	559
Total	36 757	67 634	197 699	302 090	41 189	80 986	131 149	253 324

Informations complémentaires sur les titres

(En M EUR)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes (*)	101	615
Résultat latent du portefeuille d'investissement	7	11
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	51	83
Parts d'OPCVM détenues :		
– OPCVM français	7 724	10 057
– OPCVM étrangers	15 583	10 002
dont OPCVM de capitalisation	12	12
Montant des titres cotés (**)	264 054	219 663
Montant des titres subordonnés	224	352
Montant des titres prêtés	8 275	11 825

(*) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

(**) Au 31 décembre 2007, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 247 867 M EUR contre 206 280 M EUR au 31 décembre 2006.

Note 5

Participations et autres titres détenus à long terme

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Établissements de crédit	426	332
Autres	2 061	1 090
Total brut ⁽¹⁾	2 487	1 422
Dépréciations	(49)	(65)
Total net	2 438	1 357

(1) Dont participations détenues sur les sociétés cotées (supérieures à 2 M EUR) : 132 M EUR au 31 décembre 2007 (92 M EUR au 31 décembre 2006).

Note 6

Parts dans les entreprises liées

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Établissements de crédit	16 768	17 157
Autres	15 676	15 857
Total brut ⁽¹⁾	32 444	33 014
Dépréciations	(461)	(364)
Total net	31 983	32 650

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent les augmentations de capital de SG Immobilier, Linden et l'acquisition d'actions de Sorbier Invest Corp.

Note 7

Immobilisations

(En M EUR)	Valeur brute 31.12.2006	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements ⁽¹⁾	Valeur brute 31.12.2007	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2007	Valeur nette 31.12.2007
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 262	50	(1)	65	1 376	(1 118)	258
Autres	298	351	-	(50)	599	(16)	583
Sous-total	1 560	401	(1)	15	1 975	(1 134)	841
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	261	34	(1)	-	294	(88)	206
Autres	1 786	213	(40)	(76)	1 883	(1 390)	493
Sous-total	2 047	247	(41)	(76)	2 177	(1 478)	699
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	20	-	-	(1)	19	(12)	7
Autres	10	-	-	(1)	9	(6)	3
Sous-total	30	-	-	(2)	28	(18)	10
Total immobilisations	3 637	648	(42)	(63)	4 180	(2 630)	1 550

(1) Cette rubrique intègre principalement l'annulation des immobilisations acquises depuis plus de 10 ans et intégralement amorties.

Note 8

Actions propres

(En M EUR)	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Quantité	Valeur comptable	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable	Valeur de marché
Titres de transaction	-	-	-	7 339	1	1
Titres de placement	5 804 724	582	590	822 595	77	105
Titres immobilisés	15 520 082	1 595	1 535	13 130 220	1 059	1 689
– dont en vue d'annulation	10 000 000	1 306	989	4 912 551	628	632
Total	21 324 806	2 177	2 125	13 960 154	1 137	1 795

Valeur nominale de l'action : 1,25 EUR.

Cours de l'action au 31.12.2007 : 98,93 EUR.

Note 9

Autres actifs et comptes de régularisation

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Autres actifs		
Débiteurs divers	23 047	14 631
Primes sur instruments conditionnels achetés	179 668	133 688
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 904	1 102
Autres emplois divers	183	149
Sous-total	204 802	149 570
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	618	956
Produits à recevoir	2 687	2 544
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	39 621	20 284
Sous-total	42 926	23 784
Total brut	247 728	173 354
Dépréciations	(21)	(19)
Total net	247 707	173 335

(1) Y compris valorisation des dérivés.

Note 10

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	29 711	37 632
Valeurs données en pension au jour le jour	254	101
Sous-total	29 965	37 733
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	192 582	183 518
Valeurs données en pension à terme	8 647	104
Sous-total	201 229	183 622
Dettes rattachées	1 212	910
Total dettes	232 406	222 265
Titres donnés en pension	43 841	34 206
Total ⁽¹⁾	276 247	256 471

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 134 466 M EUR au 31 décembre 2007 (128 253 M EUR au 31 décembre 2006).

Note 11

Opérations avec la clientèle

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	23 137	21 769
À terme	13 022	14 897
Sous-total	36 159	36 666
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	25 577	23 967
Particuliers	19 420	18 695
Clientèle financière	17 526	24 647
Autres	4 523	5 894
Sous-total	67 046	73 203
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	35 382	37 927
Particuliers	2 890	1 199
Clientèle financière	75 284	28 686
Autres	11 285	8 615
Sous-total	124 841	76 427
Dettes rattachées	1 191	948
Total dépôts clientèle	229 237	187 244
Valeurs données en pension à la clientèle	104	101
Titres donnés en pension à la clientèle	28 180	29 992
Total ⁽¹⁾	257 521	217 337

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 97 348 M EUR au 31 décembre 2007 (43 469 M EUR au 31 décembre 2006).

Note 12

Dettes représentées par un titre

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Bons de caisse	15	20
Emprunts obligataires	1 311	1 646
Dettes rattachées	6	7
Sous-total	1 332	1 673
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	133 584	91 199
Dettes rattachées	2 165	1 767
Total	137 081	94 639

Note 13

Autres passifs et comptes de régularisation

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	21 157	17 143
Autres dettes de titres	26 829	63 097
Sous-total	47 986	80 240
Autres passifs		
Créditeurs divers	20 529	8 385
Primes sur instruments conditionnels vendus	185 890	136 868
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	3 099	2 238
Autres opérations sur titres	116	578
Dettes rattachées	324	111
Sous-total	209 958	148 180
Comptes de régularisation		
Charges à payer	3 081	3 750
Impôts différés	(3 362)	(641)
Produits constatés d'avance	1 928	1 375
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	17 139	11 847
Sous-total	18 786	16 331
Total	276 730	244 751
Impôts différés nets		
G.I.E. de crédit-bail	115	124
Plus values internes au groupe fiscal	256	264
Autres (principalement sur provisions)	(3 733)	(1 029)
Total	(3 362)	(641)

(1) Y compris valorisation des dérivés.

Note 14

Provisions et dépréciations

	31 décembre	
(En M EUR)	2007	2006
Dépréciations d'actifs :		
Etablissements de crédit	33	41
Crédits à la clientèle	1 875	2 052
Crédit-bail	1	-
Autres actifs	21	19
Sous-total	1 930	2 112
Provisions :		
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays ⁽¹⁾	534	524
Engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	8
Engagements hors bilan avec la clientèle	50	68
Provisions sectorielles et autres	574	677
Provisions pour autres risques et charges	36 677	15 519
Sous-total	37 835	16 796
Stock de provisions et dépréciations (hors titres) ⁽²⁾	39 765	18 908
Dépréciation de titres	542	497
Stock global de provisions et dépréciations	40 307	19 405

(1) Société Générale maintient dans ses comptes sociaux des provisions pour risques pays calculées en appliquant les modalités fixées par l'administration fiscale non remises en cause à ce jour.

(2) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Dotations nettes					Stock au 31.12.2007
	Stock au 31.12.2006	Par coût net du risque	Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	524	30	-	-	(20)	534
Dépréciations	2 112	95	-	(254)	(23)	1 930
Provisions ⁽³⁾	16 272	(110)	21 812	(181)	(492)	37 301
Total	18 908	15	21 812	(435)	(535)	39 765

(3) Analyse des provisions :

	Dotations nettes					Stock au 31.12.2007
	Stock au 31.12.2006	Par coût net du risque	Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédits	8	(8)	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	68	(19)	-	-	1	50
Provisions sectorielles et autres	677	(91)	-	-	(12)	574
Provisions sur avantages au personnel	1 311	-	29	(170)	(37)	1 133
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	17	-	18	-	(6)	29
Provisions pour impôt	111	-	111	-	-	222
Provisions sur instrument financiers à terme	13 714	-	15 428	-	(429)	28 713
Autres provisions pour risques et charges	366	8	(46)	(11)	(9)	308
Provision pour risques et charges sur activités de marché non autorisées et dissimulées	-	-	6 272	-	-	6 272
Total	16 272	(110)	21 812	(181)	(492)	37 301

Note 15

Comptes et plans d'épargne-logement

■ 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Plans d'épargne-logement (PEL)		
– ancienneté de moins de 4 ans	1 422	1 005
– ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5 155	6 275
– ancienneté de plus de 10 ans	5 024	6 085
Sous-total	11 601	13 365
Comptes épargne-logement (CEL)	1 995	2 025
Total	13 596	15 390

■ 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
ancienneté de moins de 4 ans	184	177
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	158	208
ancienneté de plus de 10 ans	62	74
Total	404	459

■ 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

	31.12.2006	Dotations	Reprises	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>				
Plans d'épargne-logement (PEL)				
– ancienneté de moins de 4 ans	6	20	-	26
– ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	2	-	2
– ancienneté de plus de 10 ans	81	-	71	10
Sous-total	87	22	71	38
Comptes épargne-logement (CEL)	30	4	1	33
Total	117	26	72	71

Les plans d'épargne-logement génèrent pour Société Générale deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Le niveau actuel des taux d'intérêt est relativement haut par rapport aux taux de rémunération des dépôts épargne logement de Société Générale ; en conséquence, c'est principalement l'engagement de prêter à un taux fixé sur les générations récentes de plans épargne logement qui est actuellement générateur de la provision PEL/CEL.

Les taux d'intérêt ayant augmenté au cours de l'année 2007, la proportion de la provision liée à l'engagement de rémunérer les dépôts épargne logement à un taux d'intérêt fixé a diminué au cours de l'année alors que le provisionnement des risques attachés à l'engagement de prêter a lui augmenté. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne logement se monte à 0,52 % des encours totaux au 31 décembre 2007.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 16

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31 décembre	
				2007	2006
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1 ^{er} juillet 1985	EUR	348	perpétuel	70	70
24 novembre 1986	USD	500	perpétuel	168	188
30 juin 1994	JPY	15 000	perpétuel	91	96
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuel	61	64
30 avril 1997	USD	400	perpétuel	-	303
30 juin 1997	EUR	229	perpétuel	-	229
1 ^{er} février 2000	EUR	500	perpétuel	500	500
10 novembre 2003	EUR	215	perpétuel	215	215
10 novembre 2003	EUR	45	perpétuel	45	45
26 janvier 2005	EUR	1 000	perpétuel	1 000	1 000
27 mars 2007	GBP	350	perpétuel	477	-
5 avril 2007	USD	1 100	perpétuel	747	-
5 avril 2007	USD	200	perpétuel	136	-
19 décembre 2007	EUR	600	perpétuel	600	-
Sous-total ⁽¹⁾				4 110	2 710
Titres et dettes subordonnées à terme					
10 janvier 1997	EUR	91	31 janvier 2009	91	91
12 mars 1997	EUR	382	12 mars 2007	-	382
5 mai 1997	EUR	165	26 mai 2007	-	165
23 juillet 1997	EUR	122	23 juillet 2009	122	122
9 mars 1998	EUR	122	9 mars 2008	122	122
30 avril 1998	DKK	400	30 avril 2008	54	54
28 mai 1998	EUR	229	28 mai 2010	229	229
29 juin 1998	EUR	146	29 juin 2010	146	146
9 décembre 1998	EUR	122	9 décembre 2010	122	122
3 juin 1999	EUR	55	3 juin 2009	55	55
29 juin 1999	EUR	30	30 juin 2014	30	30
19 juillet 1999	EUR	120	19 juillet 2011	120	120
21 octobre 1999	EUR	120	21 octobre 2011	120	120
13 avril 2000	EUR	120	13 avril 2012	120	120
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	500	500
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	125	125

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31 décembre	
				2007	2006
10 juillet 2000	EUR	100	10 juillet 2012	100	100
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	47	52
3 novembre 2000	EUR	100	5 novembre 2012	100	100
18 avril 2001	EUR	120	25 avril 2013	120	120
24 avril 2001	EUR	40	24 avril 2011	40	40
29 juin 2001	EUR	120	29 juin 2013	120	120
10 octobre 2001	EUR	120	10 octobre 2013	120	120
27 novembre 2001	USD	90	27 novembre 2021	61	68
27 novembre 2001	USD	335	27 novembre 2021	228	254
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	300	300
13 février 2002	EUR	600	13 février 2012	600	600
3 juillet 2002	EUR	180	3 juillet 2014	180	180
16 octobre 2002	EUR	170	16 octobre 2014	170	170
18 décembre 2002	EUR	650	18 décembre 2014	650	650
21 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	614	670
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	100	100
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	120	120
10 novembre 2003	EUR	390	10 novembre 2023	390	390
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	205	223
7 janvier 2004	USD	75	7 janvier 2014	51	57
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	120	120
18 février 2004	USD	75	18 mars 2014	51	57
12 mars 2004	EUR	300	12 mars 2019	300	300
15 mars 2004	EUR	700	15 mars 2016	700	700
6 mai 2004	EUR	118	6 mai 2016	118	118
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	100	100
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	120	120
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	100	100
30 juin 2005	CZK	2 590	30 juin 2015	97	94
1 ^{er} août 2005	EUR	100	31 décembre 2015	50	50
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	226	226
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	51	57
4 avril 2006	EUR	50	4 avril 2016	50	50
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	679	759
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	135	135
16 août 2006	USD	400	16 août 2016	272	304
20 octobre 2006	USD	523	20 octobre 2011	355	397
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	120	120

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31 décembre	
				2007	2006
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	124	-
7 juin 2007	EUR	1 000	7 juin 2017	1 000	-
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	135	-
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	134	-
Sous-total ⁽¹⁾				11 417	10 854
Dettes rattachées				342	338
Total ⁽²⁾				15 869	13 902

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

Société Générale a émis, jouissance le 1^{er} juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale. Cette possibilité a été exercée en 2006 sur des titres émis en 1996 et l'a été à nouveau en 2007 pour les titres émis en 1997 pour un montant nominal de 532 M EUR. Par ailleurs, depuis 1995, Société Générale a procédé à des rachats partiels sur le marché de TSDI émis en 1985 et 1986.

(2) La charge globale relative aux dettes subordonnées s'élève à 785 M EUR en 2007 (749 M EUR en 2006).

Note 17

Évolution des capitaux propres

(En M EUR)

	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2005	543	5 169	11 580	17 292
Augmentation/Diminution de capital ⁽¹⁾	34	2 808	-	2 842
Résultat de la période	-	-	4 033	4 033
Distribution de dividendes ⁽²⁾	-	-	(1 907)	(1 907)
Autres mouvements ⁽³⁾	-	-	10	10
Bilan au 31 décembre 2006	577	7 977	13 716	22 270
Augmentation/Diminution de capital ⁽⁴⁾	6	530	-	536
Résultat de la période	-	-	(961)	(961)
Distribution de dividendes ⁽⁵⁾	-	-	(2 308)	(2 308)
Autres mouvements ⁽⁶⁾	-	-	9	9
Bilan au 31 décembre 2007	583	8 507	10 456	19 546

(1) Société Générale a procédé en 2006 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 34 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 2 808 M EUR :

- 5 M EUR par souscription par les salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise, assorties d'une prime d'émission de 391 M EUR.

- 2 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'Administration, assorties d'une prime d'émission de 73 M EUR.

- 27 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel d'attribution, assorties d'une prime d'émission de 2 344 M EUR.

(2) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 47 M EUR.

(3) Dont provision pour investissement dotée au 31 décembre 2006 pour 10 M EUR.

(4) Au 31 décembre 2007, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 583 228 241,25 EUR et se compose de 466 582 593 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2007 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 6 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 530 M EUR :

- 5,7 M EUR par souscription par les salariés adhérents au Plan d'épargne d'entreprise, assorties d'une prime d'émission de 493 M EUR.

- 0,7 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'Administration, assorties d'une prime d'émission de 37 M EUR.

(5) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 91 M EUR.

(6) Dont provision pour investissement dotée au 31 décembre 2007 pour 9 M EUR.

Note 18

Engagements par signature

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Engagements donnés ⁽¹⁾		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	29 554	23 310
- en faveur de la clientèle	121 197	128 056
Total	150 751	151 366
Engagements de garantie		
- d'ordre d'établissements de crédit	185 210	104 644
- d'ordre de la clientèle	66 478	86 071
Total	251 688	190 715
Engagements reçus ⁽²⁾		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	22 582	14 024
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit	87 703	67 675
Total	110 285	81 699

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 27 700 M EUR au 31 décembre 2007 (18 428 M EUR au 31 décembre 2006).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 4 870 M EUR au 31 décembre 2007 (2 555 M EUR au 31 décembre 2006).

Note 19

Engagements sur instruments financiers

(En M EUR)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total au 31 décembre	
			2007	2006
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
- contrats à terme de taux d'intérêt	683 071	-	683 071	924 827
- contrats à terme de change	19 984	-	19 984	14 384
- autres contrats à terme	2 319 387	-	2 319 387	1 161 365
Opérations de gré à gré				
- swaps de taux d'intérêt	6 498 324	35 221	6 533 545	5 767 793
- swaps financiers de devises	283 797	3 628	287 425	206 916
- FRA	523 563	-	523 563	468 970
- autres	271 974	-	271 974	162 812
Opérations conditionnelles				
- options de taux d'intérêt	3 535 894	560	3 536 454	2 427 389
- options de change	355 154	-	355 154	224 982
- options sur actions et indices	2 437 059	13 250	2 450 309	1 690 869
- autres options	230 014	-	230 014	206 993
Total	17 158 221	52 659	17 210 879	13 257 300

■ Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(En M EUR)	31.12.2007
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
- contrats à terme de taux d'intérêt	-
- contrats à terme de change	-
- autres contrats à terme	-
Opérations de gré à gré	
- swaps de taux d'intérêt	264
- swaps financiers de devises	24
- FRA	-
- autres	-
Opérations conditionnelles	
- options de taux d'intérêt	-
- options de change	-
- options sur actions et indices	43
- autres options	-
Total	331

Note 20

Intérêts et produits et charges assimilés

	31 décembre	
(En M EUR)	2007	2006
Intérêts et produits assimilés :		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	5 900	4 314
Reports/Déports (montant net)	35	242
Titres et valeurs reçus en pension	6 651	4 636
Sous-total	12 586	9 192
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	275	188
Autres concours à la clientèle :		
- Crédits de trésorerie	2 515	1 890
- Crédits à l'exportation	282	207
- Crédits d'équipement	1 522	1 294
- Crédits à l'habitat	2 258	1 941
- Autres crédits à la clientèle	3 337	2 807
Sous-total	9 914	8 139
Comptes ordinaires débiteurs	632	504
Reports/Déports (montant net)	-	(1)
Titres et valeurs reçus en pension	3 436	2 644
Sous-total	14 257	11 474
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 559	7 841
Autres intérêts et produits assimilés	1 360	1 002
Sous-total	37 762	29 509
Intérêts et charges assimilées :		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(9 081)	(6 763)
Titres et valeurs donnés en pension	(7 144)	(5 060)
Sous-total	(16 225)	(11 823)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Comptes d'épargne à régime spécial	(949)	(810)
Autres dettes envers la clientèle	(5 797)	(4 390)
Titres et valeurs donnés en pension	(3 620)	(3 094)
Sous-total	(10 366)	(8 294)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(8 728)	(7 335)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 460)	(987)
Sous-total	(36 779)	(28 439)
Total net	983	1 070

Note 21

Revenus des titres à revenu variable

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	14	15
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	3 289	2 090
Total ⁽¹⁾	3 303	2 105

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

Note 22

Produits nets des commissions

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Produits de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	91	107
Opérations avec la clientèle	1 069	966
Opérations sur titres	820	844
Opérations sur marchés primaires	96	153
Opérations de change et sur instruments financiers	309	38
Engagements de financement et de garantie	384	389
Prestations de services et autres	1 447	1 279
Sous-total	4 216	3 776
Charges de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	(142)	(141)
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	(462)	(349)
Opérations de change et sur instruments financiers	(490)	(319)
Engagements de financement et de garantie	(286)	(280)
Autres	(193)	(239)
Sous-total	(1 573)	(1 328)
Total net	2 643	2 448

Note 23

Résultat net sur opérations financières

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Résultat net sur portefeuille de négociation :		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	4 715	11 690
Résultat sur instruments financiers à terme	(3 358)	(6 934)
Résultat net des opérations de change	332	538
Sous-total	1 689	5 294
Résultat net sur titres de placement :		
Plus-values de cession	138	77
Moins-values de cession	(120)	(31)
Dotations aux dépréciations	(93)	(24)
Reprises de dépréciations	44	22
Sous-total	(31)	44
Total net	1 658	5 338

Note 24

Frais de personnel

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Rémunérations du personnel	2 494	2 869
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations	1 100	1 313
Participation, intéressement et abondement ⁽¹⁾	214	201
Total	3 808	4 383
Effectifs moyens	44 768	41 736
France	38 654	36 783
Étranger	6 114	4 953

(1) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006	2005	2004	2003
Société Générale					
Participation	29	26	20	-	15 ^(*)
Intéressement	102	99	80	50	49
Abondement	79	73	78	72	72
Sous-total	210	198	178	122	136
Succursales	4	3	5	3	4
Total	214	201	183	125	140

(*) Charge de participation liée à un redressement fiscal.

■ Rémunération du Conseil d'administration et des organes de Direction

Le montant des jetons de présence versés en février 2008 aux administrateurs de la société au titre de l'exercice 2007 est de 0,69 M EUR.

Les rémunérations versées en 2007 aux organes de direction (Président-Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués) s'élèvent à 6,47 M EUR (dont 3,97 M EUR de rémunération variable au titre de l'exercice 2006).

Note 25

Avantages au personnel

■ A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés

en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges se sont élevées en 2007 à 380 M EUR.

■ B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2007				31.12.2006			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des passifs bruts	1 831	1	903	2 735	1 901	171	834	2 906
Rappel des actifs	(1 697)	-	(74)	(1 771)	(1 703)	-	(78)	(1 781)
Solde net du bilan	134	1	829	964	198	171	756	1 125
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	1 707	-	80	1 787	1 880	-	78	1 958
Juste valeur des actifs de financement	(1 788)	-	(74)	(1 862)	(1 791)	-	(78)	(1 869)
Solde des régimes financés (A)	(81)	-	6	(75)	89	-	-	88
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	79	1	823	903	75	171	756	1 002
Autres montants comptabilisés au bilan (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non encore reconnus								
- Coûts des services passés non comptabilisés	47	-	-	47	58	-	-	58
- Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	(92)	-	-	(92)	(4)	-	-	(4)
- Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(91)	-	-	(91)	(89)	-	-	(89)
Total des éléments non encore reconnus (D)	(136)	-	-	(136)	(34)	-	-	(34)
Solde (A) + (B) + (C) - (D)	134	1	829	964	198	171	756	1 125

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres post emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option de la recommandation du Conseil National de la comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (corridor).

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Société Générale a 27 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 16 pays. 98 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et Pays-Bas.

Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a 6 régimes répartis sur 5 pays.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

4. Information sur les actifs de financement

– la juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 33 % d'obligations, 56 % d'actions, 6 % de monétaires et 5 % autres ;

– les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 151 M EUR dont 91 M EUR non reconnus.

5. Les cotisations employeurs devant être versées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2008 sont estimées à 42 M EUR.

6. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

7. En France, l'impact de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 sur les régimes d'indemnités de fin de carrière, lié à l'interdiction de la mise à la retraite avant 65 ans à horizon 2014 (après une période transitoire), est mesuré au 31 décembre 2006. Cet impact est traité en coût des services passés et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière.

L'impact additionnel de la loi de financement 2008, mesuré au 31 décembre 2007, est essentiellement lié à l'application de la nouvelle taxe sociale de 25 % (2008) puis 50 % (à partir de 2009) : il est traité en gains et pertes actuarielles et ne modifie pas la charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été, en M EUR :

	Avantages postérieurs à l'emploi							
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Actifs des régimes	52	163	-	-	3	5	55	168

B2. RÉCONCILIATION DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT

	Avantages postérieurs à l'emploi							
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	42	42	-	2	229	252	271	295
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	92	84	-	4	3	3	95	91
Rendement attendu des actifs des régimes	(106)	(93)	-	-	(4)	(3)	(110)	(96)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	5	5	-	-	-	-	5	5
Écarts actuariels	1	3	-	-	6	(4)	7	(1)
Effet des liquidations/réductions de services futurs	7	-	-	61	-	-	7	61
Effet du changement du plafond d'actifs	(5)	6	-	-	-	-	(5)	6
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total net des charges du régime	36	47	-	68	234	247	270	362

B3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

• B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(En M EUR)	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 31.12.2005	1 913	113	2 026
Coût des services rendus au cours de la période	42	2	44
Coût financier	84	4	88
Cotisations salariales	-	-	-
Écarts actuariels	(14)	(2)	(16)
Conversion en devises	2	-	2
Prestations servies	(78)	(6)	(84)
Coût des services passés	9	-	9
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(1)	60	59
Valeur au 31.12.2006	1 955	171	2 126
Coût des services rendus au cours de la période	42	-	42
Coût financier	92	-	92
Cotisations salariales	-	-	-
Écarts actuariels	(145)	-	(145)
Conversion en devises	(65)	-	(65)
Prestations servies	(84)	-	(84)
Coût des services passés	(7)	-	(7)
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(2)	(170)	(172)
Valeur au 31.12.2007	1 786	1	1 787

• **B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts**

<i>(En M EUR)</i>	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 31.12.2005	1 661	-	1 661
Rendement attendu des actifs de régime	93	-	93
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-
Écarts actuariels	70	-	70
Conversion en devises	4	-	4
Cotisations salariales	-	-	-
Cotisations patronales	114	-	114
Prestations servies	(72)	-	(72)
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(79)	-	(79)
Valeur au 31.12.2006	1 791	-	1 791
Rendement attendu des actifs de régime	106	-	106
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-
Écarts actuariels	(53)	-	(53)
Conversion en devises	(52)	-	(52)
Cotisations salariales	-	-	-
Cotisations patronales	83	-	83
Prestations servies	(78)	-	(78)
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(9)	-	(9)
Valeur au 31.12.2007	1 788	-	1 788

B4. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	31.12.2007	31.12.2006
Taux d'escompte		
- Europe	5,26 %	4,60 %
- Amériques	6,27 %	5,70 %
- Asie-Océanie	5,33 %	3,00 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
- Europe	5,65 %	6,20 %
- Amériques	6,50 %	6,50 %
- Asie-Océanie	3,50 %	2,00 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
- Europe	1,10 %	1,70 %
- Amériques	2,00 %	2,00 %
- Asie-Océanie	1,86 %	2,50 %
Taux de croissance des dépenses médicales		
- Europe	NA	4,55 %
- Amériques	NA	NA
- Asie-Océanie	NA	NA
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
- Europe	9,2	11,8
- Amériques	7,4	9,7
- Asie-Océanie	15,7	9,7

Notes :

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durations des régimes à laquelle s'ajoute des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

B5. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2007			2006		
	Régime de retraite	Régimes de santé	Autres régimes	Régime de retraite	Régimes de santé	Autres régimes
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de + 1 % du taux d'escompte						
- Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	(13 %)	NA	(8 %)	(15 %)	(15 %)	(6 %)
- Impact sur le total net des charges des régimes	(26 %)	NA	(79 %)	(25 %)	(5 %)	(30 %)
Variation de + 1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
- Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1 %	NA	1 %	1 %	1 %	1 %
- Impact sur le total net des charges des régimes	(12 %)	NA	(3 %)	(35 %)	NA	(4 %)
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
- Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	6 %	NA	5 %	4 %	-	4 %
- Impact sur le total net des charges des régimes	10 %	NA	63 %	15 %	NA	31 %
Variation de + 1 % du taux de croissance des dépenses médicales						
- Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	NA	NA	NA	-	18 %	-
- Impact sur le total net des charges des régimes	NA	NA	NA	-	29 %	-

B6. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	31.12.2007	31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>		
Valeur actualisée de l'obligation	1 786	1 955
Juste valeur des actifs de régime	1 788	1 791
Déficit/(excédent)	(2)	164
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	38	(7)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	53	(69)

Note 26

Coût du risque

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie ⁽¹⁾	23	(12)
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(121)	(11)
Autres risques et litiges	(8)	33
Sous-total	(106)	10
Dotation nette aux provisions générales - risques pays ⁽¹⁾	(30)	29
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors bilan	(136)	39
<i>(1) Dont résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions :</i>		
- Risque de contrepartie	(27)	(41)
- Dotation nette aux provisions générales - risques pays	(20)	(17)

Note 27

Résultat net sur immobilisations financières

	31 décembre	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Titres d'investissement :		
Plus-values nettes de cession	-	-
Dotations nettes aux dépréciations	-	-
Sous-total	-	-
Titres de participation et de filiales :		
Plus-values de cession ⁽¹⁾	199	33
Moins-values de cession ⁽¹⁾	(67)	(124)
Dotations aux dépréciations	(204)	(77)
Reprises de dépréciations	115	579
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	43	411
Immobilisations d'exploitation :		
Plus-values de cession	4	4
Moins-values de cession	(1)	(1)
Sous-total	3	3
Total	46	414

(1) La plus-value nette réalisée à l'occasion de l'échange des titres EURONEXT avec les titres NYSE et de la cession subséquente des titres du nouvel ensemble s'élève à 93 M EUR.

Note 28

Résultat exceptionnel

Le Groupe a mis à jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit le Groupe à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés. L'analyse de ces activités non autorisées a établi, avant l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, que les mécanismes de dissimulation utilisés au cours de l'exercice 2007 s'étaient poursuivis jusqu'à leur découverte en janvier 2008. À la date d'arrêté des comptes, les activités de la Banque d'Investissement et de Financement font encore l'objet de différentes investigations internes et externes et tout fait nouveau éventuel sera pris en considération.

L'application des prescriptions comptables en vigueur pour le traitement des opérations relatives à ces activités non autorisées et à leur déboucement aurait pu conduire à enregistrer un produit avant impôt de + 1 471 M EUR dans le résultat de l'exercice 2007 et à présenter dans les notes annexes une information sur la perte avant impôt de - 6 272 M EUR qui n'aurait été alors constatée en résultat qu'en 2008.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, Société Générale a cependant estimé que cette présentation se révélait impropre à donner une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007 et a considéré qu'il était plus approprié de constater dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2007 l'intégralité des conséquences financières

des opérations conclues dans le cadre de ces activités non autorisées. À cet effet, et conformément aux dispositions de l'article L. 123-14 du Code de commerce, Société Générale a décidé de déroger aux dispositions du règlement n° 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, en comptabilisant en charge exceptionnelle dans le résultat de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées.

Après constatation de cette dotation aux provisions pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées pour - 6 272 M EUR, le résultat exceptionnel de l'exercice 2007 s'élève ainsi à - 4 801 M EUR.

La perte nette ainsi reconnue a été considérée comme déductible sur le plan fiscal. Néanmoins, la déductibilité de la dotation à la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées n'interviendra qu'au titre du résultat imposable de l'exercice 2008. Cette position fiscale s'appuie tant sur la législation que sur la jurisprudence, et a été confortée par l'opinion de plusieurs consultations d'avocats spécialisés en fiscalité.

En conséquence, l'incidence sur la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2007 est la suivante :

- les gains nets sur les instruments financiers à terme conclus dans le cadre de ces activités de marché non autorisées et dissimulées génèrent une charge d'impôt courante de 507 M EUR ;
- la provision figurant au passif du bilan au 31 décembre 2007 génère un produit d'impôt différé pour un montant de 2 159 M EUR.

Note 29

Impôts sur les bénéfices

	31 décembre	
	2007	2006
(En M EUR)		
Charge fiscale courante	(825)	(604)
Charge fiscale différée	2 757	122
Total (1)	1 932	(482)

(1) La charge fiscale courante de l'exercice 2007 intègre un gain d'intégration fiscale de 97,6 M EUR contre un gain de 60,0 M EUR au titre de l'exercice 2006.

Note 30

Emplois et ressources opérationnels ventilés selon la durée restant à courir

(En M EUR)	Durées restant à courir au 31 décembre 2007				Éliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères	Total
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	258 972	31 239	28 670	14 070	(156 535)	176 416
Opérations avec la clientèle	84 710	24 913	75 493	70 541	-	255 657
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	9 299	134 280	841	26 775	(517)	170 678
Titres de placement	5 577	17 205	212	3 882	-	26 876
Titres d'investissement	4	-	4	136	-	144
Total	358 562	207 637	105 220	115 404	(157 052)	629 771
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	314 942	32 625	49 712	35 897	(156 929)	276 247
Opérations avec la clientèle	169 526	43 949	29 302	14 744	-	257 521
Dettes représentées par un titre	89 062	22 254	22 368	3 597	(200)	137 081
Total	573 530	98 828	101 382	54 238	(157 129)	670 849

Note 31

Opérations en devises

(En M EUR)	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	627 283	617 049	114 524	128 091	523 134	502 199	81 724	113 840
USD	215 041	237 137	224 798	202 967	199 813	231 961	214 234	174 035
GBP	78 228	79 919	41 411	38 170	50 075	52 990	39 223	35 856
JPY	24 345	26 062	30 179	30 477	32 356	29 592	25 148	28 102
Autres devises	78 332	63 062	108 265	118 691	63 070	51 706	95 698	103 824
Total	1 023 229	1 023 229	519 177	518 396	868 448	868 448	456 027	455 657

Note 32

Décomposition du produit net bancaire par zone géographique ⁽¹⁾

	France		Europe		Amériques	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>						
Produits nets d'intérêts et assimilés	3 291	1 888	127	105	800	1 123
Produits nets de commissions	2 029	2 100	241	208	347	96
Résultat net sur opérations financières	3 780	4 641	435	1 089	(2 636)	(571)
Autres produits nets d'exploitation	(39)	17	153	126	6	-
Produit net bancaire	9 061	8 646	956	1 528	(1 483)	648

	Asie		Afrique		Océanie	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>						
Produits nets d'intérêts et assimilés	59	(15)	(2)	(2)	73	99
Produits nets de commissions	19	27	3	2	4	15
Résultat net sur opérations financières	41	158	9	7	29	14
Autres produits nets d'exploitation	2	(1)	-	-	-	-
Produit net bancaire	121	169	10	7	106	128

	Total	
	2007	2006
<i>(En M EUR)</i>		
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 348	3 198
Produits nets de commissions	2 643	2 448
Résultat net sur opérations financières	1 658	5 338
Autres produits nets d'exploitation	121	142
Produit net bancaire	8 770	11 126

(1) Établie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

Tableau des filiales et participations

Sociétés/siège social	Activité / Pôles	Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		
					Brute (EUR)	Nette (EUR)	
<i>(En K EUR ou d'unités locales)</i>							
I – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE							
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société Générale)							
SG Immobilier	Société foncière						
5, place du Champs de Mars – 1050 Bruxelles – Belgique	Banque de financement et d'investissement	EUR	2 000 062	(1 733)	100,00	2 000 061	2 000 061
Généval	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	538 630	650 119	100,00	1 910 368	1 910 368
SG Asset Management	Gestion mobilière						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Gestion d'actifs et services aux investisseurs	EUR	306 775	1 494 446	100,00	1 810 815	1 810 815
Généfinance	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	1 600 000	283 381	100,00	1 736 024	1 736 024
SG Americas Inc.	Banque d'investissement						
1221 avenue of the Americas – New-York 10020 – USA	Banque de financement et d'investissement	USD	0	2 475 063	100,00	1 662 247	1 662 247
Ipersoc	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de financement et d'investissement	EUR	48	1 863 362	100,00	1 493 219	1 493 219
SG Financial Services Holding (Ex Généfitec)	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	844 083	227 655	100,00	1 333 563	1 333 563
Linden	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de financement et d'investissement	EUR	101	980 531	100,00	1 001 040	1 001 040
Ald International SA	Location et financement automobile						
15, allée de l'Europe, 92110 Clichy sur Seine	Services financiers	EUR	550 038	(6 749)	100,00	804 000	804 000
Généfimm	Société foncière et de financement immobilier						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Banque de financement et d'investissement	EUR	392 340	15 078	100,00	651 732	651 732

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	0	46 802	42 002	0	
0	0	131 189	576 989	1 006 565	
883 564	0	599 170	145 157	119 196	
4 689 632	0	449 070	240 766	298 000	
0	30 908	878 433	207 486	0	capital = 1 USD 1 EUR = 1,4721 USD
149 748	0	88 721	69 257	87 504	
2 949 082	0	369 542	272 705	272 899	
0	1 001 000	70 853	58 904	52 000	dont 26 000 acompte/dividendes 2007
73 000	100	(17 959)	(15 245)	0	
32 452	0	56 365	31 380	81 555	

Sociétés/siège social	Activité / Pôles	Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (EUR)	Nette (EUR)
<i>(En K EUR ou d'unités locales)</i>						
Orpavimob SA	Société foncière et de financement immobilier					
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de financement et d'investissement	EUR	492 253	36 229	100,00	492 253
SG Hambros Ltd.	Gestion privée					
Exchange House – Primrose st. – Londres EC2A 2HT – Grande-Bretagne	Gestion privée	GBP	282 185	27 872	100,00	397 827
Banco SG Brazil	Banque d'investissement					
Rua Verbo Divino 1207, Châcara Santo Antonio, São Paulo, CEP 04719-002, Brésil	Banque de financement et d'investissement	BRL	1 156 096	15 826	100,00	432 156
Soginfo	Immobilier d'exploitation					
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Réseaux de détail et sociétés affiliées	EUR	232 303	34 692	100,00	265 797
SG Consumer Finance	Société de portefeuille					
59, Avenue de Chatou, 92853 Rueil-Malmaison	Services financiers	EUR	260 037	700	100,00	260 037
Valminvest	Immobilier d'exploitation					
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	248 877	(20 099)	100,00	249 427
Fimat Banque SA	Courtage et produits dérivés					
50, boulevard Haussman, 75009 Paris	Métier titres	EUR	216 261	65 534	100,00	230 070
SG Securities North Pacific	Courtages de valeurs mobilières					
Ark Mori Building – 13-32 Akasaka 1 – Chome, Minato+Ku – 107-6015 Tokyo – Japon	Banque de financement et d'investissement	JPY	14 203	17 513	100,00	215 445
Génégis I	Immobilier d'exploitation					
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	192 900	3 952	100,00	196 061
Société Générale Canada	Banque d'investissement					
Montréal, Québec H3B 3A7 – Canada	Banque de financement et d'investissement	CAD	250 772	134 270	100,00	172 403
SG Yugoslav Bank AD	Banque de détail à l'étranger					
STR Vladimira Popovica 3 Belgrade – Yougoslavie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	RSD	12 814 823	2 146 044	100,00	160 081
Delta Crédit Mortgage Finance Netherland BV	Crédit immobilier					
1012 KK Amsterdam, Rokin 55 – Netherland	Réseaux de détail et sociétés affiliées	EUR	34	108 952	100,00	110 082
SG Securities Asia Intl Hold Ltd.	Banque d'investissement					
41/F Edinburgh Tower – 15 Queen's Road Central, Hong Kong	Banque de financement et d'investissement	USD	109 990	75 162	100,00	104 187

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	673 160	29 341	15 728	4 004	
0	182 381	102 956	24 678	5 882	1 EUR = 0,73335 GBP
0	0	181 134	95 526	0	1 EUR = 2,63789 BRL
120 000	2 000	22 796	14 873	12 486	
339 940	0	14 027	(4 464)	0	
0	0	8 877	4 549	0	
144 210	0	18 221	14 843	0	
0	0	33 713	9 864	17 473	1 EUR = 164,93 JPY
0	21 054	180 945	4 257	1 800	
7 500	0	50 352	30 728	0	1 EUR = 1,4449 CAD
79 600	162 961	4 611 189	1 532 417	0	1 EUR = 84,96 RSD
0	0	42 679	16 114	0	
0	11 761	355 951	187 785	26 629	1 EUR = 1,4721 USD

Sociétés/siège social	Activité / Pôles		Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute (EUR)	Nette (EUR)
<i>(En K EUR ou d'unités locales)</i>							
Société Immobilière 29 Haussmann	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	90 030	1 231	100,00	89 992	89 992
Compagnie Foncière de la Méditerranée	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	76 627	2 786	100,00	155 837	85 198
Fontanor	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de financement et d'investissement	EUR	40	86 313	100,00	78 900	78 900
Sgss Holding	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Métier titres	EUR	52 287	(91)	100,00	52 287	52 287
Société Générale Finance (Ireland) Ltd.	Société de portefeuille						
31/32 Morisson Chambers, Nassau street, Dublin 2 – Irlande	Banque de financement et d'investissement	EUR	50 741	(180)	100,00	50 900	50 900
SG SCF	Société de Crédit Foncier						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de financement et d'investissement	EUR	50 000	(2)	100,00	50 000	50 000
Eléaparts	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Réseaux de détail et sociétés affiliées	EUR	42 040	6 127	100,00	48 070	48 070
Socad 16	Société foncière						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Gestion propre	EUR	45 037	(2)	100,00	45 037	45 037
SG Énergie	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de financement et d'investissement	EUR	34 000	18 997	100,00	35 785	35 785
Socad 14	Société foncière						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Gestion propre	EUR	35 037	(2)	100,00	35 037	35 037
SG Algérie	Banque de détail à l'étranger						
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar, 16010 Alger – Algérie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	DZD	2 500 000	2 548 106	100,00	34 986	34 986
SG Asia Ltd.	Merchant bank						
42/F Edinburgh Tower – 15 Queen's Road Central, Hong Kong	Banque de financement et d'investissement	HKD	400 000	348 976	100,00	34 843	34 843
SG Wertpapierhandelsgesellschaft mbH	Trading sur actions						
Mainze Landstrasse 36 – D60325 Frankfurt-am-Main – Allemagne	Banque de financement et d'investissement	EUR	55	49 330	100,00	31 590	31 590

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	0	8 946	3 558	2 626	
11	0	1 689	2 822	5 158	
0	0	2 735	1 814	47 269	
0	0	44	17	0	
0	0	1 475	1 103	22 350	
49 900	0	163	107	0	
10 000	0	1 922	2 241	683	
0	0	0	(8)	0	
4 076	0	19 449	26 818	0	
0	0	76	43	0	
0	0	5 424 436	1 683 021	0	1 EUR = 98,9187 DZD
0	0	313 093	48 225	4 097	1 EUR = 11,48 HKD
0	0	4 592	1 796	0	

Sociétés/siège social	Activité / Pôles	Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		
					Brute (EUR)	Nette (EUR)	
<i>(En K EUR ou d'unités locales)</i>							
Inserviss Group	Crédit à la consommation						
Kr. Barona 130 LV1012, Riga – Lettonie	Services financiers	LVL	60	20	100,00	22 824	22 824
Société Générale Australia Holding Ltd.	Société de portefeuille						
350, George Street – Sydney NSW 3000 – Australie	Banque de financement et d'investissement	AUD	21 500	186 835	100,00	22 789	22 789
Géninfo	Société de portefeuille						
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie	Gestion propre	EUR	18 524	30 883	100,00	20 477	20 477
Inora Life Ltd. (ex-Lyxor Life Ltd.)	Compagnie d'assurance vie						
6, Exchange Place, International Financial Services Center, Dublin 1 – Irlande	Banque de financement et d'investissement	EUR	15 000	(1 152)	100,00	15 000	15 000
Sogé Colline Sud	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Banque de financement et d'investissement	EUR	14 250	2 467	100,00	14 483	14 483
Société Générale Bank Nederland N.V.	Banque d'investissement						
Rembrandt Tower Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam – Pays-Bas	Banque de financement et d'investissement	EUR	7 714	201	100,00	8 042	8 042
Sogé Périval IV	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	6 405	2 585	100,00	6 704	6 704
Société de la rue Édouard-VII	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	11 396	782	99,90	59 617	12 457
Splitska Banka	Banque de détail à l'étranger						
Rudera Boskovicica 16 21000 Split – Croatie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	HRK	491 426	1 811 441	99,76	1 057 266	1 057 266
SG Vostok	Banque de détail à l'étranger						
5, Nikitsky Pereulok, 103009 Moscou – République de Russie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	RUB	3 418 000	1 645 393	99,35	141 490	141 490
SCS European Mortgage Investments	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de financement et d'investissement	EUR	625 037	0	99,00	625 000	625 000
Sogéfontenay	Immobilier d'exploitation						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Gestion propre	EUR	4 200	370	99,00	9 055	9 055
Société Générale Investments (UK) Ltd.	Banque d'investissement						
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG Londres – Grande-Bretagne	Banque de financement et d'investissement	GBP	157 883	47 950	98,96	219 791	219 791

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
96 927	0	12 146	1 940	0	1 EUR = 0,6964 LVL
0	0	50 086	29 022	0	1 EUR = 1,6757 AUD
0	0	1 937	1 872	2 315	
0	0	6 115	(528)	0	
0	0	2 860	18 074	0	
61 293	8 491	3 362	2 465	1 544	
476	0	1 882	926	0	
0	0	0	100	384	écart = 16 509
0	169 635	1 150 240	425 603	0	1 EUR = 7,3308 HRK
0	386 936	4 813 973	724 750	0	1 EUR = 35,986 RUB
0	0	0	7 686	0	
0	0	2 151	595	0	
0	652 275	21 335	41 603	0	1 EUR = 0,73335 GBP

Sociétés/siège social	Activité / Pôles		Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute (EUR)	Nette (EUR)
<i>(En K EUR ou d'unités locales)</i>							
SG Expressbank	Banque de détail à l'étranger						
92, Bld VI Varnentchik, 9000 Varna – Bulgarie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	BGN	28 508	145 356	97,95	34 256	34 256
SKB Banka	Banque de détail à l'étranger						
Adjovscina, 4 – 1513 Ljubljana – Slovénie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	EUR	52 784	148 291	97,54	220 071	220 071
Mobiasbanca	Banque de détail à l'étranger						
Bd. Stefan cel Mare 81A, MD-2012 mun.–Chisinau – République de Moldavie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	MDL	71 158	196 622	95,35	24 960	24 960
SG Equity Finance LLC	Banque de financement						
1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 – USA	Banque de financement et d'investissement	USD	2 000 000	8 643	95,00	1 290 673	1 290 673
Soge Périval I	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	7 701	2 874	94,98	7 313	7 313
Soge Périval II	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	7 816	2 930	94,75	7 402	7 402
Soge Périval III	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	7 473	2 819	94,83	7 095	7 095
Podgoricka Banka	Banque de détail à l'étranger						
8 a Novaka Miloseva Street, 81000 Podgorica – Serbie et Monténégro	Réseaux de détail et sociétés affiliées	EUR	14 634	359	86,75	19 119	19 119
Brigantia Investments	Société de portefeuille						
Kamer van Koophandel – Deruyterkade 5 PO Box 2852 – Amsterdam – Pays-Bas	Banque de financement et d'investissement	EUR	684 000	(6 638)	80,00	959 365	959 365
SG Financial Inc.	Banque d'investissement						
Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington – New Castel – Delaware – USA	Banque de financement et d'investissement	USD	230 000	37 267	80,00	152 164	152 164
Crédit du Nord	Banque de détail France métropolitaine						
28, place Rihour, 59800 Lille	Réseaux de détail et sociétés affiliées	EUR	740 263	456 581	79,99	584 255	584 255
National Société Générale Bank	Banque de détail à l'étranger						
5, rue Champollion – Le Caire – Égypte	Réseaux de détail et sociétés affiliées	EGP	2 754 009	1 470 064	77,17	262 299	262 299
Banka Popullore	Banque de détail à l'étranger						
BLV Dëshmoret e Kombit Twin Tower – Tirana – Albanie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	ALL	2 933 000	200 517	75,00	42 366	42 366

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	129 997	101 140	34 193	0	1 EUR = 1,9558 BGN
0	0	88 405	22 917	0	
0	0	258 736	91 534	0	1 EUR = 16,5421 MDL
0	0	(97)	(130)	68 035	1 EUR = 1,4721 USD
476	0	2 058	1 006	0	
476	0	2 061	980	0	
476	0	2 050	1 004	0	
29 000	25 151	10 382	1 064	0	
0	0	45 618	31 501	41 240	
0	0	11 978	3 478	70 704	1 EUR = 1,4721 USD
545 471	1 088	1 062 358	336 109	140 639	
0	0	1 839 506	1 237 050	0	1 EUR = 8,16235 EGP
0	0	631 838	43 333	0	1 EUR = 120,891 ALL

Sociétés/siège social	Activité / Pôles	Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		
					Brute (EUR)	Nette (EUR)	
<i>(En K EUR ou d'unités locales)</i>							
Banque de Polynésie	Banque de détail à l'étranger						
Bd Pomare, BP 530, Papeete, Tahiti – Polynésie française	Réseaux de détail et sociétés affiliées	XPF	1 380 000	6 589 409	72,10	12 397	12 397
Ballane	Société de portefeuille						
15, rue du Louvre, 75001 Paris	Banque de financement et d'investissement	EUR	1 582 917	42 110	71,79	1 187 728	1 187 728
AIG Sorbier	Société de portefeuille						
50, Danbury Road, Wiltom – USA	Banque de financement et d'investissement	USD	3 400 000	20 100	70,00	1 223 422	1 223 422
BFV - SG	Banque de détail à l'étranger						
14, Lalana Jeneralv Rabehevitra, BP 196, Antananarivo 101 – Madagascar	Réseaux de détail et sociétés affiliées	MGA	14 000 000	31 395 743	70,00	7 614	7 614
Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire	Banque de détail à l'étranger						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355, Abidjan 01 – Côte d'Ivoire	Réseaux de détail et sociétés affiliées	XAF	15 555 555	46 484 608	66,79	26 454	26 454
Makatéa Inc.	Société de portefeuille						
1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 – USA	Banque de financement et d'investissement	USD	3 842 000	7 330	66,67	1 698 254	1 698 254
Sogessur	Société d'assurance						
2, rue Jacques-Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison	Services financiers	EUR	25 500	(4 071)	65,00	74 940	19 932
Komercni Banka	Banque de détail à l'étranger						
Centrala Na Prokope 33 – Postovni Prihradka 839 – 114 07 Praha 1 – République Tchèque	Réseaux de détail et sociétés affiliées	CZK	19 004 926	20 153 797	60,35	1 319 541	1 319 541
Bank Republic	Banque de détail à l'étranger						
2 Gr, Abashidze St.–Tbilissi – Géorgie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	GEL	38 500	39 706	60,00	35 514	35 514
Sogéparts	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	17 600	4 639	60,00	11 253	11 253
Ohridska Banka	Banque de détail à l'étranger						
Makedonski Prosvetiteli 19 6000 – Macédoine	Réseaux de détail et sociétés affiliées	MKD	1 006 019	171 932	58,82	25 197	25 197
Banque Roumaine de Développement	Banque de détail à l'étranger						
A, Doamnei street, 70016 Bucarest 3, Roumanie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	RON	696 902	1 360 409	58,32	213 337	213 337
Société Générale de Banques au Cameroun	Banque de détail à l'étranger						
Rue Joss – Douala – Cameroun	Réseaux de détail et sociétés affiliées	XAF	6 250 000	27 772 557	58,08	16 940	16 940

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	131 182	7 927 358	1 829 162	8 788	1 EUR = 119,33174 XPF
0	0	(88 295)	(88 329)	24 271	dont 58 363 acompte/dividendes 2007
0	0	135 469	87 756	58 363	1 EUR = 1,4721 USD
0	23 292	66 403 503	22 113 351	1 677	1 EUR = 2 620,43 MGA écart = 5 166
0	102 529	39 573 354	13 834 556	6 871	1 EUR = 655,957 XAF dont 108 457 acompte/dividendes 2007
0	0	233 874	152 018	108 457	1 EUR = 1,4721 USD
0	321	152 319	5 314	0	
0	952 278	28 048 116	11 056 168	119 918	1 EUR = 26,628 CZK
0	0	38 290	7 561	0	1 EUR = 2,39053 GEL
0	0	2 183	1 951	277	
0	0	473 711	111 422	0	1 EUR = 61,5223 MKD
0	0	2 393 632	1 032 008	45 609	1 EUR = 3,6077 RON écart = 1 675
0	34 409	30 172 825	7 480 572	5 268	1 EUR = 655,957 XAF

Sociétés/siège social	Activité / Pôles		Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute (EUR)	Nette (EUR)
<i>(En K EUR ou d'unités locales)</i>							
Société Générale de Banques au Sénégal	Banque de détail à l'étranger						
19, avenue Léopold Sédar Senghor, Dakar – Sénégal	Réseaux de détail et sociétés affiliées	XAF	4 527 600	37 891 131	57,72	5 855	5 855
Généfim	Crédit-bail immobilier						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Banque de financement et d'investissement	EUR	72 779	29 130	57,62	89 846	89 846
Boursorama (ex-Fimatex)	Courtage en ligne						
11, rue de Prony, 75848 Paris	Métier titres	EUR	34 751	259 638	56,86	300 705	300 705
Société Générale Marocaine de Banques	Banque de détail à l'étranger						
55, boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc	Réseaux de détail et sociétés affiliées	MAD	1 560 000	1 700 698	53,02	78 859	78 859
Union Internationale de Banque	Banque de détail à l'étranger						
65, avenue Habib Bourguiba, 1000A Tunis – Tunisie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	TND	106 000	(43 590)	52,34	87 283	87 283
Général Bank of Greece	Banque de détail à l'étranger						
109, Messogion Avenue, 11510 Athènes – Grèce	Réseaux de détail et sociétés affiliées	EUR	118 704	229 701	52,32	294 372	294 372
SG Mauritanie	Banque de détail à l'étranger						
Ilot A, n° 652 – Nouakchott – Mauritanie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	MRO	4 000 000	0	51,00	8 787	8 787
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société Générale)							
Fidelity SPA	Crédit à la consommation						
Via G. Ciardi, 9 – 20148 – Milan – Italie	Services financiers	EUR	130 000	414 799	48,68	224 318	224 318
Société Générale Calédonienne de Banque	Banque de détail à l'étranger						
56, rue de la Victoire, Nouméa, Nouvelle-Calédonie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	XPF	1 068 375	7 335 164	20,60	16 268	16 268
Rosbank	Banque de détail à l'étranger						
11, Masha Poryvaeva S' PO Box 208, Moscou – Russie	Réseaux de détail et sociétés affiliées	RUB	8 876 500	25 029 084	20,00	536 788	536 788
Crédit Logement	Établissement de crédit						
50, boulevard Sébastopol, 75003 Paris	Gestion propre	EUR	1 253 975	1 267 000	13,50	171 037	171 037

(1) Pour les filiales et participations étrangères capitaux propres retenus dans les comptes consolidés du Groupe.

(2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	21 938	39 593 540	12 664 850	3 585	écart = 1 447 1 EUR = 655,957 XAF
826 502	0	87 695	77 979	15 831	
295 000	560 000	175 424	62 378	0	écart = 1 142
0	330 104	2 429 324	634 895	9 889	1 EUR = 11,1424 MAD
0	0	97 461	(64 326)	0	1 EUR = 1,79847 TND
0	32 590	169 523	(43 583)	0	
0	0	1 520 265	(447 837)	0	1 EUR = 377,04 MRO
0	0	302 298	34 022	17 718	
44 025	93 892	8 739 985	3 586 545	4 112	1 EUR = 119,33174 XPF
129 217	0	27 968 411	5 824 865	0	1 EUR = 35,986 RUB
428 356	0	434 000	110 000	8 462	états financiers provisoires au 31.12.2007

<i>(en K EUR)</i>	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
	Brute	Nette				
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
A) Filiales non reprises au paragraphe 1						
1°) Filiales françaises	41 768	20 593	1 749 618	191 822	130 559	Écart rééval. : 2 158
2°) Filiales étrangères	67 362	29 927	0	33 302	70 452	Écart rééval. : 0
B) Participations non reprises au paragraphe 1						
1°) Dans les sociétés françaises	4 155	3 770	1 347	0	510	Écart rééval. : 0
2°) Dans les sociétés étrangères	29 851	10 450	0	1 242	1 249	Écart rééval. : 0

■ PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2007

Au cours de l'année 2007, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

À L'ÉTRANGER	EN FRANCE
Création Lyxor AM Japan	Création SCS European Mortgage Investments
Prise de participation Mobiasbanca – SG Mauritanie – Ohridska Banka – Banka Popullore	Prise de participation Ballane
Acquisition SG Immobil	Acquisition
Renforcement de participation AIG Sorbier	Renforcement de participation
Souscription aux augmentations de capital National Société Générale Bank – Rosbank – Sgss Holding – Banco SG Brazil – SG Yugoslav Bank AD – Delta Crédit MF Netherland BV - Bank Republic – General Bank of Greece	Souscription aux augmentations de capital Fimat Banque SA – Orpavimob – SG Énergie – SOCAD 16 – SOCAD 14 – SG SCF
Cession totale NYSE-Euronext	Cession totale Union Méditerranéenne – Cofiroute
Allègement de la participation Bank of East Asia	Allègement de la participation

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.6 du *Code de commerce*, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2007 par le portefeuille titres de la Société Générale.

Franchissement en hausse				Franchissement en baisse			
Seuil	Sociétés	% du capital		Seuil	Sociétés	% du capital	
		31.12.07	antérieur			31.12.07	antérieur
5 %				5 %	Bank of East Asia	0,2 %	0,6 %
					NYSE-Euronext	0 %	1 %
					Cofiroute	0 %	0,8 %
10 %				10 %	Union Méditerranéenne	0 %	11,6 %
20 %			0 %	20 %			
33 %				33 %			
50 %	Lyxor AM Japan	100 %	0 %	50 %			
	SG Immobil	100 %	0 %				
	AIG Sorbier	70 %	60 %				
	Mobiasbanca	95,4 %	0 %				
	SG Mauritanie	51 %	0 %				
	Ohridska Banka	58,8 %	0 %				
	Banka Popullore	75 %	0 %				
	Ballane	71,8 %	0 %				
	SCS European Mortgage Investments	50 %	0 %				

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2008. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1 et 28 de l'annexe qui décrivent les traitements comptable et fiscal de la perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées, ainsi que les raisons ayant conduit la Société à faire usage des dispositions de l'exception prévue à l'article L. 123-14 du Code de commerce afin de donner une image fidèle de sa situation au 31 décembre 2007 ;

- la note 28 qui rappelle que, à la date d'arrêté des comptes, les activités de Banque d'Investissement et de Financement font encore l'objet d'investigations internes et externes et que, en conséquence, il ne peut être exclu que des faits nouveaux, non connus à ce jour, soient mis en évidence.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CONTEXTE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Dans le contexte de la mise au jour d'activités de marché non autorisées et dissimulées, décrites à la note 28, nous avons été amenés à adapter et étendre nos diligences afin d'être en mesure d'exprimer une opinion sur les comptes pris dans leur ensemble, étant rappelé que ces diligences n'ont pas pour objet de formuler un avis sur le contrôle interne. Ainsi, nous avons :

- procédé à des travaux d'audit complémentaires sur les activités de marché ;
- pris connaissance des travaux et conclusions intermédiaires de la mission confiée à l'Inspection générale de la banque le 24 janvier 2008, visant notamment à s'assurer de l'exhaustivité du recensement des positions et pertes sur cette activité de marché non autorisée, conclusions que le Comité spécial des administrateurs a fait siennes, après avoir recueilli l'opinion de son conseil ;
- vérifié le montant de la perte concernée.

PRINCIPES COMPTABLES

Les notes 1 et 28 aux états financiers exposent les raisons ayant conduit la Société à recourir aux dispositions de l'article L. 123-14 du Code de commerce pour déroger aux dispositions du règlement n° 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs afin de donner une image fidèle de sa situation en comptabilisant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, une provision en charges exceptionnelles pour le coût du débouclage le 23 janvier 2008 des positions non autorisées et dissimulées. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné le bien

fondé de l'utilisation de ces dispositions ainsi que le caractère approprié des informations communiquées par la Société.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments.
- Dans le contexte plus spécifique de la crise financière, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions directes et indirectes sur l'immobilier résidentiel américain, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour les valoriser.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la Société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient

sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le Rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 février 2008

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Philippe PEUCH-LESTRADE

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Tableau d'évolution du capital

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social (en EUR)	Variation du capital liée à l'opération (en %)
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2004		836 443			
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2004	16.07.2004	5 222 573	444 493 765	555 617 206,25	1,38
Options exercées au 2 ^e semestre 2004	13.01.2005	659 394	445 153 159	556 441 448,75	0,15
Annulation d'actions	09.02.2005	11 000 000	434 153 159	542 691 448,75	-2,47
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2005		808 946			
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2005	21.07.2005	5 663 174	440 625 279	550 781 598,75	1,49
Annulation d'actions	22.11.2005	7 100 000	433 525 279	541 906 598,75	-1,61
Options exercées au 2 ^e semestre 2005	31.12.2005 constaté le 11.01.2006	762 902	434 288 181	542 860 226,25	0,18
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2006 et Augmentation de capital Plan d'Épargne 2006	10.07.2006	412 720 4 044 422	438 745 123	548 431 403,75	1,03
Options exercées du 1 ^{er} juillet au 25 septembre 2006	26.09.2006	232 449	438 977 572	548 721 965,00	0,05
Options exercées du 26 septembre au 6 octobre 2006	10.10.2006	97 396	439 074 968	548 843 710,00	0,02
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 27 septembre 2006	26.10.2006 constaté le 2.11.2006	21 953 748	461 028 716	576 285 895,00	5,00
Options exercées du 27 octobre au 31 décembre 2006	31.12.2006 constaté le 11.01.2007	395 846	461 424 562	576 780 702,50	0,08
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2007 et Augmentation de capital Plan d'Épargne 2007	11.07.2007	261 414 4 578 835	466 264 811	582 831 013,75	1,05
Options exercées au 2 ^e semestre 2007	31.12.2007 constaté le 11.01.2008	317 782	466 582 593	583 228 241,25	0,07
Options exercées du 1 ^{er} au 11 janvier 2008	constaté le 05.02.2008	34 080	466 616 673	583 270 841,25	0,01

Montant du capital

Le capital de la Société Générale au 31 décembre 2007 constaté le 11 janvier 2008, entièrement libéré, s'élevait à 583 228 241,25 EUR et se composait de 466 582 593 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2007.

En conséquence des levées d'options intervenues du 1^{er} au 11 janvier 2008, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 42 600 EUR et s'élève au 5 février 2008, date de la constatation par le Président, à 583 270 841,25 EUR divisé en 466 616 673 actions de 1,25 EUR nominal entièrement libérées.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicielles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

Le 8 février 2008, le Conseil d'administration a décidé une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006. Le montant nominal de l'émission est de 145 817 710 EUR. Le nombre d'actions émises est de 116 654 168. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2008. La période de souscription sera ouverte du 21 au 29 février inclus.

Répartition du capital et des droits de vote

■ Droit de vote double

(extrait de l'article 14 des statuts)

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

(Dispositions légales)

Il est précisé que le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action faisant l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans.

■ Limitation des droits de vote

(extrait de l'article 14 des statuts)

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent. Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

■ Déclaration de franchissement de seuils statutaire

(article 6 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès au capital. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %

chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

■ Autorisation donnée à la Société d'opérer sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 14 mai 2007 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue, de les annuler, de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, d'honorer des obligations liées à des titres de créances convertibles en titres de propriété, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite du contrat de liquidité mis en place en 2004. Une nouvelle autorisation sera sollicitée lors de la prochaine Assemblée des actionnaires.

■ Titres au porteur identifiables

(article 6 des statuts)

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

■ Information sur la part du capital détenue par les salariés en application des Plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué qu'au 31 décembre 2007, le personnel de la Société Générale, du Crédit du Nord, de leurs filiales et succursales détenait dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise et des Plans d'épargne de Groupe, un total de 33 458 863 actions de la Société Générale représentant près de 7,17 % du capital social.

■ Accords existants entre la Société Générale et ses actionnaires

La Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de

leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, la Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n° 201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2007. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de la Société Générale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DE LEUR UTILISATION EN 2006-2007 ET DÉBUT 2008

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2006	Utilisation en 2007	Utilisation en 2008 (jusqu'au 20.02.2008)
Rachat d'actions	Acheter et vendre des actions Société Générale	Accordée par : AG du 30.05.2006, 14 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Échue par anticipation : le 14.05.2007	10 % du capital à la date de réalisation des achats	Rachat de 1,94 % du capital au 31.12.2006	Rachat de 1,88 % du capital au 31.12.2006	Néant
	Acheter et vendre des actions Société Générale	Accordée par : AG du 14.05.2007, 10 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 15.05.2007 Échéance : 14.11.2008	10 % du capital à la date de réalisation des achats	Résolution antérieure	Rachat de 1,26 % du capital au 31.12.2007	Rachat de 0,02 % du capital au 31.12.2007
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital <i>avec DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 30.05.2006, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	220 M EUR nominal pour les actions <i>soit 40,5 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 16^e à 18^e résolutions de l'AG du 30.05.2006</i>	27 442 185 EUR nominal soit 5 % du capital au jour de l'opération (26.10.2006)	Néant	145 817 710 EUR nominal soit 25 % du capital au 05.02.2008
	Augmenter le capital par <i>incorporation</i> de réserves, bénéfiques, primes ou autres	Accordée par : AG du 30.05.2006, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	550 M EUR nominal <i>soit 101,3 % du capital à la date de l'autorisation</i>	Néant	Néant	Néant
	Augmenter le capital <i>sans DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 30.05.2006, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	110 M EUR nominal pour les actions <i>soit 20,3 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 15^e résolution de l'AG du 30.05.2006</i>	Néant	Néant	Néant
	Option de <i>sur allocation</i> en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil dans le cadre des 15 ^e et 16 ^e résolutions	Accordée par : AG du 30.05.2006, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	15 % de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 15^e et 16^e résolutions de l'AG du 30.05.2006</i>	Néant	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2006	Utilisation en 2007	Utilisation en 2008 (jusqu'au 20.02.2008)
Rémunération d'apports de titres en nature	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 30.05.2006, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	10 % du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 15^e et 16^e résolutions de l'AG du 30.05.2006</i>	Néant	Néant	Néant
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la SG	Accordée par : AG du 30.05.2006, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	16,3 M EUR nominal <i>soit 3 % du capital à la date de l'autorisation</i>	Résolution antérieure	5 723 543,75 EUR soit 0,9 % du capital au jour de l'opération	Opération dont le principe a été décidé par le Conseil du 20.02.2008
	Attribuer des options de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 30.05.2006, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	4 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions (21^e résolution de l'AG du 30.05.2006)</i>	Résolution antérieure	1 381 993 options d'achat soit 0,30 % du capital au 31.12.2006	Cf. document de référence « gouvernement d'entreprise »
	Attribuer des actions gratuites émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 30.05.2006, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	2 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui des attributions d'options (20^e résolution de l'AG du 30.05.2006)</i>	Résolution antérieure	824 406 actions émises soit 0,18 % du capital au 31.12.2006	Cf. document de référence « gouvernement d'entreprise »
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 30.05.2006, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30.07.2008	10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant	Néant

Conseil d'administration du 8 février 2008

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PAR ÉMISSION D' ACTIONS NOUVELLES EN NUMÉRAIRE AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION SUR DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2006

Le Conseil, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférées dans sa quinzième résolution par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2006, à l'unanimité :

- décide de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 145 817 710 EUR par émission de 116 654 168 actions nouvelles qui porteront jouissance au 1^{er} janvier 2008 ;
- décide que le prix d'émission est égal à 47,50 EUR par action, à libérer intégralement en espèces à la souscription, dont 1,25 EUR de valeur nominale et 46,25 EUR de prime d'émission. Le montant de la prime d'émission sera porté à un compte de réserves « prime d'émission » sous déduction des sommes qui seront prélevées pour faire face aux frais de l'augmentation de capital ;

Rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'utilisation faite de la délégation que vous avez confiée à votre Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 dans sa quinzième résolution aux fins de procéder à une augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Afin de permettre au groupe Société Générale de disposer des ressources nécessaires à la poursuite de son activité et son développement et de maintenir un ratio de solvabilité suffisant dans un contexte de marché particulièrement difficile, le Conseil d'administration a décidé le 8 février 2008 qu'il serait procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En conséquence, ce jour le Conseil a notamment décidé :

- de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 145 817 710 EUR par émission de 116 654 168 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2008 ;
- que le prix d'émission sera égal à 47,50 EUR par action, à libérer intégralement en espèces à la souscription, dont 1,25 EUR de valeur nominale et 46,25 EUR de prime d'émission. Le montant de la prime d'émission sera porté à un compte de réserve « prime d'émission » sous déduction des sommes qui seront prélevées pour faire face aux frais de l'augmentation de capital ;
- que cette émission fera l'objet d'un contrat de garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce ; qu'en conséquence, la présente augmentation de capital sera considérée comme réalisée à compter de la signature du contrat de garantie ;
- que la période de souscription des actions sera ouverte du 21 février au 29 février 2008 inclus ;
- que chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 20 février 2008 ;
- que la souscription des actions nouvelles sera réservée par préférence aux titulaires d'actions anciennes et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront exercer leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, dans les conditions fixées par la loi, et souscrire à raison de une action nouvelle pour quatre actions anciennes, sans qu'il soit tenu compte des rompus ;
- que les actionnaires jouiront, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible ;
- que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, les membres du syndicat bancaire garant les feront souscrire ou les souscriront eux-mêmes ;
- que les droits préférentiels de souscription attachés aux actions autodétenues par la Société seront cédés sur le marché ;
- de suspendre l'exercice des options d'achat d'actions émises par la Société à compter du 27 février 2008 jusqu'au 13 mars 2008 inclus.

■ A – Incidence de l'émission sur la situation des actionnaires

1. L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de Société Générale préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 5 février 2008) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des actions nouvelles	1,00
Après émission de 116 654 168 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,80

2. L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe, calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe tels qu'issus des données financières estimées au 31 décembre 2007 (données non auditées) et du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007 :

	Quote-part des capitaux propres (en EUR)
Avant émission des actions nouvelles	58,38
Après émission de 116 654 168 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	56,04

■ B – Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action

L'incidence théorique de l'émission telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'émission, est la suivante :

	Indice sur la valeur boursière de l'action (en EUR)
Avant émission des actions nouvelles	77,72
Après émission de 116 654 168 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	71,68

	<i>Page</i>
<u>Informations complémentaires</u>	338
<u>Statuts</u>	340
<u>Règlement intérieur du Conseil d'administration</u>	345
<u>Charte de l'administrateur</u>	349
<u>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	351

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général

■ Dénomination

Société Générale

■ Sièges sociaux

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

■ Siège Administratif

17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Numéro de téléphone : 01.42.14.20.00

Site internet : www.socgen.com

■ Forme juridique

La Société Générale est une société anonyme de nationalité française dotée du statut de banque.

■ Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, la Société Générale est soumise à la réglementation qui leur est applicable. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission bancaire. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. La Société Générale est également courtier d'assurance.

■ Date de constitution et durée

La Société Générale fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

■ Objet social

(article 3 des statuts)

La Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

La Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, la Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

■ Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code APE : 651C

■ Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de la Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

■ Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

■ Répartition statutaire des bénéfices

(article 18 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau. Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

■ Convocation, admission et organisation des Assemblées

(extrait de l'article 14 des statuts)

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

■ Documents

Les statuts de la Société Générale sont insérés dans le présent document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur

dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit à son siège administratif.

■ STATUTS

Forme – Dénomination – Siège – Objet

■ Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de la Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code du commerce, ainsi que par les présents statuts.

■ Article 2

Le Siège de la Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

■ Article 3

La Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

La Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital – Actions

■ Article 4

Le capital est de 583 270 841,25 EUR. Il est divisé en 466 616 673 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Le capital peut être augmenté, réduit ou divisé en actions d'un nominal différent par décision de la ou des Assemblées compétentes.

■ Article 5

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant

compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

■ Article 6

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conseil d'administration

■ Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. Des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. Des administrateurs élus par le personnel salarié

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de la Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

■ Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

■ Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

■ Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

■ Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

Direction générale

■ Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Assemblée des actionnaires

■ Article 14

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'Assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée soit par tout

mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Assemblées spéciales

■ Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées comme les Assemblées générales et le droit de vote y est exercé dans les mêmes conditions.

Commissaires aux comptes

■ Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Comptes annuels

■ Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les Lois et règlements en vigueur.

■ Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées

par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Dissolution

■ Article 19

En cas de dissolution de la Société Générale, à moins que la loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION(*)

(Dans sa rédaction en vigueur au 13.02.2007)

Les modifications apportées lors du Conseil d'administration du 13 février 2007 apparaissent en caractères gras italiques.

■ Préambule

Le Conseil d'administration de la Société Générale fonctionne selon les principes du gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002. Ses modalités d'organisation et de fonctionnement sont définies dans le présent Règlement intérieur.

Celui-ci est annexé au rapport annuel.

■ Article 1^{er} : Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés

(*) Ce document ne fait pas partie des statuts de la Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de la Société Générale

du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;

- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- de partenariat comportant une soulte d'un montant supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

Le Conseil reçoit les communiqués de presse relatifs à des opérations d'acquisition ou de cession préalablement à leur transmission à la presse, sauf urgence justifiée ;

- délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;
- approuve le compte-rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;
- approuve, sur proposition du Comité de sélection, la présentation des administrateurs à insérer dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants en indiquant les critères retenus ;
- fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;
- approuve le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du Gouvernement d'entreprise et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

■ Article 2 : Réunions

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'applications sont déterminées par décret en Conseil d'état.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

■ Article 3 : Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

■ Article 4 : Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

■ Article 5 : Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité des comptes ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité de sélection.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités « *ad hoc* ».

La présidence des Comités est assurée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de sélection.

Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

■ Article 6 : Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- c) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- d) prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- e) est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- f) donne un avis au Conseil d'administration sur la partie du rapport annuel traitant de ces questions ;
- g) fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des comptes. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur général ou le Directeur général délégué peuvent être présents aux réunions traitant des questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

■ Article 7 : Le Comité de sélection

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée au moins une fois tous les trois ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il fait toutes propositions au Conseil sur la composition de celui-ci, après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles.

Il fait un rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il comprend les membres du Comité des rémunérations et le Président du Conseil. Son Président est le Président du Comité des rémunérations.

■ Article 8 : Le Comité des comptes

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliquées ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;

- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité des comptes est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des rémunérations. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

■ Article 9 : Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

■ Article 10 : Jeton de présence

Le montant du jeton de présence global est fixé par l'Assemblée générale. Sauf circonstance particulière, le

Conseil d'administration propose chaque année à l'Assemblée la révision du montant de ce jeton.

Le tiers du jeton de présence global est réparti par parts égales entre les administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun une part triple et les Présidents du Comité des comptes et Président des Comités de sélection et des rémunérations recevant chacun une part supplémentaire. Pour les administrateurs dont le mandat ne couvre pas la totalité de l'exercice, la part est calculée au prorata de la durée de leur mandat au cours de l'exercice.

Les **deux tiers** du jeton de présence global **sont** répartis, en fin d'année, en proportion du nombre de séances **ou de réunions de travail** du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Cet article prend effet **à compter de** la répartition des jetons dus au titre de l'exercice **2007**.

■ Article 11 : Remboursement de frais

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs et des censeurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par la Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Le Secrétaire du Conseil reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

■ Article 12 : Secret

Chaque administrateur ou censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

■ CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR(*)

(Dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} août 2007)

Les modifications apportées lors du Conseil d'administration du 1^{er} août 2007 apparaissent en caractères gras italiques.

■ Article 1 : Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires.

■ Article 2 : Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance, d'alerte et de confidentialité.

L'administrateur veille à maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

■ Article 3 : Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou censeur, le Secrétaire général lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs.

À tout moment, chaque administrateur ou censeur peut consulter le Secrétaire général sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou censeur.

■ Article 4 : Déontologie des opérations de bourse

Chaque administrateur ou censeur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose en raison de ses fonctions d'informations non encore rendues publiques.

■ Article 5 : Intervention sur le titre Société Générale et les titres qui lui sont assimilés⁽¹⁾ (« les titres »)

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur options, sauf lorsqu'elles correspondent à des opérations de couverture.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par la Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code du commerce.

Les administrateurs et censeurs portent à la connaissance du Secrétaire général toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

■ Article 6 : Transparence

Les administrateurs de la Société Générale mettent au nominatif tout nouveau titre Société Générale acquis à compter du 1^{er} juin 2002 ; il leur est recommandé de mettre au nominatif les titres Société Générale détenus antérieurement.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-14 et 222-15 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et conformément à l'instruction AMF n° 2006-05 du 3 février 2006, les administrateurs, les censeurs et les personnes ayant des liens étroits avec ses personnes doivent déclarer chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur (i) des actions Société Générale, (ii) des bons de souscription ou des titres convertibles en actions Société Générale ou, tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Toutefois, ne sont pas à déclarer :

- ***les acquisitions ou cessions par donations, donations-partages et successions ;***
- ***les opérations réalisées par un gérant de portefeuille en vertu d'un mandat de gestion de portefeuille pour le compte de tiers mais à condition que le mandant n'intervienne pas dans la gestion de son portefeuille ;***
- ***les opérations réalisées par les administrateurs personnes morales lorsqu'ils agissent pour le compte de tiers.***

(*) Ce document ne fait pas partie des statuts de la Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de la Société Générale

(1) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquiescer ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de fonds « E » par exemple).

Chaque opération accompagnée de l'avis d'opéré est adressée par les intéressés à l'AMF dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de la transaction. L'AMF publie chaque déclaration sur son site internet.

Copie de cette déclaration est adressée à la Société au Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires est informée des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

■ Article 7 : Conflit d'intérêts

L'administrateur ou censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

■ Article 8 : Assiduité

L'administrateur ou censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Dans l'hypothèse où un administrateur ou censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilités professionnelles, il le porte à la connaissance du Président du Comité de sélection.

Le rapport annuel rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Société Générale
Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Rosbank

Administrateur concerné : M. Philippe Citerne

Nature et objet : Mise en place d'un prêt subordonné d'un montant de 3 900 000 000 roubles sur une durée de 7 ans au taux fixe de 8 % et acquisition le 20 septembre 2007 d'un prêt subordonné de 750 000 000 roubles accordé par Génébanque à Rosbank le 18 mai 2007.

Modalités : Au 31 décembre 2007, les intérêts comptabilisés par votre Société au titre de ces prêts ont représenté respectivement 96 571 964 roubles et 16 927 970 roubles et le montant des encours s'élève respectivement à 3 917 076 074 roubles et 751 969 066 roubles.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Groupama S.A.

Administrateur concerné : M. Jean Azéma

Nature et objet : Engagement de SG Financial Services Holding, dans le cadre d'une promesse de porte fort, à ce que le groupe Société Générale, à l'exception du Crédit du Nord :

- ne prenne pas en France métropolitaine de participation à caractère stratégique dans une banque de détail dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise d'assurance ;
- poursuive pendant au moins un an les prestations fournies à Groupama Banque à des conditions de marché au cas où le Groupe ne serait plus actionnaire de Groupama Banque.

2. Avec MM. Didier Alix, Daniel Bouton et Philippe Citerne

Nature et objet : MM. Didier Alix, Daniel Bouton et Philippe Citerne, en tant que mandataires sociaux, sont rattachés à un régime de retraite surcomplémentaire des cadres hors classification mis en place le 1^{er} janvier 1986. Ce régime garantit un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte, et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe augmentée de la rémunération variable retenue à 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de votre Société est égale à la différence entre la pension globale telle que définie ci-dessus et toutes pensions de retraite ou assimilées perçues au titre de l'activité salariée. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Paris, La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Philippe Peuch-Lestrade

Deloitte & Associés

José-Luis Garcia

12

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

	<i>Page</i>
<u>Responsable du Document de référence</u>	354
<u>Attestation du responsable du Document de référence</u>	354
<u>Responsables du contrôle des comptes</u>	355

■ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Daniel Bouton

Président-Directeur général du Conseil d'administration de la Société Générale.

■ ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 266 à 267 et 330 à 331 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2005 et 2006, respectivement en pages 215 à 216 du document de référence 2006 et en pages 246 à 247 et 301 à 302 du document de référence 2007. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux et consolidés 2007, aux comptes sociaux 2006 et aux comptes consolidés 2005 contiennent des observations.

Le Président-Directeur général
Daniel Bouton



■ RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit
représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris - La Défense

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. José-Luis Garcia

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Nom : M. Robert Gabriel GALET

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris - La Défense

Date de nomination : 30 mai 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : M. Alain PONS

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

13

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rubriques	Numéro de page du Document de Référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	354
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	355
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	
4. FACTEURS DE RISQUE	101 - 102 ; 128 - 130 ; 132 - 160
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	2 ; 338
5.2. Investissements	49 - 50 ; 52 - 56
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	4 - 12 ; 47 - 48
6.2. Principaux marchés	261 - 264
6.3. Événements exceptionnels	11 - 12 ; 154 - 155 ; 247 ; 101 - 102
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	155 - 157
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du Groupe	24 - 25
7.2. Liste des filiales importantes	30 - 43 ; 251 - 260 ; 314 - 327
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	61
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	121 - 125
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	45 ; 58 - 60
9.2. Résultat d'exploitation	27 ; 30 - 44
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	165 - 166
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	167
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	45 - 46 ; 60
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	46
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	51
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	64 - 74
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	68
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	80 - 91
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	249 - 250

16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel	64 - 67
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	68
16.3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	75 - 79
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	75
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	106
17.2.	Participations et stock options des administrateurs	64 - 67 ; 80 - 84
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	109
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	21
18.2.	Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	21 ; 333
18.3.	Contrôle de l'émetteur	21
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	249 - 250 ; 314 - 328 ; 351
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	162 - 264 ; 269 - 329 ; 358
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	États financiers	162 - 264 ; 269 - 329
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	103 ; 266 - 267 ; 330 - 331
20.5.	Date des dernières informations financières	162
20.6.	Informations financières intermédiaires	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	17
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	155 - 157
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	52 - 56
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	19 - 21 ; 332 - 336
21.2.	Acte constitutif et statuts	338 - 350
22.	CONTRATS IMPORTANTS	61
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	340
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	24 - 25 ; 251 - 260 ; 314 - 328

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 251 à 300 et 152 à 245, aux pages 301 à 302 et 246 à 247 et aux pages 24 à 55 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2007 sous le numéro D.07-0146 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 128 à 214, aux pages 215 et 216 et aux pages 18 à 46 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2006 sous le numéro D.06-0117.

Les chapitres des documents de référence D.07-0146 et D.06-0117 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

SITE INTERNET : **WWW.SOCGEN.COM**

RELATIONS INVESTISSEURS

Patrick Sommelet

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 47 72

investor.relations@socgen.com

RELATIONS PRESSE

Stéphanie Carson-Parker

E-mail : stephanie.carson-parker@socgen.com

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 95 77

Hélène Agabriel

E-mail : helene.agabriel@socgen.com

Téléphone : 33 (0) 1 41 45 97 13

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

Tour Société Générale

75886 - Paris Cedex 18

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Siège social : 29, Bd Haussmann – 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 583 270 841,25 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et Réalisation

 **Labrador** 01 53 06 30 80

Harrison & Wolf

Impression



PEFC
PEFC 10-31-1111

FOT

Photos

Arno Lam

Yethy

Arnaud Brunet

Imprimé sur du papier
issu de forêts gérées durablement

